1907.

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario ~~595~~ 746
Sala Grande
Scansia ~~6~~ 9 Palchetto 2
N.° d'ord. ~~3~~ 5

Pallet, TK 13

56894

# ŒUVRES

## POSTHUMES

# DE MARMONTEL,

## HISTORIOGRAPHE DE FRANCE,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Imprimées sur le manuscrit autographe de l'Auteur.

## RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez XHROUET, imprimeur, rue des Moineaux, n°. 423;

DÉTERVILLE, rue du Battoir, n°. 16;

LENORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42;

PETIT, palais du Tribunat, galerie de pierre, près celle vitrée, n°. 229.

AN XIII. — 1805.

Bibliothèque

# RÉGENCE
# DU DUC D'ORLEANS.

TOME PREMIER.

*Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat?*
Cic. de Orat. l. II, §. 15.

*Sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantum conscientiæ pretio.* (Tac., J. Agric. vita).

*Je, soussigné, cessionnaire des héritiers* Marmontel, *place la présente édition sous la sauve-garde des lois et de la probité des citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les tribunaux tout contrefacteur ou débitant d'éditions contrefaites; j'assure même à celui qui me fera connoître le contrefacteur, distributeur ou débitant, la moitié du dédommagement accordé par la loi.*

*Deux exemplaires de chacun des formats de cette édition des* Œuvres posthumes de Marmontel, *contenant* la Régence du duc d'Orléans, *ont été déposés à la Bibliothèque nationale. Je regarderai comme contrefaits tous les exemplaires qui ne seront pas revêtus de ma signature.*

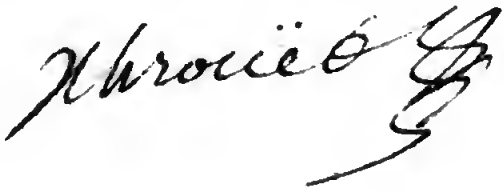

# RÈGNE
# DE LOUIS XV.

## RÉGENCE
## DU DUC D'ORLÉANS.

### CHAPITRE PREMIER.

### TESTAMENT DE LOUIS XIV.

CELUI de tous les rois qui affecta le plus la domination, Louis XIV, fut dominé toute sa vie; soit parce qu'il manquoit de lumières, qu'avec un esprit droit et une âme élevée, il n'avoit cependant ni les talens de son ambition, ni le génie de son caractère, et que, par le vice

Louis XIV dominé toute sa vie.

d'une éducation dont il gémissoit tous les jours, réduit à se laisser conduire, il sentoit que, pour commander, il falloit qu'il sût obéir; soit parce que son âme avoit des côtés foibles par où la complaisance et l'adulation pénétroient insensiblement, et que, trop vrai pour être en défiance contre les piéges du mensonge, il se laissoit aisément séduire par l'air de culte et de dévouement qu'on savoit prendre devant lui. Ce fut ainsi que sa volonté, qui se croyoit si absolue, fut presque toujours dépendante et plus d'une fois entraînée contre le penchant de son cœur, naturellement juste et bon. Dans sa rigueur envers Fouquet, il ne fit que servir la haine de Colbert; il fit la guerre malgré lui, lorsque Louvois voulut la guerre; il réduisit Colbert aux durs expédiens d'une finance ruineuse, parce que Louvois aimoit mieux perdre l'Etat que de le voir fleurir sous les auspices de Colbert. De même, aux brigues de la cour, aux inimitiés personnelles, aux intrigues du cabinet, il sacrifia Luxembourg, Fénélon,

Catinat, il en défendit mal Turenne ; par complaisance pour Chamillard, et sur la foi légère de Vendôme, il confia le sort de ses armes et de sa gloire à la Feuillade; et cette faute lui coûta la perte d'une armée et de l'Italie. Sans être fanatique, violent, ni cruel, il révoqua l'édit de Nantes, extermina les protestans, persécuta les jansénistes, aveugle et docile instrument de la haine théologique et de la jalousie atroce des jésuites contre Port-Royal, dont le crime étoit de former de grands hommes. Toutes les fois qu'il fut bien conduit, il fit des choses recommandables. Il a laissé des monumens d'une sage magnificence et d'une grande utilité ; des ports, des chemins, des canaux, des manufactures, des forteresses, celles-ci même en trop grand nombre ; une foule d'établissemens qui attestent sa grandeur, et ce qui l'atteste encore mieux, un génie national, un caractère d'élévation qui étoit l'empreinte de son âme et qui n'est que trop effacé. Toutes les fois qu'on voulut

abuser de son orgueil, de son ambition, de son ostentation vaine, il se laissa persuader que tout ce qui pouvoit le flatter étoit juste, et qu'il n'y avoit rien de trop cher pour sa gloire et pour ses plaisirs. Ses artistes le ruinèrent par les folies de Versailles, de Marly et des Invalides; et les marbres de ses palais, comme les sables de ses jardins, furent baignés des larmes de ses peuples. Ainsi, dans le cours d'un long règne, laissant agir autour de lui toutes les passions qui, sous le nom de zèle, se disputoient l'honneur de le servir, il consentit au mal sans s'y complaire, et seulement comme un dieu trop facile, qui exauçoit les vœux des méchans.

Livré dans sa vieillesse à la marquise de Maintenon.

Tel l'avoit connu cette femme artificieuse et patiente, qui, de l'obscurité, s'éleva jusqu'au faîte des honneurs et de la puissance, mit à ses pieds le vainqueur de l'Europe, devint l'âme de ses conseils, et, dans l'intérieur solitaire où elle obséda sa vieillesse, fut le martyr de son humeur et le tyran de sa volonté.

Ce n'étoit point l'amour qui avoit livré Louis XIV à la marquise de Maintenon ; c'étoit le besoin de soulagement, de confiance et de repos. Fatigué d'un autre esclavage, il s'étoit jeté dans son sein pour respirer en liberté. Des bras d'une femme impérieuse et vaine de sa beauté, de sa naissance, des agrémens de son esprit, surtout des droits que ses enfans sembloient lui donner sur leur père; qui, se croyant aimée, vouloit être obéie, et mettoit à la place de la séduction la hauteur et la violence; il avoit passé dans les bras d'une complaisante modeste, qui, confidente de ses peines, ne se donna que pour consolatrice, et, sur un cœur réfroidi pour l'amour, prit l'ascendant de l'amitié. Louis XIV étoit trop fier pour se livrer avec un homme à cette intimité qui compromet l'orgueil; il se la permit sans réserve avec un sexe que la nature sembloit subordonner au sien. Toute espèce d'égalité, de supériorité surtout, lui donnoit trop d'ombrage. Le Sully d'un tel roi ne pouvoit être qu'une

femme ; il ne lui vint jamais dans la pensée d'avoir un homme pour ami; et l'on peut voir que, de ses complaisans, le plus favorisé, le maréchal de Villeroy, fut l'homme de sa cour le plus bas et le plus futile.

Depuis que la marquise de Maintenon s'étoit emparée de l'âme de ce prince, elle l'avoit comme investie pour y pénétrer seule et en interdire l'accès à tout ce qui ne lui étoit pas aveuglément soumis et servilement dévoué. Mais ce fut surtout dans les dernières années de sa vie que, poursuivi par le malheur et réfugié auprès d'elle, il lui fut tout abandonné. Il n'est plus permis à l'histoire de dissimuler à quel excès elle abusa de ce dangereux ascendant. La veuve de Scaron, devenue femme de Louis XIV, ne devoit plus rien voir d'avilissant pour lui, ni de difficile pour elle. L'édit de 1714, par lequel, disposant du fidéi-commis de la couronne, il y appeloit ses bâtards; la déclaration de 1715, qui confirmoit l'édit, et dans laquelle il commandoit aux lois de rendre hommage au vice, à la nation d'en adop-

Ce qu'elle obtint de lui en faveur des bâtards

ter les fruits, au trône d'en porter l'opprobre, aux princes du sang de souffrir que les enfans de l'adultère fussent confondus avec eux; ces excès dont il n'avoit pu se dissimuler le scandale, et qu'il ne se fût jamais permis sans les poursuites obstinées de la marquise de Maintenon, prouvent l'aveuglement où il étoit tombé sous l'empire de cette femme. Le testament qu'elle lui dicta fut un dernier acte de complaisance, et un effort d'autant plus pénible que lui-même il en prévoyoit l'humiliante inutilité.

Son intérêt dans sa conduite.

La marquise de Maintenon voyoit approcher le moment où tomberoit, avec son appui, cette souveraine puissance qu'elle avoit achetée au prix de tant de soins, de gêne, d'ennui, d'amertume, ou plutôt de persévérance à tout dissimuler, à tout feindre et à tout souffrir. Ecartée avec de froids égards; réduite, sous le nouveau règne, à une disgrâce honorable; iroit-elle ensevelir sa vieillesse dans la retraite et dans l'oubli, ou du majestueux asile qu'elle s'étoit fait à

Saint-Cyr, auroit-elle encore assez d'influence à la cour et dans les conseils pour se consoler du malheur de n'être plus reine? L'alternative sembloit dépendre du testament de Louis XIV. L'héritier de la couronne étoit enfant et orphelin: sous sa minorité, la régence étoit, de plein droit, dévolue au duc d'Orléans; mais après lui, s'il en étoit exclu, le moins jeune des princes du sang étant mineur, elle passoit au duc du Maine, dont la marquise de Maintenon avoit été la gouvernante, et qu'elle avoit comme adopté en faisant éloigner sa mère, soit pour intéresser le roi par son endroit le plus sensible, soit pour rendre moins odieuse sa trahison envers sa bienfaitrice, soit pour se faire de son pupille un appui auprès de son père, dont il étoit l'enfant chéri. Pour lui assurer la régence, le seul obstacle à renverser étoit donc le duc d'Orléans, qui, plus ennemi de lui-même que tous ses ennemis ensemble, s'étoit ruiné dans l'esprit du roi. Je vais rappeler sa jeunesse; car mon silence sur ses disgrâces feroit

Le duc d'Orléans sacrifié au duc du Maine.

injure à sa mémoire, en laissant soupçonner de lui ce que je semblerois avoir dissimulé.

Caractère du duc d'Orléans comparé au duc de Bourgogne.

On avoit vu presque en même temps deux prodiges d'éducation aussi étonnans l'un que l'autre : l'excès du mal changé en l'excès du bien dans celle du duc de Bourgogne, l'excès du bien changé en l'excès du mal dans celle du duc d'Orléans. Mais dans le duc de Bourgogne la base du caractère étoit la force, germe commun des passions fougueuses et des sentimens généreux; dans le duc d'Orléans, au contraire, le fonds du naturel étoit la mollesse, qualité qui se prête au vice et se refuse à la vertu.

Le duc de Bourgogne, dont la nature, la religion et l'amour avoient fait trois hommes si différens; d'abord farouche, orgueilleux, superbe; violent dans tous ses désirs et dans ses volontés les plus capricieuses; emporté jusqu'à la fureur dans ses penchans pour tous les vices; terrible dans ses passions; ramené insensiblement par une éducation pieuse, et

devenu timide, modeste et recueilli jusqu'à paroître sauvage, tant il étoit en crainte de sa propre foiblesse et des séductions de la cour; tenant sans cesse comme embrassées la religion et la vertu, dans la crainte de retomber, s'il abandonnoit ses appuis; enfin, pour complaire à sa femme, qu'il aimoit passionnément, et dont il vouloit être aimé, rendu à la cour et au monde avec la sérénité d'une âme réconciliée avec elle-même et l'assurance d'un caractère affermi dans l'amour du bien; alors doux, affable, accessible, déployant avec liberté les agrémens et les lumières d'un esprit sage, élevé, solide; riche à la fois des dons de la nature et des fruits de l'étude; et pour tout dire enfin, conduit par Beauvilliers et cultivé par Fénélon; ce prince, dis-je, après avoir commencé par être l'effroi de la nation, en étoit devenu les délices, et avoit laissé de ses vertus un souvenir et des regrets dont tous les cœurs étoient remplis.

Le duc d'Orléans sembloit né pour être,

en se livrant, à son naturel, ce que le duc de Bourgogne avoit eu tant de peine à devenir en réprimant le sien. En lui, tous les agrémens de l'esprit et tous les charmes du langage; une justesse, une précision, une clarté dans les idées, un don de les développer qui lui rendoient tout facile et simple; une force de conception, une sûreté de mémoire à laquelle rien n'échappoit, et de là une multitude de connoissances acquises sans travail, et comme en se jouant; une éloquence naturelle et une grâce plus séduisante, plus persuasive que l'éloquence même; une sagacité dans les détails, une rapidité de vue dans l'ensemble le plus compliqué des affaires qui les saisissoit d'un coup d'œil; une valeur franche et modeste, digne du sang de Henri IV, auquel il se flattoit de ressembler dans ses vertus comme dans ses foiblesses, et dont il avoit réellement la simplicité, la bonté, l'affabilité populaire, la gaieté vive, la douceur, l'excessive facilité à oublier l'injure, et singulièrement les talens de la

guerre pour laquelle il se sentoit né; enfin toutes les qualités de l'homme aimable et tous les germes du grand homme, hormis le courage d'esprit, ou, pour mieux dire, la vigueur de l'âme, avoient été donnés par la nature à celui dont l'éducation fit le plus corrompu des hommes. Il avoit eu dans son enfance un précepteur digne de lui, le bon et sage Saint-Laurent : il le perdit; et de ses mains, son âme, encore neuve et flexible, tomba dans celles de Dubois.

dubois, corrupteur du duc d'Orléans.

La France ne se rappelle pas sans honte la fortune de ce Dubois qu'elle vit revêtu des honneurs les plus éminens du ministère et du sacerdoce. Le caractère d'un valet fourbe, avec tous ses tours de souplesse, d'impudence et d'effronterie, seroit le beau côté de l'âme de Dubois. Assez d'adresse dans l'esprit pour un intrigant subalterne, assez d'habileté pour un agent obscur de politique frauduleuse, nul talent distingué pour racheter ses vices, nul agrément pour les embellir, l'âme d'un scélérat, le cœur d'un vil es-

clave, mais sur le front toute l'insolence de la bassesse protégée; et, ce qui contribua le plus à son élévation, une complaisance servile et dévouée à l'infamie, soutenue d'un profond mépris pour toute espèce d'honnêteté, de bienséance et de pudeur; ce n'est-là qu'une foible esquisse du détestable corrupteur à qui *Monsieur* abandonna son fils.

Il fut facile à cet instituteur d'en faire un libertin et de cœur et d'esprit, d'effacer de son âme les impressions du bien que Saint-Laurent y avoit laissées, de lui apprendre à regarder la bonté comme une foiblesse, la vertu comme une folie, la religion comme une chimère, la droiture et la bonne foi comme le mérite des dupes, et l'art de mentir, de tromper, de se jouer de sa parole, comme le seul art de régner. Mais cette doctrine infernale, qui, d'une âme ardente et vigoureuse auroit fait un monstre à étouffer, n'ayant trouvé dans l'âme de ce prince, naturellement indolent et léger, ni la vigueur, ni le ressort que les atrocités de-

mandent, n'en fit qu'un homme vicieux, nonchalamment livré à des passions douces, se jouant de l'opinion, comptant pour peu de chose et l'estime et le blâme, cherchant le bruit pour s'étourdir, le mouvement pour dissiper le pénible ennui de lui-même, la singularité bizarre des débauches les plus outrées et des plus infâmes plaisirs, pour ranimer ses goûts éteints et ses désirs rassasiés ; mais aussi éloigné des grands crimes que des hautes vertus ; bon, sans estime pour la bonté, incapable de se venger par foiblesse et par indolence, n'aimant de sa grandeur que la facilité de vivre au gré de ses caprices, réservant toute sa faveur au mérite de l'amuser, laissant échapper de ses mains des libéralités immenses pour s'épargner la peine d'en modérer l'excès, et si ennemi de la gêne qu'une couronne même l'auroit importuné s'il en avoit senti le poids.

Nouvelles causes des déréglemens de ce prince.

A cette première cause de corruption, il s'en joignit d'accidentelles qui aggravèrent par l'habitude le vice de l'édu-

cation. Après avoir eu la foiblesse d'épouser M^lle^. de Blois, fille légitimée de Louis XIV, le duc d'Orléans en avoit rougi; il avoit mis une vanité de jeune homme à rétracter, par le mépris, ce que la déférence et la séduction lui avoient fait faire; et tout ce qui l'environnoit l'encourageoit à ce mépris. *Madame*, qui avoit sans cesse devant les yeux les Palatins ses ancêtres, et qui croyoit les voir aussi indignés qu'elle de l'injure faite à leur sang; *Monsieur*, qui dès long-temps chagrin de l'oisive inutilité où le laissoit le roi son frère, s'en vengeoit par la turpitude et le scandale de ses mœurs, sembloient tous deux se plaire à voir le roi humilié dans la personne de sa fille. M^me^. d'Orléans qui, avec moins d'esprit et d'agrément que sa mère, en avoit toute la hauteur, et à qui son orgueil avoit persuadé que la bâtarde de Louis XIV honoroit trop le petit-fils de Louis XIII, au lieu de chercher à ramener son mari, le rebutoit sans cesse par sa dédaigneuse froideur. L'accueil sévère que lui faisoit

le roi, peine bien méritée de ses égaremens, ne servoit qu'à l'y replonger, en le renvoyant de la cour plus passionné que jamais pour une vie obscure et libre. Ainsi livré à Dubois et à lui-même, environné d'hommes perdus et de femmes prostituées, il donna dans tous les excès, il fit gloire de tous les vices; et, comme si la dissolution de ses mœurs n'eût pas suffi pour offenser un roi, sévère ami des bienséances, il l'insultoit encore en opposant à sa dévotion timide l'audace de l'impiété.

Louis XIV le ménage: il espère le ramener.

Cependant, soit que Louis XIV se reprochât d'avoir contribué au déréglement de son neveu par un mariage peu convenable, et qu'en dissimulant les chagrins de sa fille, il espérât les adoucir et lui ramener son époux; soit qu'il connût le fonds du naturel de ce prince, qu'il appeloit si justement un *fanfaron de crimes*, et que, passionné pour l'honneur de son sang et pour la gloire de son règne, il ne voulut pas rebuter un jeune libertin, né pour être un héros, et peut-être même un

# AVERTISSEMENT
## DE L'ÉDITEUR.

Cet ouvrage sur la régence est la seule partie des travaux historiques de Marmontel qu'il ait complètement achevée.

Ses amis savent qu'elle étoit entièrement finie et même transcrite, pour la troisième fois, en 1788.

Il s'en occupoit presqu'exclusivement depuis 1784.

Au reste, le meilleur avertissement, et le seul dont ce morceau historique ait besoin, est un passage des Mémoires de l'auteur. Il dit, tome III, page 145:

« Dans ce temps-là, mes occupa-
» tions se partageoient entre l'His-
» toire et l'Encyclopédie. Je m'étois
» fait un point d'honneur et de dé-
» licatesse de remplir dignement

» mes fonctions d'historiographe.
» Je m'adressai aux personnages les
» plus considérables de ce temps-là,
» pour tirer de leurs cabinets des
» instructions relatives au règne de
» Louis XV, par où je voulois com-
» mencer, et je fus moi-même étonné
» de la confiance qu'ils me marquè-
» rent. Le comte de Maillebois me
» livra tous les papiers de son père
» et les siens. Le marquis de Castries
» m'ouvrit son cabinet où étoient les
» Mémoires de Belle-Isle; le comte
» de Broglio m'initia dans les mys-
» tères de ses négociations secrètes;
» le maréchal de Contades me traça
» de sa main le plan de sa campagne,
» et le désastre de Minden.
» J'avois besoin des confidences
» du maréchal de Richelieu.... (mê-
» me tome p. 151), ses porte-feuilles
» furent à ma disposition ».

RÈGNE

un grand homme, dans un temps où devenoient si rares les grands hommes et les héros; ce roi, qui savoit commander aux mouvemens de son âme, parut d'abord vouloir le ménager; il l'avoit mis, jeune encore, à la tête de ses armées; et lorsque des fautes, qui n'étoient pas les siennes, et que l'on n'eût pas faites si on l'eût écouté, nous firent perdre l'Italie, le roi, loin de lui attribuer les malheurs de cette campagne, avoit voulu l'en consoler, en l'envoyant commander en Espagne, sous la conduite de Berwick.

Fausseté du complot supposé entre la marquise de Maintenon et la princesse des ursins, pour perdre le duc d'Orléans.

Dès lors on crut voir se former, entre la marquise de Maintenon et la princesse des Ursins une ligue pour s'opposer aux premiers succès de ses armes; et ce prince le crut lui-même, parce qu'on le laissoit manquer des moyens de presser les siéges de Lérida et de Tortone. C'est un exemple, entre mille autres, de la facilité des princes à se frapper sans examen des plus fausses préventions. Quelle apparence que la favorite du roi d'Espagne eût jamais eu pour les ennemis du duc d'Orléans la

criminelle complaisance de s'opposer à des succès d'où dépendoit le sort d'un roi dont sa volonté étoit l'âme, et qui risquoit, pour elle, de perdre sa couronne et l'héroïque amour de ses peuples? Quelle apparence que la femme de Louis XIV, déjà si malheureux, voulût achever de l'accabler, en renversant les espérances de son petit-fils en Espagne? Rien de plus absurde que cette calomnie, et cependant elle prit crédit dans la cour du duc d'Orléans. Son confident intime, le duc de Saint-Simon, étoit persuadé que ce prince avoit deux ennemis irréconciliables dans M^me^. des Ursins et M^me^. de Maintenon. J'ai sous les yeux leur correspondance; et non-seulement il n'y a pas un mot qui marque pour lui de la haine, mais tout y respire le plus vif intérêt pour ses succès et pour sa gloire. Ce qu'on y voit bien clairement, c'est qu'en France comme en Espagne, l'épuisement et la détresse où l'on étoit réduit empêchoient de donner à sa valeur impatiente les moyens de se signaler. Il reconnut enfin

lui-même la bonne volonté de la princesse des Ursins et d'Amelot notre ambassadeur, aux efforts qu'on fit en Espagne pour la conquête de l'Arragon; et quant aux plaintes qui lui étoient échappées, il parut les désavouer. Mais ce que Saint-Simon ne dit pas, c'est que ce prince auroit voulu que son impudente maîtresse, Mlle. de Séry, fût décorée du titre de dame d'atours de la reine d'Espagne; que, par un excès de reconnoissance, LL. MM. CC. avoient pour lui cette complaisance pénible; qu'ils dissimuloient même ce qu'il leur en coûtoit; qu'ils ne demandoient l'un et l'autre que l'aveu du roi leur grand-père; que la princesse des Ursins l'avoit sollicité, avec les plus vives instances, auprès de la marquise de Maintenon; que celle-ci, malgré sa répugnance, avoit voulu en parler au roi, et que le roi, blessé de l'indécence de la demande de son neveu, n'avoit pas même daigné l'entendre.

Ce fut la source des mécontentemens que l'on vit bientôt éclater, mais seule-

ment du côté du prince. Il se laissa persuader, par le dépit de sa maîtresse, que le refus qu'elle essuyoit ne venoit que de ces deux femmes; et le ressentiment qu'il en conçut tomba sur la princesse des Ursins dont il n'avoit qu'à se louer.

Faute du duc d'Orléans en Espagne.

Enfin arriva le moment où Louis XIV étoit forcé d'abandonner son petit-fils. Le duc d'Orléans crut voir le sceptre échapper des mains de Philippe V. En effet, il y avoit peu d'espérance que dans un pays ruiné, dont une partie étoit encore rebelle, et l'autre sans ressource, pleine de mécontens, et sollicitée en faveur de l'Autriche par une populace de moines insolemment séditieux, ce roi, foible comme il l'étoit, pût se soutenir sur le trône; et supposé qu'il en tombât, on proposoit au duc d'Orléans de s'y laisser mettre à sa place. Il y consentit, sans vouloir, disoit-il, hâter la chute de Philippe V, et sans croire trahir la France, intéressée à voir sur le trône d'Espagne un prince du sang de ses rois. Le secret lui fut mal gardé, on arrêta ses émissaires,

et les indices de leurs intrigues ayant été portés au conseil de Versailles, il fut délibéré si on lui feroit son procès. On disoit qu'il avoit voulu tourner les armes de Philippe V contre ce roi lui-même; et indigné de sa trahison, le dauphin demandoit sa tête. La marquise de Maintenon, qui s'est vantée de l'avoir sauvé, sollicitoit pour lui peut-être, mais un pardon qui l'accusoit. Ses véritables défenseurs furent le chancelier et le duc de Bourgogne; l'un en jetant sur sa conduite le voile le plus favorable, l'autre en s'élevant dans le conseil, avec un courage respectueux, contre l'avis du dauphin son père; soit qu'il y fut excité par sa femme qu'il adoroit, et dont la mère, duchesse de Savoie, étoit sœur du duc d'Orléans; soit que, persuadé lui-même de l'innocence de ce prince, il suivit, en le protégeant, son inclination personnelle; car on assure qu'il l'aimoit. Et si l'on est surpris de voir quelque liaison de sentiment entre deux princes de mœurs si différentes, on se rappellera que le

On lui en fait un crime à Versailles.

Le duc de Bourgogne le défend au conseil.

Causes de l'affection du duc de Bourgogne pour le duc d'Orléans.

malheur les avoit rapprochés par une sorte de ressemblance et de sympathie, ayant eu l'un et l'autre des ennemis et des amis communs; que, dans les violens chagrins qu'avoit essuyés le duc de Bourgogne, lors de sa campagne de Flandre, le duc d'Orléans avoit pris sa défense contre le parti de Vendôme, et qu'il s'étoit déclaré de même pour Fénélon dans sa disgrâce, ce qui lui avoit concilié tous les amis de Fénélon. Peut-être aussi que le duc de Bourgogne, rendu indulgent par ses réflexions sur lui-même, voyoit les mœurs d'un prince livré dès son enfance à des hommes si différens des Beauvilliers et des Chevreuses, comme une suite inévitable de ce malheureux abandon; peut-être que l'attrait qu'avoit pour son esprit celui d'un prince aimable, éclairé, séduisant, lui avoit donné quelque espérance de ramener de ses égaremens un naturel moins impétueux, moins indomptable que le sien; qu'il lui avoit reconnu, à travers tant de vices, un fonds de bonté, de droiture; qu'en le voyant

superstitieux, il ne pouvoit le croire sincèrement impie, et que, dans ses déréglemens même, il se faisoit un devoir de l'aimer, puisque Fénélon son modèle n'avoit cessé de le chérir.

Quoi qu'il en soit, la voix qui s'éleva dans le conseil en faveur du duc d'Orléans fut celle du duc de Bourgogne. Il osa faire entendre au roi que ce prince n'étoit pas coupable de l'imprudence de ses agens; qu'il avoit servi l'Espagne avec autant de franchise que de valeur et de constance; mais que, dans un moment où l'on étoit forcé d'abandonner Philippe V, le duc d'Orléans avoit pu sans crime penser aux droits de sa naissance, et se ménager, en cas d'événement, les moyens de les soutenir.

On sent combien Louis XIV devoit avoir de répugnance à trouver son neveu coupable d'un crime de haute trahison. « Voulez-vous, disoit-il au dauphin, que je fasse trancher la tête sur un échafaud au premier prince de mon sang »? Mais un autre motif encore lui faisoit souhaiter

d'ensevelir dans le silence une affaire où l'on alloit voir qu'en abandonnant son petit-fils, il avoit réduit son neveu à recourir à ses ennemis pour conserver ses droits sur la même couronne, et que, dans l'impuissance où il étoit de protéger les princes de son sang, il leur faisoit un crime de chercher ailleurs des appuis.

Il est justifié ou du moins pardonné.

Ce fut dans ces dispositions qu'il admit le duc d'Orléans à se justifier lui-même. Il ne fut pas difficile à ce prince d'expliquer sa conduite et de désavouer ce que ses émissaires avoient pu dire ou faire entendre au delà de ses intentions. Le roi persuadé, ou affectant de l'être, de la sincérité du prince et de son innocence, en assura le roi d'Espagne, et dès lors tout fut assoupi.

Le côté foible du duc d'Orléans étoit dans ce moment sa folle passion pour M^lle^. de Séry. C'étoit par là qu'on l'attaquoit. On attribuoit à cette femme le projet criminel qu'on disoit avoir été découvert en Espagne. « Elle n'a point » cessé de l'y pousser avec violence (écri-

» voit-on de Paris à la princesse des » Ursins) : irritée contre vous, Madame, » parce qu'elle croit que vous seule avez » empêché qu'elle ne fût dame d'atours » de la reine d'Espagne; elle a cru et voulu » s'en venger par là ». Tout cela étoit vraisemblable. Mais on prétendoit qu'il avoit résolu, dès qu'il seroit sur le trône d'Espagne, de faire casser son mariage, comme indigne et fait par contrainte ; d'épouser la veuve de Charles II pour complaire à la cour de Vienne ; de répudier celle-ci pour cause de stérilité, et de couronner sa maîtresse : calomnie aiguisée de main de courtisan, pour blesser le roi son beau-père.

Cependant on ne cesse de le noircir auprès du roi.

Cependant, soit que le roi dissimulât ses chagrins domestiques, soit qu'une longue expérience lui eût appris à ne rien croire légèrement, il ménageoit encore le prince ; et, n'ayant pu réussir à le perdre, on s'obstinoit à le noircir. On saisit donc la circonstance d'un violent accès de colique dont sa femme fut attaquée, pour publier que, par un moyen plus sûr et

On l'accuse d'avoir empoisonné sa femme. Le fait dément l'accusation.

plus prompt que le divorce, il vouloit se délivrer d'elle; et cette rumeur trouva dans les esprits d'autant plus de crédulité, que le prince, adonné à l'étude de la chimie avec une curiosité passionnée, n'avoit rien du côté des mœurs qui justifiât son innocence, et qu'à le juger par le choix de ses complaisans familiers, il étoit capable de tout.

L'accès de colique cessa ; les bruits sur le poison tombèrent; et, contente d'avoir essayé l'opinion publique par ce trait de noirceur, la haine parut s'assoupir.

Tout paroît dissipé par le mariage du duc de Berri.

Le mariage du duc de Berri avec M^lle^. d'Orléans fut l'ouvrage de la duchesse de Bourgogne, toute puissante auprès du roi; et le duc d'Orléans, avec un tel appui, sembloit n'avoir plus rien à craindre.

Les calomnies se renouvellent au désastre de 1712.

Mais lorsque vint le deuil de 1712, que la famille du dauphin fut au moment de se voir éteinte, et qu'en France il ne resta plus, entre le trône et le duc d'Orléans, que le duc de Berri amoureux de sa femme, et dévoué par elle à son beau-

père, et le duc d'Anjou, foible enfant, à peine échappé à la mort, la crainte réveilla la haine; et le désastre qui rendoit le duc d'Orléans redoutable, fut le moyen qu'on employa pour en faire un objet d'horreur. La calomnie avoit pour elle l'opinion et les apparences. On sait quel en fut le succès.

La mort de Monseigneur, en 1711, avoit tourné toutes les espérances et tous les vœux du côté du duc de Bourgogne, nouveau dauphin, lorsque, dans l'espace d'un mois, la dauphine sa femme, et lui-même et leur fils aîné, furent ensevelis dans le même tombeau. Trois événemens si funestes et si précipités ne parurent pas naturels. On soupçonna qu'il y avoit du poison, et à des signes équivoques on crut en découvrir les marques. La France, épouvantée, chercha l'auteur du crime; la calomnie le nomma. La crédule fureur du peuple fut sincère; le déchaînement de la cour ne fut pas d'aussi bonne foi. Plus on avoit observé les faits, moins on en démêloit la cause. Dans le rapport des

médecins, après l'ouverture des corps du dauphin et de la dauphine, les avis étoient opposés. Dans celle-ci tout se trouvoit sain; nulle cause de mort apparente : dans le dauphin, au contraire, les parties nobles étoient corrompues jusqu'à la dissolution. Le premier médecin Fagon ne laissa pas d'affirmer indistinctement le poison dans l'un et dans l'autre. Le médecin de la dauphine fut de l'avis du médecin du roi. L'un assuroit, en courtisan, ce qu'il voyoit qu'on vouloit croire; l'autre, désespéré de la perte de sa maîtresse, pensoit comme tous ceux que frappe un malheur affreux et soudain, et qui ne peuvent s'imaginer que la cause en soit naturelle. Le premier chirurgien du roi, Maréchal, fut le seul qui, dans ces deux morts, ne voulut reconnoître que les effets d'une fièvre putride d'une extrême malignité. Mais, comme il l'avoua lui-même, il affectoit dans son opinion une assurance qu'il n'avoit pas. Il prévoyoit l'état de méfiance et de frayeur où l'on alloit mettre le roi. « Le frapper,

» disoit-il, de ces noires idées, c'étoit » réellement vouloir l'empoisonner ». Et à cet intérêt du repos de son maître, se joignoit un motif de zèle pour le duc d'Orléans, sur qui le crime alloit tomber. Chacun, dans ce rapport, soutint devant le roi son opinion avec chaleur. Le résultat étoit le doute ; mais si l'on en croit le duc de Saint-Simon, la marquise de Maintenon se décida sans balancer : elle osa dire qu'on savoit d'où partoit le coup, et nommer le duc d'Orléans. Le roi, par un sombre silence, témoigna qu'il pensoit comme elle ; et un nouveau malheur approfondit encore cette funeste impression.

L'épidémie de la rougeole étoit alors très-répandue, et si ce ne fut pas la maladie du dauphin et de la dauphine (comme on le crut d'abord, en leur voyant des marques de rougeur sur la peau), il est au moins indubitable que ce fut celle de leurs enfans. Le duc de Bretagne en mourut ; et l'on sema le bruit qu'il étoit mort empoisonné. Le duc d'Anjou fut sauvé, et l'on publia qu'il

l'avoit été par la duchesse de Vantadour, au moyen d'un contre-poison que la marquise de Verne avoit apporté d'Italie. On sent combien étoit suspect le témoignage de deux femmes aussi intéressées à imaginer ce mensonge ; il n'en fut pas moins accueilli. L'opinion qui accusoit le duc d'Orléans de ces trois parricides, se glissa dans les cabinets ; le duc du Maine l'y fit répandre, et les valets la divulguèrent comme un fait dont on étoit sûr, et dont le roi ne doutoit pas. A la mort du duc de Bretagne, l'intérêt du duc d'Orléans parut manifeste à tous les yeux, et par là même l'accusation devint plus grave, la persuasion plus forte, et le cri plus universel.

Le monde une fois prévenu que le Dauphin et son fils aîné avoient péri par le poison, qui devoit-il en accuser ? Celui sans doute qui n'avoit plus entre le trône et lui qu'un enfant, et un prince foible dont sa fille disposeroit ; celui qui s'occupoit sans cesse de chimie, et qui, dans son laboratoire, se faisoit un amusement

de distiller des poisons (car c'étoit ainsi qu'on parloit de ses études avec Hombert); celui qui ne passoit sa vie qu'avec d'infâmes complaisans, qu'il avoit l'imprudence d'appeler ses *roués*, et qui lui-même se jouoit de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus inviolable parmi les hommes. On sent que ce mélange de calomnies et de vérités accablantes devoit donner à l'opinion un poids qui entraînoit les esprits.

Les émissaires du duc du Maine crioient au parricide. Encouragés par leur exemple, les courtisans qui vouloient plaire et s'avancer, imitoient leur emportement; les gens modérés, ou plutôt les gens adroits, se contentoient de garder un silence morne, et de paroître muets d'horreur. Bientôt la ville, les provinces, l'Europe entière retentirent des mêmes cris; et le duc d'Orléans, universellement détesté comme un empoisonneur, se vit plus d'une fois insulté par une populace qui menaçoit de le mettre en pièces et le chargeoit de malédictions.

Le duc d'Orléans se défendit en homme foible.

Dans cet état, le plus effroyable qu'il soit possible d'imaginer, entre une cour qui demandoit si on n'en feroit pas un exemple, et un peuple irrité qu'il falloit contenir pour l'empêcher de le lapider dans son carrosse, de le brûler dans son palais, le duc d'Orléans prit une résolution qu'il croyoit courageuse, parce qu'il étoit foible. Il se présenta devant le roi; et, au lieu d'étonner ses ennemis par la fierté de sa défense, il demanda, comme un humble accusé, d'être reçu à la Bastille, et qu'on y enfermât son chimiste avec ceux de ses gens qui seroient soupçonnés.

Il est certain qu'avec sa qualité de premier prince du sang, son éloquence et du courage, il auroit pu, dans ce moment, étonner ses accusateurs. La maxime d'attribuer le crime à qui le crime est profitable, cette arme dont ils le frappoient pouvoit servir à sa défense et devenir redoutable pour eux. Dès sa jeunesse, en disgrâce à la cour, décrié dans l'esprit du roi, poursuivi par la calomnie,

ses

ses plus courageux défenseurs avoient été le duc et la duchesse de Bourgogne. Quelle eût donc été sa démence, si dans le moment où ses ennemis étoient dans toute leur force, il avoit brisé ses appuis! En lui supposant même autant d'atrocité qu'il avoit de bonté dans l'âme, les crimes qu'on lui attribuoit n'étoient pas ceux qu'il auroit commis. Il y avoit d'ailleurs peu de vraisemblance à supposer au duc d'Orléans cette ambition de régner, si ardente, si forcenée, si contraire à son indolence. Sa conduite passée ne ressembloit en rien à celle d'un ambitieux. La seule licence de ses mœurs auroit fait son apologie ; la légèreté, la mollesse étoient en lui aussi incompatibles avec les crimes dont on l'accusoit que l'auroit été la vertu.

Mais si, en recherchant lui-même l'intérêt de ses ennemis dans ces événemens funestes, il eût, dit Saint-Simon, rappelé le moment où Louis XIV, pour la première fois de sa vie, s'abaissant jusqu'à la prière devant son fils et son petit-fils,

les avoit inutilement suppliés, avec larmes, d'assurer le rang qu'il donnoit aux descendans de ses bâtards; s'il eut fait voir le duc du Maine aux genoux du duc de Bourgogne, sans pouvoir obtenir de lui une parole qui décidât le sort de ses enfans; si, en exprimant le dépit, la honte, la secrète rage dont l'avoit pénétré l'humiliation de ce refus, il avoit fait connoître au roi le fils de Mme. de Montespan, non pas tel qu'on le lui montroit, comme étant la simplicité, la candeur, la piété même, mais tel qu'il étoit réellement, plein d'orgueil et d'ambition, de ruse et de malignité, d'autant plus dangereux qu'il étoit plus timide, et que, poussé par une femme aussi entreprenante, aussi déterminée, aussi furieuse dans ses passions qu'il étoit craintif dans les siennes, il résultoit de leur intelligence l'audace des résolutions et l'adresse de la conduite, l'une et l'autre au plus haut degré; si, déchirant ainsi le voile de modestie, de décence et de douceur insidieuse dont ce fin courtisan savoit s'envelopper,

il eût fait voir, sous les dehors d'un esprit léger, amusant, industrieux dans l'art de plaire, tous les replis d'une âme ambitieuse et vindicative, et qu'il eût demandé lequel des deux, du duc du Maine ou de lui-même, s'étoit montré le plus capable de complots ténébreux et lâches, il les auroit fait tous trembler.

Le duc de Saint-Simon, qui semble se complaire à tracer ce plan de défense, aussi injuste que l'attaque elle-même, auroit voulu encore que le duc d'Orléans eût rappelé au roi la mort de Louvois son ministre, si soudainement arrivée; les précautions qu'on avoit prises d'interrompre les suites de cet événement, de faire sortir de prison le valet qu'on y interrogeoit, de supprimer la procédure, et de jeter au feu ce qui en étoit écrit; d'interdire toute recherche sur l'aventure de Séron, médecin domestique de la maison Louvois, lequel, peu de temps après lui, étoit mort en désespéré, dans les angoisses du remords, et en laissant échapper des mots qui l'accusoient d'avoir

empoisonné son maître. Accumuler ces souvenirs, c'eût été sans doute opposer des nuages à des nuages.

Quant aux risques d'un tel éclat, ce n'étoit pas, disoit Saint-Simon, le moment de les calculer. Il falloit savoir y hasarder sa tête. Le roi pouvoit trouver pardonnable cette audace de son neveu si cruellement outragé; la nation auroit été frappée d'une défense si hardie; et comme l'opinion publique se venge quelquefois de ses erreurs sur ceux-mêmes qui l'ont trompée, peut-être auroit-on pris plaisir à supposer dans le duc du Maine et dans sa gouvernante une espérance assez plausible de diviser, par la conduite de la duchesse de Berri, le duc d'Orléans et son gendre, de s'emparer de celui-ci, et d'obtenir de sa foiblesse ou de celle du roi d'Espagne, s'il revenoit prendre sa place, ce qu'ils désespéroient de jamais obtenir de la fermeté du dauphin.

Saint-Simon croyoit voir encore d'autres soupçons à élever; et si on ne

demandoit que des apparences de crime, on n'avoit qu'à se rappeler, disoit-il, par qui la première femme de Charles II, roi d'Espagne, le duc d'Ossonne, son ministre, et le jeune prince de Bavière, son héritier présomptif, avoient été empoisonnés. La même cour à qui ces coups d'état étoient familiers dès qu'ils lui étoient nécessaires, n'avoit-elle eu aucun intérêt de renvoyer en France la branche régnante en Espagne? et y avoit-il pour elle un plus sûr moyen de recouvrer un trône que de rendre l'autre vacant?

C'étoit-là véritablement la diversion la plus avantageuse à faire: elle eût soulagé l'âme du roi; la marquise de Maintenon n'en auroit point été blessée; et le duc du Maine, intimidé par l'assurance du duc d'Orléans, eût appris à le ménager.

Mais le duc d'Orléans, au lieu de consulter un ami courageux et ferme, ne prit conseil que d'un courtisan, et il ne fit qu'une bassesse.

Le roi, humilié de voir son neveu, le

premier prince de son sang, se dégrader ainsi, n'avoit pas daigné lui répondre; enfin, pressé par ses instances, il lui dit que si Homberg son médecin se présentoit à la Bastille, il y seroit reçu. Réponse dont le roi lui-même alla rougir dans son cabinet, et qu'il rétracta le jour même; car Homberg se rendit à la Bastille, et n'y fut point reçu.

La cour parut le détester. Le roi lui seul crut devoir le traiter en innocent, quoiqu'il le soupçonnât coupable.

Après cette honteuse scène, personne à la cour ne daigna plus ménager le duc d'Orléans. Il fut du voyage de Marly après la mort de la dauphine; car tel étoit l'empire des bienséances sur l'esprit de Louis XIV, que, n'ayant pu se résoudre à le poursuivre en coupable, il se croyoit obligé de le traiter en innocent. Mais ce qu'il n'osa faire, la cour le fit pour lui, comme ayant lu dans sa pensée, et il ne le trouva point mauvais. Chez lui, près de lui, sous ses yeux, dès que le duc d'Orléans paroissoit au lever, au dîner, dans le salon de jeu, il se faisoit à l'instant même un vide autour de lui, et chacun se rangeoit du côté où il n'étoit pas: cir-

constance bien remarquable et à l'égard du roi qui voyoit son neveu abhorré comme un parricide et le souffroit auprès de lui, et à l'égard du prince qui, peu de temps après, ayant toute puissance de venger ces affronts, parut les avoir oubliés.

Pour le duc d'Orléans, sa légèreté, sa mollesse rendent cet oubli concevable. Il voyoit les mouvemens de la cour comme un jeu mécanique dont il connoissoit les ressorts, et s'en affectoit foiblement. Mais que penser de Louis XIV qui voyoit son neveu supporter tout l'opprobre des crimes dont on l'accusoit? Le croyoit-il réellement coupable de lui avoir ravi, par le plus noir des attentats, ce qu'il avoit de plus cher au monde? Je ne dis pas seulement le dauphin, mais la dauphine, ses délices, l'unique objet de ses complaisances et de sa familiarité, l'âme des plaisirs de sa cour, la croyoit-il empoisonnée, et souffroit-il auprès de lui son empoisonneur? Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que, dans un crime

imputé sans preuve, le roi ne voyoit que des soupçons qui le troubloient sans le convaincre. Cependant ses perplexités redoublèrent le désir qu'il avoit que Philippe V fût, après lui, ou régent du royaume, ou roi lui-même, si le duc d'Anjou, alors dauphin, ne vivoit pas. On sait quelle lettre touchante il lui écrivit, pour l'engager à conserver ses droits sur sa couronne, et par quel refus héroïque Philippe V lui répondit. Louis XIV y fut sensible, et le chagrin qu'il en avoit conçu se réveilla dans toute sa force à la mort du duc de Berri.

L'accusation se reproduit la mort du duc de Berri. Caractère de ce prince.

Ce prince, le meilleur des hommes, affable, modeste, indulgent, accessible avec dignité, d'un sens droit, avec peu d'esprit et encore moins de lumières, réunissoit toutes les qualités estimables de la médiocrité. Ce que le duc de Bourgogne s'étoit donné à force de combats et de victoires sur lui-même, le duc de Berri l'avoit reçu de la nature; mais cette vigueur d'âme et cette activité d'un esprit perçant et rapide, ce talent, ou plutôt ce

génie des grandes choses, que le duc de Bourgogne avoit apporté en naissant, le duc de Berri en étoit privé, et il ne le sentoit que trop bien. De là, cette timidité, cette excessive défiance de lui-même, qui suspendoit toutes les facultés de son âme et de son esprit, dès qu'il se voyoit observé. D'abord, amoureux de sa femme, il en avoit souffert les caprices et les mépris; mais à la fin, trop éclairé sur ses déréglemens, il en étoit au point de demander qu'elle fût enfermée. La plus volontaire des femmes et la plus effrénée apprit qu'on l'alloit mettre dans un couvent; c'en fut assez. On étoit à Marly; elle étoit restée à Versailles, à cause de sa grossesse et d'une chute qu'elle avoit faite; le duc y alla tirer des faisans dans le parc, et après la chasse, il dîna avec elle. On dit qu'il but d'une eau de cerise qu'elle faisoit elle-même, et à son retour à Marly, il lui prit des convulsions d'estomac si violentes qu'il vomissoit des flots de sang. Peu de jours après, il mourut. On l'ouvrit, et on lui trouva

Tout porte à croire qu'il fut empoisonné, mais par sa femme seule, à l'insçu du duc d'Orléans.

la membrane de l'estomac ulcérée et percée. On ne douta pas du poison. Mais y avoit-il plus d'un coupable? Dans une femme de ce caractère, le dessein violent de prévenir l'affront d'être enfermée après ses couches, pouvoit fort bien avoir été conçu sans confidence et exécuté sans complice. Mais l'intimité scandaleuse du père avec la fille ne laissa aucun doute sur la complicité : ainsi, dans ce malheureux prince, on prit toujours le vice pour la preuve du crime; et ce fut-là son châtiment.

Le roi dissimula encore.

Mais cette apparence de crime, bien plus forte que les précédentes, ne fit plus la même impression. L'on eût dit que l'habitude en avoit affoibli l'horreur. Le roi avoit assisté à la mort du duc de Berri; mais soit qu'on lui dissimulât les symptômes funestes qui en déceloient la cause, soit qu'il sentit sa défaillance et qu'il voulût mourir tranquille, il s'efforça de se persuader qu'il n'y avoit rien que de naturel. Il alla voir la duchesse de Berri à Versailles, parut vouloir la consoler; et,

pour sauver les apparences, la combla de faveurs jusqu'à lui laisser les diamans de son époux.

Quel caractère que celui de ce roi, si, croyant voir dans cette femme l'empoisonneuse de son petit-fils, il lui en donnoit la dépouille! Mais, d'un autre côté, quel labyrinthe pour sa vieillesse que la recherche de ces crimes qui étoient la honte de son sang! Il ne faut donc pas s'étonner si, avec cette dignité qui lui étoit naturelle, il dévora ses chagrins domestiques, et jeta le voile des bienséances sur les crimes de sa maison.

Pour cette fois la cour suivit l'exemple du monarque. L'heure approchoit où le duc d'Orléans pourroit exercer ses vengeances; chacun songeoit à s'y soustraire, et à se tirer de la foule de ses ennemis déclarés.

Mais dans ses chagrins il s'abandonna à la marquise de Maintenon.

Cependant les peines d'esprit dont le roi étoit accablé, achevèrent de le livrer au duc du Maine et à sa gouvernante. Ce fut alors qu'ils lui arrachèrent cet édit dans lequel, au mépris des mœurs et des

Edit de

1714 en faveur des bâtards.

lois, prostituant la nation comme son esclave, et disposant du trône comme de sa conquête, il y appeloit ses bâtards.

L'esprit de cet acte scandaleux est dévoilé dans une lettre de la marquise de Maintenon à la princesse des Ursins, du 5 août 1714. « On prétend à Paris, lui » dit-elle, que le roi élève ces deux princes » (le duc du Maine et le comte de Tou- » louse) dans la vue de leur donner plus » de part à la régence. Les autres disent » que c'est l'effet d'une sage et profonde » politique. Mais tout le monde espère » également que la race des Bourbons ne » sera jamais éteinte. Ce qui est de vrai, » madame, c'est que ces deux princes » sont pleins d'honneur, de probité, de » religion, d'attachement pour le roi, pour » l'état et pour la ligne directe ».

La marquise de Maintenon veut que la régence soit déférée au duc du Maine.

Par cet édit, les bâtards étoient appelés à succéder à la couronne, il ne restoit plus qu'à faire passer la régence à l'aîné; et, dans l'état d'humiliation et de disgrâce où le duc d'Orléans étoit réduit, cette dernière faveur à obtenir sembloit devoir

trouver peu d'obstacles dans la volonté de Louis XIV. Ce fut-là cependant l'écueil d'un crédit jusque-là sans bornes.

On est ému de compassion pour la vieillesse de ce roi, lorsqu'on se représente l'état pénible de son âme dans cet intérieur domestique. Depuis la mort de la dauphine, *tout est mort ici, la vie en est ôtée*, écrivoit Mme. de Caylus à Mme. des Ursins. *Tout manque, tout paroît vide, il n'y a plus de joie, tous nos plaisirs sont passés*, écrivoit à la même, la marquise de Maintenon; et elle ajoutoit: *Je suis vieille, triste, ennuyée du monde. Je ne suis plus qu'un squelette vivant. Je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal, on ne m'entend plus moi-même, parce que la prononciation s'en est allée avec les dents. La mémoire commence à s'égarer, et nos malheurs joints à mon âge me font pleurer comme toutes ces vieilles que vous avez vues.* C'est-là ce que le roi retrouvoit tous les soirs; et à ce spectacle affligeant se joignoient les chagrins d'un

fils et d'une femme qui, consternés de ses refus, affectoient un silence morne, et restoient glacés devant lui.

A ce manége, ils ajoutoient l'art de réveiller dans son esprit les idées les plus sinistres; les valets leur étoient vendus, et c'étoit par eux qu'ils le faisoient instruire des bruits que d'autres émissaires prenoient soin de répandre et de renouveler. Ces bruits annonçoient la frayeur dont les esprits étoient frappés, de voir l'espérance de la nation, l'héritier du trône, livré dans la foiblesse de l'enfance, à la merci d'un empoisonneur chargé de quatre parricides. Si, pour atteindre à la couronne, il n'avoit plus qu'un pas à faire, assuré du succès et de l'impunité, la foible vie d'un enfant lui coûteroit-elle à trancher plus que celle du duc de Bourgogne, et du duc de Bretagne et du duc de Berri, dont il venoit de se défaire du vivant du roi, sous ses yeux? Voilà ce que l'on faisoit dire à la nation, et ce qu'elle disoit peut-être.

Qu'on s'imagine l'état d'angoisse où

ces réflexions réduisoient l'âme d'un vieillard, et quelle force leur donnoit encore cette obsession de tous les jours, qui, ne cessant d'agir, mine tous les obstacles, et, s'il est permis de le dire, déracine la volonté. Qu'on s'imagine quel tourment ce doit être pour un vieux roi, consumé de chagrin, d'avoir sans cesse à résister aux instances de ceux qu'il aime et sur qui son âme affaissée se plairoit à se reposer; quel malaise il doit éprouver à vivre avec des mécontens, dont il a fait dépendre la douceur de sa vie, d'affliger ceux qui devoient faire la consolation de ses derniers momens. Qu'à la foiblesse paternelle on ajoute l'intérêt plus dissimulé de l'orgueil, pour un fils que Louis XIV croyoit avoir créé une seconde fois, en le faisant passer du néant de la honte au plus haut comble des grandeurs, et qui avoit eu pour lui le plus grand charme qu'on puisse avoir pour un roi triste, le don de l'amuser et de le réjouir, en lui cachant l'art qu'il y employoit, et en déguisant la souplesse

sous l'air de l'ingénuité. Qu'on pense à la séduction d'une femme encore plus habile, qui, pour captiver ce monarque, l'avoit mis au pied de la croix, s'étoit rendue sa directrice afin d'être sa souveraine, et lui parloit au nom du ciel lorsqu'elle vouloit commander; qui s'étoit fait de la conscience de ce prince comme une espèce de complaisante pour l'alarmer, le rassurer, le déterminer à son gré; qui s'étoit ménagé la même intelligence avec sa vanité, son orgueil, ses foiblesses, n'avoit cessé depuis trente ans d'observer, d'épier son âme par tous les endroits accessibles; et après cela qu'on s'étonne, non pas de ce qu'ils en obtinrent, mais de ce qu'il eut le courage et la constance de leur refuser.

Le roi lui résiste.

Pour écarter de la régence le premier prince du sang, il auroit fallu avouer qu'on le croyoit coupable et qu'on ne l'avoit point puni. Louis XIV répugnoit également à se déclarer foible et à paroître injuste. Il ne vouloit laisser de tache ni à sa mémoire ni à sa famille.

Après

Après tout, l'accusation pouvoit être calomnieuse, et je tiens toujours à l'idée que le roi conservoit un doute consolant. Son chirurgien Maréchal avoit sa confiance intime; car les vrais amis d'un vieux roi sont ceux qui prennent soin de sa santé et de sa vie, et la confidence des peines de l'âme suit naturellement celle des maux du corps. Cet homme brusque et franc, dont la droiture lui étoit connue, ne cessoit de répéter à son maître que les prétendues apparences de poison, dont on avoit affligé son esprit, n'étoient que de noires chimères. D'Argenson, lieutenant de police, tenoit au roi le même langage. Le père le Tellier lui faisoit un scrupule d'une crédulité légère sur un sujet si grave, et pour des bruits si odieux. Le confesseur rendoit ce bon office au prince, soit en vue de l'avenir, soit en haine personnelle et secrète de la marquise de Maintenon, parce qu'elle usurpoit sur lui la direction de conscience, et que l'âme du roi étoit comme un empire qu'ils se disputoient l'un à l'autre pour y dominer à

l'envi. Enfin, le roi, dans le duc d'Orléans voyoit le mari de sa fille ; et la tendresse paternelle fut peut-être le sentiment qui résista le plus aux persécutions qu'il eut à soutenir.

Testament qu'il consent à faire.

Il ne voulut donc pas exclure le duc d'Orléans de la régence, mais il ne voulut pas non plus la lui confier à lui seul. Il la remit, ainsi que la tutelle du jeune roi, à un conseil dont le duc d'Orléans seroit le chef, sans autorité personnelle, et sans autre prérogative que la prépondérance de sa voix en cas de partage. Quant à la personne du roi, elle étoit confiée au duc du Maine comme surintendant de l'éducation ; et, à ce titre, la maison du roi, tant militaire que civile, devoit lui obéir et n'obéir qu'à lui. Si le duc du Maine venoit à manquer, le comte de Toulouse devoit prendre sa place. Le maréchal de Villeroi, sous l'autorité du duc du Maine, étoit chargé de l'éducation en qualité de gouverneur. Tel fut le parti mitoyen que Louis XIV, après bien des combats, se résolut enfin de prendre

dans son testament. Le conseil de régence, tel qu'il l'avoit formé, étoit presque tout composé de personnes considérables et dévouées au parti des bâtards.

Conseil de régence tel qu'il l'avoit formé.

C'étoit le maréchal de Villeroi qui devoit à la marquise de Maintenon l'oubli de ses fautes déshonorantes et des folies de son orgueil : homme frivole et arrogant, également déplacé à la tête et des conseils et des armées, présomptueux et incapable, enflé du vent de la faveur, superficiel en toutes choses avec un grand air d'assurance, mais souple et amusant dans sa futilité; complaisant de Louis XIV, qui l'avoit cru propre à lui gagner des batailles, parce qu'il savoit le flatter; depuis, corrupteur de Louis XV, qu'il auroit voulu rendre orgueilleux comme lui, et auquel, dans sa tendre enfance, il disoit ces paroles si remarquables par leur bassesse, en lui montrant, du haut du palais des Tuileries, une multitude innombrable assemblée dans le jardin : *Voyez, mon maître, voyez ce peuple ;*

*tout cela est à vous ; vous êtes le maître de tout cela* (1).

C'étoit le maréchal d'Uxelles, militaire estimable et bon négociateur; mais encore meilleur courtisan, et plus considéré à la cour pour avoir commandé le camp de Maintenon, lors des travaux de l'aqueduc, que pour avoir bien défendu Mayence et habilement négocié à Utrecht; homme d'autant plus délié que, sous une grossière écorce de paresse et d'indifférence, il cachoit sa dextérité; sachant en imposer par cet air d'importance que donne un extérieur silencieux et grave, fidèle esclave de la faveur, étroitement lié avec le duc du Maine, et par lui introduit chez la marquise de Maintenon.

C'étoit le maréchal d'Harcourt, recommandable par ses succès dans les armées et dans les ambassades, soutenant son ambition d'un mérite solide et rare, quoiqu'au-dessous du premier rang, soit parmi

(1) Ce fut à la fête de Saint-Louis en 1721, après la maladie du roi.

les hommes de guerre, soit parmi les hommes d'état; produit et appuyé par la marquise de Maintenon, ne se livrant à la faveur qu'avec décence et avec mesure, et ne s'y prostituant jamais. Il étoit fait pour être la lumière du conseil de régence; mais, frappé déjà plusieurs fois d'apoplexie, et pouvant à peine énoncer le foible reste de ses idées, il n'étoit plus dans cette place qu'un objet de décoration.

C'étoit Talard, émule d'Harcourt et dans l'art de la politique et dans celui de la guerre; comme lui plein d'esprit, de grâces, de talens et d'ambition, excellent comme lui dans les détails d'une campagne, sans pouvoir embrasser en grand le commandement d'une armée; comme lui courtisan, mais avec moins de noblesse, plus de ruse et plus de détours; soutenu à la cour par le maréchal de Villeroi, et absolument dévoué à leur protectrice commune.

C'étoit le maréchal de Villars dont la fortune avoit secondé la valeur, soutenu

la jactance, enflé la renommée et passé de loin le mérite, mais à qui l'envie disputoit vainement la gloire d'avoir sauvé l'état : inférieur sans doute à Eugène qu'il avoit eu le bonheur de vaincre, il jouissoit de son triomphe avec l'ostentation d'un homme qui en étoit lui-même étonné, tenant sa cour, donnant des fêtes, et se prodigant des louanges sans retenue et sans pudeur. Mais à cet air avantageux, que Louis XIV pardonnoit à qui l'avoit si bien servi, l'adroit vieillard savoit mêler l'air de dépendance et de culte qui plaisoit si fort au monarque; et par d'heureuses imprudences qui dans la favorite décéloient une reine, il lui faisoit sa cour en héros de théâtre, qui mettoit à ses pieds sa gloire. Du reste, évitant avec soin de prendre aucun parti entre le duc du Maine et le duc d'Orléans, il les ménageoit l'un et l'autre, et il couvroit sa politique d'un voile de frivolité.

C'étoit enfin ce qui restoit de plus considérable des débris de ce règne si

fécond en grands hommes, mais qui, sur son déclin, avoit dégénéré.

Le roi y avoit joint ses ministres; Voisin, fidèle courtisan de la marquise de Maintenon, dont il étoit la créature; Pontchartrain, qui la ménageoit et qui ne ménageoit qu'elle; la Vrillière, doux, obligeant, mais qui avoit peu d'influence; Desmarets, brusque et rebutant, mais instruit et laborieux; Torci, décent et sage autant qu'habile et honnête homme, qui, sans avoir jamais fléchi devant l'idole, étoit estimé d'elle en dépit d'elle-même, et protégé par son propre mérite, faisoit sa cour en faisant son devoir.

Ainsi devoit être composée cette régence aristocratique. La forme en étoit imposante, et sembloit tout concilier; car si d'un côté il eût été injuste d'exclure le duc d'Orléans d'un droit inhérent à sa naissance, de l'autre il eût été moins prudent que jamais de confier, sans précaution et sans réserve, la tutelle d'un roi enfant à son héritier présomptif. Mais cela même devoit rendre le duc d'Or-

léans plus ardent à réclamer ses droits et de régent et de tuteur : car la précaution d'éloigner de la personne du jeune roi le premier prince de son sang, de confier à un autre qu'à lui son éducation, sa garde et sa défense, annonçoit dans Louis XIV les soupçons les plus violens. Il étoit même à présumer qu'un prince que Louis XIV dénonçoit dans son testament comme indigne d'avoir été dépositaire de la puissance et de la vie du roi mineur, seroit perdu dans tous les esprits, et qu'on n'auroit pas la témérité de remettre un dépôt si précieux et si fragile en des mains dont le roi mourant auroit cru devoir le sauver.

Le roi remet son testament au parlement.

Le roi manda le premier président et le procureur général, et tenant dans ses mains un paquet cacheté, « Ceci, leur » dit-il, est mon testament. Je le remets » au parlement pour le garder. Je ne » puis lui donner une plus grande marque » de mon estime et de ma confiance » que de le rendre dépositaire de ma » dernière volonté ».

L'édit qui accompagnoit le testament, et qui défendoit de l'ouvrir jusqu'après le décès du roi, ordonnoit qu'alors on en fit l'ouverture en pleine assemblée du parlement, et en présence du nouveau roi, des princes du sang et des pairs du royaume. Enfin, dans l'intervalle de la mort de Louis XIV, à l'ouverture du testament, un codicille attribuoit au maréchal de Villeroi une autorité absolue sur la maison du roi et sur les troupes qui la composent, avec ordre exprès de placer, le jour de l'ouverture du testament, les gardes du corps, les gardes françaises et les gardes suisses, dans les palais et aux environs, à leurs postes accoutumés.

Codicille ajouté au testament.

Ainsi la prudence, la force, l'opinion publique, la faveur de la cour, celle du parlement, tout concouroit en apparence avec la volonté du roi. Cette apparence fut trompeuse; et le roi lui seul en avoit jugé sainement. L'exemple de ses prédécesseurs et singulièrement celui du roi son père, lui étoit présent; il

ne cessoit de dire que son testament ne seroit pas plus respecté que les leurs. Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua avec la reine d'Angleterre, qu'il alla voir au couvent de Chaillot. « Ma- » dame, lui dit-il, en présence de la » marquise de Maintenon, j'ai fait mon » testament; on m'a tourmenté pour le » faire. J'en connois l'impuissance et » l'inutilité. Nous pouvons tout ce que » nous voulons tant que nous sommes » vivans; mais, après notre mort, nous » pouvons moins que des particuliers. » Il n'y a qu'à voir ce qu'est devenu le » testament du roi mon père, et celui de » tant d'autres rois. Mais on ne m'a donné » ni paix, ni repos, que le mien ne fût » fait. Hé bien, madame, le voilà fait, » on ne me tourmentera plus ». Et en disant ces mots, ses yeux avoient passé sur la marquise de Maintenon.

Louis XIV au lit de la mort paroit désavouer et rétracter son testament.

Jusque-là on ne voit en lui que le chagrin d'avoir été forcé de compromettre sa volonté dernière : mais à l'article de la mort il parut avoir oublié ou vouloir ré-

tracter l'injure qu'il avoit faite à son neveu. Il le fit appeler, lui témoigna de la bienveillance, l'embrassa deux fois, l'assura qu'il l'avoit toujours aimé et que dans son testament il ne lui avoit fait aucun tort. Tous les historiens l'attestent. Le même jour, il dit aux officiers de sa maison : « Suivez les ordres que mon ne-» veu vous donnera ». Le duc d'Orléans prétendoit qu'il lui avoit dit à lui-même : « Mon neveu, j'ai fait mon testament » dans lequel je vous ai conservé tous les » droits de votre naissance. Je vous » recommande le dauphin, servez-le » comme vous m'avez servi. S'il vient à » manquer, vous serez le maître, et la » couronne vous appartient ». Mais, à ne supposer vrai que ce qui est incontestable, si Louis XIV avoit jugé ce prince coupable des crimes dont on l'accusoit, comment celui qui, au lit de la mort, refusoit de voir son évêque, parce qu'il étoit janséniste, auroit-il désiré de voir et d'embrasser l'empoisonneur de ses enfans?

C'est ici qu'il est évident que, sur le

crime du poison, l'âme du roi avoit été troublée, jamais persuadée, et que, dans cette âme affoiblie, dont les liens se dénouoient, les impressions étrangères avoient perdu toute leur force. Il l'avoit vu calomnié sur l'affaire d'Espagne; l'exemple en étoit tout récent, et si le crime, pour lequel on auroit voulu qu'il eût fait trancher la tête à son neveu, étoit un crime supposé, celui du poison pouvoit l'être. Ce fut donc un soulagement pour la conscience du roi mourant, de penser que son testament seroit nul. Mais tout nul qu'il étoit de droit, tout affoibli qu'il étoit encore par les paroles du roi lui-même, c'étoit toujours une arme redoutable dans les mains du parti contraire à celui du duc d'Orléans; et la révolution si tranquille et si prompte, qui se fit dans tous les esprits, est pour l'histoire un nouveau phénomène.

# CHAPITRE II.

## ASSEMBLÉE DU PARLEMENT

### APRÈS LA MORT DE LOUIS XIV.

Coup d'œil sur les régences.

LE moment critique d'une monarchie, c'est le premier moment d'une minorité: parce que la volonté du feu roi n'est plus rien; que celle du nouveau roi n'est rien encore; qu'il est instant de disposer de la tutelle et de la régence; que, si la nation s'assemble, elle est en proie aux factions; que, si les grands, sans la nation, s'arrogent le droit de décider pour elle, la haine des partis s'allume, et la discorde et l'anarchie prennent la place de l'autorité légitime, qui n'est plus dans aucune main. De là vient que ce qui se passe dans cette conjoncture est presque toujours illégal.

Dans le temps que nos rois faisoient,

de leur vivant, sacrer et couronner leur héritier présomptif, par ce même acte solennel ils prenoient soin de choisir le tuteur de l'enfance du nouveau roi; ce choix avoit l'aveu des peuples; les pairs et les grands du royaume en étoient témoins et garans. C'étoit ainsi que le petit-fils de Hugues Capet, Henri I, avoit donné lui-même pour tuteur à Philippe son fils, âgé de huit ans, Baudouin, comte de Flandre, mari d'Adèle, sa sœur, et, par cette alliance, oncle du jeune roi: c'étoit ainsi que Louis le jeune avoit mis Philippe-Auguste son héritier sous la tutelle de Philippe, comte de Flandre. Le père de S. Louis, sans avoir fait comme eux, de son vivant, sacrer et couronner son fils, n'en voulut pas moins rendre authentique et légale la sage disposition qu'il fit pour sa minorité; ce fut un acte de législateur qui réunit dans la personne de la reine mère et la tutelle de son fils et la régence du royaume, exemple inoui jusqu'alors. Sous la minorité de Charles VI, la régence fut disputée entre les princes du sang

et réglée par des arbitres : les oncles du roi disposèrent de son autorité comme d'un bien de famille ; la nation ne s'en mêla point : la force méprisa la loi. La tutelle de Charles VIII, confiée par Louis XI à sa sœur, dame de Beaujeu, fut un exemple tout contraire : l'acte en fut présenté aux états de Tours ; et c'est le seul de cette espèce qui ait eu formellement l'aveu de la nation. Sous la minorité de Charles IX, on ne s'attend pas à voir un grand respect pour les lois : aussi, pour donner à l'usurpation de la reine-mère et du roi de Navarre une apparence de formalité, n'eut-on pas honte de faire écrire au parlement, par un roi âgé de dix ans, qu'il avoit disposé lui-même du gouvernement du royaume ; et le parlement répondit au roi, qu'il remercioit le ciel de l'avoir si bien inspiré : jeu insultant et concerté au mépris de la nation, entre une cour sans pudeur et un parlement sans courage. Après avoir applaudi sous ce règne à l'usurpation du pouvoir souverain, le parlement lui-même en sui-

vit l'exemple, en s'arrogeant le droit de nommer Marie de Médicis régente du royaume. Il est vrai qu'il y fut forcé, si des magistrats peuvent l'être, par ce violent duc d'Epernon, à côté duquel Henri IV venoit d'être assassiné. Jusque-là cependant ce n'étoit que prétendre représenter la nation et suppléer la volonté publique. Le parlement alla plus loin. Louis XIII avoit tout disposé avant sa mort pour la tutelle de son fils, et la régence du royaume; la déclaration en avoit été vérifiée et consignée dans le dépôt des lois; le parlement y avoit souscrit; et à peine Louis XIII eut-il fermé les yeux que la déclaration fut cassée; on fit tenir un lit de justice à Louis XIV, âgé de cinq ans; on lui fit mettre à la place de la volonté du roi son père, munie de la sanction publique, ce qu'on osa appeler la sienne; et le parlement déféra à la volonté d'un enfant.

Testament de Louis XIV comparé à la déclaration de Louis XIII.

Le testament de Louis XIV, tenu sous le scellé jusqu'à sa mort, n'étoit pas un acte aussi inviolable que la déclaration

tion de Louis XIII, publiée et enregistrée du vivant du législateur; mais si la volonté d'un roi, déclarée quand il n'est plus, laisse à la nation le droit d'y déroger ou d'y souscrire, c'est que la nation, sous un roi mineur, avant d'avoir nommé à la régence, tient la place du souverain. Un tribunal qui, de sa pleine autorité, casse le testament d'un roi, se met donc lui-même à la place de la nation assemblée; et il s'agissoit de savoir si le parlement auroit encore le pouvoir et la volonté de faire cet acte de législation et d'autorité souveraine. Sa résolution dépendoit de l'impulsion qu'il auroit reçue, et du degré de crédit et de force qu'auroient les partis opposés.

Le parti du duc d'Orléans se ranime.

A mesure que la santé de Louis XIV devenoit plus chancelante, la chaleur du parti contraire au duc d'Orléans se ralentissoit. Le prince remarquoit déjà sur les visages l'embarras et l'inquiétude. On commençoit à cultiver la bienveillance de ses amis et à gagner ses créatures. Les personnages les plus considé-

rables alloient secrètement solliciter leurs bons offices; personne encore cependant n'osoit se rapprocher de lui.

Alternatives d'espérances et de craintes.

Mais lorsque le danger du roi fut sérieux et manifeste, il n'y eut presque plus de ménagement. On vit la cour, avec son impudence accoutumée, se jeter, se presser en foule du côté du duc d'Orléans. Il est vrai que, trois jours avant la mort du roi, un cordial qu'on lui avoit fait prendre ayant un peu rappelé ses forces, et l'espérance de le sauver s'étant ranimée avec lui, l'appartement de son neveu, qui regorgeoit de monde, fut vide en un instant. Mais dès que le roi retomba, tout reflua bien vite vers le prince; et lui, au milieu de ce flottement, l'observoit et s'en amusoit comme d'une scène comique.

Retour de l'opinion de la multitude en faveur du duc d'Orléans.

Le monde, selon son usage, avoit pris, sans savoir pourquoi, les impressions de la cour; mais moins intéressé, et par là moins injuste, il avoit eu le temps de se demander à lui-même, pourquoi tout ce déchaînement contre un prince qu'il

censuroit comme très-vicieux, mais qu'il lui étoit impossible de haïr comme un méchant homme? On auroit applaudi à des précautions que Louis XIV auroit prises solennellement et avec dignité, pour obvier à l'abus du pouvoir; mais des dispositions secrètes et si mystérieusement cachées, le soin qu'on avoit affecté d'enfermer dans un mur, sous des grilles de fer, cet acte qu'il n'auroit fallu que déposer respectueusement au greffe, annonçoit quelque chose d'illégal et d'injuste. S'il n'y avoit rien de contraire à nos coutumes et à nos lois, pourquoi tous ces soins ombrageux et ces précautions timides? Si le testament renversoit l'ordre établi, s'il frustroit le duc d'Orléans des droits de sa naissance, avoit-on présumé que ce prince fût assez lâche pour se laisser déshonorer? Et où étoit la preuve des crimes dont on l'avoit si hautement, si légèrement accusé? Le roi n'avoit-il pas assez fait pour ses enfans adultérins, en les appelant à la couronne? Falloit-il exciter pour eux des

troubles, des séditions, peut-être une guerre civile? Ainsi pensoient les gens les moins passionnés, les plus éclairés, les plus sages. La multitude ne pense point, l'impulsion la détermine. On lui avoit dit que le duc d'Orléans venoit d'empoisonner la famille royale; et, sans examiner s'il étoit vrai ou non, elle avoit voulu le lapider: on avoit cessé de le dire, elle avoit cessé de le croire. Elle savoit d'ailleurs que ce prince étoit populaire; elle espéroit qu'il seroit libéral; qu'après un règne austère et triste, il feroit renaître la joie et rappelleroit l'abondance; qu'il soulageroit sa misère en diminuant les impôts, seul intérêt du peuple, qui ne vit que pour vivre; dès lors ce parricide qu'on avoit détesté devenoit un dieu bienfaisant.

Opinion de l'armée.

Le militaire, accoutumé à n'estimer les hommes qu'en raison du courage, avoit reconnu dans le duc d'Orléans la plus brillante valeur; il lui en avoit coûté de croire un si brave homme capable d'un lâche attentat; et une opinion prise à

regret n'est pas difficile à détruire. Ceux qui avoient servi sous ses ordres disoient de lui ce qu'ils avoient vu; les autres se flattoient de le trouver le même, bon, accessible et généreux.

Du parlement.

Le parlement, dès long-temps fatigué des querelles théologiques, et indigné du joug de Rome, que Louis XIV expirant lui avoit voulu faire subir, ne demandoit qu'un prince qui osât l'en délivrer; et celui-ci n'annonçoit rien moins qu'un timide respect pour les volontés du saint-siége. Sur tout le reste, il le connoissoit foible; il espéroit le dominer.

Des pairs.

Les ducs et pairs, se voyant dégradés par la préséance accordée aux bâtards, le regardoient comme leur vengeur. Ils avoient aussi des débats avec la haute noblesse, et ils se persuadoient que le duc d'Orléans décideroit en leur faveur.

Du clergé.

Pour le clergé, trop affoibli par ses divisions sur la bulle, il ne songeoit, dans l'un et dans l'autre parti, qu'à se ménager un soutien. Ni l'un ni l'autre n'attendoit du duc d'Orléans un zèle bien

sincère; mais tous les deux pouvoient prétendre à sa faveur. Le père le Tellier, qui l'avoit bien servi, croyoit pouvoir y compter pour les siens; le cardinal de Noailles avoit, de son côté, des amis qui lui en répondoient. D'ailleurs, ce qu'il y avoit alors de plus imposant dans l'église, n'avoit qu'un crédit chancelant. Le confesseur alloit n'être plus rien : il jouoit sa dernière scène. Le nonce Bentivoglio étoit décrié par ses mœurs et odieux par son caractère effronté, pétulant et fourbe. Les cardinaux de Rohan et de Bissi étoient plutôt en faveur à la cour qu'en recommandation dans l'estime publique. La considération plus marquée, dont l'abbé de Polignac commençoit à jouir, n'étoit pas celle de son état. Le seul qui eut vraiment un grand poids étoit le cardinal de Noailles; et le duc d'Orléans s'en étoit assuré.

Telle étoit, sur la fin du règne de Louis XIV, la disposition des esprits à l'égard du duc d'Orléans. Ce prince avoit partagé sa confiance entre trois hommes

qui servirent de médiateurs à tout ce qui voulut se rapprocher de lui.

D'Effiat, Canillac, St.-Simon se partagent la confiance du prince.

L'un étoit le marquis d'Effiat, homme d'esprit, de sens et de résolution, qui savoit prendre avec adresse l'ascendant sur les âmes foibles, et l'exercer avec empire quand il l'avoit pris une fois. D'intelligence avec le chevalier de Lorraine, il avoit gouverné *Monsieur* jusqu'à sa mort, toujours avec autorité, dit Saint-Simon, et souvent avec insolence. Ce même Saint-Simon l'accuse d'avoir empoisonné Henriette, première femme de *Monsieur*, pour venger le chevalier de Lorraine qu'elle avoit fait exiler ; et il raconte cette anecdote avec des circonstances qui semblent exclure le doute. Il la tenoit, dit-il, de Fleuri, procureur-général, auquel, bien des années depuis le crime, l'un des complices, appelé Purnon, maître-d'hôtel de *Madame*, l'avoit lui-même révélé. Ni cette étrange confidence échappée à l'un des coupables, ni le silence de Louis XIV, à qui Purnon avoit tout avoué, ni le rappel du cheva-

lier de Lorraine, qui avoit envoyé le poison, ni l'impunité de d'Effiat qui l'avoit mis dans l'eau dont buvoit la princesse, ni l'indulgence du roi envers Purnon, conservé dans sa place de maître-d'hôtel auprès de la seconde femme de *Monsieur*, rien, dans ce récit, n'est croyable. Mais lequel des deux témoins soupçonner, de Fleuri ou de Saint-Simon? c'est ce que je laisse en suspens. Je dois seulement avertir que Saint-Simon haïssoit d'Effiat, et que la haine, dans tous ses mémoires, distile le plus noir venin.

Le second des trois personnages dont on se ménageoit l'appui étoit le marquis de Canillac. Il avoit réussi d'abord auprès du duc d'Orléans par la satyre de la cour, la plus libre et la plus piquante: sorte de flatterie qui ne pouvoit manquer de plaire à un prince disgracié. Canillac, envieux de tout, et ne méritant rien, avoit la misantropie de l'ambition mécontente. Dans ses propos, ni les ministres, ni la marquise de Maintenon, ni le roi lui-même n'étoient épargnés.

Son caractère étoit un composé de vanité, d'humeur, d'agrément, d'importance et de frivolité. Moraliste perpétuel, au milieu de la licence même, il étoit des soupers du prince, sans s'y permettre aucun excès, et sans jamais perdre un instant le sérieux de la prudence et le sang-froid de la sobriété.

Enfin, le plus considéré des trois, comme le plus digne de l'être, étoit le duc de Saint-Simon. On le voit peint dans ses mémoires avec ses talens supérieurs, ses défauts et même ses vices; avec cette éloquence si pleine quelquefois, si véhémente et si rapide, et cette affluence de paroles qui le rend si diffus lorsqu'il est négligé; avec ce don d'approfondir, d'analyser les caractères, d'en saisir toutes les nuances, de les marquer par des touches si fines et par des traits si vigoureux, et cette partialité qui exagère tout à ses yeux, et lui fait tout louer ou blâmer sans mesure; avec cette raison si forte et cette vanité si foible; avec ce caractère si droit lorsqu'il est calme, mais

souvent si passionné; avec ce sentiment si doux, si pénétrant, qui fait aimer tout ce qu'il aime, et cette bile envenimée qu'il répand à grands flots sur tous les objets de sa haine ou de ses fiers ressentimens; enfin, avec cette ostentation de franchise et de probité, ce zèle ardent pour la justice, cet amour de la vérité qui semble l'animer sans cesse, et cet intérêt personnel qui le domine à son insçu, au point de ne lui laisser voir dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que les ducs et pairs, dans les ducs et pairs que lui-même, ou que leurs rapports avec lui.

Ce fut d'abord par ces trois hommes de confiance qu'on fit passer au duc d'Orléans les protestations de zèle. Bezons, quoique moins important, quoique peu digne de la faveur du prince, après le triste personnage qu'il avoit fait en Espagne, où il avoit si mal remplacé Berwick, ne laissa pas d'être recherché; Dubois, encore très-subalterne, le fut aussi, mais

en secret, et avec les ménagemens que l'orgueil met dans ses bassesses.

Les plus empressés à se produire furent le duc de Noailles et le président de Maisons. Noailles, à qui son alliance avec la marquise de Maintenon devoit rendre l'accès du duc d'Orléans difficile, eut l'habileté de se rendre nécessaire par son crédit. Le duc de Guiche, son beau-frère, colonel des gardes-françaises, homme avide et nécessiteux, comme tous les dissipateurs, n'avoit d'autre importance que celle de sa place; mais Contade, son major, étoit un homme estimé dans son corps. Ce fut lui que le duc de Noailles prit soin de s'attacher; et, par son entremise, il se lia avec Maisons, voulant paroître ainsi mener d'une main les gardes-françaises, et de l'autre le parlement.

Le duc de Noailles et le président de Maisons.

Maisons, qu'une grande fortune et un état somptueux qu'il tenoit avec dignité, ses liaisons dans le plus grand monde, l'amour des lettres, leur commerce, sa haute faveur à la cour rendoient l'oracle

de sa compagnie, ne désiroit pas moins que le duc de Noailles d'être important sous la régence. Par lui, Noailles et Canillac, ennemis l'un de l'autre, se réconcilièrent; et tous les trois crurent former ensemble un triumvirat qui subjugueroit le régent et gouverneroit le royaume.

Maisons mourut dix jours avant Louis XIV; mais la liaison de Canillac et de Noailles étoit formée; et moyennant cinq cent mille livres que le duc d'Orléans promit au duc de Guiche, le régiment des gardes fut à lui.

Il avoit perdu dans Maisons le grand mobile du parlement. De Mesmes, premier président, lui étoit contraire, et il le savoit; mais il avoit à lui opposer deux hommes de plus d'importance, d'Aguesseau, par l'autorité de ses lumières et de ses vertus; Joli de Fleuri, par l'ascendant de son esprit et de son éloquence. La reconnoissance du prince prévint le succès de leur zèle, et ne dut pas le ralentir; à d'Aguesseau il promit la place

de Chancelier à la mort de Voisin, et à Fleuri celle de procureur général quand d'Aguesseau la laisseroit vacante; il affermit de même la bonne volonté de ceux qu'il destinoit à remplir les premières places dans les conseils de la régence, dont il avoit formé le plan.

Le chancelier Voisin. Le maréchal Villeroi.

Mais deux hommes sur lesquels il étoit loin de compter, Voisin et Villeroi vinrent s'offrir et se livrer d'eux-mêmes. C'est St.-Simon qui le raconte : personne n'étoit mieux instruit de ces détails; et autant je suis en défiance de son jugement sur les hommes, autant j'ai peine à révoquer en doute son témoignage sur les faits. Voici ce qu'il a révélé.

Voisin devoit son existence à la marquise de Maintenon : sans autre appui que sa faveur, sans autre mérite auprès d'elle que d'avoir été intendant de la maison de St.-Cyr, sans autre recommandation que le manége de sa femme, complaisante habile et discrète, il étoit parvenu au ministère de la guerre et à la place la plus éminente de la magistra-

ture, tout incapable qu'il étoit de remplir ni l'un ni l'autre de ces emplois. Il avoit seul, avec sa protectrice, toute la confiance de Louis XIV : c'étoit par lui qu'avoit passé l'édit en faveur des bâtards; c'étoit avec lui que le roi avoit rédigé son testament; c'étoit de sa main qu'il étoit écrit; et si un seul homme avoit pu en être le dépositaire, c'étoit à lui, sans aucun doute, que le roi l'auroit confié. Ce fut lui qui fit proposer au duc d'Orléans de le lui révéler, s'il vouloit lui assurer sa place.

Le maréchal de Villeroi tenoit à la personne de son maître par des liens encore plus étroits et plus forts : ce monarque, dès sa jeunesse, l'avoit accablé de bienfaits; dans tout l'espace de son règne, jamais aucun de ses sujets n'avoit reçu de lui des marques si touchantes de confiance et de bonté. Pour comble de faveur, il l'avoit voulu voir à la tête de ses armées; et, après les fautes les plus grossières et les plus désastreuses, il l'y avoit soutenu contre le cri de la nation et

au péril de sa couronne. Il l'avoit fait passer d'Italie en Flandre, pour lui donner lieu de réparer la déroute de Chiari, et la surprise de Crémone; enfin, la bataille de Ramillies perdue par sa seule incapacité, l'ayant trop mise en évidence, il n'est point de ménagement que le roi n'eût gardé encore pour lui adoucir l'inévitable humiliation d'être rappelé. On se souviendra éternellement de ce mot plein de délicatesse et de magnanimité qu'il lui dit en le revoyant: *M. le Maréchal, on n'est plus heureux à notre âge.* Ni tout l'orgueil de Villeroi, ni ses plaintes sur son rappel, ni sa résistance inflexible à demander lui-même sa retraite, ni l'opiniâtreté de son ressentiment dans sa disgrâce volontaire, rien n'avoit pu lasser l'indulgence du roi; il l'avoit rappelé comme un consolateur après la mort de la dauphine, et depuis, il n'avoit cessé de redoubler pour lui les distinctions et les grâces. « Le duc de » Villeroi (son fils) est au comble de » la joie, écrivoit madame de Maintenon:

» le roi lui a donné les survivances du » gouvernement du Lyonnois, de la » lieutenance de roi, et de toutes les » pensions qui y sont attachées ». Après le duc de Beauvilliers, Villeroi étoit le seul homme titré (pour ne pas dire de naissance) que Louis XIV eut fait entrer dans le conseil: il y souffroit ses inepties, en rougissoit pour lui, et les dissimuloit. Dans son testament, on a vu de quelles marques de confiance et d'estime il l'honoroit au delà du tombeau. Il n'est guère possible d'imaginer, je ne dis pas une amitié, car Villeroi n'étoit qu'un courtisan, mais une faveur plus constante et plus signalée. Qui le croira? Ce fut ce même favori qui, tandis que Louis XIV expirant, lui donnoit, par son codicille, le commandement de la maison du jeune roi et la garde de sa personne, alla trouver le duc d'Orléans; lui offrit, s'il vouloit promettre au chancelier de le laisser en place, la révélation du testament du roi, et s'engagea lui-même à ne point faire usage du pouvoir qu'il lui

lui confioit. Dans ce marché, Voisin s'engageoit à remettre sa place de sécretaire d'état de la guerre, dont le brevet de retenue, de quatre cents mille livres, lui seroit payé comptant au moment de sa démission. Cette trahison superflue ne valoit pas le prix qu'on y mettoit; mais, impatient de tout savoir, le duc d'Orléans promit tout; et dès le lendemain, dans le cabinet du roi mourant, le chancelier, seul avec le prince, lui confia le codicille.

Motifs de sécurité du duc d'Orléans.

Ainsi, tranquille sur la maison du roi, servi avec chaleur auprès du parlement, plus sûr encore des gardes-françaises par le duc de Guiche et Contade, des gardes-suisses par Raynold, de l'artillerie par St.-Hilaire, de la police par d'Argenson, ayant pour lui les ducs et pairs, auxquels il avoit tout promis, ayant gagné plus en détail et par d'obscures entremises, tous ceux dont il avoit besoin, le duc d'Orléans attendit l'événement de la mort du roi. Elle arriva le 1er. septembre 1715, à huit heures

Mort de Louis XIV.

du matin; et le lendemain, à la même heure, le parlement fut assemblé.

Séance du parlement, vingt-quatre heures après.

Il étoit déjà en séance, lorsque les pairs y arrivèrent. Quelques momens après, les princes légitimés s'y rendirent. Le duc du Maine n'avoit pour lui, à la tête du parlement, que de Mesmes, courtisan foible, magistrat peu considéré, et adversaire peu redoutable de d'Aguesseau et de Fleuri. Parmi les pairs, il pouvoit avoir quelques partisans, mais timides et dominés par le grand nombre. Il comptoit peut-être sur le duc de Guiche, qu'il croyoit lui être attaché, et qui, vendu au duc d'Orléans, s'étoit posté dans une des lanternes de la salle de l'assemblée, tandis que son régiment, avec celui des gardes-suisses, occupoient les dehors et l'intérieur du palais. Cependant, soit dissimulation, soit persuasion réelle que tout alloit fléchir sous la volonté du feu roi, le duc du Maine se présenta avec tous les dehors de l'espérance la plus calme, tempérant néanmoins cet air de confiance par un respect

sérieux et profond. Le comte de Toulouse, qui venoit après lui, portoit sur le visage le sang-froid de son caractère, toujours aussi indifférent sur les objets d'ambition, que son frère en étoit avide. Le duc de Bourbon vint ensuite; le duc d'Orléans le suivit de près. Il parut avec cette assurance noble et modeste qu'inspire le bon droit devant des juges équitables. On dit cependant que, pour leur imposer, il avoit fait placer, dans l'une des tribunes, l'arrogant milord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, qui, dès avant la mort du roi, s'étoit ménagé, dans la cour du prince, des intelligences secrètes, et qui, par sa présence, croyoit le protéger. Cette précaution injurieuse fut inutile; et le parlement qui ne savoit rien des intrigues de Stairs, ne vit en lui qu'un étranger curieux de ce grand spectacle, ou qu'un politique attentif à ce qu'on alloit décider.

Lecture du testament de Louis XIV.

Dès que le duc d'Orléans fut arrivé, et qu'il eut pris place dans l'assemblée, les députés furent nommés pour aller

chercher au greffe, dans la niche grillée, le testament de Louis XIV. En l'absence des députés, il régna un profond silence. A leur retour, ils déposèrent dans les mains du premier président le testament et le codicille. La lecture en fut faite par l'un des magistrats, et dès qu'elle fut achevée, le duc d'Orléans prit la parole. Il commença par des éloges et des regrets pour le feu roi. Il dit que rien n'étoit plus digne de la sagesse de ce monarque, que tout ce qu'on venoit de lire concernant les maisons de Saint-Cyr et des Invalides, et l'éducation du jeune roi ; mais qu'à l'égard de ses dispositions pour le gouvernement du royaume, il avoit de la peine à les concilier avec ce qu'il lui avoit dit à lui-même dans les derniers jours de sa vie; et d'une voix mal assurée, il répéta ce qu'il appeloit ses paroles : *Qu'il ne lui avoit fait aucun tort, et que dans son testament il lui avoit conservé tous les priviléges de sa naissance.* « Or, reprit-il, quoi de plus contraire au droit que j'ai par ma

Le duc d'Orléans parle le premier.

naissance à la régence du royaume, que ce conseil nommé d'avance, dont moi-même je dépendrois, et qui, revêtu de toute l'autorité, ne m'en laisseroit plus aucune? Comme régent, je suis responsable de l'administration de l'état; je ne puis l'être qu'à la tête d'un conseil que j'aurai formé. Je ne lui dispute point la voix délibérative, et j'entends que tout s'y décide à la pluralité, ne me réservant que la voix prépondérante en cas de partage; mais cela même exige et suppose ma confiance, et je ne puis la donner entière qu'à des personnes de mon choix. Le feu roi a donc été surpris, et il n'a pas senti la force et les conséquences de ce qu'on lui a fait faire (en prononçant ces mots il regarda le duc du Maine). Pour moi, ni mon devoir, ni mon honneur, ajouta-t-il, ne me permettent de souffrir l'injure faite à ma naissance, à mon dévouement pour le roi et à mon amour pour l'état; et j'espère assez de l'estime de ceux qui composent cette assemblée, pour me persuader que la

régence sera déclarée telle qu'elle doit être, c'est-à-dire, entière et indépendante, et que le choix du conseil qui doit y concourir me sera confié. Je consens qu'on me lie les mains pour le mal; mais pour le bien, je veux être libre.

Il impose silence au duc du Maine. Le duc d'Orléans est déclaré régent.

Le duc du Maine voulut répliquer; le duc d'Orléans lui imposa silence. « Monsieur, lui dit-il d'un ton ferme, vous parlerez à votre tour ». En un moment l'opinion générale se décida. Le choix du conseil fut attribué au duc d'Orléans, déclaré régent du royaume, et l'acclamation ne permit pas au duc du Maine d'élever la voix; mais tout n'étoit pas décidé.

Le régent combat un autre article du testament

On a vu que, par un article du testament, la personne du roi mineur étoit mise sous la garde du duc du Maine, en qualité de surintendant de l'éducation, et qu'à ce titre la maison du roi, civile et militaire, devoit lui obéir. Le duc d'Orléans s'éleva contre cette énorme puissance. Il représenta que, si son honneur étoit blessé par l'autre article du

testament, il l'étoit bien plus par celui-ci, qui non-seulement ne lui laissoit aucune sûreté pour lui-même, mais qui mettoit la cour, la capitale, la personne du jeune roi sous l'absolue dépendance de ceux qui avoient si indignement abusé de la foiblesse d'un roi mourant. Il conclut que la régence étoit absolument impossible à exercer sous des conditions pareilles, et qu'il ne doutoit pas que la sagesse du parlement ne lui fît annuller des dispositions capables de jeter le royaume dans des malheurs effrayans à prévoir.

Le duc du Maine réplique. Discussion entre ces deux princes.

Le duc du Maine avoit le droit d'être entendu dans sa propre cause, et il en eut la liberté. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne lui étant confiée, il devoit avoir exclusivement l'autorité sur sa maison tant militaire que civile, sans quoi il ne pouvoit répondre ni du service, ni de la sûreté personnelle du jeune prince, pour lequel, disoit-il, son attachement étoit si bien connu du feu roi, qu'il y avoit mis toute

sa confiance. A ces dernières paroles, le duc d'Orléans l'interrompit. « Il seroit » étrange, dit-il, que la première et la » plus entière confiance n'eût pas été pour » moi, et que je fusse réduit à vivre sous » la protection et sous la dépendance de » ceux qui auroient usurpé mes droits, » et qui m'auroient cru assez imprudent » ou assez foible pour le souffrir ».

La réplique eût été accablante, si le duc du Maine avoit eu le courage que sa situation demandoit. Il eût fallu que le duc d'Orléans, avant de réclamer ses droits, eût commencé par se laver des soupçons qui l'avoient noirci, sans quoi le duc du Maine auroit rendu garans de la vie du jeune roi ceux qui auroient eu l'imprudence de la livrer aux mains de son héritier présomptif, accusé par la voix publique d'avoir empoisonné tout le reste de sa famille. Jamais peut-être une plus grande cause n'a été plaidée aux yeux d'une nation; mais elle exigeoit autre chose qu'un esprit délié et qu'une âme timide.

Cependant la contestation entre l'un et l'autre s'animoit par des répliques entrecoupées, et dégénéroit en une dispute indécente et interminable ; lorsque le duc d'Orléans, dont la dignité se trouvoit compromise, prit le parti, comme il étoit tard, de faire lever la séance et de la remettre à l'après-midi. Mais, en renvoyant l'assemblée, il frappa un coup décisif. Le régent sépare l'assemblée.

Après l'acte de souveraineté que le parlement venoit de faire, il eût été de sa politique de s'établir modérateur de l'autorité absolue, et de laisser au duc du Maine le pouvoir de la balancer, afin de dominer lui-même entre les deux, en les opposant l'un à l'autre. Dans cette situation, c'eût été lui, sans doute, qui eût régné pendant la régence ; et le duc d'Orléans sentit bien qu'il falloit jeter un appât à son ambition, pour la distraire ou l'assoupir ; c'est ce qu'il fit en homme de génie ; il déclara donc que le premier usage qu'il vouloit faire du pouvoir de régent, étoit de mettre le parlement en état de l'aider de ses conseils et de ses lumières, Trait de génie de ce prince. Droit des remontrances rendu.

et que, dès ce moment, il lui rendoit l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'acclamations et d'applaudissemens, et la séance fut levée.

Le régent appelle d'Aguesseau et Fleuri. Il retourne au parlement.

A peine le régent fut de retour dans son palais, qu'il y fit venir d'Aguesseau et Fleuri, ses partisans les plus utiles; et, tout concerté avec eux, il retourna sur les quatre heures au parlement, qui l'attendoit. Après qu'il eut pris place et que le bruit causé par son arrivée eut cessé, il dit qu'il persistoit à déclarer qu'il ne lui étoit pas possible de souffrir que le surintendant de l'éducation fût maître de la personne du roi; qu'il tint Versailles, Paris, les princes, les pairs et les grands du royaume et lui régent sous sa puissance; qu'ils devoient tous sentir que si le duc du Maine avoit le commandement de la maison du roi, il pourroit à toute heure disposer de leur liberté, et attenter, quand bon lui sembleroit, à celle du régent lui-même; que la cour prévoyoit ce qui résulteroit d'une nouveauté si étrange, et qu'il laissoit à sa

sagesse, à son intégrité, à son amour de l'ordre et du repos public, à déclarer ce qu'elle pensoit d'un si funeste renversement de toutes les règles et de toutes les lois.

Le duc du Maine, interdit, abattu, et la pâleur sur le visage, voulut répliquer; on ne l'écouta plus; et il fut décidé, tout d'une voix et en tumulte, que cet article du testament seroit abrogé comme le précédent. Les gens du roi auroient dû conclure avant que l'opinion se formât: aussi le premier président n'avoit-il pas demandé les voix, mais les voix l'avoient prévenu. Enfin, d'Aguesseau et Fleuri parlèrent, le procureur-général en peu de mots, l'avocat-général plus au long et avec beaucoup d'éloquence. Leurs conclusions furent dans tous les points en faveur du duc d'Orléans.

L'article du testament qui confioit la personne du roi au duc du Maine est cassé.

Alors le duc du Maine rappela tout ce qu'il avoit de courage pour représenter avec force, mais cependant avec mesure, que, s'il étoit dépouillé de l'autorité que le feu roi lui avoit attribuée, il

demandoit à être déchargé de la garde du jeune roi, et à conserver seulement la surintendance de son éducation, sans répondre de sa personne. *Très-volontiers, monsieur, lui répondit le duc d'Orléans, et il n'en faut pas davantage.* Le premier président, presque aussi consterné que le duc du Maine, alla aux voix, et chacun répondit : *De l'avis des conclusions.* L'arrêt fut prononcé. Ainsi tout le pouvoir fut remis au duc d'Orléans, avec la pleine liberté de former à son gré le conseil de régence; l'autorité pourtant réservée au conseil pour la décision des affaires, à la pluralité des voix; celle du régent seulement prépondérante dans le cas du partage.

Ces mesures sont universellement applaudies.

L'arrêt fut suivi des acclamations de l'assistance, et successivement de celles du peuple, qui remplissoit l'intérieur du palais.

Le régent confie son plan de gouvernement,

Quand le bruit de l'applaudissement eut cessé, le régent, avec cet air noble et doux, qui étoit sa première éloquence,

remercia le parlement, l'assura du soin qu'il auroit d'employer au bien de l'état le pouvoir et l'autorité dont il étoit dépositaire, et ajouta qu'il étoit temps d'instruire l'assemblée du plan d'administration qu'il se proposoit d'établir. Ce plan avoit été trouvé dans la cassette du duc de Bourgogne, et la vénération, avec laquelle le régent le nomma, fit la plus vive impression. Le projet consistoit dans la distribution et le partage des affaires entre plusieurs conseils subordonnés au conseil de régence; un pour la politique, un pour la guerre, un pour la marine, un pour la finance, un pour les affaires ecclésiastiques, un pour celles de l'intérieur, et, dans ces deux derniers, un certain nombre de jurisconsultes, pour y porter la lumière des lois. Le régent ne négligea point d'énoncer qu'ils seroient pris dans le parlement; et à ces mots la magistrature fit éclater sa reconnoissance. Ainsi se termina cette assemblée mémorable; ainsi s'en retourna comme en

ouvrage du duc de Bourgogne.

triomphe dans son palais, au milieu des acclamations du peuple redoublées sur son passage, celui que ce même peuple, trois ans auparavant, auroit lapidé et mis en pièces, si la vigilance et la fermeté de d'Argenson, lieutenant de police, ne l'eût pas retenu.

Le 12 Septembre, Louis XV tient un lit de justice.

Cette révolution s'étoit faite le 2 septembre. Le 12, Louis XV, âgé de cinq ans, vint tenir son lit de justice. Sa gouvernante, la duchesse de Ventadour, y étoit assise à ses pieds, comme pour rendre plus sensible le contraste de son enfance avec un acte de législateur. Par cet acte, fut confirmé l'arrêt qui avoit annullé le testament de Louis XIV; et le chancelier Voisin, qui l'avoit écrit, fut l'organe de la sanction donnée à l'arrêt qui l'anéantissoit.

# CHAPITRE III.

## FORME DE GOUVERNEMENT

### DONNÉE A LA RÉGENCE.

Véritable auteur du plan adopté par le régent.

LE plan d'administration qu'adopta le duc d'Orléans, avoit été tracé, par le duc de Beauvilliers, au duc de Bourgogne, son élève, lorsqu'il étoit si près du trône et encore plus près du tombeau. Mais, à vrai dire, ce ne fut ni l'exemple ni l'autorité du duc de Bourgogne qui décida le duc d'Orléans, ce fut le conseil du duc de Saint-Simon, conduit lui-même par un intérêt qui n'étoit rien moins que celui de l'état. Son dessein fut, dit-il, dans ses mémoires, *de commencer à mettre la noblesse dans le ministère, avec la dignité et l'autorité qui lui convenoit aux dépens de la robe*

*et de la plume, d'écarter cette roture de tous les emplois supérieurs, et de soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration.*

L'ingénuité de cet aveu ne doit point étonner de la part d'un homme tout occupé des prérogatives de la naissance et des principes indestructibles du gouvernement féodal. Il faisoit gloire d'avoir voulu renverser tout le système de gouvernement dont le cardinal Mazarin *avoit*, disoit-il, *empoisonné le royaume.* Or, voici quel est ce système, qu'il trouvoit si pernicieux.

Préventions données à Louis XIV par Mazarin contre la noblesse. Système de ce ministre.

En retraçant à Louis XIV les entreprises et les usurpations de la noblesse sous la régence de Marie de Médicis et sous celle d'Anne d'Autriche, Mazarin lui avoit donné pour maxime, d'éloigner du gouvernement cette noblesse factieuse, qui, ne voyant dans le souverain que l'usurpateur de ses droits, et, dans le peuple, que son ancien esclave échappé de sa chaîne, tendoit sans cesse à reprendre d'un côté le pouvoir, à opprimer de l'autre.

l'autre. Toujours liguée secretement contre l'autorité du prince et la liberté des sujets, elle regarderoit, disoit Mazarin, comme un traître, le ministre homme de qualité, qui ne croiroit pas lui devoir sur tous les ordres de l'état toute espèce de préférence, de faveurs et de sacrifices. Il croyoit qu'un corps si puissant par ses emplois, par ses richesses, par ses alliances réciproques, auroit trop d'influence et d'ascendant sur celui des siens qui seroit dans le ministère, et dont la considération dépendroit du crédit qu'il donneroit à ses pareils. Réduit à tout dissimuler, à tout souffrir ou à tout craindre de cette ligue menaçante, traité par elle en ennemi s'il ne lui étoit pas dévoué, protégé, soutenu s'il se livroit à elle, ce seul mérite lui tiendroit lieu de lumières et de talens, lui feroit pardonner les fautes les plus graves, et éléveroit en sa faveur, autour du prince, un cri de louange plus fort que celui du blâme public; ainsi attaché par les plus forts liens à cette classe où il seroit né, animé

du même esprit qu'elle, et imbu des mêmes principes, il porteroit dans les conseils ce despotisme militaire et ce même orgueil féodal que Richelieu avoit abattu, mais qu'il n'avoit point étouffé ; donneroit tout à la naissance, prodigueroit aux plus remuans les récompenses et les honneurs, ruineroit l'état pour payer ses partisans toujours avides, érigeroit pour eux en droit l'abus du pouvoir de leurs places, les vexations, les rapines, la licence, l'impunité ; se feroit, aux dépens du roi, un rempart redoutable contre le roi lui-même, et le réduiroit à n'oser le renvoyer du ministère où il se seroit retranché et environné de défenseurs. La véritable condition d'un ministre étoit donc, selon Mazarin, de ne tenir à rien qu'au prince et à l'état, de n'avoir pour appui que son propre mérite, et de voir toujours la disgrâce à côté de la négligence ou de l'oubli de ses devoirs.

St.-Simon veut surtout ren-

Ce que le duc de Saint-Simon voyoit *de plus pressé et de plus important à*

*faire* étoit donc le renversement de ce système; et, du vivant du duc de Berri, il avoit déjà proposé au duc d'Orléans de l'engager, s'il devenoit roi, à former des conseils dont les places seroient remplies par la noblesse. Il l'y exhorta plus vivement encore lui-même, dès qu'il le vit à la veille de gouverner; et il faut avouer que ce plan, d'ailleurs si dangereux, convenoit à une régence. Celle-ci, plus qu'une autre, avoit besoin d'appui, soit par la foiblesse du chef, soit par la difficulté des affaires, soit par la jalousie et les prétentions du parlement et de la cour d'Espagne, soit enfin par l'événement que l'enfance du roi pouvoit laisser prévoir et craindre; et si l'avis du duc de Saint-Simon ne fut pas celui d'un citoyen ni d'un ami désintéressé, ce fut du moins celui d'un homme habile.

verser ce système.

La grande difficulté fut d'admettre dans les conseils ceux des ennemis du duc d'Orléans, qu'il eût été indécent d'en exclure; mais on leur opposa des hommes

en état ou de les contenir, ou de les balancer.

Composition du conseil de régence.

Le conseil de régence fut ainsi composé : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, chef du conseil; le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voisin, le duc de Saint-Simon, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt et de Besons, l'ancien évêque de Troies et Torci, tous ceux-là opinans; la Vrillière tenant le registre, mais n'ayant point de voix, et Pontchartrain, sans fonctions, admis à titre de faveur, en considération du chancelier son père.

Chavigni.

L'ancien évêque de Troies, Chavigni, étoit un homme de bien, un esprit sage, instruit dans les affaires du clergé, français quant aux maximes; mais sans aucun parti; considéré dans le grand monde, où il avoit passé sa vie, plus respecté encore depuis qu'ayant cédé son évêché à son neveu, il avoit cherché la retraite : il ne s'attendoit à rien moins qu'à être appelé dans les conseils; mais il accepta, sans répugnance, ce qu'il n'avoit point désiré;

et le monde, accoutumé à voir dans ses pareils plus d'adresse et de manége, fut surpris qu'il eût négligé de se donner l'air de la résistance et le mérite du refus.

Le maréchal de Besons étoit ce qu'on appelle un homme de guerre, s'il ne falloit que bien mener un corps; brusque, emporté dans son humeur, avec assez de sens, mais peu d'intelligence; connoissant l'honneur militaire, mais aussi timide à la cour qu'il étoit brave sous les armes : quant à l'extérieur, fait pour en imposer par une tête de caractère, bonne, dit Saint-Simon, à être peinte par Rembrant; mais, avec cette tête vide, plus propre à figurer qu'à opiner dans les conseils. Le maréchal de Besons.

J'ai fait connoître ci-devant les autres membres du conseil de régence; mais je n'oublierai point, à l'égard de Torci, que, si le régent en avoit cru le plus honnête de ses courtisans, il auroit exclu de ce conseil le seul homme d'état qu'il y eut alors dans le royaume. Torci.

Torci, du vivant du feu roi, *enveloppé*, dit Saint-Simon, *dans sa sagesse et dans sa vertu*, n'avoit été d'aucun parti : il avoit des amis dans l'un et dans l'autre ; les Villeroi et les Talard, du côté du duc du Maine ; les d'Estrées et les Castries, du côté du duc d'Orléans ; mais, sans se laisser dominer, il les ménageoit tous, et se conservoit libre. Tandis que Voisin trafiquoit, par l'entremise de Villeroi, et que tous les autres ministres, sans en excepter Desmarets, briguoient secrètement l'appui de tout ce qui etoit en crédit dans la cour du duc d'Orléans, Torci, lui seul, fier et modeste, ne demandoit rien à personne : soit qu'il fût assez sage pour n'ambitionner rien, soit qu'il se sentît nécessaire et fait pour être recherché, ni lui, ni sa femme n'avoient fait un pas pour s'approcher de la nouvelle cour ; et le duc d'Orléans ne doutoit pas que Torci ne lui fût contraire. Cet homme, droit et ferme, avoit de plus un ennemi dans Saint-Simon ; et celui-ci nous en dit la cause. *Mon amour-*

*propre n'étoit pas content de n'avoir jamais reçu de Torci la moindre avance. C'étoit*, ajoute-t-il, *un homme de l'ancien ministère ; et, dans mon dessein d'anéantir les secrétaires d'état, Torci, qui l'étoit après son père et son grand-père, ne pouvoit être à mon gré. Je lui donnai donc force attaques auprès de M. le duc d'Orléans, et je m'irritois en moi-même du peu de progrès que j'y faisois.* La résistance du régent n'eut pas un motif plus louable que les attaques de Saint-Simon ; et si Torci fut conservé, il le dut moins à ses talens, à ses lumières, à son austère probité, à l'avantage même d'avoir le secret des négociations, et d'y être versé depuis tant d'années, qu'à celui d'avoir eu l'espionnage de la poste, dont le régent croyoit ne pouvoir se passer.

Nullité du duc du Maine.

Le duc du Maine trembloit pour son état. Voisin, vendu et avili ; Harcourt, frappé d'apoplexie ; Villeroi, réduit, par incapacité, à n'opiner que par monosyllabes, n'étoient pas des antagonistes bien

redoutables pour Saint-Simon, Torci et le régent lui-même, qui, d'ailleurs, s'étoit assuré de la pluralité des voix. Aussi fut-il le maître du conseil de régence.

Conseil de conscience.

Dans le trouble où Louis XIV avoit laissé les affaires de l'église, le conseil de conscience étoit plus difficile à former. Ce roi, dans la dernière année de sa vie, n'avoit pu forcer la résistance du parlement à l'acceptation de la bulle. Ce n'étoit pas que, dans tous les esprits, il y eut le même courage: le premier président flottoit entre la cour et sa compagnie; Chauvelin, avocat-général, étoit livré au père le Tellier, qui l'avoit mis auprès du roi dans la confiance la plus intime; Blancmenil, fils de Lamoignon, étoit dévoué aux Jésuites; mais d'Aguesseau, procureur-général, secondé de Fleuri, avoit montré une constance à toute épreuve, et les avoit tous entraînés. Le roi, pour le fléchir, l'avoit fait venir seul, et l'avoit trouvé aussi ferme qu'à la tête du parlement. Il en fut d'autant plus outré qu'il ne se sentoit plus la force d'aller tenir son lit

de justice, comme il l'auroit voulu, et comme il l'avoit annoncé. Dans son dépit, il s'oublia jusqu'à sortir de son naturel, et de cette dignité froide qui accompagne le sentiment d'une puissance irrésistible. Impatient de se trouver foible contre la volonté d'un homme, Louis XIV menaça d'Aguesseau de lui ôter sa charge; et cette menace fut aussi inutile qu'elle étoit injuste : d'Aguesseau n'en fut point troublé. Enfin, le roi, au lit de la mort, fit appeler les cardinaux de Rohan et de Bissi, et leur dit qu'il étoit fâché du trouble où il laissoit l'église; mais que, s'il y avoit de sa faute, ils en répondroient devant Dieu, puisqu'il s'étoit conduit par leurs lumières, et n'avoit fait, dans son ignorance, que ce qu'ils lui avoient conseillé. Ils se chargèrent volontiers de répondre de sa conduite, et l'assurèrent l'un et l'autre qu'il pouvoit avoir l'âme en paix. Le monarque mourut tranquille.

Situation de l'église de France.

Cependant rien n'étoit calmé, quand le duc d'Orléans prit la régence. L'église

de France se trouvoit divisée en deux partis irréconciliables. D'un côté, les jésuites et leurs adhérens, à la tête desquels étoit le nonce Bentivoglio, espèce de fou furieux, sans religion, comme sans pudeur, qui, dans le même temps qu'il souffloit dans Paris le feu du fanatisme, y entretenoit effrontément une femme publique, et vivoit avec elle dans la plus insigne débauche. A l'appui du nonce, venoient les cardinaux de Rohan et de Bissi, tous deux voulant dominer le clergé; mais tous deux, à la mort du roi, ayant perdu leur influence : c'étoit le parti moliniste. De l'autre côté, sous le nom du parti janséniste, on voyoit réunis les plus vertueux des évêques, la plus saine partie du clergé, comme la plus savante, les écoles, les monastères, les curés de Paris, ce corps si respectable et si puissant dans des temps difficiles, enfin les parlemens, celui de Paris à leur tête.

Opinion publique sur les que-

Quant à l'opinion de la multitude, la philosophie qui, depuis, a fait des progrès

si rapides, n'avoit pas encore eu le temps de l'éclairer sur la futilité des querelles théologiques, et sur l'absurde impiété des guerres de religion. Mais les artifices, les manéges, les fourberies, l'ambition du parti moliniste commençoient à se dévoiler. On le voyoit persécuteur; et il est naturel aux hommes de haïr l'abus de la force. Il attaquoit la liberté dans son asile le plus inviolable; il vouloit forcer la croyance; et, entre deux partis, dont l'un fait violence à l'autre, le côté de la défensive est le côté intéressant. Le peuple, assez heureux pour s'être sauvé cette fois de la fureur du fanatisme, parce que l'objet de la querelle n'avoit rien de sensible, et qu'il ne s'agissoit que de subtilités dont il ne se mêle jamais, le peuple étoit seulement indigné de voir les exils, les proscriptions, les emprisonnemens employés dans une affaire d'opinion, à laquelle il n'entendoit rien; et, sans examiner si le parti souffrant seroit plus doux, au cas qu'il devînt le plus fort, il se rangeoit du côté

relles théologiques.

foible. Un monde, plus éclairé que le peuple, voyoit plus loin, et découvroit l'envie, l'intérêt et l'ambition sous le masque de l'hypocrisie. Dans une querelle où le plus impérieux des monarques avoit déployé tout l'appareil d'une autorité absolue, montrant d'une main la faveur, les grâces, les séductions de toute espèce; de l'autre, les rigueurs, les menaces, les châtimens, il étoit plus que vraisemblable que le plus grand nombre n'avoit abandonné le parti malheureux que par crainte, et n'avoit embrassé que par foiblesse ou par ambition le parti heureux et puissant. Il n'y avoit pour le régent que les Jésuites à craindre; il espéra de les contenir. Il leur marqua de l'estime et de la bienveillance; mais il leur déclara que, sans prendre d'autre parti que celui de la paix, il vouloit que, des deux côtés, on la lui laissât rétablir, et que la liberté de conscience, la sûreté, la tranquillité fussent égales pour tout le monde.

Examen des lettres de cachet.

Les lettres de cachet furent examinées; celles d'exil et de prison, pour jansé-

nisme, révoquées; et tous ceux qui, pour cette cause, étoient exilés ou prisonniers, remis en pleine liberté. « *Pour ceux qui furent tirés des cachots*, dit St.-Simon, *l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta, et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent du traitement qu'ils avoient éprouvé* ».

Alarmes des cardinaux, agens de la cour de Rome.

Cependant les agens de la cour de Rome, Bentivoglio, Rohan et Bissi, étoient dans les alarmes de voir, depuis la mort du roi, la haute estime que le duc d'Orléans marquoit au cardinal de Noailles. Ils pressèrent le pape d'écrire au régent un bref d'amitié, pour lui demander, comme une grâce, de ne pas mettre ce prélat à la tête du conseil des affaires ecclésiastiques; et, si le bref fût arrivé, le refus étoit difficile; mais le cardinal une fois nommé, le choix étoit irrévocable; et il étoit aussi aisé de le justifier que de le soutenir.

Le cardinal de Noailles.

Le cardinal de Noailles étoit connu et révéré comme un prélat modeste, religieux et sage, sans reproche toute sa vie,

plein de candeur et de droiture dans ses mœurs, comme dans sa foi. Son ancienneté dans le clergé de France, sa qualité d'archevêque de la capitale et de diocésain de la cour, celle de doyen des cardinaux, les alliances de sa maison, enfin son âge, ses vertus, ses lumières, formoient une masse de titres que rien ne pouvoit balancer. Il étoit du parti opposé à celui de Rome; mais, dans l'esprit de neutralité qu'annonçoit le duc d'Orléans, ce motif ne devoit donner ni exclusion, ni préférence. Ainsi le prince avoit, pour appuyer son choix, des motifs que Rome elle-même seroit forcée d'avouer. Il ne lui donna pas le temps d'y mettre obstacle; et, pour étouffer les murmures et les frémissemens du parti moliniste, le même jour qu'il mit le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience, il lui remit la feuille des bénéfices. Rien de plus efficace que ne le fut ce moyen de faire respecter son choix. Dès que le cardinal de Noailles fut déclaré l'arbitre et le dépositaire de la fortune du clergé,

*on vit clairement*, dit Saint-Simon, *la gaze déliée de ce manteau de religion, qui couvre tant d'ambition, de cabales et d'infamies.* L'herbe croissoit à l'archevêché; en un moment tout y accourut. Les évêques qui s'étoient le plus prostitués à la cour, les ecclésiastiques du second ordre, les gens du monde qui s'étoient le plus éloignés de ce prélat, n'eurent pas honte de grossir sa cour; mais il les reçut tous en véritable père, aussi peu flatté que surpris de cette révolution, et montrant dans son indulgence et dans sa modestie une égalité d'âme qui sembloit ne devoir jamais se démentir.

Plaintes modérées du pape.

Le choix du régent publié, la prière que le pape avoit résolu de lui faire fut changée en plainte, mais assez douce. Le prince y répondit plus doucement encore, et avec cette fermeté respectueuse qui semble déférer, et qui ne cède rien. Quant à son impartialité, il la justifia sans peine, en représentant qu'il ne falloit pas espérer d'un temps de mi-

norité, et par conséquent de foiblesse, ni de l'autorité limitée et passagère d'un régent plus que de la pleine puissance du roi le plus absolu et le plus respectueusement obéi qui fut jamais; et que Louis XIV n'ayant pu obtenir ce que désiroit sa sainteté, quelques soins qu'il y eût employés sans relâche, depuis cinq ans, et quoiqu'il n'y eût épargné ni la rigueur des châtimens, ni la séduction des grâces, il ne seroit pas juste de l'attendre de lui, ni d'en exiger l'impossible. Rome, satisfaite de ces raisons, du moins en apparence, fut plus prudente et plus modérée que son parti ne l'auroit voulu; et le régent eut toute liberté de former à son gré le conseil de conscience.

Noms des membres du conseil de conscience.

Pour rendre ce conseil unanime et paisible, il eut soin qu'il fût peu nombreux. Au cardinal de Noailles il joignit Besons, frère du maréchal, et archevêque de Bordeaux. Besons avoit su se concilier la bienveillance des deux partis, sans prostitution ni bassesse, considéré dans le clergé, distingué dans ses assemblées, versé dans la

la discussion des affaires ecclésiastiques, et sous un extérieur assez rude, doué d'un caractère doux et d'un esprit conciliant; de plus, homme droit et sincère, sans présomption, sans vaine gloire, et aussi courtisan qu'un prélat pouvoit l'être avec décence et dignité. Il y admit l'abbé Pucelle, conseiller clerc de la grand'-chambre, homme célèbre par son intégrité, ses lumières et sa constance à défendre nos libertés, et aussi sage qu'il étoit ferme contre l'autorité de Rome. Il y appela d'Aguesseau et Fleuri, tous deux opposés à la bulle. Le premier s'étoit déclaré, comme on vient de le voir, avec une franchise ouverte : le second, avec plus d'adresse, de douceur et d'insinuation, n'avoit cessé de rallier les esprits de sa compagnie, de lui fournir des armes, et de la soutenir de son courage et de ses lumières. L'abbé d'Orsane qui, dans sa place d'official, s'étoit fait estimer, et qui étoit l'homme de confiance du cardinal de Noailles, fut secrétaire de ce conseil.

Triomphe du jansénisme et du parlement.

Il étoit aisé de concevoir quel fut le triomphe du parlement et du parti janséniste, de voir la cause de nos libertés en de si bonnes mains, et quelle fut la consternation, la douleur, la secrète rage du parti contraire, de voir passer, non-seulement l'administration des affaires écclésiastiques, mais, ce qui le touchoit plus vivement encore, la distribution des grâces dans les mains de ses ennemis. Il redoubla d'instances pour obliger le pape à demander la destruction de ce conseil; et par toutes sortes de voies, il voulut engager le duc d'Orleans à l'abolir. Le régent tint ferme; et le pape, plus sage que ces fanatiques, ou plus foible que le régent, prit le parti du silence et de la dissimulation.

Conseil de finance.

Le maréchal de Villeroi avoit été chef du conseil de finance sous le précédent règne; il le fut de même sous le régent. Mais, avec son air de grandeur, d'importance et d'autorité, c'étoit un vide, une frivolité, une incapacité absolue. Pour suppléer à ce fantôme, on mit dans

ce conseil, pour président, le duc de Noailles, et le marquis d'Effiat pour vice-président. Si l'on écoute le duc de St.-Simon, Noailles lui devoit cette place, et il l'avoit sollicitée en courtisan, à qui les souplesses ne coûtent rien. Si l'on en croit Noailles lui-même, il ne l'avoit acceptée qu'*avec la dernière peine*, et que *pour se rendre aux instances du duc d'Orléans, qui l'exigeoit absolument de lui.* Noailles dissimule, St.-Simon exagère : il le peint comme un homme à qui la joie avoit troublé l'entendement. Mais ce qui est incontestable, c'est que, dans les mémoires que Noailles remit au conseil, on reconnoît un disciple de Desmarets dans l'administration des finances, des vues saines et solides, et un plan d'administration qui eût fait la gloire de la régence, si on ne s'en fut point écarté.

Desmarets.

Avec plus d'esprit que Noailles, et plus de cette adresse qu'on appelle prudence, d'Effiat n'étoit qu'un courtisan et non pas un homme d'état. Le reste

du conseil fut composé de gens de robe, dont la voix publique sembloit avoir dicté le choix. La lumière du conseil de finance auroit été Desmarets ; mais St.-Simon, par animosité personnelle, le fit exclure ; et il s'en accuse, ou plutôt, il s'en vante dans ses mémoires : car l'aveu de ses injustices n'est guère que l'ostentation du crédit dont il abusoit. « *Pour Desmarets*, dit-il, *j'avois juré* » *sa perte, et j'y travaillois depuis long-* » *temps* ». On aura bientôt lieu de voir le tort que fit à l'état cette vengeance d'un homme vain, écouté par un prince foible.

Conseil de la guerre. Villars.

Villars, second maréchal de France fut chef du conseil de la guerre. Il lui auroit fallu pour vice-président un homme d'un esprit solide ; mais ce que le régent croyoit devoir au duc de Guiche, le fit nommer à cette place. Le fonds du conseil fut composé de sept lieutenans-généraux et de deux intendans. Les lieutenans-généraux étoient Puiségur, formé par Luxembourg, et

digne élève d'un tel maître; Joffreville et d'Asfeldt, qui avoient servi avec distinction sous Berwick et sous le duc d'Orléans en Espagne; Reynold, colonel des gardes-suisses; Lévi, Biron et St.-Hilaire, fils de celui qui eut le bras emporté du boulet de canon qui tua M. de Turenne, et le même à qui ce vertueux père dit ces paroles mémorables: *Ce n'est pas moi, mon fils, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer.* D'Asfeldt eut le détail des fortifications; St-Hilaire, celui de l'artillerie; le Blanc et St.-Contest, celui des vivres et des fourrages: tous deux intendans de frontières et distingués dans cette place, tous deux gens de travail, d'expérience et de ressources; St.-Contest, avec un extérieur inculte; le Blanc, avec des manières plus nobles; mais l'un et l'autre d'un caractère sage et d'un esprit conciliant. Le comte d'Evreux entra dans ce conseil, comme général de la cavalerie, sans vouloir de lettre du roi et par le seul droit de sa charge.

Conseil de marine.

Le comte de Toulouse.

Le conseil de marine fut composé du comte de Toulouse, amiral de france; du maréchal d'Etrées, premier vice-amiral; du maréchal de Tessé, général des galères; de trois lieutenans généraux, d'un chef d'escadre, de l'intendant des classes et d'un maître des requêtes.

Conseil des affaires étrangères.

Le maréchal d'Uxelles.

A la tête dù conseil des affaires étrangères, étoit le maréchal d'Uxelles. L'abbé d'Etrées y fut admis, quoiqu'en Espagne il se fut conduit en intrigant bien plus qu'en politique; mais il avoit pour recommandation auprès du régent l'amitié de Noailles et plus encore sa propre haine pour la princesse des Ursins. Chiverni, à titre de mérite, et Canillac, à titre de faveur, furent aussi de ce conseil. Qui mieux que Torci devoit en être? Mais soit que le régent prévît dès lors que sa politique personnelle seroit contrariée par les principes de Torci, soit que d'Uxelles en fut jaloux et qu'il eut peur d'être effacé, celui, qui devoit éclairer ce conseil n'en fut point, et, pour l'en exclure avec quelque pudeur, on

l'avoit mis du conseil de régence, où il ne fut point écouté.

Conseil des dépêches.

La place de chef du conseil des dépêches, ou des affaires de l'intérieur, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa sur l'état déplorable où l'avoit mis l'apoplexie, et le duc d'Antin fut proposé pour cette place, mais il fut d'abord rejeté. *C'est le seul homme*, dit St.-Simon, *pour lequel le duc d'Orléans n'ait pu vaincre sa répugnance, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent pour la vertu, n'ait pu surmonter son mépris.* « *Voilà*, disoit-il en parlant de lui, *comme un vrai courtisan doit-être, sans humeur et sans honneur* ». *Mais d'Antin avoit trop d'esprit et trop peu de courage*, ajoute St.-Simon, *pour se laisser engager contre le régent ; et la servitude tournée en lui en caractère me rassuroit.* C'est ce qui le fit agréer. Brancas et Beringham furent aussi du conseil des dépêches : le premier, sans aucune peine, parce qu'il s'étoit ménagé l'amitié du duc

Le maréchal d'Harcourt.

d'Orléans, et qu'il avoit près de lui le mérite d'avoir été brouillé avec Mme. des Ursins dans son ambassade d'Espagne; le second, difficilement, soit à cause de ses liaisons avec le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, soit parce qu'on le regardoit comme un personnage de la vieille cour, aussi étranger qu'inutile aux affaires de la régence. Dans ce conseil, pour éclairer la partie contentieuse, on appela deux maîtres des requêtes et deux membres du parlement.

Desmarets congédié.

De tous les ministres de Louis XIV, Desmarets fut le seul qui fut congédié, et il le fut par une simple lettre. Il s'en vengea par le compte honorable qu'il rendit de son ministère. Mais cet homme habile fut perdu pour l'état; et ce fut le crime de la vanité d'un courtisan que la brusquerie de Desmarets avoit blessée. A quoi tient le sort d'un royaume? De tous les grands que le testament du feu roi nommoit pour être du conseil de régence, le maréchal de Talard fut aussi le seul qui ne fut admis dans aucun, sans

qu'on en ait su la raison; et il en fut inconsolable.

Amelot que Louis XIV avoit envoyé à Rome pour ménager une conciliation sur la misérable affaire de la bulle, et qui en revint sans avoir obtenu ni un concile national, ni aucun accommodement, auroit été, après Torci et Desmarets, l'homme le plus utilement placé, et dans le conseil de la politique, et dans celui des finances : on l'avoit vu ambassadeur en Espagne y faire les fonctions de premier ministre avec beaucoup de prudence et d'habileté; il y avoit rétabli, dans des temps désastreux, les affaires de Philippe V, mais sa bonne intelligence avec M^me^. des Ursins lui faisoit tort dans l'esprit du régent; on croit aussi que d'Uxelles et Noailles étoient jaloux de ses talens, et qu'ils redoutoient ses lumières. On eut honte pourtant de le laisser réduit au titre oisif de conseiller d'état; on fit un conseil de commerce, et Amelot en fut président. Ce conseil étoit composé de conseillers d'état, de

Conseil de commerce.

maîtres des requêtes, des députés des villes les plus considérables. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles, en qualité de chefs du conseil des finances, pouvoient présider celui-ci ; mais ils n'y parurent jamais.

Réflexions sur ce système des conseils et ses effets.

Rien de plus sage et de plus utile en apparence que cette distribution des affaires en autant de conseils, où ce qu'il y avoit de plus distingué dans le royaume étoit appelé au gouvernement, et qui pouvoient être une école pour former, durant la régence, des ministres au nouveau roi. Mais ni les détails de l'administration, ni la suite et l'enchaînement des affaires n'étoient assez familiers à des hommes incapables d'application, et qui presque tous avoient plus l'habitude d'agir que de délibérer, et l'ambition de se rendre agréables que celle de se rendre utiles : aussi les uns, manque de lumières, les autres, manque de courage, presque tous, manque de résolution, suivirent l'impulsion du conseil de régence, ou plutôt du régent

lui-même, réduits à être des fantômes d'importance et d'autorité. Mais ils mettoient l'autorité réelle à couvert du reproche, et donnoient une apparence de gravité à l'esprit qui la conduisoit.

L'établissement des conseils fut enregistré au parlement, mais sans aucun détail des personnes ni de leur nombre. Il n'y fut pas fait mention du conseil de régence, parce qu'il étoit regardé comme l'ancien conseil du roi.

Rôle que joue le maréchal de Villeroi.

Cet appareil en imposa d'abord aux ennemis de la régence. Le duc du Maine se tint silencieux et réservé : le régent le traita avec froideur, mais avec bienséance. Le comte de Toulouse garda son caractère tranquille et désintéressé : le duc d'Orléans fut avec lui plus accueillant et plus affable. Il vécut en amitié avec le duc de Bourbon; il fit l'impossible pour gagner Villeroi, mais inutilement. Villeroi reçut avec froideur les prévenances, les faveurs, les distinctions prodiguées; et cette conduite ne s'accorde guère avec l'anecdote de la

révélation du testament de Louis XIV. Mais la bassesse pour obtenir, et l'insolence après avoir reçu, ne sont pas inconciliables. Villeroi voyoit à St.-Cyr la marquise de Maintenon : il est possible que son orgueil se fût relevé auprès d'elle, et qu'ayant changé de système, il eût mis sa gloire à paroître aux yeux de la nation l'incorruptible conservateur de la vie du jeune roi. Ce fut le rôle qu'il joua jusqu'à son exil; et il n'est point de scène de méfiance et d'inquiétude qu'il n'osât donner de concert avec sa vieille maîtresse la duchesse de Ventadour. Ces précautions, si injurieuses pour le régent, auroient été bien inutiles, si elles n'avoient pas été superflues. Mais ce prince, avec sa bonté, son indolence naturelle, voyoit ce manége de courtisans, sans paroître s'en offenser : trop habile peut-être pour se l'attribuer comme une injure personnelle, et peut-être assez généreux, assez fier de son innocence, pour ne pas daigner en marquer son indignation et son ressentiment.

Le grand objet pour lui fut que dans les conseils sa volonté ne trouvât point d'obstacle; et par l'incapacité, la foiblesse, le dévouement ou la servitude de ceux qu'il y avoit appelés, il régna aussi paisiblement que s'il eût été couronné.

Le conseil de régence se tenoit chez le roi, à Vincennes d'abord, ensuite aux Tuileries; celui de conscience à l'archevêché, et tous les autres au Vieux-Louvre.

# CHAPITRE IV.

## ETAT DES FINANCES EN 1715.

Les finances depuis 1662.

LORSQUE Louis XIV, rendu par ses disgrâces plus modeste et plus modéré, eut la plus douce et la dernière consolation de sa vieillesse, celle de consommer l'ouvrage de la paix; vingt ans de guerre, presque sans relâche, avoient réduit la France au dernier période de détresse et d'épuisement. L'état où elle étoit tombée est vivement peint dans l'édit de 1713 pour la réduction des rentes; mais il faut remonter plus haut, si l'on veut tirer quelque fruit du spectacle de sa ruine.

En 1662, Colbert avoit trouvé dans les finances tous les désordres d'une mau-

vaise administration, et dans ce désordre des ressources immenses : car des abus à corriger sont des trésors sous la main d'un ministre; et, chez une nation riche de sa nature, l'état des choses le plus désespérant pour l'homme incapable ou timide, est souvent le plus favorable pour l'homme habile et courageux. Tel fut le bonheur de Colbert.

Presque tous les domaines aliénés, les droits des fermes absorbés par des rentes et des créances usuraires, les charges rendues héréditaires ou accordées en survivance, avec des gages et des droits énormes, les exemptions accordées aux offices multipliés, les priviléges de la noblesse qu'on avoit prodigués et vendus à vil prix; tous ces abus accumulés avoient réduit l'état à n'exister que par les avances des comptables et des traitans; et ces avances ruineuses consumoient presque en intérêts le fonds des revenus qui passoient par leurs mains.

Début de l'administration de Colbert.

Colbert commença par établir un conseil de finances pour s'éclairer lui-

même, et une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations. Ce début d'une administration sage et sévère fit renaître la confiance; le crédit la suivit de près. Colbert substitua une caisse d'emprunt à la ressource de l'usure; il fit rentrer le roi dans ses domaines et dans une partie considérable de ses revenus aliénés; il abolit l'hérédité et les survivances d'offices; il en supprima un grand nombre; il diminua les gages et les taxations de ceux qu'il avoit conservés; il révoqua les priviléges de la noblesse nouvellement acquise, diminua les bénéfices des comptables et des traitans, les obligea de modérer les intérêts de leurs avances; et soit par son économie, soit par les encouragemens qu'il donna à l'industrie et au commerce, il parvint à augmenter la somme des revenus de plus de vingt-huit millions, et à diminuer d'une somme à peu près égale les charges et les non-valeurs; ensorte qu'à la mort de Colbert la recette effective montoit à cent cinq millions, somme

somme alors suffisante et proportionnée aux dépenses, dans lesquelles il n'y avoit que vingt millions de charges, y compris huit millions de rentes sur la ville de Paris.

Colbert est forcé de s'écarter de ses principes.

On sait que les profusions de Louis XIV, en luxe et en magnificence, avoient forcé Colbert, pour quelque temps, à s'écarter de ses principes, et que, depuis l'année 1673 jusqu'à la paix de Nimègue, il avoit fait, dans l'espace de six ans, pour cent cinquante millions d'affaires en aliénations de rentes, priviléges, créations d'offices, et semblables expédiens. Mais, dès que la paix lui avoit permis de respirer, il avoit repris son système, et la fin de son ministère fut l'époque la plus brillante du règne de Louis-le-Grand. L'industrie, le commerce, la navigation, les arts, le crédit, la circulation, l'abondance, en un mot, la prospérité de l'état étoit au plus haut point. Colbert mourut en 1683, et tout changea de face.

Le Peletier adopta ses principes, mais

il n'avoit pas son génie. Le Tellier avoit dit de lui à Louis XIV que cet homme-là n'étoit pas *assez dur* pour être propre aux finances, et cela même avoit décidé le roi à les lui confier. Mais, entre la dureté et la mollesse, il est un milieu, c'est la fermeté courageuse; le Peletier n'en étoit point capable : homme intègre, appliqué, judicieux, ami de l'ordre, il sentit cette vérité, que le commerce et l'agriculture étoient les sources de la richesse; il favorisa l'un et l'autre. Mais, quand il fut pressé par des temps difficiles, il ne connut que les ressources qui avoient déjà tout ruiné. La révocation de l'édit de Nantes fut pour son ministère un événement désastreux. On sent quel vide elle dut faire dans les finances du royaume; et, pour remplir ce vide, il fallut employer de funestes expédiens. Il attribua aux offices pour un million de nouveaux gages; il créa de nouvelles rentes sur la ville, et, de huit millions où Colbert les avoit laissées, il les fit monter à dix millions; il aliéna une partie

des domaines, à la vérité celle qui rapportoit le moins; enfin, depuis la mort de Colbert jusqu'à la fin de ce ministère, il se trouva que les revenus libres avoient baissé de sept millions. Le Peletier fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme médiocre dans des temps difficiles. La guerre de 1688 déconcerta ses bons desseins : il sentit que le fardeau passoit ses forces : il demanda à s'en délivrer.

Ministère de Pont-Chartrain.

En 1689, lorsque Pontchartrain, qui depuis fut chancelier, prit les finances, le bail des fermes étoit monté à soixante-six millions, somme excessive pour un temps où il y avoit beaucoup moins qu'à présent d'agriculture, d'industrie, de navigation, de commerce; où celui de nos colonies, devenu si considérable, étoit encore si peu de chose; où la ferme du tabac, qui depuis est allée au delà du centuple, n'étoit que de trois cent mille livres; et où il y avoit dans le royaume plus d'un tiers d'espèces de moins. Mais les besoins urgens de la guerre la plus

dispendieuse qu'on eût faite encore, imposèrent au ministre la loi de la nécessité. Il débuta par cinquante millions d'affaires avec les traitans, à une usure exorbitante. A cette somme si chèrement acquise, soit en nouvelles créations d'offices, soit en augmentation de gages, il joignit dans la même année un capital de quarante-quatre millions de rentes. Mais la plus malheureuse de ses ressources fut la refonte des monnoies : il devoit y avoir un dixième de bénéfice pour le roi; les faux monnoyeurs en eurent la moitié, et le roi perdit l'autre moitié sur la perception de l'impôt payé en nouvelles espèces. Mais une perte plus sérieuse fut celle que l'état fit avec l'étranger; car l'étranger qui ne recevoit la nouvelle monnoie que sur le pied de l'ancienne valeur, nous la vendoit sur sa valeur actuelle, avantage pour lui d'un million sur dix; et préjudice d'autant plus grand pour nous que les dépenses de la guerre se faisoient presque toutes au dehors du royaume.

Ce système d'expédiens et de ressources usuraires est comme ces terrains fangeux, où l'on s'enfonce de plus en plus dès qu'on y a mis une fois le pied. Tous les ans les charges croissoient; et, pour y subvenir, il falloit, tous les ans, contracter de nouvelles dettes. Dès l'année 1689, les charges et les non-valeurs à déduire des revenus y faisoient un vide de trente-un millions. Ce vide augmenta de cinq millions en 1690, et de cinq millions encore en 1691 : le casuel de cette année, en nouvelles créations d'offices et de rentes, passa quatre-vingt-sept millions; l'état se vit chargé de dix-sept millions de rentes de plus qu'à la mort de Colbert. En 1692, nouvelles créations de rentes et d'offices, au capital de quarante-sept millions; en 1693, soixante-sept millions encore; en 1694, encore soixante-cinq millions. Les offices de toute espèce, multipliés à l'infini, vexoient et ruinoient le peuple; ils exemptoient les titulaires, et achevoient d'exprimer le reste de la substance de l'état.

Danger du système des expédiens.

En 1695, la capitation fut établie, et ne rendit que vingt-un millions. Elle eût rendu le double, dit Forbonnais, en 1689, avant que tout fût ruiné. Le clergé, soumis à cet impôt, s'en rédima par un abonnement, espèce de marché qui ne se fait jamais qu'au préjudice de l'état. Il y eut de plus, cette année, pour soixante millions de casuel en créations de rentes et d'offices, et les charges et non-valeurs passèrent quarante-deux millions. En 1690, on ajouta aux ressources accoutumées une vente de lettres de noblesse, et le total du casuel fut de cent six à sept millions. Les charges et les non-valeurs excédèrent de trois millions deux cent mille livres celles de l'année précédente. En 1697, elles allèrent encore à deux millions trois cent mille livres au delà. Les ventes d'offices et les nouvelles rentes donnèrent, cette dernière année, un capital de vingt-trois millions. La paix fut signée à Riswick.

Dès lors Pontchartrain s'occupa à diminuer le poids de la dette publique, et,

à l'exemple de Colbert, il créa de nouvelles rentes pour en éteindre de plus onéreuses. Mais la capitation, supprimée à la paix, pour acquitter la parole du roi, trop légèrement engagée, laissa dans les finances un vide qu'il fallut remplir, et l'on fit encore en deux ans pour dix-sept millions d'affaires. Ainsi, lorsqu'en 1699 Pontchartrain quitta le contrôle général pour être chancelier, les charges de l'état montoient à cinquante millions.

Montant des revenus et rentrées extraordinaires de 1688 à 1699.

On a calculé que les onze années de ce ministère avoient donné, en revenu liquide, huit cent soixante-trois millions, et en affaires casuelles, ou capitaux de rentes, onze cent soixante millions; total, deux milliards et vingt-deux millions. Or, selon l'évaluation de Colbert, les neuf années de guerre, à cent dix millions chacune, et les deux années de paix, chacune, à quatre-vingt-dix millions, n'auroient dû consommer ensemble que onze cent soixante dix millions. Mais, dans une guerre où l'Europe entière étoit liguée contre la France,

l'état des armées et les frais des campagnes ne peuvent plus s'assimiler au tems du ministère de Colbert.

Chamillard en 1699.

En 1699, lorsque Louis XIV, ou plutôt la marquise de Maintenon, jugea que l'économe de la maison de St.-Cyr devoit savoir administrer les finances du royaume, les revenus montoient à cent vingt millions, les charges à cinquante; le restant libre se réduisoit donc à soixante-dix millions; ce qui, dans la dépense de l'année de paix, sur l'évaluation de Colbert, laissoit un vide de vingt millions. Chamillard, qui sentoit son incapacité, demanda le secours d'un conseil de commerce, et ce conseil fit de bons réglemens; mais, pour un mal si pressant et si grave, c'étoit un foible et lent remède. La première ressource qu'on employa fut une taxe de vingt-quatre millions sur les traitans; ils la payèrent, et en devinrent plus voraces. Ils avoient fait, avec le roi, des gains énormes depuis dix ans; et ce fut par eux que s'introduisit ce luxe contagieux qui a fait depuis tant de ravages.

Mais ce sera toujours pour un état un misérable expédient que ces restitutions forcées de bénéfices usuraires qu'il a lui-même autorisés.

La capitation rétablie.

Les nécessités de la guerre firent rétablir la capitation. C'étoit le dixième qu'il falloit imposer. On s'en abstint par égard pour les grands propriétaires, et l'on n'y eut enfin recours que lorsque tout fut désespéré. Le clergé s'abonna de nouveau, pour la capitation, à quatre millions par année. La funeste ressource des aliénations et des traités fut remise en usage; et, dans l'espace de sept ans, on fit pour trois cent quarante millions d'affaires. Ce casuel en 1700 ne fut que de vingt-trois millions quelques cent mille livres; mais, en 1701, il fut porté à cinquante millions, et à quatre-vingt-onze en 1702, tant les dépenses de l'état en accéléroient la ruine. Celles de 1702 montoient à cent soixante millions. Pour y suffire, on ordonna une refonte dans la monnoie. Les matières qu'on y employa, et que les négocians fournirent,

furent payées en billets de monnoie, et ces billets eurent d'abord le crédit des lettres de change; mais ce crédit ne dura que deux ans. Le roi s'étoit promis, dans la refonte, le bénéfice d'un onzième; mais l'étranger, qu'on payoit toujours au poids et titre de l'argent, et qui nous rendoit les nouvelles espèces au taux de leur valeur actuelle, profita bien plus que le roi du tort qu'il faisoit à ses peuples.

Caisse d'emprunt.

Chamillard établit une caisse d'emprunt, à l'imitation de Colbert, mais à huit pour cent d'intérêt; et plus on faisoit monter l'usure, plus on perdoit la confiance; car rien n'effraie tant le crédit que trop d'ardeur à le chercher.

Les fermes générales qui, en 1700, passoient encore cinquante-trois millions, n'allèrent plus, en 1703, qu'à quarante-deux millions quelques cent mille livres; et si l'on observe que la valeur de l'espèce avoit haussé de neuf pour cent, l'on aura peine à concevoir, dans cette partie des revenus, une diminution si rapide et si grande. Les dépenses de cette année mon-

toient à cent soixante-quatorze millions; le casuel n'étoit que de cinquante. Dans l'impuissance d'acquitter les billets de monnoie, il fallut les renouveler; et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que leur crédit se soutint. Dépenses de l'année 1703.

En 1704, on fut obligé de surseoir de même aux paiemens de la caisse d'emprunt; et l'abondance de ces billets, ajoutée à celle des billets de monnoie, avertit bientôt le public de l'impuissance où l'on seroit de payer les uns et les autres, et les fit tomber à la fois. On avoit fait alors la même faute où l'on retomba sous la régence; et ces effets, qui se seroient soutenus au pair, si la quantité en avoit été modérée, perdirent tout à coup jusqu'à soixante-cinq pour cent. Ce fut la catastrophe de 1705. Plus de fonds pour payer ni capitaux, ni intérêts; et cependant l'appât du gain amorçoit encore l'avarice. Le casuel de cette année donna trente-un millions; le clergé accorda six millions de subsides, et une subvention annuelle de treize cent mille 1704. Catastrophe de 1705.

livres pendant dix ans, laquelle, jointe à l'abonnement de la capitation du clergé, formoit, tous les cinq ans, un don de vingt-cinq à vingt-six millions, le marc d'argent n'ayant alors que les deux tiers de sa valeur présente.

Les dépenses de 1705 passoient deux cent dix-huit millions; pour y suffire, il falloit du crédit; on l'achetoit à la plus grosse usure, et ce remède violent ache-
1706. voit de l'anéantir. En 1706, on fit encore pour trente millions d'affaires, et on créa pour un million de rente, au capital de dix-huit millions. On essaya de divers moyens pour donner cours aux billets de monnoie; mais ces moyens portoient le caractère de la contrainte; et la liberté est l'âme du commerce, comme la confiance est l'âme du crédit. Enfin, l'on convertit pour vingt-cinq millions de ces billets en promesses des fermiers-généraux, à cinq ans de terme; les promesses perdirent autant que les billets; les fermiers généraux eux-mêmes les retirèrent à vil prix, et les échangèrent depuis

contre des rentes sur la ville : ce fut une des sources de leur richesse scandaleuse, et de ces gains exorbitans qu'on rechercha sous la régence. En 1707, le désordre et la ruine étoient au comble. Les dépenses de l'année passoient deux cent cinquante-huit millions. Une masse énorme de papiers se trouvoient sur la place ; et formoient tous ensemble un engorgement sans issue. On fit encore cette année pour soixante-huit millions d'affaires, et pour onze cent mille livres de rentes : ce n'étoit pas assez. On fabriqua de mauvaises espèces sur lesquelles l'état perdit plus d'un tiers avec l'étranger. 1707.

Retraite de Chamillard

Enfin, Chamillard, succombant sous le fardeau dont il ne s'étoit chargé que par obéissance, supplia le roi de l'en délivrer, après l'avoir bien convaincu qu'il n'avoit pas le don de créer des ministres ; et Desmarets, neveu de Colbert, prit la place de Chamillard.

Desmarets lui succède.

La dépense des huit années du ministère précédent passoit quatorze cent soixante-deux millions ; les revenus li-

quides étoient allés à peine au tiers de cette somme ; les ressources qu'on avoit employées pour la remplir n'avoient pas été suffisantes ; il y avoit soixante millions d'assignations anticipées, et quarante millions de dettes exigibles, quand Desmarets prit les finances : situation beaucoup plus malheureuse que celle où Colbert les avoit trouvées ; par la raison que, dans l'état actuel, les aliénations étoient plus légitimes, l'usure moins outrée, les abus moins crians ; et par conséquent les ressources de la réforme moins abondantes ; que, d'un autre côté, la dette publique étoit plus forte, les charges plus pesantes, les dépenses plus grandes, les besoins plus urgens, et les peuples plus épuisés.

Guerre de la succession.

La guerre la plus juste qu'eut entreprise Louis XIV, si toutefois, dans l'accablement où ses peuples étoient réduits, on peut appeler juste une guerre que leur défense et leur salut n'exigeoient pas, étoit poussée avec vigueur par des ennemis obstinés et puissans ; et ce fut la plus

malheureuse de toutes celles de ce long règne : soit parce que les forces de la nation étoient épuisées, soit parce que les hommes qui avoient fait la gloire et la grandeur de Louis XIV avoient presque tous disparu, soit parce que l'esprit d'intrigue, de dévotion, de personnalité faisoit mal employer ce qui restoit encore, et qu'un vieux roi, conduit par une vieille femme que ses affections personnelles et ses préventions dominoient, n'avoit plus, dans ses choix, ce coup d'œil juste et sûr qui avoit été son premier mérite. Ce fut au milieu de cette guerre que Desmarets fut appelé. Les dépenses en étoient énormes ; on n'avoit, pour y subvenir, ni le temps de délibérer, ni même le choix des moyens. Il falloit pourvoir tous les jours à de nouvelles nécessités, qui tous les jours devenoient plus pressantes; et si l'on se rappelle les événemens désastreux dont fut rempli ce ministère, l'hiver de 1709, et les calamités qui l'accompagnèrent, la disette dans tout le royaume, la mortalité des

bestiaux, la gelée des arbres à fruits, la ruine du commerce et de l'agriculture, et, par-dessus tout cela, une guerre accablante, on s'étonnera que Desmarets, même avec des moyens forcés, ait si longtemps soutenu l'état sur le penchant du précipice.

Commencement de l'administration de Desmarets.

Il commença par faire apporter au trésor royal tout le produit des revenus, pour rendre, s'il étoit possible, quelque crédit à cette caisse, s'assurer par lui-même de l'exactitude des comptables, veiller à celle des paiemens, et avoir tous les jours la connoissance des fonds libres.

Revenus de 1708.

Les revenus de l'année 1708 montoient à cent vingt millions; les charges et les non-valeurs en absorboient soixante-huit; et, sur le restant, les assignations anticipées ne laissoient guère que vingt millions de libres. Or, les dépenses de l'année passoient deux cent vingt millions. Desmarets fut donc obligé de rejeter sur 1709 les sommes assignées sur 1708. Il se fit, par divers moyens, un casuel de cent quarante-trois millions, et il

il eut, à vingt millions près, de quoi faire face aux dépenses.

Le retour de nos vaisseaux de la mer du Sud fut, pour l'année 1709, un événement salutaire. Ces vaisseaux portoient, pour le compte du commerce, plus de trente millions d'or et d'argent. Moitié fut payée en espèces à la monnoie, l'autre moitié fut prêtée au roi; et, au moyen de cette abondance de métaux, on fit une refonte. Une partie du bénéfice fut employée à l'extinction des billets de monnoie, et la somme des billets éteints monta à quarante-trois millions. La circulation et le crédit se ressentirent de ce soulagement, mais les dépenses de l'année passoient deux cent vingt millions; il n'y avoit dans les revenus que quarante-deux millions de libres; il en fut assigné cinquante-deux sur les années suivantes; on fit dans celle-ci pour cent millions d'affaires; on obtint des fermiers du tabac et des postes une avance de sept millions, et, au moyen de ces ressources, on eut des fonds pour la campagne. On a re- 1709.

proché à Desmarets cette refonte des monnoies, précédée d'une diminution dans la valeur des espèces; mais, en observant que le besoin est un mauvais conseiller, on auroit dû considérer qu'il est quelquefois un tyran.

Impôt du dixième.

La bataille de Malplaquet avoit rendu la situation des affaires encore plus pénible, et Desmarets se vit forcé d'avoir recours à l'impôt du dixième. Si, dès le commencement de la guerre, on eût osé l'établir et le porter à sa juste valeur, cette ressource, bien moins onéreuse que tout ce qu'on mit à la place, eût épargné, dit Forbonnais, une usure énorme dans les emprunts et dans les avances des traitans, un surcroît de moitié dans le prix des fournitures de la guerre, des aliénations ruineuses, et ces créations de rentes et d'offices dont l'état se vit accablé. Ce fut donc une grande faute que d'avoir attendu, pour imposer le dixième, que l'industrie, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de la richesse fussent taries, et tous ses canaux

desséchés. Ce fut dans la suite une plus grande faute de le supprimer avant le temps, et lorsque tout étoit sauvé, si on eût osé le prolonger. Mais peu de ministres, et, s'il faut le dire, peu de rois même ont le courage de résister au cri de cette classe d'hommes qui ne souffre jamais et qui se plaint toujours, celle des grands propriétaires ; et Desmarets, tout ferme qu'il étoit, sembloit redouter leurs clameurs. Il avoue, dans son mémoire, qu'il n'avoit hasardé l'imposition du dixième que dans la dernière nécessité, comme un remède extrême et violent: encore lui en faisoit-on un crime; et Saint-Simon comparoît le dixième à ces dénombremens impies qui avoient toujours, disoit-il, indigné le créateur. On voit par là quelle étoit alors l'opinion des grands sur l'immunité de leurs biens. Mais, ce qui est encore plus remarquable, c'est que Louis XIV, qui n'avoit jamais eu le plus léger scrupule ni sur la taille, ni sur les droits des fermes, ni sur les priviléges et les attributions de charges et

Scrupules de Louis XIV.

d'offices dont ses peuples étoient foulés, ni sur ce grand impôt de la milice qui avoit épuisé son royaume, fut tourmenté de frayeurs religieuses quand il fallut imposer le dixième sur les grandes possessions. Saint-Simon nous raconte qu'avant de l'ordonner, le roi, vivement pressé du reproche qu'il se faisoit à lui-même de prendre ainsi le bien de tout le monde, s'en ouvrit à son confesseur; que le Tellier lui demanda le temps de méditer sur ce cas de conscience, et qu'il revint quelques jours après, muni d'une consultation des plus graves docteurs de Sorbonne, lesquels décidoient nettement que tous les biens des sujets étoient au roi, et qu'il ne faisoit que reprendre ce qui lui appartenoit.

Réponse de la Sorbonne consultée.

Cette réponse des docteurs étoit le comble de la bassesse; mais il n'en est pas moins vrai que le dixième étoit l'imposition la plus équitable et la plus modérée qu'il fût possible d'établir dans les nécessités urgentes d'une guerre que l'in-

solence des Hollandais forçoit le roi de soutenir jusqu'aux dernières extrémités.

Il fut impossible de payer, en 1710, plus de six mois des rentes sur la ville. Les dépenses montoient à deux cent vingt-six millions. Les revenus n'en donnoient guère au delà de quatre-vingt-seize; les charges et non-valeurs déduites, il n'en restoit que trente-six; le casuel de l'année en procura cent trente-huit; et le surplus fut assigné sur les fonds des années suivantes. Mais il falloit retirer du commerce une quantité de papiers qui obstruoient la circulation : pour cela, on convertit en rentes les assignations sur l'année, les billets d'emprunts, les promesses, les billets même de subsistances; et cette opération forcée fit perdre au trésor royal le peu de crédit qu'il avoit; celui de la caisse d'emprunt étoit déjà tombé; celui des receveurs généraux se soutint, et, jusqu'en 1715, il fut le salut du royaume; singularité qui fait voir combien, chez cette nation légère, la 1710.

confiance publique est facile à mener d'illusions en illusions.

1711. Les dépenses de 1711 montoient à deux cent dix-huit millions; les revenus, réduits à trente-six millions par les charges et non-valeurs, étoient accrus du produit du dixième; mais le dixième ne rendit point ce qu'on avoit lieu d'en attendre. Le clergé, pour se rédimer du dixième annuel de ses revenus, ne rougit pas d'offrir au roi dix millions une fois payés, à titre de don gratuit; et cette offre fut acceptée. A cet exemple, l'ordre de Malte, les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, la province d'Alsace et la ville de Strasbourg se rachetèrent du dixième; et le besoin urgent fit vendre les abonnemens à vil prix. Celui du Languedoc fut de cinq cent mille livres par an; ce qui ne supposoit pour base de l'impôt que cinq millions de revenus à l'une des plus belles provinces du royaume.

Le dixième rend peu.

En tout, le produit du dixième, pour les trois derniers mois de 1710, et l'année

Produit de cet impôt en quinze mois.

entière de 1711, ne put aller à quatorze millions. On créa, cette même année, pour cinq à six millions de rentes; on assigna d'avance, sur 1712 et 1713, cent soixante-sept millions, et ce qui restoit en suspens fut délégué sur les années 1714 et 1715.

Les impositions, en 1712, passoient cent douze millions; mais les charges et non-valeurs en retranchoient soixante et seize. Cependant la guerre duroit encore, et il falloit des fonds pour la campagne. On fit pour quatre-vingt-dix millions d'affaires; et l'excédent de la dépense fut encore assigné par anticipation. Ainsi l'on se traînoit sans cesse d'expédiens en expédiens, qui, en accumulant les dettes de l'état, en aggravoient tous les ans les besoins et en épuisoient les ressources; quand, par la mort de l'empereur Joseph, la révolution arrivée dans les intérêts de l'Europe, et la crainte qu'elle eut de voir se réunir encore sur une seule tête toute la puissance de Charles-Quint, décida ce que les jalousies de la cour de Londres avoient

1712. Montant des impositions.

en secret préparé; et à la faveur du grand événement de la victoire de Denain, s'opéra ce qu'on appeloit le miracle de la paix. Elle fut signée à Utrecht, le 11 avril 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et le roi de Sicile; mais, pour y amener l'empereur et l'empire, il falloit de nouveaux efforts. Dans ce temps-là parut l'édit pour la réduction des rentes, qu'on a regardé comme la banqueroute de Louis XIV, et qui ne faisoit guère qu'évaluer les titres à leur légitime valeur. Par cet édit, les capitaux des rentes acquises depuis six ans, en billets de monnoie, billets d'emprunts, promesses et autres papiers avilis, furent réduits par classes, aux trois quarts, aux trois cinquièmes, aux deux tiers, ou à la moitié, selon la valeur des effets, l'intérêt à quatre pour cent. Par cette réduction, l'état fut soulagé de cent trente-cinq millions de capitaux, et de trente-cinq millions de rentes.

1713. Les dépenses de 1713 avoient monté à deux cent onze à douze millions, les

impositions à cent quinze, les charges et non-valeurs à soixante-neuf ; le revenu liquide se réduisoit à quarante-six millions. Le casuel y suppléa en partie, et le reste fut assigné.

En 1714, il n'y avoit plus d'armées en campagne ; mais les troupes étoient sur pied, et les revenus consumés d'avance. Les impositions de l'année n'alloient qu'à cent dix-huit millions. Les charges et les non-valeurs en absorboient quatre-vingt-six, et les dépenses montoient encore à deux cent treize. Desmarets proposoit de charger le clergé, les pays d'état, les généralités, les villes principales, de soixante millions de rentes dont le trésor eut été délivré. Ce projet ne fut point admis. Il fallut vivre d'industrie, et la caisse de régie, qui, dans les mains des receveurs généraux, soutenoit l'état depuis 1710, fut encore la ressource de cette année. Une partie des assignations anticipées fut convertie en billets de cette caisse, une partie en rentes viagères, au denier 12 ; cinq cent mille livres de rentes 1714.

perpétuelles donnèrent encore six millions ; on en tira quinze des offices des finances pour de nouvelles taxations qui leur furent attribuées ; des banquiers firent des avances, et l'on rendit ces emprunts le moins onéreux qu'il fut possible dans l'état de détresse où l'on étoit réduit.

1715. Enfin, en 1715, quoique l'édit de réduction eût éteint pour 14 millions de rentes, les revenus aliénés ne laissoient pas d'aller encore à quatre-vingt-six millions, le quadruple des charges qu'avoit laissées Colbert, et près de 14 millions au delà de celles de 1708, époque où Desmarets avoit pris les finances.

Total des dépenses des sept années du ministère de Desmarets.

Le total des dépenses des sept années de son ministère, à compter du premier janvier 1708 jusqu'à la fin de 1714, avoit monté au delà de quinze cent trente-trois millions, c'est-à-dire, à deux cent dix-neuf millions année commune. Les revenus courans, y compris le dixième, n'avoient produit, année commune, que soixante-quinze millions, charges et non-

valeurs déduites. Il y avoit donc tous les ans cent quarante millions de dépenses au delà des revenus libres. Le casuel, en affaires, avoit rempli une partie de ce vide immense; le reste étoit représenté par une masse énorme de billets.

Les dépenses de 1715 devoient monter à cent quarante-deux millions; le produit des impositions étoit consumé, à trois millions près; et il étoit dû par l'état, en billets au porteur et actuellement exigibles, sept cent dix à onze millions. Tel fut le tableau présenté par Desmarets au conseil de régence le 20 septembre 1715. Des peuples épuisés, des campagnes désertes, un commerce anéanti, la confiance perdue, le crédit ruiné, et, pour toute ressource, sept ou huit cent mille livres d'argent comptant au trésor royal: dignes restes d'un règne où le faste, l'orgueil, une folle magnificence, une plus folle ambition de conquête et de grandeur, avoient prodigué l'or et le sang, et sacrifié des millions d'hommes à la fausse gloire d'un seul.

Résumé sur les finances depuis 1688 jusqu'en 1715.

Ce ne fut donc qu'à force de ressources et d'expédiens ruineux que, depuis la mort de Colbert jusqu'à celle de Louis XIV, on put soutenir le fardeau des dépenses de ce long règne ; et dans l'espace de vingt-cinq ans de guerre contre l'Europe entière, sans autre relâche que trois ans de paix, il seroit injuste d'accuser les ministres d'avoir saisi, à la hâte et sans choix, tous les moyens de subvenir aux nécessités de l'état. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dans l'excès de détresse et d'épuisement où le royaume étoit réduit, la seule ressource à laquelle aucun ministre n'osa penser, ou du moins à laquelle aucun n'osa parler de recourir, ce fut l'épargne intérieure, tant le plus personnel des rois avoit accoutumé tout ce qui l'approchoit à regarder comme sacré ce qui intéressoit le faste de sa cour, et ce spectacle d'opulence, de majesté et de splendeur qu'il se piquoit de donner au monde.

# CHAPITRE V.

## OPÉRATIONS DE FINANCES SOUS LE RÉGENT.

Réflexions du régent sur les finances.

DANS un état de choses si déplorable et si décourageant, le premier mérite du duc d'Orléans fut de ne pas perdre toute espérance : il parut se frapper d'abord de cette vérité, que, par les seules économies d'une minorité paisible, et par le rétablissement naturel de la population, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, dans un royaume qui ne demande qu'à n'être point foulé pour réparer ses forces et reproduire ses richesses, les maux du règne précédent se guériroient comme d'eux-mêmes; et qu'un régime sage étoit le seul remède qu'il fallut y employer. On voulut lui persuader que le nouveau

roi étoit dispensé de reconnoître les dettes de son prédécesseur; et ce moyen honteux et violent de libérer le trésor royal ne manquoit pas d'apologistes. Ceux à qui il n'étoit rien dû, et qui pouvoient prétendre aux libéralités du prince dès qu'il seroit moins à l'étroit; ceux encore qui, par leurs richesses, devoient porter le poids des contributions dont on avoit besoin pour acquitter l'état, auroient trouvé l'expédient de la banqueroute aussi légitime qu'il étoit commode; et dans l'exemple de manquer aux engagemens du feu roi, on faisoit valoir l'avantage d'ôter aux souverains la dangereuse facilité d'étendre au delà de leur règne les effets ruineux de leur ambition ou de leur folle magnificence. Mais dans cette façon d'interdire à perpétuité les rois dissipateurs, le régent vit l'inconvénient de ruiner à jamais le crédit de la nation en même temps que celui du prince. Pour conserver l'un, en détruisant l'autre, il auroit fallu distinguer la dette publique et nationale de la dette privée et personnelle

du souverain : ce caractere distinctif étoit difficile à marquer pour l'avenir, impossible pour le passé ; et le soin de restreindre le pouvoir absolu, n'étoit pas, à vrai dire, ce qui occupoit la régence.

Il rejette l'idée de la banqueroute.

En se refusant donc à une banqueroute qui eût frappé d'invalidité toute espèce d'engagement contracté au nom de l'état, le conseil de régence eût aussi le courage de s'interdire l'abus funeste qu'on avoit fait du crédit public : il chercha dans les suppressions et les réductions légitimes les moyens de diminuer le poids de la dette nationale, et ce grand mot d'*économie* fut enfin prononcé dans le conseil d'un roi enfant. On s'occupa des objets de réforme, et l'on parut vouloir n'en négliger aucun. Toute noblesse acquise par lettres depuis 1689, fut abolie ; tous priviléges accordés à ce titre, tant aux offices militaires qu'à ceux de judicature, de police et de finances, furent supprimés par le même édit ; les droits sur la ville de Paris furent modérés et mis en régie ; les rentes payées hors de l'hôtel-

Système d'économie, de réformes.

de-ville, et dont une partie étoit au denier douze, furent réduites au denier vingt; celles des rentes viagères de 1714 et 1715, dont le capital avoit été fourni, moitié en argent, moitié en effets décriés, furent réduites aux trois quarts; celles qui avoient été payées en papiers seulement, furent réduites à la moitié. Le capital des rentes sur la ville, étoit de douze cent quatre-vingt-dix millions, et l'intérêt déjà réduit en 1713, n'alloit guère au delà de trente-deux millions: celles-ci furent épargnées. On diminua les tailles pour 1716, de trois millions quelques cent mille livres, et l'on fit des remises sur les autres impôts; on accorda des exemptions sur le commerce du bétail pour en repeupler les campagnes; le commerce des grains fut libre de province à province, et permis au dehors, pourvu qu'on déclarât la quantité de grains que l'on feroit sortir. Les mesures qu'on voulut prendre pour mettre plus d'égalité dans l'imposition, et moins de vexation dans la levée de la taille,

taille, n'eurent pas le succès qu'on s'en étoit promis : le vice étoit dans l'administration arbitraire des intendans, qu'on ne songeoit pas à détruire. Mais on parvint à réprimer une partie des concussions et des exactions des traitans. Depuis Louvois, il se faisoit des impositions militaires sur de simples lettres du ministre ; cet abus criant fut détruit. On supprima les sept intendans des finances pour simplifier l'administration et pour en alléger les frais. On fit dans les troupes une réforme de vingt-cinq mille hommes, laquelle s'étendit jusques sur la maison du roi ; et, pour la rendre plus utile au repeuplement des campagnes, on invitoit, par des priviléges, le soldat réformé à retourner à la charrue ; celui qui auroit huit enfans, *dont aucun ne se seroit fait religieux*, étoit exempt de toute imposition.

Une des causes de la ruine de l'agriculture avoit été la variation des monnoies. La valeur numéraire des espèces avoit graduellement haussé depuis 1689 jusqu'en 1712, et graduellement baissé

depuis 1712 jusqu'en 1715 (1), en sorte que les engagemens éloignés étant établis sur une monnoie beaucoup plus foible de poids que la monnoie actuelle, les fermiers et les débiteurs se trouvoient obligés de payer en réalité beaucoup au delà des valeurs énoncées dans leurs baux et dans leurs promesses; et les impositions devenoient plus pesantes dans la même proportion. Le vrai remède à un si grand mal eût été de réduire le prix des baux et des engagemens comme la valeur des monnoies, et de mettre tout au niveau, en diminuant dans le même rapport la somme des impositions. Le roi y eût perdu peu de chose; car dans la dette de l'état les paiemens auroient été soumis à la réduction générale. Mais cette idée si simple, dit Forbonnais, ne vint jamais à personne.

(1) En 1712, le marc d'or fin étoit à 612 liv., et le marc d'argent fin à 40 liv. 16 s.; au mois de septembre 1715, le marc d'or fin se trouvoit réduit à 458 liv. 3 s. 7 d., et le marc d'argent fin à 30 liv. 10 s. 10 d.

Il arriva que, dans l'attente d'un accroissement de valeur de l'argent, chacun gardoit le sien. Pour l'attirer dans le commerce, on annonça que sa valeur actuelle seroit désormais invariable; mais personne ne voulut croire qu'après des diminutions ruineuses pour tant de débiteurs, on ne seroit pas obligé de rehausser la valeur de l'espèce; et l'argent devenoit plus rare que jamais : tous les papiers perdoient soixante et dix, quatre-vingt pour cent sur la place. Ainsi l'opinion publique faisant violence au gouvernement, il se trouva dans la nécessité de faire ce qu'il avoit résolu d'éviter. La refonte fut ordonnée. Le bénéfice étoit d'un cinquième sur la valeur du louis d'or et de l'écu. Le poids et le titre en étoient les mêmes; la seule différence étoit dans l'effigie : les anciens louis d'or portoient l'image d'un vieillard; les nouveaux, celle d'un enfant. On avoit compté sur un milliard d'espèces échangées, mais il ne s'en présenta dans l'espace de dix-huit mois que pour trois cent quatre-vingt millions; et quoi-

que l'excédent de valeur dans l'échange fut reçu en papiers royaux, les bons calculateurs trouvèrent encore plus d'avantage à faire passer les anciens louis d'or en Hollande, d'où ils nous furent renvoyés frappés au coin du nouveau roi, avec un cinquième de bénéfice au profit des faux monnoyeurs.

Edit du visa. Décembre 1715.

Malgré l'issue que la refonte avoit donnée aux papiers royaux, ils avoient de la peine encore à se négocier aux quatre cinquièmes de perte. Au mois de décembre, on publia le fameux édit du *visa*, proposé par le duc de Noailles, pour la vérification et la liquidation de tous ces différens effets, et pour leur conversion en une seule espèce de billets, qui ne seroient plus exposés à aucune variation. Dans cet édit, le roi ne dissimuloit point le misérable état des choses: il avouoit qu'à son avénement à la couronne, il ne restoit plus aucun fonds, ni dans son trésor, ni dans ses recettes; qu'il avoit trouvé le domaine de la couronne aliéné; les revenus presque tous

absorbés par une infinité de charges et de constitutions de rentes ; les impositions consumées d'avance ; des arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années ; le cours des recettes interverti, et une multitude innombrable de billets d'emprunts, d'ordonnances et d'assignations anticipées. « Dans une situation si violente, ajoutoit le roi, nous n'avons pas laissé de rejeter la proposition qui nous a été faite de ne point reconnoître des engagemens que nous n'avions point contractés. Nous avons aussi évité le dangereux exemple d'emprunter à des usures énormes, et nous avons refusé des offres intéressées dont l'odieuse condition étoit d'abandonner nos peuples à de nouvelles vexations. Ces expédiens pernicieux que l'obligation de soutenir la guerre, pour parvenir à une paix glorieuse, a pu rendre nécessaires, auroient bientôt achevé de précipiter l'état dans une ruine totale, et nous auroient fait perdre jusqu'à l'espérance de pouvoir jamais le rétablir ».

Conformément à cet édit tous les effets royaux furent convertis en billets d'état; et en vérifiant à quel titre chacun en étoit possesseur, on en régla les réductions. La somme des effets visés montoit encore à six cent millions; la réduction donnoit au roi deux cent trente-sept millions de bénéfice.

Création d'une chambre de justice. 1716.

Au mois de mars 1716, parut l'édit qui établissoit une chambre de justice semblable à celle de Colbert, pour la recherche des traitans, dure et triste ressource d'un gouvernement déréglé qui, après avoir amorcé l'avarice, lui arrache l'appât qu'il lui a présenté. Mais s'il y avoit trop de rigueur à rechercher les bénéfices usuraires que l'on avoit rendus licites, il n'en étoit pas de même des concusssions et des déprédations que les traitans avoient commises; et les fortunes scandaleuses de ceux qui s'étoient enrichis par ces moyens honteux et criminels, l'excès de leur luxe impudent qui sembloit insulter aux misères publiques, faisoient paroître encore plus légitimes les pour-

suites et les contraintes dont on usoit à leur égard.

Cette recherche auroit dû produire un capital de trois cent millions, si le régent avoit pu garder la résolution qu'il avoit prise, de ne faire grâce à personne; mais tant de familles considérables se trouvoient impliquées par leurs mésalliances dans les affaires des traitans, que le régent ne put résister à l'importun effort des sollicitations; on lui fit même entendre qu'il n'étoit pas de sa politique de se rendre plus inexorable: ainsi les taxes imposées n'allèrent pas au delà de deux cent dix-neuf millions: encore n'en fut-il perçu que soixante et dix millions, jusqu'à l'édit de 1717, qui supprima la chambre de justice; et ce ne fut qu'en 1723 que le restant des taxes fut compris, comme dette active, dans la liquidation de celles de l'état.

Ce qu'elle auroit pu faire rentrer dans le trésor.

Cette opération, jointe à celle qu'on avoit faite sur les monnoies, ayant jeté dans les esprits de nouvelles inquiétudes, les receveurs généraux eux-mêmes furent

hors d'état de distraire des fonds qui leur étoient cédés, les deux millions cinq cent mille livres qu'ils avoient promis de fournir tous les mois au trésor royal. Le crédit de toutes les autres caisses étoit anéanti, et l'on étoit dans l'impuissance de payer même le prêt des troupes.

Law. Son projet.

Ce fut dans ces momens de détresse qu'un Ecossois, grand calculateur, Law (1), vint proposer au régent un projet sage et salutaire, celui d'une banque générale, qui ne s'emploieroit qu'à faciliter la circulation et à donner un point d'appui à la confiance publique. Cette banque à douze cents actions, de cinq mille livres chacune, fit l'ouverture de ses opérations le 2 mai 1716; et seule, avec l'aide du temps et d'une sage administration, elle auroit tout vivifié. Elle s'étoit prudemment interdit toute entreprise de commerce ; ses opérations se bornoient à l'escompte des lettres de change, à la régie de la caisse des particuliers, soit

(1) Nous prononçons *Las*.

en recette, soit en dépense, et à l'échange pur et simple de ses billets pour de l'argent. Les directeurs des monnoies étoient ses correspondans ; tous ses billets étoient à vue, payables en espèces, au poids et titre de leur date ; il n'étoit permis à la banque de contracter aucune dette : ses engagemens devoient être proportionnés à ses fonds ; aussi son influence se fit-elle bientôt sentir. Le commerce trouvoit dans la valeur en banque un moyen de se garantir des variations de l'espèce ; les étrangers, en achetant nos denrées sur un pied fixe, n'avoient plus à craindre de voir hausser le prix de leurs engagemens ; ils négocièrent avec nous ; le change fut à notre avantage ; la confiance dans l'intérieur se rétablit, les manufactures travaillèrent, les consommations reprirent leur cours, l'intérêt se mit au niveau de celui de la banque, et l'usure cessa.

Dès lors le gouvernement put s'occuper à remettre l'ordre dans l'administration et le maniement des finances.

Dans l'ancienne méthode de comptabilité, il y avoit deux registres, l'un de recette et l'autre de dépense; cahos impénétrable jusqu'à l'apurement. A cette méthode, on substitua celle des comptes à parties doubles, où la recette et la dépense se correspondent, se balancent et se contrôlent mutuellement. Par là on se mit en état de vérifier à toute heure la situation des comptables, sans qu'il leur fût possible de rien dissimuler dans la balance de leur caisse, ni d'en détourner aucun fonds.

Mais la grande plaie de l'état n'étoit pas fermée : les revenus libres de l'année 1716 n'alloient guère qu'à soixante-quinze millions; et quoiqu'on eût fait des économies, les dépenses ne laissoient pas de monter encore à quatre-vingt-dix millions huit à neuf cent mille livres. Il fallut se résoudre à diminuer les pensions. Les plus fortes furent réduites aux trois cinquièmes, et graduellement les unes aux deux tiers, les autres aux trois quarts, les moindres aux quatre cinquièmes,

Réduction des pensions.

jusqu'à celles de six cents livres et au-dessous, qui furent exemptes de la réduction. Celles de l'ordre de Saint-Louis n'y furent point soumises : *C'étoit*, disoit l'édit, *le prix du sang versé pour le service de l'état.* L'état fut délivré par là d'un million de rente : c'étoit bien peu de chose ; mais on régla que les pensions, qui jusqu'alors étoient payées d'avance, ne le seroient désormais qu'à leur terme; et ce délai soulagea l'année de cinq à six millions. Le 10 avril 1717, il fut ordonné que les billets de la banque seroient reçus pour comptant dans tous les revenus du roi; et dès lors ces billets, d'une valeur plus invariable, et d'un mouvement plus facile et plus rapide que l'or même, furent préférables à l'or. Si l'on n'eût pas dénaturé cet établissement, dit Forbonnais, le royaume changeoit de face, malgré l'énormité de ses dettes, que l'augmentation successive de ses revenus eût acquittées par degrés. Le duc de Noailles proposoit, pour y parvenir, un plan de réforme et d'économie établi sur de bons

Plan du duc de Noailles.

principes (1); mais ses vues ne présentoient que des moyens vagues, difficiles et lents; et quoique, depuis la régence, on eût diminué de quatre cents millions le capital de la dette publique, en n'employant que de pareils moyens, on n'eût guère pu liquider que trois cent millions en quinze ans; et, dans cet intervalle, qu'il survint une guerre, elle alloit tout bouleverser, tout replonger dans le cahos.

D'ailleurs on se voyoit pressé, par la parole du feu roi, de supprimer le dixième à la paix; et fatigué des cris des grands propriétaires, le régent avoit annoncé la fin de cette imposition, la plus légitime de toutes, et qui, montée à sa juste valeur, eût été la moins onéreuse, puisqu'elle portoit sur les riches, et que, même en croissant, elle n'eût fait que

(1) Il réduisoit les dépenses de la guerre à trente-cinq millions, y compris deux millions de pensions, et celles des affaires étrangères, à quatre millions six cent cinquante mille livres.

suivre les progrès de l'agriculture et de la valeur des biens-fonds.

Enfin, de onze cent millions d'espèces qu'il auroit dû y avoir dans le royaume, selon le calcul du duc de Noailles, il ne restoit que cinq à six cent millions, la variation des monnoies et l'inégalité du commerce, à notre désavantage, en ayant fait passer autant chez l'étranger; et, en attendant que l'agriculture et l'industrie eussent repompé ces richesses, il s'agissoit d'en remplir le vide par une monnoie idéale qui, dans la circulation, tînt lieu de la réalité.

Ce qui restoit d'espèces en France.

Toutes ces causes réunies firent prêter l'oreille au système de Law. Sa banque, qui avoit un plein succès, lui avoit acquis la confiance publique, et il ne trouva dans le régent que trop de pente à suivre les procédés hardis de cette espèce d'alchimie qui alloit changer le papier en or, et qui promettoit en même temps de liquider les dettes de l'état et d'en décupler les richesses.

Système de Law.

L'idée séduisante et funeste de prendre

la banque sur le compte du roi avoit d'abord été rejetée par le conseil de régence: elle y fut présentée de nouveau ; mais combinée avec le projet d'une compagnie de commerce, dont les actions seroient payées en billets d'état, et donneroient aux billets de banque une nouvelle activité.

En quoi il consistoit.

Ainsi le système de Law consistoit à produire deux sortes de papiers, dont l'un auroit le caractère de biens-fonds, et porteroit des revenus susceptibles d'accroissement ; l'autre seroit une monnoie d'une valeur égale à celle de l'argent, et d'un usage plus commode. L'abus de ce système fut de porter successivement la valeur idéale des actions de commerce et la somme des billets de banque à un excès insoutenable ; et cet abus fut d'autant plus criant qu'il fut purement volontaire, et amené à force d'art et de manœuvres frauduleuses, sans aucune nécessité.

Billets de différentes créations.

On a vu que Law avoit rendu la valeur des billets de sa banque indépendante de la variation de l'espèce ; il

négligea d'abord, et l'on ne sait pourquoi, de donner le même avantage aux billets de la banque royale. Il s'apperçut de son imprudence au peu d'empressement qu'on eut pour ces billets; il se hâta de les retirer; et ceux qu'il y substitua, n'étant pas exposés de même aux changemens qu'éprouvoit la monnoie, prirent la plus grande faveur. Law avoit donc fait un faux pas en débutant, ce qui sembleroit annoncer de l'incohérence dans ses idées, et un dessein peu réfléchi. Il faut avouer cependant qu'avec de la conduite et de la bonne foi, la combinaison de ses deux moyens devoit avoir un succès infaillible. En limitant le nombre des billets de la banque, il dépendoit de lui de régler à son gré l'intérêt de l'argent, la valeur des biens-fonds, le prix de l'industrie et celui des denrées, et de donner, par son crédit, à toutes les sources de l'abondance, la plus rapide circulation. D'un autre côté, des entreprises lucratives, et, par elles, des bénéfices avantageux, mais modérés, attribués à

une compagnie de commerce, protégée et favorisée, l'auroient rendue florissante; et ses profits lui auroient tenu lieu de l'intérêt des billets d'état qu'elle eût absorbés dans ses fonds.

Ce que le système avoit de spécieux. Danger de son extension.

Rien n'étoit donc plus spécieux que le premier coup d'œil du système de Law. Son erreur fut de lui donner une étendue extravagante, de supposer à ses moyens une force qu'ils n'avoient pas; et au lieu d'établir, comme il étoit facile, l'égalité de concurrence entre l'argent et le papier-monnoie, d'avoir pu se persuader, ébloui par de vains sophismes, que les avantages du papier-monnoie feroient constamment préférer sa valeur idéale à la valeur réelle des plus précieux des métaux. Son crime fut de présenter au plus foible et au plus facile des princes, dans un temps de minorité, et au milieu d'une cour corrompue, un projet qui, dans la monarchie la plus sagement administrée, seroit encore trop dangereux, le moyen de séduire une nation crédule, imprudente et légère; d'attirer dans les mains d'un roi tout

tout le numéraire de son royaume, de faire accepter en échange une monnoie fantastique et multipliable à volonté; de donner ainsi à la prodigalité du souverain des facilités sans bornes; d'ouvrir à la cupidité des intrigans, des favoris et des maîtresses une source que son abondance feroit regarder comme inépuisable, jusqu'au moment que ses canaux fragiles se briseroient tous à la fois. Un plus grand crime fut encore de retarder la décadence de ce système pernicieux par des moyens violens ou perfides, et tous d'autant plus criminels qu'ils étoient impuissans, et que, sans espérance de remédier au mal, ils ne faisoient que l'aggraver.

Dixième supprimé en 1717.

Au mois d'août 1717, le dixième fut supprimé, et en même temps fut établi la compagnie d'Occident, dont Law fut nommé directeur. L'objet spécieux de l'entreprise étoit la plantation et la culture des terres de la Louisiane que le roi cédoit à la compagnie, sa majesté ne s'y réservant que la foi et hommage lige, qui devoit

se renouveler, avec le don d'une couronne d'or, à chaque mutation de roi. Les fonds de l'entreprise furent distribués en actions de cinq mille livres, dont la valeur devoit être fournie, les trois quarts en billets d'état, et le quatrième en argent. Law ne pouvoit pas ignorer quel avoit été, depuis 1699, le misérable sort des peuplades françaises jetées dans la Louisiane; il savoit combien avoient été déçues les espérances de Crozat, fameux négociant, à qui ce territoire avoit été cédé, et dont il le tenoit lui-même : il ne pouvoit douter que les mines d'or, qu'on disoit avoir été trouvées dans ce pays-là, ne fussent qu'une chimère; au moins n'avoit-il aucune raison d'y croire, et d'en garantir l'existence; et cependant son premier soin, en publiant son entreprise, fut de répandre que la Louisiane renfermoit des trésors immenses, et ses agens le divulguoient comme un secret mystérieux; ils disoient qu'on savoit enfin où étoient les mines de Sainte-Barbe, plus riches et plus abon-

Projet d'édit pour l'établissement d'une compagnie du Mississipi.

dantes qu'on ne l'avoit imaginé. Dès ce moment, Law fut un affronteur.

Le parlement, aussi mal instruit que le conseil, et ne voyant rien de dangereux dans l'édit qui établissoit la compagnie, le passa sans difficulté; mais d'Aguesseau, plus clairvoyant, s'étant montré plus difficile, fut envoyé à sa terre de Fresne. Le duc de Noailles, dont les principes étoient abandonnés, ayant demandé en même tems à se retirer des finances, la présidence en fut donnée à d'Argenson, à qui les sceaux furent remis; et Noailles fut du conseil de régence. Le parlement passe cet édit.

Dès le mois de mai 1718, la compagnie fit partir pour la Louisiane, qu'on appeloit Mississipi, du nom du fleuve qui l'arrose, six navires chargés d'hommes et de femmes, avec des subsistances; et, dans cette peuplade, parmi les ouvriers pour les arts de premier besoin, il y en avoit pour exploiter des mines d'or qui n'existoient pas. L'actionnaire qui se croyoit en possession de ces trésors et d'un pays vaste et fertile, s'en promit d'immenses

richesses : de là cette première ardeur pour acquérir des actions.

Cependant Law s'occupoit des moyens d'assurer à sa compagnie des avantages plus solides. D'abord il lui avoit fait donner quatre pour cent de dividende, et cet intérêt de ses fonds répondoit à celui des billets d'état. Quelques bénéfices de plus, joints à de vaines espérances, suffisoient pour la soutenir ; mais le projet de Law étoit d'en faire un édifice magique, et d'y attirer, par ses enchantemens, toutes les richesses du royaume. Au privilége du commerce du Canada pour les castors, qu'il lui avoit fait accorder, il ajouta successivement celui du Sénégal pour la traite des nègres, celui de la navigation et du négoce dans toutes les mers d'Orient, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine; la fabrication des monnoies, pour neuf ans, dans tout le royaume ; la ferme du tabac ; enfin le bail des fermes et les recettes générales ; en sorte que la compagnie d'Occident, devenue compagnie des Indes, eut dans

ses mains tous les revenus de l'état, et tous les produits du commerce.

Le bail des fermes avoit été renouvelé à quarante-huit millions cinq cent mille livres; la compagnie demanda qu'il fût rompu, et qu'il lui fût cédé à cinquante-deux millions, s'obligeant de prêter au roi douze cent millions, à trois pour cent, lesquels seroient employés à des liquidations de rentes, de billets exigibles et de finances des offices et des charges à supprimer : pour cela, suppliant le roi de lui permettre d'emprunter elle-même pareille somme, soit en actions, soit en contrats. Toutes ces demandes lui furent accordées; et, au lieu de douze cent millions, elle en emprunta quinze cent, et offrit au roi de lui prêter encore les trois cent millions de plus. Ces emprunts étoient impossibles, à trois pour cent d'intérêt fixe, comme Law se l'étoit promis : il fallut les faire en actions susceptibles de dividendes, et semblables à celles dont la compagnie avoit formé ses premiers fonds.

La nation qui ne calcule rien, et qui se plaît à se repaître d'illusions et d'espérances, se précipita en foule dans les piéges qu'on lui tendoit. A chaque nouveau privilége accordé à la compagnie, la cupidité s'irritoit; l'ardeur d'acquérir des actions qui, tous les jours, sembloient devenir plus lucratives, donnoit à peine aux fabricateurs le temps de les multiplier; le prix en haussoit sur la place à un excès inconcevable; et Law, au lieu de modérer, comme il l'auroit dû, cette ardeur, s'applaudissoit d'avoir sous sa main, s'il est permis de le dire, la roue de la fortune, et de lui imprimer tous les jours une nouvelle activité. Le projet de Law étoit celui d'un homme de génie; sa conduite fut d'abord celle d'un fourbe, et à la fin celle d'un fou.

Lorsque la compagnie d'Occident fut établie, il y avoit au trésor royal pour six millions de billets d'état. Law s'en servit comme d'un leurre : il les remit à ses agens, lesquels, par des mains affidées, les faisoient porter à la caisse de la

compagnie, pour y être changés en actions qu'on faisoit semblant d'acheter. De cette caisse, les billets retournoient à celle du trésor royal, d'où Law les faisoit repasser à la compagnie, qui les renvoyoit au trésor; et le public qui ne voyoit dans ce manége qu'une affluence d'acquéreurs qui se disputoient les actions, se livra, comme il fait toujours, à la séduction de l'exemple. Ce fut-là le plus innocent des artifices de Law.

Il auroit dû s'effrayer de l'ardeur avec laquelle on se disputoit les actions de sa compagnie, puisqu'elles montoient à des valeurs qu'il lui seroit impossible de soutenir; que, dans le mouvement rapide que leur donnoit l'opinion, il n'y avoit point d'équilibre à attendre, et qu'il devoit prévoir, dès qu'elles baisseroient, que leur chute seroit prochaine. Cependant, loin de modérer cet empressement insensé, il avoit eu, pour l'exciter encore, l'imprudence de déclarer, dans l'assemblée générale qui s'étoit tenue à l'hôtel de Mesmes, que le dividende de l'action seroit

de douze pour cent. La totalité des fonds de la compagnie ne montoit encore, il est vrai, qu'à cent soixante et quinze millions; mais c'étoit annoncer vingt millions cinq cent mille livres de dividende. Or, les produits de la compagnie se réduisoient alors au bénéfice du tabac et de la monnoie; et le commerce du Sénégal et celui des deux Indes exigeoient des avances, au lieu de donner des profits. Cette promesse de douze pour cent de bénéfice actuel devint encore plus évidemment insensée, lorsqu'en obtenant le bail des fermes, Law fit faire à sa compagnie pour quinze cent millions de nouvelles actions, avec le même dividende: car la somme totale des actions étant alors d'un milliard six cent soixante-quinze millions, les intérêts à douze pour cent auroient passé cent quatre-vingt-six millions, plus que le triple des revenus affermés à la compagnie. Quant à la somme de l'emprunt, Law savoit bien que quinze cent millions étoient plus que le double de tout l'argent du royaume;

mais il comptoit sur une autre monnoie que l'on fabriquoit à la banque; et, en effet, quand tous les billets d'état furent consumés en échange des actions, terme où il eût fallu s'arrêter, la banque prêta ses billets, ou sur des biens solides qui lui en répondoient, ou sur des actions qu'elle acceptoit pour gage et qu'elle gardoit en dépôt. Ce fut par le versement réciproque de ces deux caisses l'une dans l'autre que la circulation de l'argent et du papier acquit une rapidité dont on n'a jamais vu d'exemple.

L'argent se portoit à la banque, et on l'y échangeoit en billets; les billets passoient à la compagnie en échange des actions; les actions étoient reçues dans la caisse de la banque pour y répondre de l'emprunt des billets; et, tandis que les actions doubloient, triploient, décuploient de valeur, les billets, dont le prix étoit invariable, tenoient lieu de l'argent et lui étoient préférés. Ils étoient reçus pour comptant dans toutes les caisses du roi; les créanciers les acceptoient avec

la même confiance, quoiqu'on leur en fît une loi. La défense qu'on avoit faite aux voituriers de se charger d'envois d'or et d'argent, hors du service de la banque, afin d'obliger le commerce à faire d'une ville à l'autre tous les paiemens en billets, cette contrainte si alarmante, n'inquiétoit personne. Dans l'année 1719, il se fabriqua une quantité si énorme de ces billets que les commis pour la signature n'y pouvant plus suffire, on fut obligé d'en doubler le nombre, et l'on n'en fut point effrayé. Les mois d'octobre et de novembre de cette année furent un temps d'ivresse et de vertige, et l'époque brillante du système de Law. Le mois suivant fut le terme de ses succès et l'époque de sa décadence. Elle eût été inévitable, quand même Law eût pu la retarder. Le moment où il eût fallu effectuer la promesse du dividende eût été son dernier écueil. Mais les financiers qui avoient vu tous les revenus de l'état enlevés de leurs mains, et la compagnie des Indes enrichie de leurs dé-

pouilles, se pressèrent de la détruire; et l'on soupçonna les frères Pâris d'avoir hâté la révolution.

Ces quatre hommes habiles avoient eu, avant Law, la confiance du régent. Ils avoient fait, en quatre mois, la liquidation du *visa*, et ils avoient montré dans ce travail autant d'habileté que de droiture et de diligence. Par leur conseil, on avoit créé, au mois d'octobre 1718, cent millions d'actions sur les fermes, pour être employés à l'extinction des rentes; et cette opération qui croisoit celles de la compagnie, avoit fait ombrage au directeur. Ce fut, dit-on, pour se délivrer de toute espèce de concurrence que Law voulut tout réunir. Les financiers qu'il avoit écartés désiroient donc tous sa ruine, et les Pâris avoient parmi eux beaucoup d'influence et de crédit.

L'extrême faveur que les billets avoient prise dans le commerce, l'énorme quantité que les emprunts faits à la banque en avoient répandue dans le public, la quantité non moins énorme que la prodi-

galité du régent et la profusion de Law, pour acheter des partisans, en avoient jetée autour d'eux, n'annonçoient que trop clairement l'embarras où seroit la banque à la première inquiétude qui feroit naître la pensée de réaliser en argent.

Ce qui soutenoit les billets.

Cependant les variations qu'on avoit soin de faire subir à la monnoie intimidoient la multitude et soutenoient le crédit du billet, dont la valeur étoit invariable. Il y avoit eu, en 1718, une refonte générale; il en fut ordonné une nouvelle en décembre 1719. Le parlement avoit voulu s'opposer à la première : le régent l'avoit châtié. Rien ne s'opposoit plus à la seconde; et, par les diminutions annoncées dans la valeur de l'espèce, le public étoit menacé d'une perte effrayante sur l'argent qu'il auroit gardé. Mais ce violent moyen de décrier l'argent et de soutenir le papier, n'eut bientôt plus assez de force. On vit paroître sur la place des agens chargés de billets qu'ils cherchoient à négocier ; il

s'en présentoit à la banque; et le nombre, qui s'en augmentoit tous les jours, avertit Law que le moment critique étoit venu. Cette révolution le troubla comme s'il n'avoit pas dû s'y attendre, et il n'est sorte de stratagème qu'il n'employât pour étourdir de nouveau le public et regagner sa confiance; mais ce fut inutilement.

Baisse des actions et des billets.

Les actions baissèrent ainsi que les billets : leur décadence eut la même époque. On a vu que Law, en deux mois, en avoit créé pour quinze cent millions. Il avoit donné aux acquéreurs l'attrayante facilité de ne les payer qu'en dix termes, à cinq cents livres par mois; et, à l'époque du second paiement, il avoit accordé pour celui-ci un délai de deux mois encore, et un délai d'un mois pour le suivant. Ainsi l'acquéreur qui, d'abord n'avoit payé que cinq cents livres, étoit, sans autre déboursé, propriétaire pendant trois mois d'une action de cinq mille livres, et pouvoit la négocier. Or, dans cet intervalle, le prix

de l'action augmentoit tous les jours au point que, de cinq mille livres, elle s'éleva jusqu'à dix, et celui qui l'avoit acquise, en la négociant, y gagnoit le décuple de l'argent qu'il y avoit mis. Dans la chaleur de ce négoce, la cupidité donna lieu à une espèce de gageure qui se faisoit sur la place, et dont l'enjeu s'appeloit *prime :* c'étoit une avance en argent que l'un des parieurs faisoit à l'autre, celui-ci s'obligeant à lui livrer, à telle époque, une action pour telle somme, soit que dans le commerce l'action valût plus ou moins. Ce fut à ce jeu-là et au négoce des actions que se firent en peu de jours ces fortunes inconcevables qui renversèrent toutes les têtes et confondirent tous les états. Mais quand vint, au mois de décembre, l'époque du paiement des trois mois écoulés, l'action baissa de valeur ; et Law s'apperçut que le public préféroit le billet de banque, parce qu'il étoit exigible, à l'action qui ne l'étoit pas.

Somme to- Il y avoit alors dans les mains du pu-

blic pour six cent millions de billets; il s'en présentoit tous les jours à la caisse; et la banque étoit ruinée, si l'on continuoit à les faire acquitter. Totale des billets émis.

Le 5 janvier 1720, Law, pour regagner du crédit, se fit nommer contrôleur général. Ce titre n'éblouit personne. Il commença son ministère par des mouvemens et des variations dans la valeur des monnoies. Le public ne prit plus le change : les uns gardoient leur argent; les autres, et les plus habiles, se hâtoient de réaliser, et avec des billets ils achetoient des diamans, des terres, des denrées de toute espèce et à tout prix. Law, contrôleur-général. 1720.

Le 24 février, la banque royale fut réunie à la compagnie des Indes, et n'en eut pas plus de faveur. Enfin, le 25 du même mois, Law n'ayant pu avilir l'argent au point de soutenir le billet au pair de l'espèce, prit le parti désespéré de faire rendre un arrêt du conseil, dans lequel, supposant qu'il y avoit dans le royaume douze cent millions de numéraire qui ne circuloient point, et que l'on s'obstinoit Arrêt qui défend de garder plus de 500 l. en argent.

à tenir renfermés, le roi faisoit défense à toutes personnes, de quelque état qu'elles fussent, même à toutes communautés séculières ou régulières, de garder chez elles plus de cinq cents livres d'argent, à peine de confiscation au profit des dénonciateurs, et de dix mille livres d'amende. Cette loi absurde et tyrannique, qui répandoit dans le royaume la méfiance et la frayeur, qui empoisonnoit les mœurs et la paix domestiques, en autorisant jusqu'au sein des familles l'espionnage et la trahison, auroit dû faire lapider son auteur. L'épouvante fut générale, la désolation fut extrême. Chacun se croyoit environné de délateurs : les valets faisoient pâlir leurs maîtres, les voisins leurs voisins : les nœuds même du sang et ceux de l'amitié ne rassuroient pas tout le monde ; les uns enfouirent leur argent et ne dormirent plus ; les autres firent passer le leur furtivement hors du royaume. Quelques exemples de rigueur achevèrent de décourager des malheureux qui balançoient encore. Le plus grand

grand nombre, fatigués de leurs anxiétés et de leurs insomnies, se résolurent à leur ruine et obéirent à la loi. Law, pour échanger en billets l'argent qu'on portoit à la banque, en fit fabriquer de nouveaux pour cent cinquante millions en deux mois. A la défense de garder chez soi de l'argent et de l'or en monnoie, il ajouta celle d'en garder en matière, et toutes ces contraintes ne firent que changer la méfiance en désespoir : enfin, après quelques mois d'une agitation violente, les possesseurs des actions ne virent plus que le précipice où Law les avoit entraînés.

Réduction à moitié des actions et des billets.

Au mois de mai 1720, la somme des actions et des billets passoit du double la valeur de tout l'or et de tout l'argent qui pouvoit être dans le royaume. Le 21 de ce mois, on rendit un arrêt qui ordonnoit une diminution graduelle sur le billet de la banque et sur l'action de la compagnie ; en sorte qu'à la fin de l'année, l'un et l'autre seroient réduits à la moitié de leur valeur. Cet arrêt fut le signal de la banqueroute. On le révoqua

peu de jours après ; mais la confiance ne revint point, et tout crédit fut perdu sans ressource. Les débiteurs eurent le temps d'acquitter en papiers, qui ne valoient plus rien, les dettes les plus légitimes, parce que la loi forçoit encore à les recevoir en paiement. Mais tout commerce libre étoit interrompu. Law fut donc obligé de rétablir la circulation de l'or et de l'argent ; et, comme une grande partie du numéraire étoit dans sa caisse, il en fit monter la valeur. Le marc d'argent, qui étoit à soixante-cinq livres, fut porté à quatre-vingt-deux. Ce fut encore une foible ressource pour faire face à la dette immense dont il avoit chargé l'état. Le peuple, furieux d'avoir été trompé, menaçoit d'un soulèvement. Law, effrayé, se démit du contrôle général ; mais il ne laissoit pas encore d'être le conseil du régent, et de lui suggérer tous les expédiens qui lui venoient dans la pensée. En même temps qu'il fit créer des rentes au denier quarante, payables en billets, il faisoit fabriquer encore pour cent mil-

lions de billets nouveaux ; et, les voyant rebutés sur la place, il voulut y substituer des comptes en banque d'une caisse à l'autre : ce n'étoit que changer la forme du billet, et le discrédit fut le même.

Enfin, le 30 juillet, fut publié une nouvelle augmentation dans la valeur des monnoies qui, plus criante que toutes celles qui l'avoient précédée, portoit le marc d'argent à cent vingt livres, et le marc d'or à dix-huit cents, avec une diminution graduelle, annoncée de trois huitièmes en deux mois : opération désespérée qui ne rendit les porteurs de billets que plus empressés pour l'argent, à quelque prix qu'on pût le mettre et de quelque diminution qu'il fût menacé dans leurs mains. Les billets perdoient, sur la place, neuf dixièmes de leur valeur ; la banque étoit fermée et n'en recevoit plus aucun. Au mois d'octobre, ils furent supprimés, et il fut permis d'exiger les paiemens en espèces sonnantes.

Marc d'argent porté à 120 l., et marc d'or à 1800.

Le peuple de Paris, les mains pleines de billets de banque, ne pouvoit plus

Mouvement parmi le peuple. Law

sort de France. Sa mort.

avoir du pain. On ouvrit pour lui une caisse où étoient payés en argent les billets de peu de valeur. La foule y fut si grande, qu'il y eut trois hommes étouffés. On porta leurs cadavres devant le palais d'Orléans; et ce malheur, dont Law ni le régent n'étoient la cause, irrita plus la multitude, que tous les maux qu'ils avoient faits. D'abord le palais d'Orléans fut fermé : imprudence qui ne manque jamais d'enhardir les séditieux. Mais Leblanc, secrétaire d'état, et Reynold, colonel des gardes-suisses, osèrent se montrer au peuple, et faire enlever les cadavres. Le régent prit, de son côté, la résolution de faire ouvrir les portes; le peuple, à flots pressés, entra dans les cours du palais; et, vraisemblablement la crainte d'y être enfermé, l'ayant saisi, Law eut le temps de se jeter dans son carrosse, et de sortir, sans recevoir aucune insulte. Mais, à quelque distance du palais, toutes les glaces du carrosse furent cassées à coups de pierres, et Law ne dût sa délivrance qu'à la vitesse de ses

chevaux. Le duc d'Orléans ne laissa pas de le retenir six mois encore auprès de lui, chargé de la haine publique. Enfin, ce célèbre aventurier passa en Angleterre, d'où il alla mourir à Venise dans la plus étroite médiocrité, n'ayant, dit-on, emporté de Paris que deux mille louis d'or, après avoir eu dans ses mains toutes les richesses du royaume.

Jugement sur Law.

Law a eu ses apologistes; mais, quoiqu'on pense de son habileté, il est évident qu'il manqua de prudence, de droiture et de bonne foi; qu'après s'être laissé emporter par une imagination déréglée, il fut peu délicat dans le choix des moyens de donner et d'entretenir des espérances qu'il n'avoit pas; qu'avec la pleine certitude qu'il ruinoit l'état, en livrant, à la discrétion d'un prince trop facile, les trésors qu'il envahissoit, et les billets qui en étoient le gage et qu'il avilissoit en les multipliant, il eût à la fois la conduite d'un lâche complaisant, d'un ministre insensé, et d'un infidèle dépositaire. Tant que les bénéfices,

attribués à la compagnie des Indes, pouvoient suppléer encore à l'intérêt des billets d'état, pris en échange des actions et mis en dépôt dans sa caisse, tant que les revenus du roi pouvoient faire face aux billets de la banque et en représenter les fonds, Law, en combinant ces deux moyens de liquider le trésor royal, avoit agi en homme habile. Mais aussitôt que la folie de rembourser les rentes et les charges lui fit jeter dans le public pour quinze cent millions d'actions, et en promettre un dividende de cent quatre-vingt millions, Law, qu'on ne pouvoit accuser d'être un mauvais calculateur, ne fut plus qu'un fourbe impudent. Le procédé d'un homme de sens et d'un homme de bien dans un projet de cette importance, auroit été de balancer les moyens avec l'entreprise, et de s'assurer des ressources pour remédier aux accidens. Or, dans la conduite de Law, on voit un homme qui hasarde tout et s'abandonne aux événemens sans précaution, comme sans prévoyance.

Rien n'étoit cependant plus aisé à prévoir que le retour d'inquiétude et de méfiance que pouvoit causer dans les esprits la plus légère réflexion, et sur l'incertitude des succès du commerce attribué à la compagnie, et sur l'immensité des fonds qu'elle avoit faits, et sur l'énorme quantité de billets de banque répandus dans tout le royaume, et sur le manque de recours, si la banque étoit insolvable; et quand l'illusion se seroit soutenue jusqu'à l'époque du paiement du dividende des actions, c'étoit-là le terme inévitable des espérances folles que Law avoit données; et avec elles la confiance et le crédit devoient tomber. C'est à quoi Law sembloit n'avoir jamais pensé; et au trouble, à l'inconséquence, à la précipitation inconsidérée de ses dernières opérations, l'on croit voir un voleur surpris, qui ne cherche qu'à s'échapper.

Rapports entre le caractère du régent et les effets du système.

A l'égard du régent, rien ne convenoit mieux à son caractère qu'un peuple qui, dans l'enivrement de l'opulence et de la joie, se laissoit gouverner à son gré.

Il ne comptoit pour rien les pernicieux effets d'une richesse folle et vaine qui bouleversoit toutes les conditions, et qui laisseroit après elle tous les vices du luxe et de la fainéantise, tous les excès de la débauche, tous les crimes de l'indigence, conseillés par le désespoir. Il ne voyoit, dans le Français, qu'un peuple facile à tromper, et qui seroit docile tant qu'il seroit heureux. De là le goût passionné qu'il avoit pris pour cette espèce d'enchanteur qui donnoit à son règne une face riante; de là cette confiance aveugle dont il eut tant de peine à revenir, lors même que l'enchantement fut détruit et l'illusion dissipée; car il aima mieux accuser de la ruine du système, la mauvaise volonté de ceux qui ne l'approuvoient pas, que la mauvaise foi et la folle imprudence de celui qui l'avoit conçu. Ce fut ainsi que d'Argenson disgracié perdit les sceaux, et que le parlement fut exilé pour avoir rejeté les déclarations que Law, réduit aux abois, lui envoyoit à vérifier.

Après l'évasion de Law, le Peletier de la Houssaie fut fait contrôleur général; il se ressaisit des finances, mit en régie les fermes générales, rendit au roi le bénéfice de la refonte des monnoies, rétablit les offices de receveurs généraux, et ne laissa à la compagnie des Indes que ses priviléges de commerce, en l'obligeant à rester chargée de cinquante-six mille actions. Le reste immense des débris du système fut soumis à l'opération du *visa*, dont les frères Pâris furent chargés encore, et dont ils s'acquittèrent avec la même économie qu'en 1715 et la même célérité. La somme des effets visés montoit à deux milliards deux cent vingt-deux millions. Il en fut déduit, à l'examen, cinq cent vingt-un millions, comme excédent de la valeur réelle. La dette publique liquidée se trouva donc passer encore dix-sept cent millions; une très-petite partie en fut payée en argent; et il fallut se libérer du reste, en recevant les billets du *visa*, soit pour capitaux de nouvelles rentes, soit en paiemens de nouveaux

Le Peletier succéde à Law.

offices, de sur-enchères de domaines, et du restant des taxes qu'en 1716 la chambre de justice avoit mise sur les traitans.

Résultat du système.

Ainsi se termina la plus grande révolution qui soit jamais arrivée dans les finances. Elle fit la fortune d'une foule d'hommes obscurs; elle ruina un grand nombre de familles honnêtes; elle gorgea de richesses quelques spéculateurs habiles qui, se défiant de bonne heure d'une monnoie périssable, en firent un emploi solide; mais elle n'affecta guère que Paris et quelques villes principales : le reste du royaume y perdit peu de chose, et ce qu'il y perdit fut compensé avec avantage par l'activité que rendit le système à toutes les forces reproductives de la richesse des biens-fonds. Quant à son influence sur les mœurs, il est certain qu'il acheva de dépraver celles du peuple; il est certain qu'il rendit plus âpre cette cupidité financière qui, dès la fin du règne de Louis XIV, avoit pénétré dans sa cour, et qu'au pillage de la banque, les plus grands personnages furent les

plus ardens à se jeter sur le butin ; mais ce qu'il y eut de plus funeste fut la corruption de cette classe mitoyenne de citoyens modestement heureux, que le système dégoûta des mœurs simples de leur état, et qui se ressentent encore de la contagion du luxe dont ils furent atteints pour la première fois (1).

(1) Qui pourroit et voudroit raconter les transmutations de papiers, les marchés incroyables, les nombreuses fortunes, dans leur immensité et leur inconcevable rapidité, la chute prompte de la plupart de ces enrichis, par leur luxe et par leur démence, etc., feroit sans doute la plus curieuse et la plus amusante histoire. (*Saint-Simon*).

# CHAPITRE VI.

## AFFAIRES POLITIQUES

### SOUS LA RÉGENCE.

Etat de l'Europe à la mort de Louis XIV.

A LA mort de Louis XIV, toutes les puissances du Nord étoient occupées à forcer Charles XII, enfermé dans Stralsund; et après avoir envahi ses provinces en deçà de la mer Baltique, elles se rassembloient autour de cette place, pour achever de l'accabler; celles du Midi étoient désarmées; mais leur inquiétude recommençoit déjà cette guerre de négociations, qui met la ruse à la place de la force, et qui travaille à miner sourdement tous les ouvrages de la paix.

L'Autriche.

Les vues de l'empereur se portoient sur la Sicile et sur la Toscane : joindre l'une à l'état de Naples, s'assurer de

l'autre à la mort du grand duc; et, pour y parvenir, fermer l'Italie aux Espagnols et aux Français, et se faire contre eux des alliés puissans, tel étoit le plan de politique des ministres de Charles VI en Hollande et en Angleterre.

Le roi Georges.

Le duc d'Hanovre, en cette qualité, se voyoit sous la dépendance de l'empereur et se ménageoit son appui, soit pour la sûreté de ses états en Allemagne, soit pour se maintenir dans l'usurpation du duché de Brême, enlevé à la Suède, et séquestré entre ses mains : en qualité de roi d'Angleterre, il avoit d'autres intérêts ; il avoit le sien propre, qui consistoit à dissiper ou à réduire le parti jacobite, dominant en Ecosse et puissant même en Angleterre, à disposer de son parlement pour en obtenir des subsides, et à le rendre septénaire de triénal qu'il étoit alors, économie considérable dans les frais de corruption ; surtout, à ne laisser au prétendant aucun autre asile que Rome, et à se donner à soi-même et à sa couronne, encore mal assurée,

des garans et des défenseurs. Il avoit de plus l'intérêt national, celui d'étendre le commerce du peuple anglais dans les deux Indes, de l'enrichir de la dépouille du commerce de ses voisins, et singulièrement de celui des Français, qu'on voyoit, avec jalousie, prospérer dans le nouveau monde.

La Hollande.

Cette jalousie étoit commune à l'Angleterre et à la Hollande; mais, épuisée par une guerre que son pensionnaire Hensius avoit poussée avec tant d'insolence et tant d'opiniâtreté, la Hollande sentoit le besoin d'être en paix. Elle tenoit à l'Angleterre par tous les liens d'intérêt que le prince d'Orange, devenu roi, avoit pu nouer entre ces deux nations, et singulièrement par cette chaîne d'or qu'elle s'étoit faite à elle-même, en plaçant dans les fonds de Londres les richesses de son commerce, imprudence qui la rendoit et qui la rend peut-être encore l'esclave de ses débiteurs; en même tems elle étoit en crainte de l'empereur et de la France, et, en tirant son avantage de la politique de ses voisins,

de leurs divisions ou de leurs alliances, elle eût voulu les ménager tous. Cependant elle offroit dix vaisseaux à l'Espagne, pour qu'elle reprît de nos mains et des mains des Anglais, son commerce des Indes, dans l'espérance d'y être admise elle-même, après nous en avoir exclus.

L'Espagne.

La saine politique de l'Espagne auroit été de se donner le temps de réparer ses forces, de mettre l'ordre dans ses finances, la discipline dans ses troupes, de se créer une marine, de ranimer dans son sein le commerce, l'agriculture et l'industrie, uniques sources de la richesse et de la population. Il falloit pour cela un gouvernement sage et patiemment laborieux; celui d'Albéroni fut turbulent et téméraire; et son ambition personnelle fit avorter les fruits que l'Espagne eût pu recueillir de ses talens et de ses travaux.

La France.

La France avoit le même besoin que l'Espagne du bénéfice de la paix; elles avoient un intérêt commun à se tenir étroitement liées; et si, dans l'une et l'autre cour, la raison d'état eût pré-

valu, elles auroient suivi l'exemple de la maison d'Autriche, dont les deux branches quelquefois agitées de troubles domestiques, mais jamais divisées dans les affaires du dehors, avoient dû le long ascendant de leur puissance dans l'Europe à cet accord mutuel et constant. Alors, au lieu d'être obligées de rechercher des alliances et d'en acheter aux dépens de leurs intérêts les plus chers, la France et l'Espagne auroient rendu la leur désirable à leurs rivaux mêmes; Philippe V, fidèle à ses principes et au devoir de reconnoissance qui l'attachoit aux Espagnols, n'eût pas fait craindre au duc d'Orléans d'avoir besoin de l'Angleterre pour le défendre contre l'Espagne; le duc d'Orléans, de son côté, n'eût pas préféré l'alliance honteuse et fragile de l'ennemi naturel de la France, à l'alliance honorable et solide d'un prince de son propre sang; et si leurs efforts réunis n'avoient pu rétablir l'héritier des Stuard sur le trône de ses ancêtres, au moins le duc d'Hanovre n'eût-il pas eu le droit de

de le chasser de leurs états; il n'eût pas fait la loi à l'Espagne dans son traité de commerce avec elle; il n'eût pas fait la loi au régent dans leur traité de garantie; et, comme le danger, la crainte, le besoin d'assistance étoient de son côté, sa condition eût été celle du foible qui cherche un appui. Le contraire arriva par la mauvaise politique du régent et d'Albéroni. Mais il sera peut-être intéressant de voir combien et par quelles causes la bonne intelligence, qui sembloit devoir être si durable entre les deux cours, fût altérée et affoiblie du vivant même de Louis XIV.

Le duc d'Harcourt et la princesse des Ursins.

Ce roi, en envoyant le duc d'Anjou régner en Espagne, l'avoit mis comme sous la tutelle du duc d'Harcourt, son ambassadeur, homme éclairé, vertueux et sage. Il avoit choisi, en même temps, pour dame d'honneur, et, sous ce nom, pour gouvernante à la jeune reine, une Française distinguée par son mérite et par sa naissance, Anne-Marie de la Trimouille, veuve du prince de

Chalais, Adrien-Blaise de Talleyrand, et mariée en Italie à Flavio, prince des Ursins, femme célèbre, à la honte des rois, par les services qu'elle rendit et par le traitement qui en fut la récompense. On prévoyoit que Philippe, enclin à la paresse et à l'amour, se laisseroit dominer par sa femme, et le moyen de le conduire étoit de donner à la reine elle-même un guide intelligent et sûr.

Philippe V. On ne sauroit bien définir le caractère de Philippe V, sans distinguer trois sortes de courage : celui du cœur, qui brave les dangers, et que ce prince avoit reçu de la nature ; celui de l'âme, qui la soutient au dessus des événemens, et qui lui fut inspiré quelquefois ; celui de l'esprit, qui donne de la force et de l'assurance aux résolutions, du ressort à la volonté ; et c'est celui qu'il n'eut jamais. Cette inertie de volonté tenoit à la foiblesse d'une tête malade et incapable d'application ; il se plaignoit qu'elle étoit vide ; il disoit qu'elle alloit tomber. Une autre cause de sa timidité étoit un

excès de modestie et de défiance de lui-même, qu'on lui avoit peut-être inspiré pour le préserver de l'orgueil. Cependant rien n'étoit plus nécessaire à la situation actuelle de l'Espagne que des résolutions fermes et courageuses. Tous les vices d'une mauvaise administration y étoient au comble ; tout y accusoit ou l'incapacité, ou la paresse et l'indolence, ou la mauvaise volonté des grands qui avoient gouverné ce royaume sous des monarques superstitieux, ignorans et inaccessibles à toute espèce de lumières : parmi le peuple, la licence, l'impunité de tous les crimes, favorisés et protégés par la sûreté des asiles et par le relâchement de la police et des lois ; dans les grands, tout le despotisme d'une domination arbitraire et sans frein comme sans pudeur, la cupidité, le pillage, les plus criantes déprédations, non-seulement dans le nouveau monde, mais dans les provinces de Flandre, dans les états de Naples et de Sicile, et au sein même de l'Espagne ; dans le clergé, tout esclave

de Rome, un corps étranger à l'Etat, enorgueilli de ses immunités et de son inquisition, sur qui l'impôt ne pouvoit s'étendre sans la permission du saint siége, et qui, n'étant soumis qu'au juge ecclésiastique, bravoit le trône à l'abri de l'autel; les moines dévoués à l'Autriche, et capables de tout pour elle, fanatiques, séditieux, livrés jusqu'au débordement à tous les vices que la fainéantise peut engendrer au sein de l'opulence, et ajoutant, à l'abrutissement de l'ignorance et de la débauche, une insolence et une audace qui osoient tout et ne craignoient rien; entre les diverses provinces, une inégalité de condition qui les rendoit l'une odieuse à l'autre; la seule Castille accablée d'impôts, et tout le reste du royaume, à la faveur de ses priviléges, ne contribuant que de très-peu de chose aux nécessités de l'Etat; nulle troupe disciplinée, nulle marine militaire, presque plus de navigation; l'agriculture, l'industrie, le commerce, la population dans un dépérissement qui sembloit être

sans remède; les finances appauvries et dissipées; jusque-là que le roi n'avoit de quoi payer ni la dépense de sa table, ni les gages de ses valets ; tel étoit, à l'avénement de Philippe V, le déplorable état du plus vaste empire du monde.

Vues de Louis XIV pour le gouvernement de l'Espagne.

Le duc d'Harcourt et les Français, qui avoient accompagné Philippe, n'avoient donc pas tort de penser que, sans l'influence du conseil de Versailles, jamais l'Espagne ne se releveroit de l'abattement où elle étoit réduite : les Espagnols avouoient eux-mêmes que leurs ministres n'avoient ni les talens, ni le courage, ni le désintéressement nécessaires pour remédier aux maux invétérés qui affligeoient cette monarchie ; et ils paroissoient désirer que l'ambassadeur du roi de France fût du conseil intime, appelé *Despacho*. Mais Torci, qui dirigeoit alors la politique de Louis XIV, avoit sagement vu qu'il y avoit un milieu à prendre et des ménagemens à garder avec l'orgueil des Espagnols : c'étoit d'inspirer au jeune roi de sages résolutions,

de diriger sa volonté, mais d'en dérober le mobile. Louis XIV vouloit donc que son ambassadeur, en faisant auprès de Philippe les fonctions de premier ministre, s'abstînt de paroître dans le conseil, hormis les cas où l'on croiroit avoir besoin de ses lumières; et en effet rien n'étoit plus sage. Le roi d'Espagne, avec une droiture d'âme intéressante, ne demandoit qu'à se conduire par les avis de son grand-père; la reine, avec une candeur plus aimable encore et plus touchante, ne désiroit que la gloire et le bonheur de son époux; M^me^. des Ursins, qui, avec une tête excellente, un grand caractère et tout l'art de gagner de jeunes esprits, s'étoit rendue maîtresse de celui de la reine, et bientôt, par elle, de celui du roi, ne leur inspiroit que respect et amour pour Louis XIV; et si, dans son intérieur, Philippe se fût borné à prendre, avec l'ambassadeur de France, des résolutions sages et courageuses, il n'en falloit pas davantage; le conseil espagnol eût soupçonné dans

ses volontés une émanation étrangère; mais il n'en eût point été blessé.

Les Français, qui accompagnent PhilippeV, s'en écartent.

La vanité de nos Français ne s'accommoda point de ces tempéramens ; ils regardoient l'Espagne comme une province conquise dont Louis XIV étoit maître, et Philippe V vice-roi. Parmi eux, se trouvoit, à la cour de Madrid, un de ces hommes pétulans et légers, que la France n'a que trop souvent le malheur de produire, et dont la chaleur indiscrète et la présomption dédaigneuse lui attirent la haine des nations. Cet imprudent, homme d'esprit, et en cela plus dangereux, étoit le marquis de Louville. Dès l'enfance du duc d'Anjou, il avoit été auprès de lui en qualité de gentilhomme de la Manche ; il l'avoit suivi en Espagne, où il étoit, dit Saint-Simon, le seul confident de son cœur ; mais la princesse des Ursins, ayant gagné la confiance du jeune roi, Louville en fut exclus ; et il est aisé de concevoir combien un homme si passionné devoit haïr celle qui lui avoit succédé

Le marquis deLouville.

dans cette confiance intime, dans ce haut degré de faveur. Torci et Beauvilliers, qui n'avoient vu en lui qu'un homme adroit et intelligent, lui donnèrent toute croyance, et ses avis furent seuls écoutés.

Louville, sur quelques louanges que les ministres espagnols prodiguoient à Louis XIV, assura donc qu'ils désiroient tous que ce grand roi allât passer quelque temps en Espagne, pour leur apprendre à gouverner, ou que, du moins, de son cabinet, il prit la peine de les conduire, et que, par son ambassadeur, il présidât au conseil de Madrid. Louis XIV, Torci lui-même, se laissèrent persuader; et, pour le malheur de l'Espagne, Harcourt étant tombé malade, et Marsin qui le suppléoit, et qui avoit accompagné le jeune roi dans son voyage d'Italie, ayant demandé son rappel, il fut remplacé par deux hommes les plus vains, les plus arrogans qu'il fût possible de choisir pour aliéner

Le cardinal une nation fière, le cardinal d'Estrées et

l'abbé son neveu ; l'un, tout glorieux de la pourpre ; l'autre, dévoré d'ambition ; tous deux la tête pleine de prétentions et vide de ressources. Les minuties de l'étiquette et les vains tracas de l'intrigue les occupèrent uniquement ; et, lorsque la guerre, prête à s'allumer, auroit demandé entre les deux cours l'intelligence la plus parfaite, les d'Estrées ne firent, en Espagne, que fatiguer l'un et l'autre roi de leurs querelles et de leurs plaintes. Le cardinal fut rappelé ; l'abbé, son neveu, prit sa place ; mais il se fit bientôt renvoyer à son tour. Louville, qui avoit été l'âme de leurs intrigues, en fut puni ; leur disgrâce entraîna la sienne ; et la princesse des Ursins crut se voir délivrer de ses plus cruels ennemis. Mais, à peine arrivés en France, ils se vengèrent de leur rappel, en la peignant des plus noires couleurs. A les entendre, elle étoit la cause de tous les troubles élevés en Espagne, et il n'y auroit bientôt plus ni factieux ni mécontens dès qu'elle en seroit éloignée. Ce qu'on aura de la peine

et l'abbé d'Estrées.

à comprendre, c'est que, pleinement convaincus de mauvaise foi, et par l'aveu du jésuite d'Aubenton, leur complice, et par les lettres de Philippe, où tout respiroit la candeur, on ne laissa pas de les croire. Torci qui auroit dû les connoître, le cardinal comme un fou d'orgueil, l'abbé comme un fourbe impudent, Louville comme un favori supplanté et furieux de l'être, fit prévaloir leur témoignage et leur sacrifia M^me^. des Ursins, qu'il avoit lui-même comblée d'éloges sur la sagesse de sa conduite. Louis XIV, avec une volonté absolue et irrésistible, manda qu'elle fût renvoyée : Philippe consentit à son éloignement, et n'en fut point inconsolable ; la reine s'y soumit avec un respect douloureux, et rien ne put la consoler.

Le duc de Gramont.

Le duc de Gramont succéda aux d'Estrées ; homme d'esprit, mais sans consistance ; également prompt et léger, soit qu'il prît une opinion, soit qu'il la rétractât par un avis contraire, et seulement ferme en ce point, qu'à moins

de dominer dans le conseil d'Espagne, l'ambassadeur du roi son maître n'y seroit jamais décemment. Pour s'y rendre plus absolu, il avoit conçu la pensée d'ôter à la jeune reine la confiance de son mari : il auroit fallu pour cela ôter au roi lui-même et son amour et sa foiblesse, et l'habitude de ne rien taire et de ne rien dissimuler à une femme qu'il adoroit. Louis XIV sentit l'indécente folie du projet de son ambassadeur ; il lui ordonna d'y renoncer.

Madame des Ursins vient à la cour de France.

Cependant la difficulté des affaires et la dissention des esprits n'ayant fait que s'accroître dans les conseils d'Espagne, on reconnut que non-seulement Mme. des Ursins n'en avoit pas été la cause, mais qu'elle seule en seroit le remède. Elle obtint de Louis XIV qu'il daignât la voir et l'entendre ; et il ne fut pas difficile à une femme pleine de sens, d'esprit et de courage, qui n'avoit voulu que le bien et la gloire des deux couronnes ; qui ne s'étoit mêlée des affaires d'Espagne, qu'autant que Louis XIV

l'avoit voulu et que Torci l'y avoit engagée, et dont tout le crime avoit été de demander à nos ambassadeurs, pour la nation espagnole, des ménagemens opposés à leur vaine ostentation; qui, d'ailleurs, avoit inspiré à la jeune reine d'Espagne, le plus vertueux amour de ses devoirs, et lui avoit fait remplir, à l'âge de quatorze ans, les délicates fonctions de régente, avec une sagesse et une dignité que l'Espagne avoit admirées et que la France avoit applaudies; il ne lui fut pas difficile de justifier sa conduite; et, dès ce moment, sa disgrâce se changea, à la cour de France, en une espèce de triomphe qui consterna ses ennemis. Torci eut ordre de l'aller voir; elle fut du voyage de Marly; et les attentions que le roi eut pour elle, leurs fréquens entretiens, ceux qu'elle avoit intimement avec M^me^. de Maintenon et la duchesse de Bourgogne, la rendirent, dit Saint-Simon, la divinité de la cour. Son retour en Espagne fut décidé; et le duc de Gramont, chargé de l'annoncer à

LL. MM. CC., en fut ulcéré de dépit. D'intelligence avec le jésuite d'Aubenton, confesseur de Philippe, il abusa d'un sentiment secret de jalousie de ce prince, pour l'engager à écrire à Louis XIV qu'il ne désiroit pas le retour de Mme. des Ursins, et qu'il ne l'avoit demandé que par complaisance pour la reine. Ce moyen leur réussit mal : Philippe lui-même révéla le mystère avec la candeur d'un enfant ; il avoua à Louis XIV que, quoique toujours plein d'amitié pour Mme. des Ursins, et la croyant utile à son service, la crainte de voir la tendresse de la reine se partager et s'affoiblir, lui avoit fait écrire ce que l'ambassadeur et le jésuite avoient voulu. Cet aveu acheva de mettre en évidence l'indignité des complots tramés contre Mme. des Ursins. Louis XIV n'hésita plus à la renvoyer en Espagne; mais, après en avoir été rappelée en criminelle, la considération qui lui étoit nécessaire pour le service des deux rois, exigeoit qu'elle y reparût avec des marques éclatantes de confiance et de faveur ; et dans ses repré-

Intrigues contre elle.

sentations, l'éloquence, le tour, les grâces, la finesse de l'expression, l'attention à l'effet des paroles, à l'air dont elles étoient reçues, tout fut employé, dit Saint-Simon, avec un art caché sous le voile d'une extrême simplicité. L'effet passa ses espérances. Le duché de Noirmoutier érigé en partie en faveur de l'un de ses frères, le chapeau de cardinal demandé au pape et obtenu pour l'autre, firent preuve de son crédit. Gramont fut rappelé, le confesseur jésuite suivit l'ambassadeur, et celui-ci fut remplacé par Amelot, qui, dans trois ambassades, en Portugal, à Venise, en Suisse, s'étoit acquis une grande réputation de sagesse et d'habileté. Pour travailler sous ce ministre dans la partie des finances, M^me^. des Ursins demanda Orri, dont la disgrâce avoit suivi la sienne; il fut renvoyé en Espagne, elle y reparut elle-même, et ce fut pour elle un nouveau triomphe. Le roi et la reine étoient allés au devant d'elle; et, en dépit de l'étiquette, ils la firent monter dans leur carrosse, où, lorsqu'ils étoient

Elle en triomphe: elle est comblée de faveurs.

ensemble, personne ne devoit entrer.

Amelot, ambassadeur à Madrid.

Elle trouva, dans Amelot, ce qu'elle désiroit depuis long-temps : aussi leur union fut-elle inaltérable ; et rien de plus pur et de plus constant que l'hommage qu'elle rendit à sa droiture et à ses lumières. « Des changemens faits par le » nouvel ambassadeur, écrivoit-elle à » M. de Torci, dès son arrivée en » Espagne, il n'y en a quasi aucun qui » n'ait éloigné la perte de cette monar- » chie : les uns ont rétabli, en quelque » manière, l'autorité du roi, qui étoit » entièrement perdue ; les autres ont » donné le moyen de ramasser quelques » troupes, et il n'y en a point qui ait la » moindre relation avec la révolte des » Catalans, ou avec la mauvaise volonté » des peuples de Valence et d'Arragon ».

Bonnac y est aussi envoyé.

Amelot fit, pendant la guerre, les fonctions de premier ministre ; Mme. des Ursins n'en prit aucun ombrage, et le soutint de tout son crédit. Bonnac, envoyé à la cour d'Espagne pour y négocier l'accession à la paix, n'eut pas

moins à se louer d'elle. Bonnac étoit sage, éclairé, et d'un esprit analogue au sien. L'un des articles de son instruction étoit d'obtenir, par elle-même, que Philippe se désistât de la demande qu'il faisoit pour elle, d'une petite souveraineté dans la partie de la Flandre qu'il cédoit au duc de Bavière, chassé de ses propres états. Ce territoire, dans le pays de Luxembourg et de Namur, étoit la seule ambition de la princesse des Ursins, et le duc de Bavière avoit consenti que l'Espagne en fît la réserve ; mais, dans le plan du traité de paix, les états de ce prince lui étant restitués, cette partie des Pays-Bas étoit cédée à l'empereur, et celui-ci n'en vouloit rien distraire. Il falloit donc que le roi d'Espagne sacrifiât les intérêts d'une femme qui l'avoit servi avec tant de zèle et de courage; il falloit que la reine, qui devoit plus encore à celle qui l'avoit formée, consentît à ce sacrifice; et ce fut elle-même qui les détermina à insérer ce désistement dans le plein pouvoir que Philippe remit entre les mains de Bonnac.

Ainsi,

Ainsi, quoique Louis XIV eût été résolu à abandonner son petit-fils, quoiqu'il lui fît payer la paix d'une partie de son royaume, la bonne intelligence régnoit encore entre les deux cours, lorsque l'Espagne fit une perte qu'elle ne sentit pas assez.

La reine d'Espagne. Sa mort.

La reine, à l'âge de vingt-six ans, après en avoir employé douze à remplir de tristes devoirs auprès d'un roi mélancolique et solitaire, et sur un trône chancelant; obligée de ménager deux nations incompatibles, d'accorder l'orgueil espagnol avec la vanité française, de concilier le respect dû aux volontés de Louis XIV avec l'intérêt de l'Espagne et la gloire de son époux; sans cesse en butte aux factions des grands, aux murmures du peuple, aux trahisons des moines, aux perfidies secrètes du confesseur du roi, aux intrigues de nos ministres, aux injustices de la cour de Versailles, et, ce qui l'affligeoit bien plus que tout le reste, aux irrésolutions d'un roi pour qui rien n'étoit si pénible que d'avoir une volonté; enfin,

après dix ans de guerre et de calamités, cette reine, rare modèle de courage d'esprit et d'égalité d'âme, en qui le malheur avoit développé un des plus beaux caractères de femme qui, dans nos temps modernes, aient paru sur le trône, et dont la conduite fut le plus parfait éloge de la princesse des Ursins, sa confidente et son amie, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie fut enlevée au monde, le 14 février 1714, et emporta dans le tombeau le lien d'intérêt, de confiance et d'amitié qui unissoit les deux couronnes.

Regrets de Philippe V. Nécessité de le remarier.

Philippe V, après l'avoir pleurée amèrement, sentit bientôt, avec impatience, les inquiétudes du veuvage. Ardent, pieux et chaste, il étoit dévoré d'un ennui taciturne et sombre; et le tourment de la continence redoubloit ces vapeurs fréquentes dont il étoit attaqué. Mme. des Ursins qui, en sa qualité de gouvernante de ses enfans, s'étoit enfermée avec lui dans le palais de Medina-Celi, vit bien qu'il n'y avoit

pas à différer de lui donner une seconde femme. On l'a soupçonnée d'avoir pensé à l'être, quoiqu'elle fût dans un âge avancé; et leur intimité, plus grande que jamais, fit naître ce soupçon si dénué de vraisemblance. Mais il étoit intéressant pour elle que le choix de la nouvelle reine fût son ouvrage; il fut fait à l'insçu et de l'Espagne et de la France. Louis XIV ne fut point consulté; et, en cela peut-être, M^me^. des Ursins abusa du refroidissement que les conditions de la paix avoient mis entre les deux cours. Philippe V croyoit avoir à se plaindre du traité de Rastadt, où il n'avoit pas même été nommé, et où Louis XIV avoit souffert que l'empereur prît le titre de roi d'Espagne; il croyoit voir, du côté de la France, de la foiblesse à ne pas réserver, dans les restes des Pays-Bas cédés à l'empereur, la souveraineté promise à la princesse des Ursins. Las des querelles de nos ambassadeurs et de celles de ses ministres, désespérant de concilier deux nations antipathiques, et voyant que la dépendance où le tenoit

Ce prince est mécontent de la France.

le conseil de Versailles ne remédioit à rien, il avoit pris, ou plutôt laissé prendre à la princesse des Ursins, la résolution de s'en délivrer. Le seul Français qu'il eut retenu étoit le financier Orri; et, secondé de cet homme habile, qu'elle avoit fait renvoyer en Espagne, et qui lui étoit affidé, M^me^. des Ursins gouvernoit ce royaume avec un pouvoir absolu. Le comte de Bergeich, l'un des ministres de Philippe, jaloux de la confiance accordée à Orri, demanda à se retirer, et il ne fut point retenu. Le marquis de Brancas, nouvel ambassadeur, parloit d'Orri avec peu d'estime, et de la princesse des Ursins avec peu de ménagement; il déplut et fut renvoyé. Le maréchal de Berwick, en allant faire le siége de Barcelone, avoit demandé à se rendre à Madrid, pour y conférer sur les moyens du siége; on ne voulut pas qu'il y vînt. Cette conduite du roi d'Espagne, ou plutôt de sa favorite, déplaisoit à la cour de France; et la marquise de Maintenon ne le dissimuloit pas à la

Bergeich se retire.

Brancas, ambassadeur.

Lettre de madame de Maintenon

princesse des Ursins. « Je vous suis trop » attachée, lui écrivoit-elle, pour ne pas » vous dire qu'il est difficile de vous jus- » tifier sur ce qui se passe en Espagne. » M. de Bergeich éloigné, M. de Brancas » disgracié, M. de Berwick refusé, » Orri à la tête de toutes les affaires, » peu d'Espagnols dans le conseil, la » forme du gouvernement absolument » changée, le roi très-renfermé ; tout » cela, madame, est ce qui occupe pré- » sentement notre cour. Vous croyez » que nous étions en état de continuer » la guerre, et de réduire l'empereur et » l'empire à nous demander la paix ; et » je vous assure que M. Desmarets, chargé » des finances, ne l'a pas souhaitée plus » ardemment que M. le maréchal de » Villars, qui auroit eu tout l'honneur » de la guerre ; il ne se trouvoit pas en » état de passer les montagnes. Il falloit » s'en tenir à une défense qui n'étoit » bonne à rien. Vous ne me croyez pas ; » mais je vous dis pourtant la vérité ».

à madame des Ursins. 23 avril 1714.

14 mai.

C'en est assez pour donner une idée

Choix d'une nouvelle

reine d'Espagne.

de la situation des esprits, lorsque Mme. des Ursins prit sur elle le choix d'une nouvelle reine d'Espagne, sans autre confident que Philippe et Albéroni.

Albéroni.

On sait quelle étoit l'origine de la fortune d'Albéroni. Prêtre obscur dans l'état de Parme, espion du duc de Vendôme en Italie, et devenu son protégé par la bassesse plus que servile de ses adulations, il l'avoit suivi en Espagne, et il y étoit resté après sa mort, à titre d'envoyé de son prince le duc de Parme. Ce fut à lui que Mme. des Ursins confia le choix qu'elle avoit fait d'Elisabeth Farnèse, fille unique du feu prince de Parme Odoard II et de la duchesse régnante; car celle-ci s'étoit remariée au duc François, frère de son mari.

Etonnement d'Albéroni en apprenant le choix de a nouvelle reine.

Albéroni eut peine à croire ce qu'il venoit d'entendre; et, quoique la maison des Ursins fut de tout temps alliée de celle de Farnèse, ce mariage d'un fils de France, roi d'Espagne, avec une petite princesse d'Italie, née d'un père issu d'un bâtard du pape Paul III, et d'une bâ-

tarde de Charles V, ayant pour mère une princesse toute dévouée à la maison d'Autriche, sœur de la femme de l'empereur Léopold, et de la reine douairière d'Espagne que ses intrigues contre Philippe V avoit fait exiler de Tolède à Bayonne; ce mariage, décidé à l'insçu de Louis XIV et des conseils d'Espagne, lui parut un coup si hardi qu'il en resta muet d'étonnement; mais plus il le trouvoit étrange, plus il devoit lui être facile d'en pénétrer le motif. Mme. des Ursins vouloit évidemment donner à Philippe une femme qui lui dût tout à elle-même, et qui, se regardant comme sa créature, lui fût soumise et dévouée, afin de conserver et d'exercer par elle tout l'empire que la feue reine lui avoit donné sur l'esprit du roi.

Motifs de la princesse des Ursins dans le choix de la reine.

C'étoit la première et la seule fois que la princesse des Ursins se fût conduite dans les affaires par son intérêt personnel; et l'on peut dire, pour son excuse, qu'au soin de sa propre grandeur, se mêloit, avec vraisemblance, celui de la chose publique. Elle se croyoit néces-

saire au roi ; elle craignoit que cette âme foible, mais pure, ne tombât en de mauvaises mains : l'étude qu'elle en avoit faite, l'habitude qu'il avoit prise de se laisser guider par ses lumières, le besoin qu'il avoit d'emprunter à toute heure son courage et sa volonté, la connoissance de l'Espagne, l'expérience du passé que personne n'avoit comme elle, l'assurance où elle devoit être de n'abuser jamais de son crédit, tout devoit lui persuader que le meilleur choix d'une reine, et pour la gloire de Philippe et pour l'intérêt de l'Espagne, étoit celui d'une princesse qu'elle put former à son gré.

Traits sous lesquels Albéroni montre Elisabeth Farnèse.

Albéroni, en pénétrant les vues de Mme. des Ursins sur la princesse de Parme, ne manqua pas de la lui peindre telle qu'elle la désiroit ; sensible à la reconnoissance, docile à se laisser conduire, n'ayant jamais connu, sous les yeux d'une mère, qu'une craintive obéissance ; aussi éloignée par sa simplicité, sa timidité naturelle, que par la modestie de son éducation, de tout désir de dominer, et trop

heureuse, en arrivant dans un pays inconnu pour elle, où tout lui seroit étranger, de se jeter entre les bras de celle à qui elle devroit son élevation.

L'imprudence de M^me^. des Ursins fut d'en croire les vraisemblances. Elle compta sur Albéroni, le fit partir pour l'Italie, et lui ordonna d'accompagner la nouvelle reine en Espagne. On va voir comme il l'instruisit.

Ce choix notifié à Louis XIV.

Cependant le prince de Chalais, neveu de M^me^. des Ursins, fut envoyé d'Espagne en France, pour notifier au roi le mariage de son petit-fils, et lui dire, *que la princesse de Parme convenoit mieux au roi d'Espagne que toute autre, et qu'il supplioit sa majesté d'y donner son approbation.* La princesse donnoit pour excuse à Torci, du secret gardé jusque-là, que *le roi d'Espagne auroit voulu se cacher à lui-même son second mariage, et qu'un motif de conscience l'y avoit déterminé.* Et le silence et le choix déplurent également à Louis XIV. Il paroît même qu'à sa cour le caractère

de la princesse de Parme étoit mieux connu qu'il ne l'étoit de Mme. des Ursins.

9 décembre 1714. « Vous voilà donc déjà à excuser votre » reine, lui écrivoit Mme. de Maintenon, » et vous ne voulez pas qu'il y ait de sa » faute à marcher si lentement. Si vous » saviez tout ce qu'on nous mande, ma- » dame, vous auriez bien d'autres excu- » ses à faire ».

Confiance inaltérable de la princesse des Ursins.

Ni cet avis, ni le silence de la reine, qui n'avoit pas daigné répondre à ses dernières lettres, ne parurent l'inquiéter.

Elle va au devant de la reine.

Elle étoit allée au devant d'elle, jusqu'à une petite ville, appelée Kadraqué, avec la joie et l'assurance d'une femme qui alloit recevoir celle à qui elle avoit mis la couronne sur la tête; mais quel fut son étonnement de ne trouver dans son accueil que sécheresse et que froideur. Le monde s'écoula, par respect, pour les laisser seules; et la princesse, qui attribuoit la froideur de la reine à sa timidité, voulut engager l'entretien. La reine, d'un ton de hauteur, se plaignit qu'elle lui manquoit; qu'il eût été de son devoir

d'aller plus loin au devant d'elle; qu'elle ne se présentoit pas en habit décent, et que son ton et ses manières étoient aussi peu convenables. M^me^. des Ursins, qui ne s'étoit écartée en rien de l'étiquette et des bienséances, fut interdite de ce reproche et voulut y répondre; mais la reine l'interrompit par des paroles offensantes, s'écria, demanda des gardes, et commanda de chasser à l'instant cette folle de sa présence. Aussitôt, elle fut jetée dans un carrosse à six chevaux, avec deux officiers et quinze gardes pour escorte. L'ordre exprès de la reine fut de prendre la route de Burgos à Bayonne, de marcher nuit et jour, et de ne pas quitter M^me^. des Ursins qu'elle ne fût hors de l'Espagne. Le commandant des gardes lui ayant osé représenter qu'il n'y avoit que le roi d'Espagne qui eût le pouvoir qu'elle vouloit prendre, elle lui demanda s'il n'avoit pas un ordre du roi de lui obéir en tout et sans réserve; et en effet cet ordre lui avoit été donné. Il fallut obéir. C'étoit le 23 décembre 1714;

Celle-ci la fait chasser de sa présence.

la terre étoit couverte de neige et de glace, et le froid de la nuit étoit si âpre que le cocher en perdit la main. M^me^. des Ursins étoit seule, avec une de ses femmes, sans autre linge ni vêtemens que ce qu'elle en avoit sur elle, dénuée de tout dans un pays où les voyageurs ne trouvent rien. Elle fut fidèle à elle-même, dit S.-Simon; il ne lui échappa, ni larmes, ni regrets, ni reproches, ni la plus légère foiblesse, pas une plainte même du froid qu'elle enduroit, ni des fatigues d'un si cruel voyage. Les deux officiers, qui la gardoient à vue, en étoient dans l'admiration. Enfin, le 14 janvier, arrivée à S.-Jean de Luz, elle y fut mise en liberté.

Conduite de Philippe dans cette circonstance.

Le jour même que la princesse des Ursins étoit partie de Kadraqué, Philippe, qui attendoit la reine sur sa route, à six lieues de là, dans une maison de plaisance du duc de l'Infantado, pour y célébrer son mariage, y reçut d'elle une lettre qui l'instruisoit de ce qui venoit de se passer. Il parut ému en la lisant, y fit une courte réponse, et ne donna aucun

ordre. Le lendemain matin, le secret transpira; et tout ce qui accompagnoit Philippe en fut saisi d'étonnement. On étoit dans la plus vive impatience de savoir quelle avoit été la réponse du roi; mais la moitié du jour s'étant écoulée, sans qu'on entendit parler de rien, on commença à croire que c'en étoit fait de la princesse des Ursins pour l'Espagne. Ses deux neveux, qui étoient auprès du roi, Chalais et Lanti, demandèrent à l'aller joindre et à l'accompagner; le roi y consentit, et il les chargea d'une lettre, mais de simple civilité, où il lui marquoit qu'il étoit fâché de ce qui venoit d'arriver, qu'il n'avoit pu opposer son autorité à la volonté de la reine, qu'il lui conservoit ses pensions, et qu'il auroit soin qu'elles fussent payées, ce qu'il observa fidèlement.

L'après-midi du même jour, veille de Noël, la reine arriva à l'heure marquée, et se présenta d'un air aussi tranquille que s'il ne se fut rien passé. Philippe la reçut de même, sur l'escalier du palais, lui

donna la main, la mena à l'autel et de l'autel au lit nuptial; ce qui fut dit entre eux sur l'événement de la veille, fut absolument ignoré. Le lendemain du jour de Noël, seuls ensemble dans leur carrosse et suivis de leur cour, ils prirent le chemin de Madrid; et il ne fut pas plus parlé de la princesse des Ursins que si le roi ne l'eut jamais connue.

Opinion de Louis XIV sur cet événement.

Louis XIV, en apprenant, par une lettre du duc de S.-Aignan, son ambassadeur, cette étrange aventure, n'en témoigna aucune surprise, ce qui a fait croire à S.-Simon qu'il en étoit confident; mais tout persuade le contraire. M^me^. de Maintenon, qui n'avoit jamais été fausse avec M^me^. des Ursins, mais toujours réservée et circonspecte dans ses lettres, lui écrivoit après son malheur:

12 janvier 1715.

« Je ne sais ce qu'il y a de plus vif en » moi, de la douleur de votre état, ou » de l'étonnement de ce qui vous arrive, » madame; il y a long-temps que vous » me prépariez à une retraite, et je n'en » étois pas surprise; mais je vous avoue

» que je n'aurois jamais cru que vous
» eussiez quitté l'Espagne comme une cri-
» minelle. Je ne pense pas qu'il y ait au- 3 février.
» cune personne de celles qui vous aiment
» et de celles qui vous haïssent, qui soit
» persuadée que vous avez manqué de
» respect à la reine, en n'allant pas assez
» loin au devant d'elle, et que vous lui
» ayez dit des duretés dès que vous lui avez
» parlé. Il n'y a donc rien à dire, madame,
» sur ce qui vous regarde; et il ne faut
» rien dire sur tout le reste, par respect
» pour le roi et pour la reine d'Espagne ».
Est-ce ainsi que Mme. de Maintenon auroit parlé de ce bannissement, si Louis XIV y avoit consenti ?

Sans doute il étoit mécontent de la princesse des Ursins; il pouvoit souhaiter qu'elle fût renvoyée, mais non pas sur un faux prétexte, ni avec tant d'indignité. Il en eut honte pour le roi d'Espagne, vit la princesse des Ursins, la reçut avec estime et bonté, parut la plaindre; et seulement pour ne pas trop jeter le blâme sur LL. MM. CC., en la

retenant à sa cour, il lui fit conseiller d'aller jouir à Rome de la considération qu'on ne pouvoit lui refuser.

Philippe V avoit-il su d'avance le projet de la reine?

Mais Philippe lui-même étoit-il consentant du projet de la reine, comme Saint-Simon le croyoit; ou bien, à son insçu, avant que de le voir, la veille de leur mariage, à six lieues de distance du palais où il l'attendoit, une princesse de vingt-deux ans, que tout devoit intimider, avoit-elle pris sur elle un coup d'éclat si hasardeux? Albéroni assuroit qu'elle l'avoit médité seule; il racontoit que, dans le voyage d'Italie en Espagne, s'étant trouvé seul avec elle un soir, elle lui parut agitée, se promenant à grands pas, et prononçant des mots entrecoupés; qu'il entendit le nom de M^me^. des Ursins échapper de sa bouche, et tout de suite, *je la chasserai d'abord;* qu'il s'écria d'étonnement; qu'il voulut lui persuader le danger, la folie, l'inutilité même d'une telle entreprise, et qu'elle lui dit: *Je sais ce que je fais; mais taisez-vous sur toutes choses, et que ce que*

*vous*

*vous avez entendu ne vous échappe jamais.*

Sans donner à ce témoignage plus de poids qu'il n'en doit avoir, on peut croire aisément que la politique d'Albéroni s'étoit bornée à faire craindre à sa jeune maîtresse la dépendance où elle alloit tomber, si la princesse des Ursins conservoit son crédit sur l'esprit de Philippe; à lui donner de la jalousie de l'ascendant qu'elle avoit pris; à la flatter sur les moyens de lui enlever cet empire; à l'assurer des avantages que lui donneroient, sur une vieille favorite, sa jeunesse, ses agrémens, l'amour qu'elle alloit inspirer, sa qualité de reine, enfin une intimité de tous les momens avec un roi accoutumé à se laisser dominer par sa femme. C'étoit préparer la ruine de la princesse des Ursins, sans risquer sa propre fortune. Mais il eût été le plus imprudent, le plus téméraire des hommes, s'il avoit conseillé à une princesse de Parme de débuter, en entrant en Espagne, par un acte d'autorité si brusque,

si violent et si hardi. Il est vrai qu'ils ne hasardoient rien, si Philippe étoit prévenu et qu'il eût donné son aveu; mais le comble de l'imprudence eût été de le prévenir; il auroit fallu que la reine lui eût demandé, avant que de le voir, le sacrifice d'une femme qui devoit lui être infiniment chère, qui étoit encore auprès de lui, qui avoit toute sa confiance, à qui lui-même il auroit révélé ce trait d'audace et d'ingratitude; et dès lors ils étoient perdus.

Ce qu'il y a de plus naturel à penser sur la résolution de la reine, c'est qu'elle fut l'effet d'une jeunesse présomptueuse et fière de ses avantages, qui ne mettoit en balance avec ses volontés ni les dangers, ni les obstacles, et qui croyoit n'avoir qu'à tout oser.

Quant à l'indifférence impassible du roi d'Espagne sur un événement qui l'accusoit d'ingratitude s'il y avoit consenti, ou d'imbécillité s'il le désavouoit et n'osoit pas même s'en plaindre, son caractère explique tout; et la pénible impatience

où il étoit de posséder la reine lui dut faire tout oublier.

Jugement sur la princesse des Ursins.

Dès que la chute de la princesse des Ursins fut annoncée, l'envie, que son élévation fatiguoit depuis quatorze ans, et la basse malignité, qui attend toujours que le mérite soit malheureux pour lui chercher des crimes, ne manquèrent pas de la peindre comme une intrigante ambitieuse. Il n'en est pas moins vrai, et ses lettres en sont la preuve, que, tout le temps de sa faveur, elle ne s'étoit occupée que de la gloire de ses maîtres et de leurs plus grands intérêts; que, dans leur confiance intime et dans ses relations directes, soit avec nos ambassadeurs, soit avec M^me^. de Maintenon et Torci, il n'y eut jamais trace d'intrigue; qu'elle donna toujours l'exemple de la droiture et de la franchise; qu'elle sentit combien la bonne intelligence entre les deux couronnes leur étoit nécessaire, et que, jusqu'au moment où la France abandonna l'Espagne, elle en fut le plus fort lien; qu'elle eut la magnanimité hardie de

reprocher à Louis XIV cet abandon, comme déshonorant pour lui; que, dans le temps où il pensoit à se retirer au delà de la Loire, et qu'on proposoit à Philippe V de se réfugier dans les Indes, ou de se réduire à l'état de Naples, si l'on daignoit le lui accorder, elle fut la seule qui ne perdit ni l'espérance, ni le courage; que les calamités publiques, ni ses propres adversités, ne lui ôtèrent jamais la prudence du conseil, ni le sang-froid de la conduite, et que, dans l'excès même de l'infortune et de l'humiliation, sa constance fut inébranlable, et son coup d'œil tranquille et assuré; qu'enfin, avec Amelot et Orri, si on les lui avoit laissés, elle auroit relevé l'Espagne, et que, s'il est vrai que le jésuite Robinet empêcha Philippe V de l'épouser, ce confesseur fit le plus grand tort qu'il pût faire aux deux monarchies. Avec moins de culture et d'art que M^me^. de Maintenon, elle avoit plus de fermeté dans l'âme, d'élévation dans l'esprit, et une trempe de caractère beaucoup meil-

leure à tous égards. Dans le pays des superstitions, elle n'en avoit pris aucune: religieuse et non pas dévote, prudente, mais non pas timide, elle sut distinguer le prêtre de l'autel, mépriser les querelles théologiques, haïr le fanatisme intolérant et persécuteur, apprécier le zèle hypocrite, séparer l'intérêt du ciel de l'intérêt de Rome et du clergé d'Espagne, ne voir dans les moines qu'une populace fainéante et séditieuse, ne voir dans les grands que des déprédateurs, forts de la foiblesse des rois, mais odieux aux peuples qu'ils avoient opprimés, et réduits aux murmures d'un orgueil impuissant dès qu'on cesseroit de les craindre. En un mot, elle avoit eu la gloire de former une excellente reine; et, par là, elle s'étoit montrée digne de la remplacer.

Crédit d'Albéroni.

La conduite d'Albéroni étoit tracée par la princesse des Ursins. Il n'eut qu'à suivre son exemple. La reine, à qui le duc de Parme n'avoit pas laissé ignorer quelle étoit la paresse et l'irrésolution de

l'esprit du roi son époux, prétendoit bien le gouverner; et sa première démarche prouve qu'elle ne doutoit pas de l'ascendant qu'elle alloit prendre sur ce prince foible et timide; mais, pour le conduire, elle avoit besoin d'être conduite elle-même; et, en Espagne, le seul homme à qui elle put se confier, étoit Albéroni. Elle s'étoit accoutumée à lui dans son voyage; et l'obscurité d'où il étoit sorti, le peu d'existence qu'il avoit encore, le néant où il retomberoit, s'il osoit jamais lui déplaire, l'assuroient de son dévouement. Albéroni avoit fait, sous Vendôme, l'apprentissage de la bassesse qui subjugue l'orgueil; il employa le même artifice, et avec d'autant plus de dextérité, qu'il avoit à séduire une âme plus altière et un esprit plus pénétrant.

Caractère d'Elisabeth Farnèse.

Elisabeth Farnèse n'avoit, dans le caractère, ni la candeur, ni la bonté de Gabrielle de Savoie: au lieu de cette élévation d'âme qui, dans la première, étoit accompagnée de douceur et de modestie, c'étoit une hauteur inflexible et aus-

tère, soutenue d'ambition : sa fermeté étoit de la roideur, sa volonté une résolution, une persévérance à toute épreuve; sa prudence une politique profonde, inquiète et ardente; toutes ses vues étoient hardies, toutes ses vertus étoient mâles; mais quelques grâces de son sexe tempéroient au-dehors l'âpreté de son naturel.

Ce naturel avoit percé dès son arrivée en Espagne; et Albéroni, bien averti de l'indépendance où elle vouloit être, laissa naître sa confiance, et l'attendit sans la rechercher : son élévation n'en fut que plus rapide. La reine, isolée, étrangère à tout ce qui l'environnoit, dans la plus profonde ignorance et des hommes et des affaires, se voyant réduite à l'alternative, ou de laisser retomber le roi sous la tutelle de ses conseils, ou de se donner à elle-même un conseil et un guide dans le ministre du duc de Parme, n'hésita point à se livrer à lui; c'étoit en faire un premier ministre; et le cardinal del Giudicé, qui en avoit le titre, s'en vit enlever les fonctions.

Albéroni se trouva donc placé, comme par son étoile, à la tête des affaires, dans un pays où il n'y avoit personne en état de les rétablir. La guerre les avoit laissées dans un désordre auquel toute l'habileté d'Orri et toute son activité n'avoient pu apporter remède : le peuple étoit accablé d'impôts, la noblesse étoit ruinée : plus de commerce, plus de finances, plus de marine, plus d'armée; tout en Espagne demandoit un génie restaurateur; et Albéroni parut l'être.

Gouvernement d'Albéroni.

Son plan de politique intérieure, d'accord avec la reine, fut de tenir le roi enfermé, solitaire et inaccessible, de l'obséder sans relâche; de ne le laisser jamais seul ni avec ses ministres, ni avec ses valets, de l'isoler enfin de sorte que rien ne pût passer de lui à personne, ni de personne à lui sans leur attache et leur entremise. Ce projet de clôture et de solitude fut d'autant plus facile à exécuter, que le roi, plus sauvage et plus timide que jamais, tout occupé de sa nouvelle femme, ne la quittoit pas un ins-

tant, n'ayant d'autre dissipation que celle de la chasse, où ils alloient ensemble, et, le reste du temps, tristement adonné à une vie oisive et tous les jours la même, sans rien désirer au delà. Mais, sous le nom de son époux, la reine avoit l'ambition de régner avec gloire; et Albéroni, pour sa propre grandeur, vouloit rendre son ministère imposant et recommandable. Ses opérations au-dedans furent d'un homme habile et ferme; il sentit que, s'il avoit pour lui le peuple, il n'auroit pas à redouter les grands, et que, si la prodigalité des rois les rendoit chers à leurs serviteurs, l'économie devoit les rendre encore plus chers à leurs sujets. Il commença par une réduction dans la maison du roi, civile et militaire; et un peuple dont la licence avoit obligé Philippe V à s'entourer d'une garde étrangère, mais qui, depuis, avoit mérité qu'il daignât se fier à lui, se plut à voir supprimer au moins une partie de cette garde injurieuse. La réforme s'étendit sur toutes les troupes, mais n'af-

fecta que la noblesse; car, sans diminuer le nombre des soldats, elle diminuoit le nombre des offices, et ne faisoit que donner aux corps moins de volume avec plus de solidité. La noblesse, qui prétendoit que les emplois étoient faits pour elle, bien plus qu'elle pour les emplois, se plaignit hautement de ces réductions: Albéroni ferma l'oreille. Le duc de Saint-Aignan représenta au roi d'Espagne qu'une opération de cette importance n'auroit pas dû s'exécuter sans la participation de la France, et demanda, pour la réforme, une suspension de trois mois. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, eut ordre d'expliquer au régent que la réforme ne portoit point sur les soldats, et ne faisoit qu'épargner au roi une dépense superflue; mais en même temps le roi d'Espagne demanda que le duc de Saint-Aignan s'abstînt à l'avenir de se mêler de l'intérieur de son gouvernement, lui-même ne s'étant point mêlé des affaires de la régence, ni de la réforme des troupes

qu'on avoit faite en France depuis la mort du roi. Albéroni, dès ce moment, fut libre de suivre ses opérations; et, au moyen de ses épargnes, de quelques produits du commerce qu'il commençoit à ranimer, d'un subside qu'il eut l'adresse de tirer du clergé d'Espagne, et de l'ordre qu'il mit dans la perception et le maniement des revenus, il fut en état de promettre, pour l'année suivante, une armée de cinquante mille hommes et une flotte de quarante vaisseaux.

Situation de l'Espagne.

Le malheur du roi d'Espagne, pendant la guerre, avoit été de n'avoir point de crédit; son avantage, à la paix, fut de n'avoir point de dettes. Mais cette paix n'étoit qu'une trève entre l'empereur et l'Empire. « Qu'ils me laissent, disoit Al» béroni, trois ans pour réparer les forces » de l'Espagne, je leur donnerai à pen» ser ». Il se trompoit sur le peu d'années dont il croyoit avoir besoin; les Suisses, qu'il vouloit appeler, étoient une foible ressource; il eût fallu donner à l'Espagne épuisée le loisir de se repeupler; et,

lorsqu'en moins de deux ans, il se crut en état de faire des conquêtes, on ne vit plus en lui que l'étourdissement d'une fortune trop rapide.

Il avoit pensé, et avec raison, qu'une monarchie qui s'étendoit jusque dans l'Archipel des Indes et qui embrassoit l'Amérique, devoit regarder le commerce comme la source de ses richesses, et une force maritime comme la base de sa puissance. Cependant le commerce des Indes espagnoles étoit envahi par les Anglais et les Français; et Philippe n'avoit pas même ce qu'il lui falloit de vaisseaux pour escorter ses gallions. Le premier dessein d'Albéroni fut donc, en attendant qu'il eût créé une marine, d'employer les vaisseaux que la Hollande lui offroit, à éloigner du golfe du Mexique et de la mer du Sud tous négocians étrangers. Le moment étoit favorable : la France faisoit la plus grande partie de ce commerce de contrebande ; et, dans l'état d'épuisement où la guerre l'avoit laissée, Albéroni n'en pouvoit rien attendre, et croyoit

n'avoir avec elle rien à craindre ni à ménager. Le régent lui faisoit offrir le même nombre de vaisseaux qu'il vouloit tirer de Hollande; mais c'étoit aux Français eux-mêmes qu'il s'agissoit d'interdire le commerce des Indes, et ce n'étoit pas avec leurs vaisseaux qu'il eût été possible et juste de les chasser de la mer du Sud. L'exemple du passé avoit prouvé, d'ailleurs, de quels égards il falloit payer les secours que la France accordoit à l'Espagne; et Albéroni ne vouloit plus que Philippe fût dépendant.

De l'Angleterre.

L'Angleterre, de son côté, étoit agitée de troubles domestiques. La révolution arrivée à la mort de la reine Anne y laissoit encore un parti puissant au fils de Jacques II : toute l'Ecosse lui étoit dévouée; et il avoit pour lui, en Angleterre même, une foule de partisans du ministère de la feue reine, renversé par le duc d'Hanovre, et devenu son ennemi. Dans cette situation critique, le nouveau roi, tout occupé à se faire des alliés, ne devoit pas inquiéter l'Espagne, et comme

on savoit qu'il tenoit à son électorat plus qu'au royaume d'Angleterre, où il étoit mal affermi; que, de toutes les alliances, celle qui le touchoit le plus étoit celle de l'empereur; qu'on la croyoit même signée, avec la garantie réciproque de tous les états qu'ils possédoient ou qu'ils pouvoient acquérir par voie de succession; la France et l'Espagne s'accordoient encore à regarder l'allié de l'Autriche comme leur ennemi commun, et à donner contre lui quelque assistance au prétendant; du côté de l'Espagne avec plus de mystère, du côté de la France avec ménagement, mais moins de dissimulation.

1716. Le mauvais succès des affaires du parti jacobite en Ecosse fit changer de face en même temps à la politique du ministre d'Espagne et à celle du régent de France. Le prétendant venoit de repasser la mer, son parti étoit accablé, et Georges affermi sur le trône. Alors ce fut lui qui eut l'adresse de rendre la France et l'Espagne jalouses de son alliance, et de les

mettre au point de se la disputer. Cette double intrigue développée fera connoître l'artificieuse dextérité de Stanhope, ministre du roi d'Angleterre, et les filets où se laissoient prendre le régent et Albéroni.

Intrigues de l'Angleterre à Madrid.

Philippe V, avec un excès de modestie personnelle, ne laissoit pas d'avoir la fierté de son rang : humilié d'avoir vu ses ministres refusés au congrés d'Utrecht, plus humilié de n'avoir été lui-même compté pour rien dans la paix de Radstadt, il en avoit pris de l'éloignement pour toute relation intime avec la France : il se souvenoit qu'en Espagne le duc d'Orléans avoit consenti à se laisser couronner à sa place; et sa réconciliation avec lui, quoique sincère, lui avoit laissé un sentiment d'amertume et de défiance dont la reine et Albéroni n'avoient garde de le guérir. Le ministre anglais profita de cette mésintelligence; il dissimula les secours que le prétendant avoit tirés du roi et du clergé d'Espagne, se plaignit des facilités que le régent lui avoit données

pour passer en Bretagne et de là en Ecosse, exagera le ressentiment que le roi Georges en avoit conçu, confia que son maître étoit sollicité de s'allier avec la France, marqua toute prédilection pour l'alliance de l'Espagne, se vanta d'avoir refusé à l'empereur la garantie de la Toscane, ajouta que, dans l'alliance qui se négocioit avec lui, le roi d'Angleterre n'entendroit à rien de contraire aux droits de Philippe, et lui offrit même son secours pour les faire valoir, en cas d'événement. C'étoit toucher la reine par un endroit sensible : elle ne voyoit d'héritages pour ses enfans qu'en Italie; et la Toscane, le duché de Parme, l'Etat de Naples et la Sicile étoient, pour eux, l'objet de son ambition. Mais ce qui l'enivra surtout fut l'espérance que lui donnoit Stanhope du secours du roi d'Angleterre, pour faire passer le roi d'Espagne sur le trône de France, si Louis XV le laissoit vacant.

Leur succès.

Philippe V, qui avoit si généreusement renoncé à cette succession, et qui, dans l'assemblée des Etats de Castille, avoit déclaré

claré à ses peuples qu'il ne les quitteroit jamais, tenoit peut-être encore à ses engagemens; mais foible, irrésolu, et glorieux comme il l'étoit, il fut facile de lui persuader que sa renonciation, ainsi que sa promesse, avoient été surprises et ne prévaloient point sur le devoir d'aller remplir le rang où sa naissance l'appeloit; que ce premier lien étoit sacré, et que nul autre engagement n'avoit pu y porter atteinte. Il avoit, dit-on, des scrupules de posséder la couronne d'Espagne; et il doutoit que Charles II eût eu le droit d'en disposer, ce qui devoit le rendre plus sensible à l'espérance de rentrer dans l'héritage de ses pères. Mais, si ce désir fut foible dans son âme, il fut ardent et passionné dans l'âme d'une reine altière et ambitieuse à l'excès.

On s'est étonné qu'Albéroni eût embrassé cette espérance avec la même ardeur que la reine; et il est possible en effet qu'au fond du cœur, il préférât l'Espagne, où son pouvoir étoit absolu, sans concurrence et sans obstacle, à la France,

où il eût été moins solide et moins étendu. Mais soit que la perspective d'un théâtre plus brillant l'eût ébloui lui même, soit qu'il n'employât ce prestige qu'à séduire ses maîtres et à les captiver, par là du moins il se saisit plus exclusivement que jamais de leur confiance la plus intime, en se rendant le maître d'un secret que ni la France, ni l'Espagne, ne devoit jamais pénétrer.

Philippe V se lie avec la cour de Londres.

On sent dès lors quel fut l'intérêt de Philippe, de s'attacher le roi d'Angleterre, et de préférer son alliance à celle du régent, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit être son ennemi. L'Angleterre lui proposoit de faire avec elle un traité d'alliance et de garantie de leurs possessions respectives; mais, en y ajoutant la neutralité de l'Italie, dans l'état où l'avoit laissé la paix d'Utrecht, elle démentoit ses promesses, trompoit les espérances de la reine d'Espagne et renversoit comme d'un souffle tous les projets d'Albéroni. Philippe V fut mécontent qu'on voulut l'obliger à renoncer lui-même au droit de

recouvrer un jour ce qu'une paix forcée lui avoit fait perdre en Italie. Albéroni ne dissimula point au ministère anglais ce mécontentement; il dit même qu'il n'avoit plus la liberté d'ouvrir la bouche sur l'alliance proposée, attribua la lenteur de la négociation à la disgrâce où il étoit tombé et à l'adresse que des gens mal intentionnés avoient eue de le décrier dans l'esprit foible et défiant du roi d'Espagne, comme gagné par les Anglais : avec cet artifice, il se donnoit du temps pour observer quelle seroit la conduite de la Hollande, l'attirer s'il étoit possible dans l'alliance de l'Espagne, et se mettre par elle seule en état de n'avoir besoin ni des Anglais, ni des Français.

La Hollande trompe Albéroni.

Mais en même temps que la Hollande briguoit la faveur de l'Espagne, et différoit, par égard pour elle, d'accéder au traité d'alliance et de garantie de l'empereur et du roi d'Angleterre, elle étoit trop prudente, et se sentoit trop foible, pour prendre seule avec Philippe des liaisons et des engagemens qui déplai-

roient à ses voisins ; et, comme elle avoit tout à craindre, elle vouloit tout ménager. Albéroni, flatté par Riperda, des secours de sa république, se vit trompé dans ses espérances, et obligé de se remettre comme à la merci des Anglais. C'est-là que Stanhope l'attendoit.

Mylord Stanhope tout puissant à Madrid.

En lui proposant un traité de garantie réciproque, le ministre anglais demandoit, en récompense, un traité de commerce à l'avantage de sa nation, et spécialement *l'assiento*, ou le privilége de la vente des Nègres dans les possessions espagnoles. Qu'auroit-il demandé de plus, si, dans le traité d'alliance, il avoit engagé son roi à soutenir, envers et contre tous, les intérêts du roi d'Espagne? Albéroni ne vit plus rien que l'avantage d'enlever à la France l'alliance de l'Angleterre. Loin de se plaindre du traité que Stanhope venoit de conclure avec la cour de Vienne, et dans lequel le roi d'Angleterre garantissoit à l'empereur, au préjudice du roi d'Espagne, non-seulement ses possessions actuelles,

comme Naples et les Pays-Bas, mais ses successions éventuelles, comme le duché de Toscane, loin de s'en plaindre, il parut touché de la communication des articles de ce traité, témoigna même que Philippe étoit sensible à cette confidence, fit valoir encore plus la révélation des offres que le régent de France faisoit au roi d'Angleterre d'une alliance défensive, où, réciproquement, ils se garantiroient les successions des deux couronnes; et, sans attendre que la Hollande eût accédé, comme il le désiroit, à l'alliance défensive de l'Espagne et de l'Angleterre, il commença par accorder à celle-ci le traité de commerce qu'elle lui demandoit, et dans ce traité de commerce des avantages si crians, que l'on ne douta point qu'il ne lui fût vendu. Ce qui paroît encore plus étrange, c'est que, dès ce moment, il négligea lui-même le traité d'alliance, dont celui de commerce ne devoit être que le prix. La garantie réciproque auroit du moins eu l'avantage d'assurer à Philippe la

tranquille possession de l'Espagne et des Indes; la neutralité même de l'Italie, en la laissant dans l'état actuel, et en opposant une barrière à l'empereur comme au roi d'Espagne, donnoit à celui-ci le temps de réparer ses forces, et le roi d'Angleterre, lié des deux côtés, s'il n'avoit pas été un ami pour l'Espagne, auroit été pour elle un ennemi de moins; mais, dans cette neutralité, Albéroni ne vit qu'un obstacle à ses projets d'ambition, et pour la reine et pour lui-même; car dans l'espérance qu'il donnoit à la reine d'un héritage pour ses enfans, et dans le dessein qu'il avoit formé pour sa propre élévation, d'étendre jusqu'à la cour de Rome l'influence de son crédit et l'ascendant de sa fortune, rien ne lui étoit plus contraire que le repos de l'Italie, garanti par l'Espagne et par ses alliés. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir avec l'Angleterre, éluder, traîner en longueur une alliance qu'on ne lui offroit qu'à cette condition gênante, et finir par y renoncer.

Mais tandis que le ministre anglais

se jouoit ainsi du ministre espagnol, qu'il l'enivroit lui et la reine de louanges et de promesses, qu'il éveilloit l'ambition dans l'âme de Philippe V, et lui offroit des secours pour exercer ses droits sur l'Italie et sur la France, mais sans autres assurances que de vaines paroles dont Albéroni se payoit; ce même Stanhope, d'un côté, garantissoit à l'empereur la possession du royaume de Naples et la succession du duché de Toscane, travailloit de toutes ses forces à lui gagner le duc de Savoie, et à lui faire céder la Sicile en échange de la Sardaigne; livrant ainsi à la maison d'Autriche, non-seulement ce que le roi d'Espagne pouvoit prétendre en Italie, mais presque l'Italie entière, dont les princes étoient plus foibles et plus divisés que jamais: d'un autre côté, il négocioit avec le régent de France la garantie réciproque des successions aux deux couronnes, et il travailloit à exclure Philippe V du même trône sur lequel il lui offroit de garantir ses droits. Tout cela se passoit

en même temps, et sous les yeux d'Albéroni, sans que cet homme, qu'on a tant de fois appelé un puissant génie, eût le moyen de s'y opposer, ni le courage de s'en plaindre.

Conduite du régent.

Il est vrai que le régent de France ne fut guère plus difficile à se laisser envelopper, mais on verra dans sa conduite moins d'imprudence et d'étourderie que dans celle d'Albéroni, et peut-être aussi moins de personnalité que l'apparence n'en a fait croire. Prenons les choses d'un peu plus loin.

Mylord Stairs, ambassadeur à Paris.

L'ambassadeur d'Angleterre à la cour de France (quoiqu'il n'en eût pas encore pris le titre) étoit ce même comte de Stairs, dont la hauteur avoit lassé la patience de Torci et indigné Louis XIV. Il n'est connu que par son arrogance; mais, sous cette audace insultante qui, dans un personnage inviolable, n'est que l'abus de son privilége, et que plus d'un ministre anglais a pris pour de la dignité, celui-ci cachoit la souplesse du plus fin

négociateur ; naturellement vif et altier, il l'étoit encore par système dans les momens de représentation ; et, pour le secret de l'intrigue, il réservoit toute l'adresse d'un esprit liant et flatteur, d'autant plus séduisant alors, que ceux avec qui sa fierté se plioit au manége des prévenances, ne manquoient pas d'attribuer une faveur si rare à une estime distinguée dont ils étoient tout glorieux. Ce caractère haut et souple étoit soutenu des talens d'un politique instruit, vigilant, attentif, maître de soi et de son visage, et qui savoit employer à propos l'art de plaire et l'art d'imposer : aussi quoique le duc de Malborough, dont il étoit la créature, lui eût inspiré toute sa haine pour les Français, et que, dans le monde, il fût bien connu pour notre mortel ennemi, ce monde, qui n'étoit guère alors plus patriote qu'aujourd'hui, ne laissoit pas de l'accueillir avec distinction et avec bienveillance, et ceux qui, même dans l'insolence, aiment la singularité, lui savoient gré du ton hardi

qu'il avoit osé prendre avec un roi devant qui tout se prosternoit.

Ses liaisons avec Canillac.

Mais l'homme, aux yeux duquel sa témérité l'avoit rendu plus recommandable, étoit le marquis de Canillac, ce censeur de la cour, ce satirique amer, que sa misantropie envieuse et maligne avoit si bien fait réussir auprès du duc d'Orléans. Ce fut par lui et par l'abbé Dubois, que Stairs parvint à se ménager des relations avec ce prince; et ces liaisons se formèrent du vivant de Louis XIV, par l'entremise d'un petit intrigant nommé Raimond, que Stairs avoit recueilli dans le monde, et que Dubois avoit connu chez la comtesse de Sandwich.

L'abbé, depuis cardinal Dubois.

L'abbé Dubois, encore agent obscur des plaisirs de son maître, ne laissoit pas d'avoir des protégés, comme en ont chez les princes les valets importans; Raimond étoit du nombre. Il avoit du manége, de la hardiesse, et même de l'audace; quelqu'agrément, nulle pudeur, de la facilité dans l'esprit et dans le langage. Dubois se l'étoit attaché, il l'avoit

Son protégé Raymond.

introduit au palais d'Orléans, chez la maîtresse en titre, Mme. d'Argenton, et de là, chez le prince, qui lui avoit accordé un petit logement dans les combles de son palais. Ce fut-là l'instrument de la quadruple alliance.

Raimond faisoit sa cour à Milord Stairs; il la faisoit à Canillac : l'adulation près de l'un et de l'autre, l'avoit mené à la confiance et à la familiarité. Il crut voir, à lier ensemble Stairs, Canillac et Dubois, un moyen de se faire compter pour quelque chose; il s'y employa, et il y réussit. Le ministre anglais, instruit par lui du foible de Canillac pour les louanges et de l'ambition de Dubois, n'eut qu'à les voir pour les gagner.

Raymond lie Canillac avec mylord Stairs.

Dubois avoit connu à Paris ce même Stanhope qui, depuis, étoit devenu secrétaire d'Etat, et ministre du roi d'Angleterre; il l'avoit introduit chez le duc d'Orléans et l'avoit fait admettre à ses plaisirs. Le duc d'Orléans l'avoit retrouvé en Espagne, à la tête des troupes an-

glaises; il avoit eu même avec lui plus de relations que la prudence ne l'auroit permis; et Dubois, dont l'ambition ne demandoit qu'à percer, fondoit confusément, sur l'appui de Stanhope, l'espérance de sa fortune : il en crut trouver le moyen dans ses relations avec Stairs. Flatté de se voir cultivé par un homme de cette importance, il le vantoit à Canillac comme un génie supérieur. Canillac ne put résister, dit Saint-Simon, au plaisir de voir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier devant lui. Il en conçut la plus haute idée, et ne vit plus que par ses yeux.

Projets de Stairs.

Le plan de Stairs étoit de lier le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans, comme ayant besoin l'un de l'autre : il offroit l'appui de son roi pour soutenir les droits du prince à la régence, et son autorité quand il seroit régent; il ajoutoit que, vu la foible enfance de Louis XV, il étoit possible que le duc d'Orléans se trouvât tout à coup avec le roi d'Espagne,

dans la même position que le roi d'Angleterre avec le prétendant, et qu'il seroit alors de l'intérêt commun des deux *usurpateurs* (car il tranchoit le terme), de se prêter un mûtuel secours.

Nocé, autre agent d'intrigue.

Ce projet d'alliance fut un coup de lumière pour Dubois et pour Canillac. Ils résolurent de ménager dès lors, entre l'ambassadeur et le duc d'Orléans, de secrètes intelligences; et, pour mieux assurer le succès de l'intrigue, ils y engagèrent Nocé, l'un des familiers du prince, homme d'esprit, philosophe à la mode, c'est-à-dire, épicurien, qui, par habitude, avoit pris le droit de dire librement sa pensée, et assez de crédit pour se faire écouter. Nocé et Canillac parlèrent, et dans la circonstance où le duc d'Orléans s'alloit trouver à la mort du roi, il regarda comme un bonheur pour lui d'être appuyé par l'Angleterre. Il eut secrètement une conférence avec Stairs, et ils s'accordèrent si bien, que, dans l'assemblée solennelle du parlement pour la régence, Stairs parut dans l'une des tri-

bunes, comme le ministre d'un roi protecteur du duc d'Orléans.

Stairs presse envain le régent.

Dès que ce prince fut à la tête du royaume, Stairs reprit la négociation et la pressa d'autant plus vivement, que le parti du prétendant étoit menaçant en Ecosse, et qu'il falloit lui ôter du côté de la France toute espérance de secours; mais le régent, pour la même raison, croyoit devoir temporiser. Le ministre anglais lui proposoit un traité de garantie réciproque des successions aux deux couronnes; et il avoit pouvoir de le signer. Le régent y voulut ajouter, pour servir de base à la garantie, une alliance défensive où devoit entrer la Hollande; et, par cet incident, qui compliquoit l'affaire et en retardoit la conclusion, il se donnoit le temps de voir quel seroit le succès du soulèvement de l'Ecosse, où Stuard étoit appelé.

Cette attention à éluder une alliance qui lui étoit personnelle, prouve que le régent n'étoit ni assez détaché des vrais intérêts de l'Etat, ni assez occupé des

siens, pour se jeter aveuglément dans le parti d'un roi dévoué à l'Autriche, et doublement ennemi de la France comme Anglais et comme Allemand.

Il veut faire arrêter, en France, le prétendant.

Le prétendant avoit disparu de Bar, et il alloit s'embarquer en Bretagne. Le régent ne l'ignoroit pas; Stairs en fut instruit, il s'en plaignit au duc d'Orléans avec toute sa véhémence, et demanda qu'il le fît prendre à Château-Thierry, où il devoit passer. Le duc d'Orléans qui *nageoit entre deux eaux*, dit Saint-Simon, parut lui accorder sa demande, et Contade, major des gardes, envoyé avec un lieutenant et quatre soldats pour arrêter le prétendant, s'y prit si bien, qu'il le manqua.

Ce malheureux prince vint voir et embrasser la reine sa mère au couvent de Chaillot, et prit la route d'Alençon. Stairs en eut avis, et sur-le-champ il résolut de le faire arrêter à l'insçu du régent, et en dépit du régent même. Duglas, colonel réformé dans les Irlandais, à la solde de France, fut chargé de l'ex-

pédition; accompagné de gens armés qu'il distribua sur la route, il l'attendoit pour l'enlever; l'intelligence et la résolution d'une hôtesse de Nonancourt, qui, sur quelques mots échappés, ayant soupçonné le complot, fit enivrer les gens appostés par Duglas, les enferma et les fit prendre, sauva l'héritier des Stuard. Averti par elle qu'il étoit poursuivi, il changea de chaise de poste, se déguisa en ecclésiastique, et se déroba à la vigilance et aux poursuites de Duglas.

Stairs, à l'audace inouie d'une entreprise aussi criante, ajouta l'impudence de se plaindre lui-même, comme d'un attentat contre le droit des gens, que l'on eût arrêté deux de ses émissaires. Le régent feignit d'ignorer quel avoit été leur dessein, et les fit mettre en liberté.

Le prétendant échoue en Ecosse.

Mais trop foible en Ecosse pour s'y soutenir sans secours, et obligé de repasser la mer, le prétendant ne laissa plus aucun courage à son parti, et les amis de Stairs redoublèrent d'instances pour

pour décider le duc d'Orléans à se ranger du parti contraire, fondés sur la grande maxime de lier deux usurpateurs, et soutenus, dans ce système, de l'autorité du duc de Noailles, qui étoit alors d'un grand poids.

Portrait du duc de Noailles.

Le duc de Noailles avoit médiocrement peut-être les talens d'un homme d'Etat comme ceux d'un homme de guerre, mais supérieurement ceux d'un homme de cour; un esprit souple et docile à prendre toutes les formes agréables, superficiellement orné de toute espèce de connoissances; des idées en affluence; une mobilité d'imagination qui pouvoit nuire à son jugement, mais qui multiplioit sans cesse les charmes de son entretien; une élocution nette, facile, harmonieuse; une éloquence naturelle; le don de dire ce qu'il vouloit et comme il le vouloit, de parler de tout et même de rien, sans cesser d'être intéressant; les saillies les plus heureuses, les récits les plus amusans; une plaisanterie du goût le plus exquis, pleine de sel et de

finesse, mais délicate et jamais offensante; une facilité merveilleuse à prendre les goûts, les sentimens et presque l'âme de ceux qu'il vouloit captiver; et, dans cet art de plaire, tous les soins, toutes les recherches, tous les rafinemens les plus imprévus et les plus flatteurs, coulant de source, ne tarissant jamais; toujours varié avec grâce, jamais d'humeur, égalité parfaite, insinuation enchanteresse; un air libre, un accueil aisé, un visage calme et serein, dans les momens où il étoit le plus inquiet et le plus occupé; enfin, le don de dérider, d'égayer les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela parût jamais lui rien coûter: voilà ce que son ennemi le plus cruel, le duc de Saint-Simon, lui accordoit lui-même.

Il gagne la confiance du régent.

Avec tant de moyens de séductions, et l'avantage d'être versé dans les affaires de finances qu'il avoit étudiées sous Desmarest, il n'est pas étonnant que le duc de Noailles eût gagné la confiance du régent. Le goût des choses singulières

qui lui étoit commun avec ce prince; sa déférence habituelle pour l'opinion de Canillac, dont il flattoit la vanité; le mauvais état des finances, et l'embarras où il alloit être, s'il falloit soudoyer encore le prétendant et son parti; enfin, le besoin qu'on avoit, pour réparer les maux que vingt ans de guerre avoient faits, de s'assurer d'une régence imposante au-dedans et paisible au-dehors, firent entrer Noailles dans les vues de Canillac et de Dubois; ils exposèrent au régent que, dans l'alliance avec le roi Georges, tout l'avantage étoit de son côté, puisque l'un, déjà possesseur de sa couronne, et soutenu d'un parti dominant, n'avoit pour ennemi et pour compétiteur, qu'un prétendant vagabond, délaissé, sans états, sans biens, sans ressources; et que l'autre, à peine fondé sur des droits incertains et sur de foibles espérances, auroit pour concurrent, un roi puissant et par mer et par terre, qui, pour passer en France, n'auroit que les monts à franchir, sûr d'y avoir pour

partisans, non-seulement tous les ennemis du régent et de la régence, mais tous les Français attachés à l'ancienne constitution et à la branche aînée de la race royale. En effet, à ne consulter que les intérêts personnels, il y avoit tout à gagner pour le duc d'Orléans, et beaucoup moins pour le roi Georges, à se garantir réciproquement leur sûreté présente et leurs droits à venir.

Le régent peu occupé de ses intérêts à venir.

Le duc d'Orléans étoit de tous les princes le moins occupé de sa grandeur future; il se seroit fait, en cas d'événement, un point d'honneur de soutenir ses droits à la couronne, comme il venoit de soutenir ses droits à la régence, mais par un sentiment de gloire beaucoup plus que d'ambition. L'événement qui auroit allumé la guerre entre lui et le roi d'Espagne, étoit pour lui une perspective effrayante; et la pensée que, si le roi manquoit, on lui feroit un crime de sa mort, étoit peut-être celle qui l'affligeoit le plus. Mais si ce malheur arrivoit, il prévoyoit combien il lui importeroit d'avoir

l'appui de l'Angleterre ; et, en attendant, il étoit de l'intérêt même de l'Etat, qu'il le mît en position de rétablir en paix ses finances et son commerce, de laisser ses campagnes se repeupler de cultivateurs, son industrie se ranimer, sa marine sortir du néant où elle étoit tombée, et le crédit, la confiance et la circulation renaître ; de rassurer en même temps l'Europe sur la modération de son gouvernement, et de persuader à nos voisins que la France avoit renoncé à cette vaste ambition, qui avoit mis Louis XIV et l'Etat au bord du plus profond abîme d'humiliation et de misère.

Ses idées sur l'alliance avec l'Angleterre.

Le régent crut donc voir, dans son intelligence avec le roi Georges, le moyen d'attirer l'Espagne, la Hollande et le roi de Sicile dans les liens d'une paix durable ; et sa plus grande ambition fut d'y engager Philippe V. Il ne se dissimuloit point l'avantage prédominant de l'alliance avec l'Espagne ; deux rois du même sang ; deux nations voisines, séparées par la nature et réciproquement garanties

par la chaîne des Pyrénées de tout projet d'ambition ; contiguës par les deux mers, et, sans intérêt de se nuire ; ayant tous les moyens de se communiquer et de se secourir ; sans autre rivalité que celle d'un commerce trop étendu et trop multiplié pour qu'une seule y pût suffire, et assez fécond pour les occuper et les enrichir toutes deux ; différentes, à la vérité, de génie et de caractère ; mais toutes deux vaillantes, généreuses, et moins incompatibles qu'on ne pensoit, si, dans les chefs, la vanité française ménageoit l'orgueil castillan, et si, du côté de l'Espagne, la superstition des prêtres cessoit d'aliéner les esprits ; enfin, ayant le même dogme, le même principe de fidélité et de dévouement pour leur roi, et, ce qui devoit encore plus les rapprocher et les unir, ayant des ennemis communs dans des voisins jaloux de leur commerce et envieux de leur puissance. Il voyoit bien qu'autant une alliance si naturelle pouvoit être sincère, solide, inaltérable, autant celle de l'Angleterre avec la France étoit forcée, et

par conséquent fausse, trompeuse et passagère; que l'objet actuel du roi Georges étoit d'ôter au prétendant toute espérance de secours, de lui interdire tout asile et d'opposer au parti des Toris, la protection de la France; mais que le but où tendroit sans cesse l'ambition du peuple anglais n'en seroit pas moins l'agrandissement de son commerce et de ses forces maritimes sur les ruines de la puissance et du commerce de ses voisins; que le crime du ministère de la reine Anne avoit été la paix; que le ministère de Georges étoit animé du même esprit que celui de Guillaume de Nassau, l'irréconciliable ennemi de la France; que l'électeur d'Hanovre, créé par l'empereur, et son protégé en Allemagne, n'hésiteroit jamais à sacrifier la maison de Bourbon à la maison d'Autriche, dès qu'il le pourroit sans danger, et qu'en supposant même de la sincérité dans la bienveillance personnelle qu'il témoignoit au régent, l'exemple récent de Charles II, si étroitement attaché à Louis XIV, son

refuge et son second père, par les liens du sang, de l'amitié, de la reconnoissance, prouvoit que rien ne pouvoit dispenser un roi, dépendant de sa nation, de se déclarer avec elle contre son plus cher bienfaiteur et son plus généreux appui; le duc d'Orléans savoit enfin que, dans les affaires publiques, il étoit puéril de faire entrer les inclinations et les aversions personnelles; qu'il ne devoit s'affecter lui-même, ni des caresses du ministère anglais, ni de l'humeur de la cour d'Espagne; que, si Philippe V, sa femme et son ministre avoient des préventions contraires à l'intérêt commun des deux couronnes, c'étoit à lui à les ramener par la patience et la raison; que plus les nations rivales de la maison de France étoient attentives à semer entre les deux branches la jalousie et la discorde, plus elles devoient l'une et l'autre s'entendre et se tenir étroitement liées; et que, d'une guerre si longue, si sanglante et si ruineuse qu'elles venoient de soutenir, tout l'avantage étoit perdu, si les

deux monarchies, qui dans une maison ne devoient faire qu'une puissance, consentoient à se diviser : tout cela, dis-je, étoit assez sensible et assez présent à un homme d'état aussi éclairé que le régent; et Saint-Simon avec ses remontrances n'eut pas de peine à le persuader.

Difficultés de cette alliance par rapport à l'Espagne.

Mais la difficulté étoit de faire accéder Philippe V à une alliance, qui avoit pour base le traité d'Utrecht et la garantie aux successions des deux couronnes d'Angleterre et de France, l'une en faveur de la branche hérétique, l'autre en faveur de la ligne indirecte, ce qui confirmoit sans retour et l'abandon que Philippe avoit fait de ses états en Italie, et sa renonciation au royaume de France; or, rien n'étoit plus contraire à l'ambition et aux espérances de la reine pour ses enfans, et aux projets d'Albéroni pour sa propre élévation. Il auroit donc fallu obtenir de Philippe, à l'insçu de l'un et de l'autre, son consentement et sa signature, pour cette alliance secrète qu'on avoit à lui proposer. Ce fut l'objet

d'une démarche, qui, du côté du ministère anglais, fut le chef-d'œuvre de la mauvaise foi.

Offices étranges de Stanhope.

En 1704, la négligence des Espagnols ayant laissé surprendre par les Anglais le fort de Gibraltar, ils avoient fait de vains efforts pour recouvrer cette place importante; elle étoit restée aux Anglais. Stanhope fit entendre au régent qu'elle leur étoit plus onéreuse par les dépenses qu'elle exigeoit, que nécessaire pour leur commerce; qu'il seroit assez protégé par une marine puissante; et que, dans la Méditerranée, ils n'avoient besoin que du port Mahon, que leur avoit livré, en 1708, un commandant français, appellé la Jonquière, dégradé pour cette bassesse.

Stanhope offroit donc, de la part du roi Georges, de céder Gibraltar au roi d'Espagne, si, en échange de l'ordre exprès, signé de lui, et remis à Philippe V pour le gourverneur de la place, de *l'évacuer incontinent*, *et* de *se retirer à Tanger avec sa garnison*, Philippe con-

sentoit de signer à son tour les articles de l'alliance avec la France et l'Angleterre, tels qu'on les lui présenteroit. Pour déguiser cette intelligence, un général espagnol devoit marcher subitement à Gibraltar, avec des troupes, comme pour attaquer la place, et, en envoyant sommer le gouverneur de se rendre, lui montrer l'ordre de son roi. Si ce projet avoit été sincère de la part du roi Georges, c'eût été le comble de l'imprudence: le gouverneur, réduit à passer pour un lâche, ou pour un traître aux yeux de la nation anglaise, n'eût pas manqué de produire l'ordre qu'il n'auroit fait qu'exécuter; et le roi qui l'auroit signé, auroit été chargé du crime. Ce n'étoit donc réellement qu'un piége qu'on tendoit au duc d'Orléans. On lui proposoit d'envoyer à Philippe un homme sûr, intelligent, qui sût pénétrer jusqu'à lui; il devoit lui donner des lettres de créance, et toutes les facilités qui dépendroient de lui, pour remplir sa commission; mais Stanhope avoit bien prévu que l'envoyé

seroit suspect ; que Philippe, enfermé et obsédé comme il l'étoit, ne lui seroit pas accessible : que son arrivée à Madrid exciteroit la vigilance et les soupçons d'Alberoni, et que ses tentatives pour approcher du roi, le faisant chasser au plus vite, cette injure faite au régent et les intentions qu'on lui supposeroit dans ce message clandestin, acheveroient d'aliéner les esprits dans l'une et l'autre cour, et de rompre dès lors entre elles toute espèce d'intelligence.

Le régent est dupe de cet ambassadeur.

Cet artifice, tout grossier qu'il étoit, ne fut point apperçu du prince le plus clairvoyant ; et son imprudence fut telle, que, pour une commission si délicate et si mystérieuse, il choisit celui des Français qui devoit faire le plus d'ombrage au ministre d'Espagne, et surtout à la reine, ce même Louville, qui avoit été le favori, le confident, le conseil de Philippe V, et qui, supplanté, comme on l'a vu, par la princesse des Ursins, avoit tant remué contre elle qu'il s'étoit fait renvoyer

d'Espagne, ou, en termes plus doux, s'étoit fait rappeler.

Louville n'étoit pas encore arrivé à Madrid, qu'Albéroni étoit instruit de son voyage. En arrivant (1), il reçut une lettre du marquis de Grimaldo, ministre subalterne, dévoué à Albéroni, par laquelle il lui étoit enjoint, de la part du roi, de sortir de Madrid aussitôt qu'il l'auroit reçue, et de ne point se montrer au palais, parce qu'ayant eu autrefois ordre de s'éloigner d'Espagne, il n'avoit pas dû y retourner sans un nouvel ordre du roi. Deux heures après, il reçoit la visite d'Albéroni. Il lui témoigne sa surprise, d'une politesse si opposée au traitement qu'on lui fait essuyer; lui dit, qu'on ignore sans doute qu'il a des lettres, de la main du duc d'Orléans, pour S. M. C.; qu'il est revêtu de pouvoirs; qu'il vient en qualité d'envoyé extraordinaire du roi de France; qu'on a surpris la religion du roi d'Espagne, en sup-

Louville envoyé à Madrid.

(1) Le 24 juillet 1716.

posant qu'il lui eût jamais ordonné de sortir de ses états ; qu'il consent à perdre la vie, si cela est ; et que les ordres qu'il vient de recevoir, fondés sur ce prétexte faux, n'ont plus de cause légitime. Dans ce moment, il montre ses pouvoirs. Albéroni feint d'en être étonné. *C'est une terrible cour que celle-ci*, dit-il ; *mais que voulez-vous que je fasse ? On croit que j'ai du crédit, et je n'en ai point.* C'est tout ce que Louville put obtenir de ce ministre. L'audience qu'il désiroit lui fut absolument refusée ; il écrivit au duc d'Orléans avec sa violence accoutumée, mais Philippe, de son côté, écrivit à ce prince les raisons pour lesquelles il refusoit de voir Louville ; et Louville fut renvoyé.

Soupçons d'Albéroni.

Albéroni ne douta point que cet émissaire ne fût chargé de travailler à sa ruine ; et dans le ressentiment qu'il en avoit conçu pour le régent, il prit occasion du traité qui se négocioit entre la France et l'Angleterre, pour inspirer contre ce prince au roi d'Espagne les sentimens les plus sinistres. Ce fut alors

qu'il se hâta de terminer, au gré des Anglais, les difficultés qui s'étoient élevées dans leur traité de commerce, sur l'article de l'*Assiento*. Ainsi, du côté de l'Espagne, la ruse de Stanhope eut le succès qu'il s'en étoit promis.

Mécontentement entre les deux cours.

De son côté, le duc d'Orléans, très-mécontent de la manière dont Louville avoit été chassé plutôt que renvoyé, sans avoir pu obtenir audience, ni même attendre son rappel, en écrivit au roi d'Espagne; et, comme il se plaignoit d'Albéroni, il ne voulut pas que sa lettre passât par les mains de ce ministre; il la fit envoyer par un Jésuite, appelé du Trevoux, au père d'Aubenton (qui avoit été rappelé de Rome, et rétabli dans ses fonctions de confesseur), pour la remettre immédiatement au roi. Dès que le confesseur l'eut reçue, il l'alla dire à Albéroni, lequel en avertit la reine. Leur indignation fut égale, et ils crièrent l'un et l'autre à la perfidie et à la trahison.

Le roi d'Espagne répondit à la lettre

du régent ; et, dans cette réponse, Albéroni lui fit dire que ce qui s'étoit passé à l'égard de Louville, s'étoit fait par ses ordres; qu'il n'étoit pas dans l'intention d'entretenir avec lui un commerce secret de lettres par la voie de son confesseur, et qu'il désiroit que celles qu'il voudroit désormais lui écrire, fussent remises à son ambassadeur à Paris.

Discours d'Albéroni, plein d'aigreur.

Cette réponse, dit Saint-Simon, fut un nouveau triomphe pour Albéroni. Il publia, sur une lettre que le régent lui avoit écrite, que la France, pour le corrompre, lui avoit fait proposer de demander le paiement d'une pension de six mille livres, que Louis XIV, à la sollicitation de Vendôme, lui avoit accordée autrefois; que, voyant qu'il ne daignoit pas la réclamer, on la lui avoit jetée à la tête ; que, cette tentative n'ayant pas réussi, on avoit envoyé Louville, avec une lettre du régent pour lui ; que sous ces fleurs étoit caché le dessein de remettre auprès du roi d'Espagne un homme intrigant et capable de répandre sur lui son

son ancien ascendant, et de le tenir en tutelle. Il ajoutoit que les Français étoient désespérés de voir que le roi d'Espagne voulut être le maître dans sa maison et dans ses conseils.

En même temps, cet insolent ministre écrivit, à Paris, à un Italien appelé Monti, une lettre remplie des reproches les plus amers, sur les plaintes que le duc d'Orléans avoit portées au roi d'Espagne par la voie du confesseur; et dans cette lettre, dont il vouloit bien que tout Paris eût connoissance, il disoit que le jésuite confesseur *auroit été pendu* sans la sage conduite qu'il avoit eue d'informer la reine de ce dont il étoit chargé. Les protestations d'attachement à S. A. R. n'y étoient pas oubliées; mais plus Albéroni se disoit attaché à la personne de M. le duc d'Orléans, plus il s'affligeoit d'entendre les ministres d'Angleterre et de Hollande dire à Madrid que, dans leur pays, tout le monde étoit persuadé que ce prince ne songeoit qu'à s'assurer de la couronne, et que, lorsque toutes ses

Il écrit sur le même ton à l'italien Monti.

mesures seroient bien prises, *la personne du roi ne l'embarrasseroit pas.* Il finissoit par déplorer le malheur du duc d'Orléans, et par gémir de l'opinion que toute l'Europe avoit de lui.

Après un si cruel outrage, fait au régent dans une lettre dont on ne faisoit pas mystère, la haine dut être irréconciliable entre ce prince et Albéroni. C'étoit le but de la mission secrète de Louville, insidieusement amenée par le ministre du roi Georges; cet exemple est un avis, je crois, bien important et pour la France et pour l'Espagne, dont les rapports seront toujours les mêmes, et que l'Angleterre aura toujours le plus grand intérêt de diviser et d'affoiblir.

Le régent veut perdre Albéroni.

On a vu que, dès ce moment, Albéroni s'étoit mis à la discrétion de Stanhope. Le duc d'Orléans, de son côté, témoigna plus d'empressement pour l'alliance de l'Angleterre, mais sans négliger les moyens de se concilier avec le roi d'Espagne, pour la rendre commune entre eux. Le grand obstacle à cette conciliation étoit

le pouvoir absolu et sans bornes d'Albéroni sur l'esprit de ses maîtres; et le régent, pour le renverser, fit jouer au duc de Saint-Aignan un rôle peu digne de lui.

Orage élevé en Espagne contre ce ministre.

Albéroni étoit réellement devenu suspect à Philippe. Toute l'Espagne, révoltée du despotisme de son gouvernement, n'étoit contenue que par la terreur qu'inspiroit son autorité; et cette terreur même n'étouffoit pas toutes les plaintes. Les grands écartés du conseil; tous les ministres dégradés et rampans sous Albéroni; les commandans de la garde italienne et des gardes vallonnes, mécontens de la réduction de ces deux corps, et déclarant au roi qu'ils ne répondoient plus de la sûreté de sa personne; les nobles déplacés et ruinés par la réforme; le peuple même plus accablé d'impôts et plus malheureux que jamais; une multitude d'affaires en souffrance par la jalousie d'un homme qui vouloit seul, et sans partage, tout voir, tout décider, tout faire, et qui ne pouvoit suffire à tout; les revenus

absorbés dans ses mains, sans que personne en sût l'usage; l'accusation dont il étoit chargé de s'enrichir aux dépens de l'Etat et d'être vendu aux Anglais; le cri public sur les avantages qu'Albéroni leur avoit accordés dans le commerce de l'Espagne; les plaintes de la cour de Rome sur les délais qu'il apportoit à la rétablir dans ses droits; l'éclat de la disgrâce du cardinal del Giudice, dépossédé par lui des places de gouverneur du prince des Asturies, de grand inquisiteur et de premier ministre; ses réclamations à Rome contre l'audace d'Albéroni d'oser aspirer à la dignité de prince de l'église, protestant que sa promotion seroit injurieuse à la pourpre, au S. Père, à l'église, et demandant que le pape, pour son propre honneur, consultât les évêques et les religieux d'Espagne sur la vie et les mœurs de cet infidèle ministre; tout cela, dis-je, formoit un bruit public, qui ne laissoit pas quelquefois de pénétrer jusqu'à Philippe, dans l'intérieur de son palais. Albéroni y avoit un

appartement voisin de celui de la reine, où tous les ministres alloient travailler; et, quoique tout puissant, il n'étoit pas tranquille : il démêloit dans l'esprit de Philippe des soupçons et des défiances; et, quand la reine l'exhortoit à dissimuler et à souffrir, il se plaignoit de sa mollesse, de ses complaisances pour le roi de ne pas surmonter les irrésolutions de cet esprit facile à se livrer à qui vouloit s'en emparer; il trouvoit la reine indolente, lui reprochoit de haïr la peine et de ne chercher que son repos; il l'exhortoit à ne pas souffrir qu'on les éloignât l'un et l'autre de l'administration des affaires, et à se défier de la cabale active et dissimulée des Espagnols, qui vouloient tout rappeler, disoit-il, à leur ancien gouvernement; il lui annonçoit que, si elle cessoit d'avoir l'autorité en main, elle ne devoit plus compter sur aucune considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Il ramenoit sans cesse ses regards sur la France et sur l'Italie, lui montroit le régent, comme

tout occupé à s'assurer de la couronne, capable de tout pour y parvenir et pour empêcher le roi d'Espagne de faire prévaloir ses droits; il lui recommandoit de bien dissimuler avec les Espagnols son ambition et ses espérances, car ils ne pardonneroient jamais à Philippe de vouloir les abandonner et les réduire, après tout ce qu'ils avoient fait et souffert depuis quinze ans pour sa défense, à recevoir un roi des mains de l'Angleterre et de la Hollande; mais il lui répondoit, en cas d'événement, du secours de ces deux puissances, dont il disoit s'être assuré. En même temps il lui promettoit de reprendre dans l'Italie ce que Philippe y avoit perdu, et de faire de la Sicile, de l'Etat de Naples, de celui de Milan, de ceux de Parme et de Toscane, le patrimoine de ses enfans; mais, pour cela, il avoit besoin d'une autorité inébranlable et qui ne pouvoit l'être qu'à l'ombre de la pourpre qu'il demandoit, moins comme la récompense de ses services, que comme l'instrument et le gage de ses succès. Il ajoutoit que la

Idées politiques suggérées à la reine par Albéroni.

décadence de la santé du roi, sa maigreur, ses vapeurs, sa mélancolie devoient faire craindre à la reine l'événement d'une régence; et que, n'étant pas mère de l'héritier de la couronne, elle auroit besoin, pour soutenir ses droits, de l'ascendant d'un homme qui, par sa dignité, pût imposer aux factions, et contenir dans le devoir les mécontens et les rebelles. C'étoit ainsi que, liant sa fortune au sort de la reine elle-même, il s'assuroit de sa protection; et c'est dans cet état que le régent essaya de le renverser. L'ambassadeur de France, le duc de Saint-Aignan, fut chargé de cette entreprise.

Le jésuite d'Aubenton.

Le père d'Aubenton, que les Jésuites avoient eu le crédit de faire rappeler en Espagne, comme un intrigant d'importance, et dont l'habileté leur étoit plus utile que la piété du père Robinet qui ne faisoit que son devoir, d'Aubenton, dis-je, quoiqu'appuyé de la protection du saint siége, dont il étoit l'espion et l'agent, se sentoit trop foible contre Albéroni, tout puissant auprès de la reine. Albéroni de

son côté, redoutoit d'Aubenton, qui avoit l'oreille du roi et la confiance de Rome; cette frayeur réciproque avoit lié deux intrigans ambitieux. On savoit qu'ils ne s'aimoient pas, qu'ils ne s'estimoient pas l'un l'autre, qu'ils se haïssoient même, parce qu'ils se craignoient et qu'ils s'envioient leur crédit. Le projet du régent fut de les désunir; et, s'il pouvoit gagner celui des deux qui voyoit à ses pieds un roi foible, dévot, malade et rongé de scrupules, il espéroit détruire aisément l'autre, sans que la reine en pût prévoir la chute et sans qu'elle pût l'empêcher. Mais la prudence de d'Aubenton étoit difficile à surprendre. Albéroni le ménageoit, mais le faisoit menacer à propos, et le tenoit sans cesse en crainte; le Jésuite, tremblant, ne se mêloit de rien, ne se laissoit entamer sur rien; et lorsque malgré lui, comme on l'a vu au sujet de Louville, il lui arrivoit d'être pris pour confident de quelque intrigue, il alloit la lui révéler. Il falloit donc tâcher de perdre le confesseur lui-même, si on

ne pouvoit le gagner. Pour cela il étoit prescrit au duc de Saint-Aignan d'affecter avec lui la liaison la plus intime, mais avec un air de mystère dont tout le monde s'apperçut. Si le Jésuite, craignant que les assiduités de l'ambassadeur ne lui fissent tort, s'y refusoit, il falloit lui en rendre moins, mais à des heures et de façon que le ministre en prît de l'ombrage. « Souvenez-vous, disoit le régent, dans » l'instruction de l'ambassadeur, que » d'Aubenton est un homme très-rusé, » très-dangereux, très-uni avec Albé- » roni, et que vous ne sauriez rien faire » de plus important pour le bien de l'Etat » et pour mon service, que de travailler » à les mettre aussi mal ensemble qu'ils » y sont bien à présent, afin de tâcher » de les perdre l'un par l'autre ».

Instructions données à St.-Aignan.

D'Aubenton, plus adroit que l'ambassadeur, feignoit de répondre à sa confiance; il lui parloit sans cesse des dégoûts de sa place, des écueils qui l'environnoient; il se plaignoit qu'on l'avoit noirci dans l'esprit du duc d'Orléans,

qu'on l'accusoit d'être mauvais Français; et il conjuroit le duc de Saint-Aignan d'effacer des esprits ces injustes préventions; mais il se tenoit dans le vague, et sa réserve ne permit jamais de s'engager plus avant avec lui.

L'ambassadeur devoit en même temps exciter contre Albéroni les mécontentemens de la haute noblesse, marquer aux Espagnols combien le duc d'Orléans les estimoit, combien il désiroit de les rapprocher de leur roi et d'en éloigner les Italiens, les assurer qu'il feroit pour cela tout ce qui dépendroit de lui, s'il étoit secondé par eux, et les engager à l'instruire de ce qu'il y auroit d'important à savoir pour l'intérêt de la nation et pour celui du roi lui-même. En effet, quoique Louville assurât le régent que la fidélité des Castillans étoit poussée à bout, que Philippe en étoit haï, qu'il dépérissoit à vue d'œil, qu'on employoit des terreurs paniques pour le tenir enfermé, que tout, hors du palais, étoit devenu Catalan (ce qui vouloit dire, *porté à la révolte*),

qu'il n'y avoit aucune puissance étrangère, pas même le roi de Maroc, à qui l'on ne s'empressât d'ouvrir les portes du royaume; et que, si lui, duc d'Orléans, vouloit s'en rendre le maître, *il y seroit mieux reçu que tout autre ;* jamais ce prince n'eut dessein de soulever les Espagnols contre Philippe, mais seulement contre Albéroni, et contre ce qu'ils appeloient la tyrannie des Italiens. Mais il auroit dû voir dès lors ce qu'il reconnut dans la suite, que la haute noblesse, en Espagne, étoit sans force et sans crédit; que sa fierté s'exhaloit en jactance; que ses ressentimens se perdoient en murmures, ses intrigues en vains projets, sans aucune résolution; et qu'il n'y avoit rien à attendre de ces grands divisés entre eux, jaloux, ennemis l'un de l'autre, remplis et occupés d'eux-mêmes, haïs du peuple et de leurs vassaux, dont ils étoient les oppresseurs.

Ainsi, tandis qu'avec une prudence et une habileté au-dessus de son âge, le jeune Saint-Aignan travailloit en Es-

pagne à renverser Albéroni, celui-ci contenant à la fois, par la crainte, le confesseur du roi, la noblesse et le peuple, flattant et menaçant le pape, dominant le roi par la reine, arrivoit à grands pas au but de son ambition.

Evénemens contemporains.

Le moment lui étoit favorable. Ce même Sultan Achmet III dont Charles XII avoit épuisé, à Bender, la patience magnanime, avoit tourné ses armes contre les Vénitiens; et, après leur avoir enlevé la Morée, il menaçoit la Dalmatie, et tous les bords de l'Adriatique; l'Italie étoit en alarmes, et le pape, tremblant dans Rome, imploroit l'assistance des princes catholiques, pour garantir le siége de l'église de l'invasion des Musulmans. Le nonce Bentivoglio, qui souffloit dans Paris le feu du schisme et de la discorde, n'en demandoit pas moins le secours de la France; et le régent, tout mécontent qu'il étoit du saint père, n'auroit pas négligé cette occasion d'avoir des troupes en Italie, si l'empereur l'avoit permis. Il s'y opposa, il s'opposa de même à l'offre

que faisoit l'Espagne de faire passer aux Vénitiens huit mille hommes de pied et quinze cents hommes de cavalerie; et, ce qui étoit plus digne de la prudence et de la grandeur de la maison d'Autriche, le prince Eugène, à la tête d'une puissante armée, marcha lui-même contre les Turcs.

Le siége de Corfou levé.

Vint le moment où Corfou assiégé et investi par la flotte Ottomane, Schulembourg, qui le défendoit, manquoit de tout, et alloit se rendre. Ce fut alors qu'une escadre espagnole, de six vaisseaux et de cinq galères, grossie de navires marchands, qu'elle avoit ramassés pour faire ostentation de forces, vint se joindre à la flotte vénitienne, et jeta dans celle des Turcs une telle épouvante qu'ils levèrent le siége et se sauvèrent dans leurs ports.

Rapports entre le pape et Albéroni.

Un service de cette importance sembloit mériter au ministre d'Espagne la confiance de la cour de Rome, lorsqu'il offrit pour l'année suivante un secours

plus considérable ; et cependant le pape le connoissoit si bien, qu'il ne voulut s'y fier qu'à demi. Albéroni, au secours annoncé, avoit mis deux conditions : l'une étoit un impôt sur le clergé d'Espagne ; celle-là lui fut accordée : l'autre, personnelle au ministre, étoit sa promotion au cardinalat ; et celle-ci fut long-temps débattue. D'Aubenton assuroit sa sainteté que les différends des deux cours ne pouvoient finir que par le crédit d'Albéroni ; Aquaviva, qu'il avoit chargé des affaires d'Espagne à Rome, l'y servoit de tout son pouvoir ; Aldobrandi le secondoit, impatient de voir rétablir sa nonciature en Espagne, et Albéroni lui-même, profitant des frayeurs du pape sur le nouvel armement des Turcs, redoubloit de manége, de promesses et de menaces pour hâter sa promotion. Le roi et la reine d'Espagne avoient écrit en sa faveur avec les plus vives instances. Le pape étoit retenu encore par les cris élevés dans Rome sur l'indignité du personnage, sur l'honneur de la pourpre

et celui du saint siége, sur le respect dû à l'église, et le scandale qu'alloit causer une pareille profanation ; mais le besoin du secours de l'Espagne étoit pressant ; et Albéroni en abusoit : il prévoyoit, disoit-il, avec douleur, que la reine, en voyant le saint père inflexible à la prière qu'elle lui avoit faite et qui intéressoit son honneur, se porteroit, dans son ressentiment, aux dernières extrémités, et que le roi ne souffriroit point, sans une extrême impatience, l'humiliation de ce refus. Pour lui, ce n'étoit que par zèle et sans aucun retour sur lui-même, qu'il en donnoit avis au pape, uniquement occupé de la gloire et du repos de S. S. A l'entendre il étoit trop content des bonnes intentions qu'elle daignoit avoir pour lui, et loin de se plaindre que l'effet en fût retardé de quelques mois, il eût voulu lui faire de plus grands sacrifices ; mais il n'osoit plus parler de ce délai à leurs majestés catholiques, parce qu'elles lui reprochoient de ne consulter que ses affections personnelles, et d'oublier la

dignité de leur couronne compromise, et leur propre honneur offensé.

Situation et politique de Clément XI

Clément XI foible, timide, et croyant voir Rome assiégée par les mahométans, avoit de plus l'envie et l'espérance de vider honorablement tous les différends du saint siége avec la cour d'Espagne; et cette conciliation dépendoit de la volonté d'Albéroni. Il s'agissoit pour la cour de Rome de rentrer dans le droit qu'elle avoit usurpé d'hériter en Espagne de la dépouille des évêques; il s'agissoit d'y rétablir le tribunal de la nonciature, juge de l'ordre ecclésiastique, et où se vendoient toutes les dispenses et toutes les absolutions; il s'agissoit de décider si les immunités du clergé s'étendroient, comme ci-devant, sur les biens patrimoniaux, et si l'énorme abus qui s'étoit introduit de réunir fictivement sur la tête d'un ecclésiastique tous les biens-fonds d'une famille pour les soustraire aux impositions, subsisteroit ou seroit détruit; il s'agissoit enfin de régler à perpétuité le subside que le clergé d'Espagne et celui des

des Indes paieroient à l'Etat, sans qu'il fût besoin, pour lever ce tribut, de la concession du saint père.

Il est aisé de voir, par la nature de ces débats à terminer, combien il importoit au pape d'avoir, dans un ministre absolu en Espagne, un homme qui lui fût vendu. Mais ce qui l'arrêtoit bien plus que le scandale d'une promotion indigne, c'étoit la crainte qu'Albéroni, après avoir obtenu de lui le don irrévocable de la pourpre, n'agît en homme indépendant et n'oubliât jusqu'à la promesse du secours qu'il lui avoit offert. Ainsi le pape auroit voulu obtenir avant d'accorder, et la précaution étoit sage. Mais Albéroni, plus défiant et plus rusé que toute la cour de Rome ensemble, ne voulut rien céder qu'il ne fût satisfait; et sa sainteté en se défendant laissoit voir qu'elle alloit se rendre.

Le régent plus porté que jamais à l'alliance anglaise.

Dès que le duc d'Orléans vit Albéroni plus craint, plus absolu, et mieux affermi que jamais, il perdit l'espérance, pour le moment présent de faire entrer

le roi d'Espagne dans son alliance avec l'Angleterre; et son unique soin fut d'y engager la République de Hollande. Mais plus le ministère anglais vit le régent de France empressé à conclure, plus il se montra froid lui-même, et difficile sur les conditions du traité. Il parut même l'éluder au point de laisser croire qu'il avoit changé de résolution, et qu'il préféroit de pouvoir jeter encore dans le parlement de fausses alarmes de guerre, pour en obtenir des subsides, et pour avoir un état de troupes qui en imposât aux mécontens. Il est vraisemblable en effet que le parti des Wigths n'eût pas mieux demandé que d'avoir à montrer sans cesse en Angleterre le fantôme du prétendant, soutenu par la France; et Stairs, pour plaire à ce parti, dont il attendoit sa fortune, employoit tout son art à persuader aux Anglais la mauvaise foi du régent. La sienne fut enfin si manifeste, qu'il fallut lui soustraire la négociation et la transférer à la Haye, où le roi Georges devoit passer. Dubois, alors conseiller

d'état, s'y rendit, pour conférer avec Stanhope, qui accompagnoit le roi dans ce voyage en Allemagne; et, rien n'ayant été décidé à la Haye, Dubois, avec un empressement qu'il eût fallu dissimuler, suivit le roi d'Angleterre à Hanovre.

Conditions de l'alliance imposées par l'Angleterre.

Le ministre anglais se prévalut de l'impatience du régent, pour lui imposer des conditions qu'à peine le vainqueur auroit fait subir au vaincu. La principale étoit la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, conséquemment à la paix d'Utrecht; et celle-là étoit égale: la seconde étoit la démolition du port de Dunkerque et le comblement du canal de Mardick; et celle-ci étoit honteuse pour la France: la troisième, plus dure encore, étoit de forcer le prétendant à sortir d'Avignon: la dernière, et la plus cruelle, étoit de chasser du royaume tous les Anglais du parti jacobite qui s'y seroient refugiés.

On cherche à faire intervenir la cour de Rome.

Stairs excitoit les ministres d'Angleterre à tenir ferme dans leurs demandes, parce qu'il étoit sûr que le régent leur

accorderoit tout, plutôt que de ne pas conclure ; peut-être même espéroit-il que le prétendant seroit autorisé à ne pas sortir d'Avignon ; et c'est ce que le nonce Bentivoglio demandoit instamment au pape. Il lui écrivoit que le régent accordoit toute faveur aux hérétiques, qu'il étoit prêt à conclure un traité de garantie mutuelle avec l'Angleterre et la Hollande, au préjudice de l'Espagne et du prétendant ; que l'église étoit intéressée à rompre une ligue si funeste à la religion, et que c'étoit à lui d'y mettre obstacle, en s'opposant à la violence que le régent s'engageoit à faire au prétendant pour qu'il s'éloignât d'Avignon et se retirât au delà des Alpes.

Opposition de l'Autriche et de l'Espagne.

Le zèle de Bentivoglio étoit excité par Cellamare, ambassadeur d'Espagne ; il l'étoit encore plus par les ministres de l'empereur, qui travailloient de tout leur pouvoir, et à la Haye et à Paris, pour traverser cette alliance, prévoyant bien que, si le roi d'Angleterre et la Hollande étoient alliés de la France, ils en seroient

moins dans la dépendance de la maison d'Autriche, et n'auroient plus pour elle le même attachement. Les ministres de Suède, de leur côté, ne voyoient pas sans inquiétude se négocier un traité où vraisemblablement la France garantiroit au duc d'Hanovre l'usurpation du duché de Brême et de Verden. Mais, malgré les divers obstacles qui s'opposoient de tous côtés à cette alliance, si chèrement vendue de la part des Anglais, si chèrement payée du côté du régent, elle fut signée à la Haye le 24 janvier 1717; et Dubois revint triomphant.

Le régent eût pu montrer plus de fermeté.

Le régent, avec moins de personnalité, ou plus de dissimulation, eût obtenu infailliblement des conditions plus honorables: la France n'avoit rien à craindre de l'Angleterre, et le roi Georges et son parti avoient tout à craindre de la France. Un secours jeté en Ecosse y pouvoit relever la fortune du prétendant, et rallumer une guerre civile dont le moindre avantage auroit été d'occuper au-dedans toutes les forces de l'Angleterre, et qui

peut-être auroit fini par renvoyer en Allemagne un prince dévoué à la maison d'Autriche, et par rétablir sur le trône une famille attachée à nos rois. Mais le régent ne voulut voir dans la situation des affaires que ce qui s'accordoit avec ses intérêts; le triste état du parti des Stuard et l'onéreuse difficulté de le soutenir à nos dépens; le succès des armes du prince Eugène contre les Turcs, leur défaite (1), et la paix qui alloit bientôt la suivre; l'alliance déjà formée de l'empereur avec l'Angleterre, et l'union prochaine de toutes leurs forces avec celles de la Hollande pour envahir, d'un côté, l'Italie, et de l'autre, tout le commerce des Espagnols et des Français : ce fut ainsi que l'état des choses fut présenté au conseil de régence, lorsqu'il fallut que le duc d'Orléans y communiquât le traité.

Le traité présenté au conseil par le duc d'Orléans.

Il exposa que les articles de Dunkerque et du prétendant ne faisoient que ratifier les conditions de la paix d'Utrecht;

(1) Bataille de Péterwaradin, 5 août 1716.

que le reste en étoit la suite, et que l'engagement de chasser les jacobites du royaume s'étendoit sur tous les rebelles, auxquels la France et l'Angleterre se promettoient réciproquement de ne pas accorder d'asile. On auroit pu lui opposer que cet engagement avoit, d'un côté, un objet réel et présent, et, de l'autre, un objet purement idéal, dans l'ordre vague des possibles; on auroit pu lui opposer que la loi de la paix d'Utrecht avoit été la loi de la nécessité; que tout avoit changé de face, et que, dans sa situation actuelle, la France, plus indépendante que jamais, devoit traiter pour réparer ses anciennes humiliations, et non pour les renouveler; mais ces réflexions tardives auroient été affligeantes en pure perte : Torci lui-même n'en fit aucune; et le conseil baissa la tête sous l'autorité du régent.

Résistance du maréchal d'Huxelles.

La seule résistance qu'il éprouva fut de la part du maréchal d'Huxelles, qui, en qualité de chef du conseil des affaires étrangères, devoit signer la ratification

des articles, et qui n'en fut instruit qu'au moment de remplir cette formalité. Jaloux d'une négociation conduite par l'abbé Dubois, et dont on lui avoit fait mystère, plus offensé d'apprendre qu'elle étoit consommée sans qu'on lui eût dit un mot de ce qui se passoit, il entendit la lecture des articles avec un silence respectueux, ne répondit au régent, qui l'invitoit à les signer, que par de profondes révérences, et s'en alla sans avoir obéi. Le régent le manda, l'exhorta, s'épuisa en raisonnemens politiques : Huxelles gardoit le même silence, s'inclinoit et ne signoit point. Enfin, pressé de s'expliquer, il supplia le régent de le dispenser de signer un traité dont il n'avoit jamais ouï parler avant qu'il fût conclu. Le régent insista : les raisons, les caresses, il mit tout en usage ; mais tout fut inutile : Huxelles le laissa interdit de sa froide obstination. Le marquis d'Effiat, qui lui fut détaché, rapporta, pour toute réponse, que le maréchal *se laisseroit couper la main plutôt que de*

*signer.* Le prince réfléchit que le motif de son refus n'étoit qu'un ressentiment de vanité, et, pour le vaincre, il le prit par son foible. Il envoya d'Antin lui dire qu'il falloit choisir, ou de signer, ou de perdre sa place; dont le régent disposeroit, à l'instant même, en faveur de quelqu'un qui ne seroit pas aussi farouche que lui. Cet homme si ferme, dit Saint-Simon, ce grand citoyen, ce courageux ministre n'eut pas plutôt entendu la menace, qu'il signa sans réplique et sans difficulté.

Efforts des puissances contractantes pour adoucir les puissances mécontentes.

Plus le traité qu'on venoit de conclure devoit déplaire au roi d'Espagne et à l'empereur, plus l'Angleterre et la Hollande, qui ne vouloient pas les aliéner, s'empressèrent, l'une à l'envi de l'autre, d'adoucir leur mécontentement. D'abord elles leur proposèrent d'accéder à leur alliance. Le ministre d'Espagne à la Haye, Beretti, rejeta leur offre avec dédain, sans s'expliquer sur ses motifs, qu'il étoit facile d'entendre; car le traité, en confirmant celui d'Utrecht, garan-

tissoit l'état actuel de l'Italie, où Philippe avoit tout perdu, et confirmoit le duc d'Orléans dans le droit cédé par Philippe de succéder à la couronne. Le prince Eugène, de son côté, répondit qu'il ne voyoit pas pourquoi l'empereur accéderoit à un traité qui, sans aucune utilité pour lui, ne faisoit qu'assurer au duc d'Anjou la couronne d'Espagne. Ce refus n'étoit pas formel; et la garantie des possessions et des droits de la maison d'Autriche en Italie, étoit, avec elle, un moyen presque assuré de conciliation. Ce fut ce qu'Albéroni parut craindre, et ce qu'imprudemment il se flatta de prévenir.

*Ce qu'on disoit du traité en Angleterre.*

Parmi les mécontens dont l'Angleterre étoit remplie, les partisans de Jacques accusoient le régent de les avoir sacrifiés, et d'avoir lâchement abandonné leur prince; les autres, sans être jacobites, se plaignoient qu'on avoit détaché de l'Angleterre l'empereur, le seul allié qu'elle eut besoin de conserver; que le roi Georges n'avoit pensé qu'à son repos

et nullement aux intérêts de la nation ; qu'il l'avoit négligée au point que, dans cette alliance, il n'étoit pas même fait mention du commerce ; que, si le secours de la France consistoit en des troupes, l'Angleterre n'en vouloit point ; que, s'il devoit être en argent, elle n'en manquoit pas, et qu'il seroit honteux que son roi en reçût d'une autre main que de la sienne.

Le roi Georges tâche de faire accéder l'empereur au traité.

Le roi Georges, alors de retour de son voyage en Allemagne, entendoit ces murmures et n'en sentoit que mieux l'avantage de l'alliance dont il venoit de s'appuyer ; mais il sentoit aussi de quelle importance il étoit, pour lui, d'y faire accéder l'empereur. La négociation commençoit, l'Espagne en étoit alarmée, et Alberoni s'en plaignoit comme d'une infidélité. Philippe V s'en expliqua lui-même, et dit à Riperda qu'il ne pouvoit comprendre l'empressement des Hollandais à s'allier avec le seul ennemi qu'il eût, sans se souvenir de tout ce qu'il avoit fait en faveur de leur république. Riperda répon-

dit, pour elle, que Philippe n'auroit jamais d'ami plus sûr ni plus reconnoissant. Stanhope instruit, de son côté, des inquiétudes et des plaintes du roi d'Espagne, écrivit à Albéroni que, si Philippe désiroit faire sa paix avec l'empereur, les Anglais lui offroient non-seulement leur médiation, mais leur garantie; que, s'il vouloit s'allier avec eux, ils y étoient tout disposés. La république de Hollande lui tenoit le même langage; il dépendoit de lui d'accepter l'une ou l'autre de ces alliances, ou toutes les deux à la fois. Sans paroître s'en éloigner, Albéroni mit sa politique à négocier toujours avec ces deux puissances, et à ne conclure jamais. Quant à la paix du roi d'Espagne avec l'empereur, il y exigea, pour article préliminaire, une condition si folle à proposer, si impossible à obtenir, qu'on dût bien voir que la paix n'étoit pas ce qu'il rouloit dans sa pensée. Cette condition étoit que l'empereur consentiroit d'abord à évacuer l'Italie et à n'y posséder plus rien; que, récipro-

quement, du côté de l'Espagne, Philippe V, content de ses Etats, voudroit bien ne plus rien prétendre pour lui-même sur l'Italie, et se borner à conserver ce qui, selon toutes les lois, devoit y appartenir aux enfans de sa seconde femme. A l'égard des Etats que l'empereur y laisseroit vacans, Albéroni proposoit à l'Angleterre et à la Hollande d'en être les dépositaires, pour en disposer en faveur des princes qui auroient droit de les posséder.

Riperda croyoit pénétrer que le plan véritable du ministre d'Espagne seroit de laisser le Milanais à l'empereur et d'y ajouter le Crémonais avec la ville de Crémone, en donnant en échange, aux Vénitiens, Mantoue avec le Mantouan; de rendre Naples, la Sicile et la Sardaigne au roi d'Espagne, et d'assurer, à son fils aîné du second lit, les successions de Parme et de Florence; mais ce partage n'étoit pas même ce qu'Albéroni prétendoit. Il n'y avoit, disoit-il, ni sûreté, ni tranquillité pour l'Italie, tant

que l'empereur y posséderoit une seule place. Toute l'Europe étoit intéressée à restreindre ou à limiter cette puissance dominante; il comptoit faire une cause commune de la querelle de l'Espagne; et, quand même elle seroit abandonnée, il étoit si fier du peu de force et de vigueur qu'il lui avoit rendu en deux ans, qu'il croyoit, ou, du moins, faisoit semblant de croire qu'elle pouvoit se passer d'alliés.

Etat de l'Espagne sous le ministère d'Albéroni.

Il avoit fait réellement, dans l'intérieur du royaume, des changemens considérables, remis l'ordre dans les finances, la discipline dans les troupes, réparé le port de Cadix et la citadelle de Barcelone, muni l'un et l'autre d'artillerie, créé une marine royale, envoyé des vaisseaux de guerre dans la mer du Sud, et armé une escadre prête à mettre à la voile, pour aller, disoit-il, au secours des Vénitiens, si le pape accordoit cette promotion que LL. MM. CC. se lassoient d'attendre pour lui. L'escadre, composée de douze vaisseaux de ligne, alloit par-

tir; et, avant que le secret de sa destination véritable eût éclaté, Albéroni vouloit forcer la résistance du saint père. Il avoit, pour maxime, que la douceur et les ménagemens n'obtenoient rien de la cour de Rome, et qu'il falloit lui faire violence; il y employa tous ses moyens. Il se louoit, depuis quelque temps, de l'estime et de la confiance que le régent lui témoignoit ; et il est vrai qu'après avoir inutilement essayé de le perdre, ce prince le flattoit, pour obtenir de lui l'accession du roi d'Espagne au traité d'alliance qu'il venoit de conclure. Albéroni, feignant d'ajouter foi à ces marques de bienveillance, osa lui demander d'écrire à Rome au cardinal de la Trimouille, pour hâter sa promotion à l'exclusion de tout autre; et le régent porta la dissimulation jusqu'à lui accorder cette lettre. De son côté, profitant du dépit de LL. MM. CC., de voir que, nonobstant leurs sollicitations, Borromée eût été promu avant leur ministre et sans lui, Albéroni avoit fait défendre,

Les négociations de ce ministre avec Rome.

au nonce Aldobrandi, de mettre le pied en Espagne; et il avoit fait savoir au pape que l'escadre espagnole alloit se rendre à Gênes et s'avancer jusqu'à Livourne; mais que, dans l'un de ces deux ports, elle attendroit des nouvelles de Rome, et regagneroit les ports d'Espagne, si la promotion, tant de fois promise, n'étoit pas enfin déclarée : « Résolution, disoit-il au nonce, dont » LL. MM. CC. ne se départiroient ja- » mais, quand le monde s'écrouleroit, » parce que le roi d'Espagne se lassoit » enfin d'être, depuis seize ans, le jouet » de la cour de Rome ». En même temps le duc de Parme se rendit garant, envers le saint siége, du rétablissement du tribunal de la nonciature en Espagne, et de l'accommodement des deux cours dès que le pape auroit déclaré la promotion d'Albéroni. Alors celui-ci crut pouvoir se donner le mérite de modérer lui-même le ressentiment de LL. MM. CC., et de vouloir s'abandonner à la bonne foi du saint père, qu'il savoit être, dit Saint-Simon,

Simon, dans les douleurs de l'enfantement. Il pressa le départ de la flotte, manda au duc de Parme qu'elle mettoit à la voile, fit dire au nonce, qui étoit sur la frontière, qu'il eût à se rendre incessamment à Ségovie, où étoit la cour, pour y terminer, au gré du pape, ses différends avec l'Espagne; et une lettre de Philippe à sa sainteté confirma les promesses d'Albéroni.

Pomotion d'Albéroni.

La flotte étoit partie, le nonce étoit arrivé à la cour; enfin le pape, ne pouvant plus tenir aux instances d'Aquaviva, de d'Aubenton, du duc de Parme et du roi d'Espagne lui-même, après avoir pleuré, comme il faisoit toujours lorsqu'il étoit pressé d'agir contre sa volonté, se résolut à déclarer cette promotion scandaleuse, et, peu de temps après, il apprit que la flotte espagnole, au lieu de se rendre à Corfou, comme on l'avoit fait espérer, s'étoit portée sur la Sardaigne. Huit mille hommes y débarquèrent sous les ordres

Conquête de la Sardaigne.

22 Juillet 1717. du marquis de Leyde, et la conquête de toute l'île fut faite en moins de deux mois.

Projet d'invasion du royaume de Naples. Cette flotte victorieuse devoit se porter de Sardaigne en Sicile, et de Sicile à Naples : le duc de Parme, confident du projet, ne doutoit pas que ce royaume, impatient comme il l'étoit du joug des Allemands, ne tendît les bras à l'Espagne. En effet, dans l'état de misère et d'oppression où il étoit réduit, il auroit regardé ses conquérans comme ses libérateurs ; ils n'avoient qu'à s'y présenter pour opérer la révolution, et la révolution faite, les princes d'Italie, gémissant et tremblant sous l'autorité de l'Autriche, avoient tous intérêt de se ranger du parti espagnol. Le duc de Savoie sembloit devoir être le premier à s'engager dans cette ligue. Le Milanais lui étoit promis. Les Vénitiens, investis de la puissance de l'empereur, trouvoient aussi leur avantage à le voir chasser d'Italie; et que les Espagnols fussent une fois maîtres de Naples, le duc de Parme croyoit

pouvoir répondre d'un soulèvement général.

Albéroni se croyoit sûr que l'Angleterre, tout occupée des avantages de son commerce, et plus qu'indifférente sur les intérêts personnels de son roi, déjà trop puissant en Allemagne, se déclareroit hautement opposée à la rupture avec l'Espagne, et forceroit son roi à la secourir, ou, du moins, à la ménager; que la Hollande, avec qui l'empereur avoit encore des différends pour la barrière des Pays-Bas, ne seroit pas fâchée de le voir dans une situation qui le rendit plus traitable; enfin, la France ne devoit rien souhaiter plus ardemment que de voir abaisser la puissance de la maison d'Autriche, et, si le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans s'accordoient à faire céder l'intérêt de leurs nations à leur intérêt personnel, Albéroni comptoit les occuper assez de leurs affaires domestiques pour les distraire de celles du dehors.

Calcul politique d'Albéroni.

État du nord de l'Europe.

Il faut se souvenir ici de la révolution qui arriva dans le nord, lorsque Charles XII, échappé de Stralsund, eut passé en Suède, et qu'ayant tout perdu en deçà de la mer Baltique, il reprit la résolution de porter la guerre en Norwége, et d'abandonner son pays. On sait que le czar, à la tête de trente mille hommes, sur une flotte composée de vingt vaisseaux de guerre et de cent cinquante navires de transport, menaçant la Suède, et pressé d'y descendre par les Danois, les Saxons, les Prussiens, les Hanovriens ses alliés, changea tout à coup de résolution, et parut désarmé par le malheur d'un roi qui lui avoit appris à le vaincre; soit qu'il trouvât peu digne de lui une invasion sans péril et sans gloire dans un pays désolé, ruiné, où il ne restoit presque plus que des vieillards, des enfans et des femmes; soit qu'il eût enfin honte d'être l'associé de quatre rois acharnés contre un seul, et qui profitoient indignement de l'état où ils l'avoient mis pour se partager sa

20 décembre 1715.

Mars 1716.

dépouille; soit qu'ayant déjà pris lui-même sur la Suède ce qui pouvoit lui convenir, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie et la Finlande, il crut avoir un meilleur usage à faire de ses troupes que de les jeter dans un pays où, manquant de tout, elles auroient à soutenir le désespoir impétueux de Charles XII, retournant en arrière, avec vingt mille hommes déterminés à vaincre ou à mourir pour lui.

Projets du Czar.

L'ambition du czar n'étoit pas d'envahir la Suède, mais d'acquérir en Allemagne quelque province qui lui donnât le titre de membre de l'Empire et le droit d'en être le chef. Ses alliés avoient pénétré le secret de ses vues, et de peur qu'ayant mis le pied en Allemagne, il ne voulût s'y établir, ils avoient refusé d'employer, aux siéges de Stralsund et de Wismar, les troupes moscovites qu'il avoit dans le Meckelbourg. Une affectation si marquée à l'exclure de leurs conquêtes l'avoit blessé, surtout dans

Wismar rendu aux Prussiens et aux Danois, le 14 février 1716.

l'électeur de Saxe, qu'il avoit fait roi de Pologne; et dans le roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, celui de tous les confédérés qui lui marquoit le plus de méfiance et d'éloignement.

De Charles XII.

Charles XII, de son côté, haïssoit bien moins le czar qui l'avoit vaincu, que l'électeur d'Hanovre, qui, en pleine paix, s'étoit approprié l'une de ses provinces, et, pour achever sa ruine, s'étoit ligué avec ses oppresseurs; il pardonnoit au monarque russe d'avoir chassé Stanislas, son protégé, du trône de Pologne; mais il ne pouvoit pardonner à Auguste de l'occuper. Ainsi, Charles XII et le czar avoient des ennemis et des ressentimens communs. De là ce grand projet conçu et médité par leurs ministres de les réconcilier ensemble, et d'employer leurs forces réunies à chasser Auguste du trône de Pologne, Georges du trône d'Angleterre; à rendre l'un à Stanislas, l'autre au fils de Jacques II; à reprendre le duché de Brême et de Verden, usurpé par le duc d'Hanovre;

et à rétablir le duc de Holstein, neveu de Charles, dans ses états, d'où il avoit été chassé. Il en devoit coûter, au roi de Suède, la Livonie, l'Ingrie, la Carélie, et peut-être une partie de la Finlande; mais il recouvroit ce qu'il avoit perdu en Allemagne, rendoit le Holstein à son neveu, et la couronne à Stanislas.

Suite du plan d'Albéroni.

Il étoit plus facile au czar de déposer le roi Auguste, qu'il ne l'avoit été de l'élever et de l'affermir sur le trône. La Pologne confédérée n'étoit rien moins qu'attachée à son roi; et, avec quatre-vingt mille hommes sur la frontière, le czar n'auroit eu qu'à donner le signal de la révolution. Celle d'Ecosse étoit plus incertaine; mais, avec de l'argent, du secret et du concert dans les mesures à prendre pour l'exécution, il n'y avoit rien que de très-possible; et si, au milieu des troubles de l'Angleterre, on se peint Charles XII, avec sa renommée, descendant des montagnes d'Ecosse à la tête de trente mille hommes,

et ramenant à Londres l'héritier des Stuart, tandis que le czar, avec ses Moscovites, auroit fondu sur les Etats de Brunswick et d'Hanovre, on conviendra que la situation du roi Georges étoit périlleuse.

Un Ecossais appelé Areskin, premier médecin du czar, cousin germain du duc de Maur, le chef du parti jacobite, lui écrivoit de Russie que le czar ne vouloit plus rien entreprendre contre le roi de Suède; qu'il désiroit sincèrement de faire sa paix avec lui; qu'il haïssoit mortellement le roi Georges; qu'il connoissoit la justice de la cause du prétendant; qu'il s'estimeroit glorieux, après sa paix faite avec Charles XII, de s'unir à lui pour tirer de l'oppression et rétablir sur le trône de ses pères le légitime roi de la Grande-Bretagne; que ce n'étoit pas à lui de prévenir le roi de Suède, puisque l'avantage étoit de son côté; mais qu'il étoit facile de terminer leur accommodement par la médiation d'un ami commun et sincère.

La faute des ministres de Suède fut de précipiter les mouvemens qu'ils se donnoient, Gortz en Hollande, Spare en France, et Ghillembourg en Angleterre, pour hâter l'exécution d'un projet qu'il eût fallu laisser mûrir. Le premier pas auroit dû être la conclusion de la paix entre le czar et Charles XII. Elle étoit encore éloignée; et la prudence d'Osterman, ministre d'état en Russie, ne répondoit pas à l'impatiente activité de Gortz, premier ministre du roi de Suède. Celui-ci parut vouloir mettre Charles XII en état de se passer du czar pour l'expédition d'Ecosse. Ghillembourg lui écrivoit que tout, dans ce pays, étoit disposé pour un soulèvement; qu'on n'y demandoit qu'un corps de troupes réglées auquel on put se rallier; que dix mille hommes suffiroient, avec des armes pour quinze ou vingt mille autres, et qu'enfin sur dix Ecossais on pouvoit compter neuf rebelles. Gortz, trompé par ces assurances, ne croyoit plus avoir besoin que de procurer à son roi les moyens de passer

en Ecosse avec dix mille Suédois; et, avant que les conférences de paix avec le czar fussent ouvertes, il négocioit en Hollande, en France, en Espagne, en Angleterre même, pour en tirer des subsides et des vaisseaux. Ses relations avec les adhérens du parti jacobite donnèrent des soupçons : un voyage qu'il fit en France les redoubla ; Stairs y observa ses démarches; sa correspondance avec Ghillembourg devint suspecte; on intercepta leurs lettres, et on y découvrit le plan de la conspiration. L'historien de Charles XII prétend que le premier qui en avertit le roi d'Angleterre fut le duc d'Orléans, régent de France; et Saint-Simon lui-même le donne à entendre, en disant que Stanhope avouoit à Montelcon, ambassadeur d'Espagne à Londres, que, depuis la conclusion du traité de la triple alliance, l'abbé Dubois avoit donné, en Angleterre, les avis les plus importans. Quoi qu'il en soit, les ministres de Suède furent arrêtés, le baron de Gortz en Hollande, le comte de

Ghillembourg à Londres ; leurs lettres furent publiées ; et, le secret de l'expédition une fois divulgué, l'Angleterre fut en défense. Georges obtint de son parlement trente vaisseaux, dont quinze, destinés à croiser dans la mer Baltique, auroient fermé le passage aux convois.

Le monarque russe, dans ce moment critique, se trouvoit en Hollande : il y avoit eu des conférences avec le baron de Gortz; mais, comme il n'étoit pas nommé dans les lettres interceptées, il prit le parti de la dissimulation. Le roi de Suède y mit plus de franchise : il n'avoua ni ne désavoua la conduite de ses ministres; mais, lorsqu'ils furent élargis, leurs mesures étoient rompues, et Gortz alla s'occuper, à Berlin, à changer la face du nord.

Le czar n'avoit cessé d'estimer le courage et la constance de Charles XII : il le plaignoit, il auroit voulu l'aider à reconquérir ses provinces sur d'indignes usurpateurs, à rendre à son neveu le du-

ché de Holstein, à reprendre celui de Brême, à se remettre en possession des places que les Danois lui avoient enlevées; et, se réservant à lui-même une partie de ses conquêtes, c'est-à-dire, l'Ingrie, la Carélie et la Livonie, il lui auroit rendu la Finlande. Pour affoiblir la ligue des princes d'Allemagne, il en détachoit le roi de Prusse, à qui la Suède auroit laissé ce qu'il avoit acquis de la Poméranie, avec la ville de Stetin. En attendant la mort du roi Auguste, ou le moment de le chasser du trône, le czar proposoit d'établir le roi Stanislas à Dantzick; et si, dans son voyage en France, il avoit pu obtenir du régent des subsides pour lui et pour le roi de Suède, il est probable que, dans un moment où toutes les forces de l'Empire étoient occupées par la guerre des Turcs, la Suède se fût relevée, et la Russie eût pris en Allemagne un pouvoir et une influence dont la France auroit profité.

Le régent, qui ne voyoit rien d'inté-

ressant pour lui que son alliance avec le roi Georges, resta fidèle à sa maxime, que deux usurpateurs se devoient soutenir; et tout ce que le czar en obtint, fut une alliance vague et simple où fut admis le roi de Prusse ; sorte de politesse, sans valeur et sans conséquence, qui est d'usage parmi les rois.

Mais, si les ministres de Suède et le czar lui-même s'étoient mépris à l'égard du régent, en présumant que la raison d'état l'emporteroit sur ses engagemens et ses intérêts personnels, ils avoient mieux jugé du caractère et du génie d'Albéroni, en lui faisant proposer d'entrer dans le projet du soulèvement de l'Ecosse. Albéroni, profondément blessé de l'alliance du roi Georges avec le duc d'Orléans, n'avoit pas eu de peine à persuader à LL. MM. CC. que cette alliance et la garantie des successions aux deux couronnes étoient, à leur égard, une espèce d'hostilité; et il avoit saisi, avec ardeur, l'occasion d'en tirer vengeance. Mais emporté, comme il l'étoit toujours par son

imagination fougueuse, il n'avoit pas vu l'état d'épuisement et de détresse où la Suède étoit réduite, la difficulté de suppléer à sa marine anéantie, celle de régler entre Charles XII et le czar les conditions de la paix, celle enfin de se procurer et de l'argent et des vaisseaux pour l'expédition d'Ecosse, sans multiplier les confidences, et sans trahir, au moins par des indices, le secret de la conspiration.

Le projet découvert, le ministre d'Espagne ne laissoit pas de le suivre encore; et ce fut pour le renouer que l'un des chefs du parti jacobite, le duc d'Ormont, réfugié en Espagne, fut envoyé auprès du czar. Ce monarque avoit vu, en France, la reine d'Angleterre, mère du prétendant; il avoit paru touché de ses malheurs; il auroit voulu rendre la couronne à son fils. Mais, tandis qu'il attaqueroit le duc d'Hanovre dans son électorat, le roi de Suède étoit chargé de la descente en Angleterre; et, pour agir ensemble et de concert, il falloit

qu'ils fussent d'accord. Les conférences de leurs ministres s'ouvrirent dans l'île d'Aland ; mais Charles XII, malheureux, n'en étoit que plus opiniâtre : il consentoit à laisser au czar une partie de ses conquêtes ; mais il ne pouvoit se résoudre ni à la démolition de ses places en deçà de la mer Baltique, ni à l'abandon de la Poméranie suédoise et de la ville de Stetin, que le roi de Prusse avoit usurpées, et qu'il auroit voulu garder. Les incidens se multiplièrent, la négociation languit ; tous les autres projets du czar sur l'Allemagne s'évanouirent ; et, jusqu'à la mort de Charles XII, qui, s'ennuyant d'être oisif en Suède, alla périr dans la Norwége, Albéroni eut beau espérer que *les nuages du nord produiroient des tonnerres*, ce grand orage menaça quelque temps, et finit par se dissiper. 1718.

Ce ministre ne réussit nulle part.

Les mouvemens qu'Albéroni se flattoit d'exciter en France, et la conspiration qu'il y faisoit tramer, ne lui réussirent pas mieux, comme on va le voir

dans la suite, et son espérance de former une ligue des princes du midi, en faveur de l'Espagne, fut encore une illusion.

Politique des divers Etats à l'égard de Autriche.

Chacun d'eux avoit intérêt d'abaisser la maison d'Autriche; et le plus grand nombre l'auroit voulu, si tous y avoient consenti; mais l'accord étoit impossible. Venise étoit trop sage et trop timide, le duc de Savoie trop défiant et trop habile calculateur de ses risques et de ses avantages, la Hollande trop foible, trop exposée, trop esclave de l'Angleterre, le roi Georges trop dépendant de l'empereur, le duc d'Orléans trop livré au roi Georges, pour qu'en attaquant l'Italie, où la paix de Hongrie alloit renvoyer le prince Eugène et son armée, Albéroni pût se flatter de lier un parti puissant.

La Hollande.

Il croyoit tenir la Hollande par l'intérêt de son commerce; et, sur la foi de Riperda son ministre, il comptoit sur elle; mais la Hollande, qui avoit besoin de la paix pour se rétablir, s'abstint de toute

toute hostilité ; et, en offrant à Philippe V sa médiation et ses bons offices, elle finit par avouer qu'elle ne pouvoit rien de plus. Venise, obligée envers l'empereur à fournir dix mille hommes pour la défense de l'Italie, au cas qu'elle fût attaquée, fit savoir à l'Espagne qu'elle seroit forcée de remplir son engagement. Le duc de Savoie, inquiet sur son royaume de Sicile, que l'empereur et le roi d'Espagne lui envioient également, ne songeoit qu'à le conserver, ou, du moins, à s'en procurer le meilleur échange possible ; il négocioit avec les deux partis, attentif aux événemens pour en tirer son avantage ; et accoutumé à ne prendre conseil que de la fortune et du temps.

Le duc de Savoie.

Le duc d'Orléans n'eût pas demandé mieux que de délivrer l'Italie de la domination de la maison d'Autriche. Bonac, ambassadeur de France à la cour ottomane, n'épargnoit rien pour engager les Turcs à faire encore au moins une campagne ; et ses intelligences avec le prince

Le duc d'Orléans, ennemi secret de l'Autriche

Ragotzi, chef des rebelles de Hongrie, qui avoit passé à Constantinople pour y solliciter la guerre, marquoient assez, dans le régent de France, l'intention de la prolonger. Mais, en servant les projets de l'Espagne, il ménageoit, dans l'empereur, l'allié du roi d'Angleterre; il les savoit inséparables; il croyoit voir lui-même, dans son union avec eux, sa sûreté présente et sa grandeur future; il étoit averti, et par les imprudences qui échappoient à Albéroni, et par les avis réitérés que lui donnoient milord Stairs et Dubois, de la part du roi d'Angleterre de se tenir en garde contre la ligue des du Maine, appuyée de la vieille cour, et dévouée au roi d'Espagne. Il avoit à la fois à contenir en France les ducs et pairs, les princes légitimés, la noblesse, le parlement de Paris, les Etats de Bretagne, les adhérens et les appelans de la bulle *unigenitus*; et il avoit, de plus, la grande machine du système de Law à faire jouer au milieu de ces embarras domestiques. Il savoit,

d'ailleurs, qu'en Angleterre le parlement, vendu au roi, en suivroit les résolutions; que la Hollande obéiroit aux impulsions de la cour de Londres; que le duc de Savoie ne hasarderoit rien, et qu'il se rangeroit du côté du plus fort. Il ne vit donc, dans les projets d'Albéroni, que l'étalage momentané d'une puissance périssable, et pour la France et pour l'Espagne, et surtout pour lui-même, le parti le plus sage lui parut celui de la paix.

Le roi Georges, à qui l'empereur faisoit espérer, mais attendre, l'investiture du duché de Brême, se tenoit d'autant plus étroitement uni à la maison d'Autriche, qu'en Allemagne il étoit menacé d'avoir besoin de son appui; qu'en Angleterre même il étoit affligé de dissentions domestiques, et que son fils, le prince de Galles, qui ne lui pardonna jamais d'avoir déshonoré sa mère, fortifioit de sa haine pour lui celle du parti mécontent. D'un autre côté, il prévoyoit le tort que lui feroit, dans l'esprit de la

Le roi Georges uni avec l'empereur.

nation anglaise, le ressentiment de l'Espagne, si Philippe V rétractoit les priviléges de commerce qu'il venoit de lui accorder. Pour éviter une rupture avec l'une des deux puissances, il auroit donc voulu les réunir; il en faisoit la base du repos de l'Europe; et il pressoit le duc d'Orléans d'y coopérer avec lui. Ce prince y consentit; et, dans l'intervalle de la descente des Espagnols à Cagliari et de leur passage en Sicile, tous les moyens de conciliation furent mis en usage, mais inutilement. Albéroni fut intraitable.

Offre de la médiation de l'Angleterre et de la France entre l'Autriche et l'Espagne.

Stanhope le sollicitoit d'envoyer à Londres un ministre expressément chargé d'y négocier la paix avec celui de l'empereur; et il lui offroit la médiation de l'Angleterre et de la France. Albéroni s'y refusa : les ambassadeurs de Philippe, Monteleon à Londres, Cellamare à Paris, Beretti à la Haye, pensoient tous qu'il seroit prudent d'accepter la médiation; mais ils savoient que ce n'étoit pas le sentiment du premier mi-

nistre; et, intimidés par sa toute-puissance, ils se bornoient à lui faire entrevoir les difficultés d'une guerre où l'Espagne, sans alliés, alloit avoir pour ennemis ces mêmes rois qu'elle auroit refusé d'avoir pour conciliateurs. Il ne voulut rien écouter.

Il regardoit comme illusoires ces ouvertures pacifiques, et l'envoi d'un ministre à Londres comme une démarche inutile. La maison d'Autriche, disoit-il, se faisoit un jeu de tromper indistinctement ses ennemis et ses amis; elle n'avoit ni loi, ni règle, que l'intérêt de sa grandeur; ses paroles n'étoient que des amorces, ses négociations que des piéges; elle avoit promis, à la paix, d'évacuer la Catalogne et l'île de Mayorque; avec quelle infidélité n'avoit-elle pas manqué à ses engagemens? Elle avoit consenti de même à la neutralité de l'Italie; et avoit-elle cessé depuis d'y exercer des vexations? La médiation proposée n'étoit, pour elle, qu'un moyen de se donner le temps de terminer sa guerre

avec les Turcs, et de porter sur l'Italie toutes les forces que lui rendroit la paix. Il falloit saisir le moment de lui marquer de justes bornes, ou s'attendre à la voir n'en plus connoître aucune, et opprimer impunément tout ce qu'elle auroit envahi.

L'Angleterre sans intérêts contraires à ceux de l'Autriche.

Les princes d'Italie et le régent de France pouvoient sentir le poids de ces raisons; mais le roi d'Angleterre, au lieu d'être alarmé de la puissance de l'Autriche, la regardoit comme son bouclier; et les Anglais, à qui cette puissance ne disputoit rien sur les mers, trouvoient en elle un contrepoids à opposer au pouvoir de la France : c'étoit-là ce qui balançoit leur intérêt à ménager l'Espagne, et ce qu'Albéroni ne vouloit pas entendre : il espéroit que la nation anglaise, menacée d'une rupture, feroit prévaloir l'avantage de son commerce avec l'Espagne sur les motifs de partialité de l'électeur d'Hanovre pour le chef de l'Empire, et qu'elle entraîneroit son roi. Il se persuadoit aussi que les

Turcs continueroient la guerre, et que les rebelles de Hongrie feroient une diversion. Il en attendoit une du côté du nord, et ne perdoit pas l'espérance de voir le czar et le roi de Suède se réunir et porter leurs armes, soit dans le cœur de l'Allemagne, soit en Ecosse et en Angleterre; dans cette attente, il prodiguoit au prétendant des caresses stériles, et, au lieu de l'argent dont il avoit besoin, il lui accordoit ses conseils.

L'argent manquoit aux vues d'Albéroni.

L'argent étoit aussi ce qui manquoit aux souverains du nord; et Albéroni devoit savoir que, pour se mettre en état d'agir, il falloit des subsides; qu'ils n'en pouvoient tirer que de l'Espagne, et qu'elle seule seroit chargée des frais de la guerre d'Ecosse, tandis qu'à peine elle pourroit suffire aux dépenses énormes de celle d'Italie, où il falloit transporter par mer les hommes, les chevaux, l'artillerie, les vivres, les munitions de toute espèce; au lieu que les troupes allemandes y arrivant de plain-pied, y trouveroient de tout en abondance; et, pour avoir des

places d'armes, des subsistances, de l'argent même, n'auroient qu'à prononcer le nom de l'empereur. Mais, en homme qui n'avoit jamais possédé de grandes richesses ni remué de grandes forces, Albéroni s'étonnoit lui-même de la puissance qu'il avoit créée; et l'admiration des étrangers, en voyant l'Espagne sortir, comme par un miracle, de sa foiblesse et de sa léthargie, ajoutoit encore à l'enivrement où son ministre étoit plongé.

Le roi d'Angleterre envoie Stanhope à Albéroni.

Il s'agissoit de l'en guérir et de vaincre sa résistance. Le roi d'Angleterre prit la résolution de lui envoyer le colonel Stanhope, avec un projet de conciliation, dans lequel le régent de France demandoit pour le roi d'Espagne, 1°. que l'empereur le reconnût; 2°. qu'il renonçât lui-même, absolument et à perpétuité, à tous les Etats que possédoit Philippe, soit en Europe, soit dans les Indes; 3°. que les maisons de Médicis et de Farnèse venant à s'éteindre, la succession de Toscane et de Parme fût as-

surée au fils aîné de la reine d'Espagne, et graduellement à tous ses enfans mâles, comme héritiers de ces deux maisons. A ces conditions, Philippe V devoit consentir à restituer la Sardaigne, qui seroit donnée au duc de Savoie, à titre de royaume, en échange de la Sicile, cédée à l'empereur et réunie à l'Etat de Naples. Tel étoit le plan du traité. Les seuls articles à débattre avec la cour de Vienne étoient la succession de la Toscane entière en faveur des enfans de la reine d'Espagne, et la renonciation absolue de l'empereur à la monarchie espagnole. Mais le duc d'Orléans étoit résolu de persister dans ses demandes; et le roi Georges, malgré sa déférence pour l'empereur, ne laissoit pas d'assurer l'Espagne que la médiation de l'Angleterre, soutenue de celle de France, *mettroit la cour de Vienne à la raison.*

Dispositions personnelles du roi et de la reine d'Espagne.

Philippe V, à peine échappé d'une maladie alarmante, et la tête affoiblie au point qu'il croyoit mourir à toute heure, qu'il se confessoit tous les soirs,

et retenoit son confesseur jusqu'à ce qu'il fût endormi, n'étoit pas en état d'avoir une volonté réfléchie ; mais la reine croyoit trouver, dans l'assurance des successions de Parme et de Toscane, l'avantage de ses enfans. Albéroni lui fit entendre que cette assurance étoit vaine, tant que la puissance de la maison d'Autriche seroit dominante en Italie ; que c'étoit l'y agrandir encore que de lui accorder la Sicile, et que le seul moyen de sauver les successions de Parme et de Toscane, étoit de mettre l'empereur hors d'état de les usurper.

Négociations entre Albéroni et Stanhope.

Ce fut ainsi qu'il s'en expliqua dans sa première conférence avec le colonel Stanhope. Celui-ci lui représenta que le roi d'Angleterre, pressé par l'empereur de remplir les engagemens qu'il venoit de prendre avec lui par leur traité de garantie et de défense réciproque, ne pouvoit ni se dispenser, ni différer d'y satisfaire, quoiqu'il eût demandé du temps pour prendre une résolution, et

qu'en effet il n'eût rien tant à cœur que de conserver l'alliance et l'amitié du roi d'Espagne. Albéroni lui répondit qu'il ne concevoit pas pourquoi l'on se faisoit scrupule de manquer aux traités, avec une puissance qui les violoit tous sans pudeur; que l'empereur ne cessoit d'enfreindre, en Italie, cette neutralité qu'on vouloit protéger; que c'étoit donc contre lui seul que les garans de la paix d'Utrecht devoient prendre les armes; que la parole des souverains ne les obligeoit qu'autant que leur engagement avoit été un acte libre et juste; que l'abandon que le roi d'Espagne avoit fait d'une partie de ses Etats, avoit été forcé par le respect religieux qui le tenoit aveuglément soumis aux volontés de Louis XIV son grand-père, et que, du moment qu'il voyoit opprimer celles de ses provinces qu'on lui avoit arrachées, c'étoit pour lui non-seulement un droit, mais un devoir de les tirer de l'oppression. Il ajoutoit que, si l'Angleterre et la France l'abandonnoient, ce seroit à leur honte,

et qu'un jour l'une et l'autre auroient lieu de s'en repentir.

Fausses notions d'Albéroni.

La paix de Hongrie étoit prochaine; et Albéroni s'obstinoit à vouloir la croire éloignée. Desaleurs, nouvellement arrivé de Constantinople, ne parloit de Ragotzi que comme d'un aventurier indigne de toute croyance; et Albéroni se fondoit sur les promesses de Ragotzi. Les troupes allemandes marchoient vers l'Italie, et il affectoit d'en douter. Il prétendoit que la guerre des Turcs avoit ruiné les forces de l'Autriche; et il s'exagéroit à lui-même et aux autres, celles qu'il seroit en état de déployer au printemps prochain.

1718.

Attitude que prend l'Angleterre.

Cependant le roi d'Angleterre, en offrant sa médiation, avoit voulu la rendre respectable : il faisoit armer une escadre; et cette manière d'appuyer des propositions pacifiques inquiétoit Albéroni. Il fit demander quelle étoit la destination de l'escadre; et, après quelques subterfuges et quelques réticences, les

Anglais répondirent que leur roi espéroit si bien de la négociation pour la paix, qu'il ne croyoit pas avoir lieu de faire agir ses forces maritimes, et qu'il étoit bien résolu à ne les employer que lorsqu'il verroit toutes voies fermées à la conciliation; mais qu'alors il ne seroit pas possible de laisser allumer en Italie une guerre qui embrâseroit toute l'Europe. Albéroni, dès ce moment, ne compta plus sur le roi d'Angleterre; mais il s'imaginoit que la nation anglaise, menacée dans son commerce, s'opposeroit au départ de l'escadre, et il faisoit dire, dans Londres, que, si elle passoit le détroit, tout privilége en faveur des Anglais cesseroit dans les ports d'Espagne. Les ménagemens qu'il obtint se bornèrent à faire armer avec plus de lenteur, comme pour lui donner le temps de réfléchir et de céder; mais il en étoit loin encore.

Albéroni s'adresse au duc de St.-Aignan.

Il s'adressa au duc de Saint-Aignan, lui dit quelle étoit sa douleur de voir la

France abandonner l'Espagne, et aux grandes choses qui résulteroient d'une solide union entre ces deux couronnes, il opposa l'indignité de la conduite du régent, sa servitude avec l'Angleterre, ses craintes au nom de l'empereur. Il ajouta qu'on ne s'étonnoit point de voir le duc d'Hanovre favorable au chef de l'empire, que leurs engagemens étoient assez connus; mais qu'il étoit mal aisé de comprendre que le régent, sensible à l'honneur, aimant la gloire, et connoissant ses intérêts et ceux de son pays, prît des partis si opposés et à ses propres avantages, et à ceux du roi et de l'Etat, dont le soin lui étoit confié.

Saint-Aignan lui représenta que le premier soin du régent et le premier besoin du royaume, dans ce moment, c'étoit la paix; que, pour la rendre plus solide, on y invitoit le roi d'Espagne et l'empereur; que le régent et le roi d'Angleterre étoient d'accord sur les conditions; qu'ils étoient trop avancés l'un et l'autre,

pour se détourner de leur route et pour revenir sur leurs pas.

Albéroni répondit, à son tour, que le roi d'Espagne ne s'éloigneroit point d'un accommodement à des conditions équitables, mais que, si elles ne l'étoient pas, il sauroit se défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang; que, si on l'attaquoit dans son royaume, une nation qui l'avoit porté sur le trône et qui l'y avoit soutenu ne voudroit pas sans doute qu'il fût réduit à retourner chez elle en simple duc d'Anjou; et que, si cependant ce prodige arrivoit, il faudroit bien alors prendre conseil de la nécessité.

Prétentions exagérées d'Albéroni.

Ni le régent, ni le roi d'Angleterre n'avoit dessein de sacrifier le roi d'Espagne, ni de lui faire d'injustes lois. Mais ce qu'Albéroni appeloit des conditions équitables, étoient des conditions folles, et non content de celles qu'on imposoit à l'empereur, de renoncer absolument à la monarchie espagnole, de reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne et des Indes, et d'assurer aux enfans de la reine

les successions de Parme et de Toscane, il vouloit y ajouter que la Sicile et Naples seroient rendues au roi d'Espagne; que la Sardaigne, à titre de royaume, passeroit au duc de Savoie en échange de la Sicile; que l'empereur auroit pour lui le Milanais et le Mont-Ferrat; que les Pays-Bas catholiques seroient partagés entre la France et la Hollande; et, pour préliminaires, il demandoit encore que l'empereur promît d'avance de ne plus lever de contribution en Italie, de ne plus y envoyer de troupes et de retirer incessamment celles qu'il y avoit fait passer.

On sent combien la cour de Vienne devoit être éloignée de faire la paix à ce prix. Aussi Albéroni n'étoit-il occupé qu'à se préparer à la guerre, et, ce qui soutenoit toujours son courage et ses espérances, c'étoit le puissant intérêt qu'avoient la France, la Hollande et surtout le duc de Savoie d'abaisser la maison d'Autriche. Il pensoit que la seule crainte de se trouver trop foibles du côté de l'Espagne les empêchoit de s'unir avec elle,

elle, et qu'il les y encourageroit en redoublant d'efforts pour étaler un grand appareil de puissance. Il fit publier que l'Espagne auroit, au mois de mai suivant, cinquante mille hommes de pied, quinze mille hommes de cavalerie, trente vaisseaux de guerre bien équipés et bien armés, une flotte de trois cents voiles, et sur cette flotte une armée de vingt mille hommes, six mille chevaux, et une artillerie de cent cinquante pièces de canon; il comptoit jusqu'aux milliers de poudre, de boulets et de bombes qu'il feroit embarquer.

Plan de guerre d'Alberoni.

Dans cet état, il proposoit de former une ligue, et d'attaquer à la fois les Pays-Bas et l'état de Milan; les Pays-Bas, par la Hollande et par la France réunies; le Milanais, par le roi de Sicile, soutenu des Français, tandis que les forces de l'Espagne se porteroient sur l'Etat de Naples et en chasseroient les Allemands.

Mais la Hollande, qu'il s'obstinoit à détacher de l'Angleterre, tantôt par des

promesses, tantôt par des ménaces, évita constamment de compromettre son repos.

Albéroni n'obtient rien de la Hollande.

Albéroni avoit dû moins compté pouvoir y acheter des vaisseaux équipés et armés en guerre; mais, pour les lui vendre, il falloit la permission des états-généraux. Ils éludèrent assez long-temps une réponse décisive. Enfin, ne pas accorder sa demande, c'étoit la refuser. Albéroni leur déclara que le roi d'Espagne regarderoit ce refus comme une offense personnelle et publique. Ils lui marquèrent leurs regrets, ce fut tout ce qu'il en obtint. Il déclama contre leur république, dit que l'amour de la patrie étoit éteint dans tous les cœurs, se plaignit de leurs factions, de leurs divisions intestines, de l'ascendant qu'avoient pris sur eux les nations étrangères à qui leurs chefs étoient vendus. Il leur demandoit s'ils croyoient que l'empereur leur sauroit gré de leur timide neutralité, s'ils croyoient que la nation anglaise prendroit les intérêts de l'Autriche et du duc d'Hanovre assez à cœur pour se dé-

clarer contre l'Espagne, s'ils vouloient eux-mêmes être toujours esclaves du roi Georges et de l'Angleterre, et s'ils ne profiteroient pas de l'exemple du roi d'Espagne, dont la complaisance et la modération n'avoient servi qu'à rendre les Anglais plus insolens et plus ingrats. La république ne fut pas plus émue de ses reproches que de ses menaces; il fallut renoncer à elle et ne plus penser aux Pays-Bas.

Le projet dès lors fut réduit à l'attaque de l'Italie, et, si le régent vouloit y envoyer quarante mille hommes au duc de Savoie, il entroit dans le Milanais. Albéroni croyoit pouvoir répondre que, ces deux puissances une fois unies avec l'Espagne, nulle autre n'oseroit se déclarer pour l'empereur; que l'Angleterre, en dépit de son roi, garderoit la neutralité par l'intérêt de son commerce; que la Hollande verroit cette ligue avec une tranquille joie; et il ajoutoit que c'étoit la seule où le régent de France put entrer honorablement.

Il se réduit à proposer d'attaquer le Milanais.

Le comte de Provane, que le roi de

Les minis-

tres de Sicile et d'Espagne agissent de concert à Paris.

Sicile avoit envoyé à Paris, s'étoit joint avec Cellamare, et ils ne cessoient l'un et l'autre de dissuader le duc d'Orléans de ses liaisons avec l'Angleterre, et de l'inviter à se rendre aux instances d'Albéroni. Mais Provane demandoit une résolution décisive, pour empêcher le roi son maître de former d'autres liaisons. En effet, son ministre à Londres, la Pérouse, avoit engagé une négociation avec la cour de Vienne; et en même temps que le roi Victor paroissoit disposé au mariage du prince de Piémont avec une fille du régent, il demandoit pour ce même prince l'une des deux archiduchesses, filles de l'empereur Joseph.

Le conseil de régence presque entier contre l'Autriche.

Il étoit possible cependant que le duc de Savoie, menacé des deux côtés de perdre la Sicile, et incertain sur les conditions que lui feroit la cour de Vienne, voulût entrer sincèrement dans les vues d'Albéroni; et, de tous les projets de ce ministre, celui-ci étoit le plus raisonnable : Villars, Huxelles, Saint-Simon, Torci, la plus saine partie du conseil de

régence, étoient d'avis de s'opposer à l'agrandissement de la maison d'Autriche, et de restreindre en Italie la puissance de l'empereur, soit en formant une alliance avec l'Espagne et le roi de Sicile, soit en achevant de gagner le roi d'Angleterre et ses ministres et en procurant à l'Espagne l'accommodement le plus avantageux. Mais de ces deux partis, le régent prit le plus timide; et indépendamment de l'obsession de Dubois, il y étoit déterminé par l'état déplorable d'où il falloit tirer la France avant de songer à la guerre, par la mauvaise foi connue de ce duc de Savoie qui changeoit de parti aussi souvent et aussi promptement que la fortune changeoit de face, et par la crainte de renouveler contre l'Espagne et la France la même ligue sous laquelle Louis XIV avoit succombé. Peut-être aussi que l'alliance du roi d'Espagne et du roi de Sicile faisoit ombrage au duc d'Orléans: car, appelé, par le traité d'Utrecht, à succéder à Philippe V, si sa couronne étoit vacante, le roi Victor avoit le

plus grand intérêt que, dans le cas où Louis XV seroit mort, Philippe V quittât l'Espagne et vînt régner en France : ce n'étoit donc pas entre leurs mains que le régent eût voulu se livrer; et plus ils seroient unis ensemble, plus il avoit besoin de se faire contre eux des alliés et des amis. Il faut avouer cependant que cette considération, qui seule auroit été si puissante et si décisive pour un ambitieux, parut moins toucher le régent que le besoin qu'avoit l'Etat de jouir d'une longue paix; et la preuve qu'il s'oublioit lui-même dans la négociation de Londres, c'est la constance inébranlable avec laquelle il y défendit les intérêts du roi d'Espagne, que sa politique lui auroit conseillé de ne pas rendre plus puissant.

Le régent se décide pour le système conciliateur.

Quoi qu'il en soit, le régent persista dans son projet de conciliation; et Albéroni ne vit plus au monde d'autre allié pour le roi d'Espagne que le roi de Sicile, qui ne lui ôtoit pas encore l'espérance de l'engager, mais qui, plus sage et plus adroit que lui, ne se laissoit rechercher par l'Es-

pagné, que pour se faire désirer davantage et mieux traiter par l'empereur.

Sur quel point rouloit la négociation à Londres.

Cependant la négociation de Londres étoit engagée entre les ministres du roi d'Angleterre, l'abbé Dubois et Penterrieder, envoyé de la cour de Vienne; et l'empereur ayant consenti à renoncer pour lui et pour les siens à la monarchie espagnole, le seul article de la succession au duché de Toscane retardoit la conclusion. Ce n'étoit pas que la maison d'Autriche y prétendit pour elle-même; mais elle demandoit que la loi fût égale, et que, la maison de Bourbon y renonçant de son côté, le prince qu'on y appelleroit ne fût ni de l'un ni de l'autre sang. L'empereur auroit désiré que ce fût le duc de Lorraine; mais il vouloit bien s'en remettre au choix des négociateurs. L'objet de la difficulté, du côté de Vienne, étoit Livourne, dont le port eût donné l'entrée de l'Italie aux Espagnols; et les Anglais pour accommodement proposoient de partager en deux l'héritage des Medicis, de rétablir l'ancienne république de Pise,

d'en faire dépendre Livourne, et de réserver aux enfans de la reine d'Espagne la ville de Florence avec son territoire. L'empereur, sans se refuser à ce moyen de conciliation, eût mieux aimé que l'Etat de Pise fût donné au duc de Lorraine; et, si la France vouloit entendre à cet arrangement, on lui offroit le Barrois. Mais le duc d'Orléans prévoyoit la répugnance qu'auroit le roi d'Espagne à restituer la Sardaigne; et, pour l'y engager, il persistoit toujours à demander que la Toscane entière fût assurée à ses enfans.

**Inquiétude et opiniâtreté d'Albéroni.**

Tout pouvoit se concilier en convenant que le port de Livourne seroit libre; et Albéroni voyoit le moment où sans lui, malgré lui, on alloit décider du sort de l'Italie et des intérêts de l'Espagne; il voyoit le moment où l'empereur, admis dans l'alliance de l'Angleterre avec la France et la Hollande, les alloit avoir pour garans de la sûreté de ses Etats. Sa résolution n'en fut point ébranlée.

**Situation intérieure de l'Espagne.**

Il n'étoit pas sans inquiétude sur la santé du roi d'Espagne, fréquemment

attaqué de nouveaux accidens dont la cause étoit inconnue, et, quoique ce prince eût fait un testament, où il nommoit sa femme régente du royaume, et que l'Angleterre l'eût assurée de son appui en cas d'événement, une régence, confiée à la marâtre de l'héritier du trône, pouvoit ne pas avoir le suffrage de la nation. Il étoit même à craindre que, du vivant du roi, vu l'excès d'affoiblissement où sa raison étoit tombée, les Etats de Castille ne lui donnassent des tuteurs. C'étoit l'objet des intelligences du duc de Saint-Aignan avec les chefs de la noblesse; et, comme le régent de France voyoit dans Albéroni non-seulement son ennemi personnel, mais l'ennemi du repos de l'Europe et l'ennemi plus dangereux encore du roi d'Espagne qu'il entraînoit dans une guerre insoutenable, il croyoit servir ce roi lui-même en conspirant contre son ministre avec les grands de son royaume, et en travaillant à le mettre sous la tutelle de ses conseils. Mais le duc de Saint-Aignan, chargé de conduire cette entreprise, ne trouvoit dans

les grands d'Espagne que de l'ambition sans courage et sans force, et que des esprits divisés par de vaines prétentions. Albéroni les connoissoit : il savoit que, haïs des peuples, ils n'avoient pas même dans leurs domaines un village à leur dévotion ; et lui, pour sa défense, il avoit une armée, qu'il avoit soin de bien payer et de pourvoir abondamment de tout, moyen sûr de se l'attacher. C'étoit-là ce qui soutenoit son courage et son arrogance ; et avec la même hauteur qu'il contenoit la noblesse espagnole, il insultoit au ressentiment que les cours de Vienne et de Rome faisoient éclater contre lui.

Dispositions du pape Clément XI.

Clément XI que l'empereur accusoit de partialité et de mollesse envers l'Espagne, et qui passoit sa vie à prendre des résolutions et à les rétracter, à s'aliéner les partis contraires en voulant les ménager tous, à flotter d'une crainte à l'autre, et à se repentir de ses repentirs mêmes, parut enfin se déterminer à user de rigueur envers Albéroni, soit pour expier la complaisance qu'il avoit eue de le re-

vêtir de la pourpre, soit pour se laver du soupçon d'être d'intelligence avec l'Espagne et d'avoir été confident de l'entreprise sur la Sardaigne, comme il en étoit accusé. Il lui attribua tous les chagrins que lui donnoit la cour de Vienne, lui reprocha d'avoir manqué à sa promesse, et, au lieu de secourir l'église contre les infidèles, de les avoir servis par la diversion qu'il avoit faite en leur faveur; d'avoir eu même des relations avec le grand Seigneur, pour le provoquer à la guerre; enfin d'avoir osé saisir et confisquer, en Espagne, les revenus de trois évêques, chassés de leurs diocèses pour cause de rébellion; et sur ces griefs non-seulement il lui refusoit les bulles de l'archevêché de Séville, mais il le menaçoit d'envoyer à Madrid un commissaire du saint siége, pour examiner sa conduite et pour lui faire son procès.

Ses rapports avec Albéroni.

Albéroni devoit connoître le caractère de Clément XI, et combien peu sa sévérité persistoit contre ses frayeurs; après lui avoir tout promis, pour en obtenir le

chapeau, et lui avoir manqué de parole, il en avoit agi avec sa sainteté comme si elle avoit dû être édifiée de sa conduite, et, nommé par le roi à l'évêché de Malaga, il l'avoit suppliée de vouloir bien le dispenser de résider dans son diocèse. Le premier mouvement du pape avoit été le refus de cette dispense; mais, ayant réfléchi qu'il n'étoit pas de sa politique de perdre ainsi le fruit de ce qu'il avoit fait pour un homme si dangereux, il avoit pris, pour le ménager, un expédient remarquable : il lui avoit fait dire qu'il lui étoit impossible de le dispenser de la résidence pour plus de six mois dans l'année; mais en même temps il lui donnoit avis que les décisions des conciles lui permettoient aussi de s'absenter six mois de son église, ce qui faisoit l'année complète.

Plaintes d'Albéroni.

Or le cardinal demandoit pourquoi cette indulgence s'étoit tout à coup démentie, et si c'étoit à la cour de Rome à servir le ressentiment des oppresseurs de l'Italie contre ses défenseurs et ses libérateurs? il

traitoit de peur chimérique celle de l'invasion des Turcs, et de calomnie les bruits qu'on répandoit de ses relations avec eux: il ne voyoit pour l'Italie d'invasion à craindre que du côté de la maison d'Autriche, et il invitoit Rome et l'Italie entière à saisir avec lui le moment de briser leurs fers. Il s'étonnoit des plaintes du saint siége sur le bannissement des évêques rebelles et sur la confiscation de leurs biens au profit du roi : le saint père avoit vu, disoit-il, d'un œil plus favorable, la saisie des revenus de l'église de Valence et la pension des deux mille pistolles que le roi avoit accordée, sur ces revenus confisqués, au cardinal Aquaviva : à l'égard du procès dont on le menaçoit, il déclaroit à sa sainteté que, si le commissaire chargé de le poursuivre arrivoit en Espagne, il y seroit mal reçu.

Rupture entre l'Espagne et le pape.

La rupture fut déclarée entre l'Espagne et Rome; le tribunal de la nonciature fut fermé à Madrid; le nonce par des monitoires publia que toutes les grâces que le saint père avoit accordées au roi catho-

liqüe, c'est-à-dire, tous les impôts sur le clergé de l'Espagne et des Indes, cessoient dès ce moment. Mais Albéroni se moqua du nonce et de ses monitoires; le conseil de Castille, qu'il faisoit parler à son gré, décida qu'il falloit former un tribunal pour remédier aux abus de la puissance ecclésiastique. Le roi d'Espagne, que d'Aubenton son confesseur avoit obligé de demander au pape l'absolution de tout ce qu'il avoit fait de déplaisant pour la cour de Rome, pieuse adresse pour le courber sous la verge sacerdotale, le roi, dis-je, oublia ses scrupules, et d'Aubenton n'osa plus lui en donner; un ordre exprès fut signifié à tous les Espagnols qui se trouvoient à Rome, d'en sortir sur-le-champ. Ils obéirent tous; le saint père en fut consterné; et le sacré collége lui reprocha sa sévérité imprudente. Alors ce fut Albéroni qui menaça l'église d'une plaie incurable; et le pape fut trop heureux, qu'en différant sa translation de l'évêché de Malaga à l'archevêché de Séville, il voulût bien se contenter de percevoir en

même temps les revenus de ces deux églises.

Le marquis de Nancré envoyé par le régent à Albéroni.

Autant la foiblesse de Rome encourageoit l'audace et l'insolence d'Albéroni, autant la modération et les ménagemens de la France et de l'Angleterre exaltoient sa présomption. Le colonel Stanhope ne s'étoit point lassé de combattre sa résistance; le marquis de Nancré alla se joindre à lui; et le régent l'avoit chargé de présenter au cardinal l'état de la négociation où il ne restoit plus actuellement à décider que l'article de la Toscane, sur lequel le duc d'Orléans promettoit de ne point fléchir. Albéroni reçut Nancré comme l'envoyé d'une puissance amie; et en public il lui témoignoit tant de bienveillance et d'égards, qu'on les croyoit presque d'accord ensemble. Mais, dans leurs conférences, il se dédommageoit de cette contrainte politique : ce n'étoit que plaintes amères, propos malins ou insultans, déclamations violentes. Il déploroit l'aveuglement de toute l'Europe, et surtout de la France, qui laissoit

Illusions d'Albéroni détruites.

Albéroni étoit enfin désabusé des espérances qu'il avoit si légèrement fondées sur les projets du czar et du roi de Suède; il prévoyoit, comme inévitable, l'alliance de l'empereur avec la France et l'Angleterre; il ne pouvoit attendre de la Hollande, à force même de sollicitations, qu'une timide neutralité; il ne pouvoit douter que la paix de Hongrie ne fût près de se décider et que le prince Eugène, à la tête d'une armée victorieuse, ne passât bientôt l'Apennin; il falloit donc se résoudre à subir les conditions rigoureuses que le roi de Sicile faisoit au roi d'Espagne, se livrer à lui sans réserve, lui prodiguer l'argent, lui abandonner les troupes, le rendre dépositaire des provinces conquises, le rendre l'arbitre absolu et de la guerre et de la paix, ou le voir se jeter lui-même entre les bras de l'empereur. Il n'y avoit qu'un milieu à prendre, celui de céder aux invitations de la France et de l'Angleterre et d'entrer dans leur alliance; Albéroni s'en éloigna plus obstinément que

intrigant revêtu du titre de négociateur, qui, dépourvu de conseil et de sens, se laissoit tromper par les Anglais; ou comme un fourbe qui leur étoit vendu et qui leur vendoit son maître. Il ne parloit des Anglais eux-mêmes que comme d'une nation arrogante qui, depuis quelque temps, se croyoit en possession de partager le monde, d'enlever les Etats à leurs souverains légitimes et d'en disposer à son gré. Il protestoit, quoiqu'il arrivât, que le roi d'Espagne ne changeroit ni de sentimens ni de maximes; qu'avec la même fermeté qu'il avoit marquée dans les temps les plus malheureux, il hasarderoit tout plutôt que de subir d'indignes lois; qu'il auroit, pour s'en affranchir, quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes, bien complètes et bien payées, des forces de mer au delà de tout ce que l'Espagne en avoit jamais eues, et les trésors du commerce des Indes; mais que, s'il falloit succomber, il mourroit les armes à sa main.

Déclarations formelles du roi de Sicile.

Le roi de Sicile, de son côté, ayant appris que, dans les conférences de

le 3 juillet, Philippe V y fut proclamé.

L'Ambassadeur d'Espagne arrêté à Turin.

A cette nouvelle, le duc de Savoie fit arrêter à Turin l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Villamayor, et, adressant ses plaintes au régent et au roi d'Angleterre, il demanda la garantie qui lui étoit promise par le traité d'Utrecht; mais l'entreprise sur la Sicile étoit si téméraire, s'il n'y avoit pas consenti, qu'on ne pouvoit se persuader que le ressentiment qu'il en témoignoit fût sincère, et qu'il ne fût pas en secret d'intelligence avec les Espagnols; cependant Stanhope, le ministre que le roi d'Angleterre avoit envoyé à Paris pour y dénouer avec le régent les dernières difficultés qui retardoient la quadruple alliance, et qui, pour engager l'Espagne à y souscrire, alloit se rendre en personne à Madrid, ne douta point de la sincérité des plaintes du comte de Provane, et il lui répondit : que, si le roi de Sicile accédoit à la paix de Londres, sitôt qu'il en feroit remettre sa déclaration à milord Stairs, il recevroit, en échange des mains de ce ministre, l'ordre du roi d'An-

gleterre à Bing, son amiral, de faire de l'escadre anglaise l'usage que le roi Victor exigeroit pour la défense de ses Etats. Le duc d'Orléans promit, de son côté, d'écrire au roi d'Espagne, que, s'il ne retiroit pas ses troupes, la France, obligée envers le roi Victor à la garantie de la Sicile, rempliroit son engagement; mais, aux instances de Provane, il répondit confidemment que la garantie ayant eu pour objet la réversion de la Sicile au royaume d'Espagne, aussi-bien que la concession de cette île au duc de Savoie, l'engagement étoit indivisible, et qu'attendu que le traité de Londres l'y faisoit manquer d'une part, il s'en croyoit dispensé de l'autre. Il ajoutoit qu'il n'avoit point d'armée navale à opposer à la flotte espagnole, et que sa médiation étoit le seul secours qu'il pût offrir au roi Victor.

Le régent avoit désiré le mariage de sa fille, M^lle^. de Valois, depuis duchesse de Modène, avec le prince de Piémont; le roi Victor, comme je l'ai dit, deman-

doit une archiduchesse, fille de l'empereur Joseph; et, soit que le régent en eût quelque dépit, soit qu'il prît plaisir à voir le plus rusé des princes trompé lui même, il est vrai qu'il parloit de l'invasion de la Sicile comme d'un tour d'adresse qui le réjouissoit : il disoit à ses familiers que le renard étoit pris au piége.

Tout est convenu à Londres.

Cependant tous les articles du traité de Londres étoient réglés entre l'empereur, la France et l'Angleterre. On y laissoit la voie ouverte à l'accession de la Hollande, du duc de Savoie et du roi d'Espagne, mais on étoit décidé à ne pas l'attendre.

Bases du traité.

Les garanties de la triple alliance renouvelées dans celle-ci, et l'empereur admis dans cet engagement d'une défense réciproque; sa renonciation absolue et à perpétuité, pour lui et pour ses descendans aux Etats d'Espagne et des Indes; les successions des duchés de Parme et de Toscane assurées à dom Carlos, et graduellement à tous les enfans du même lit; seulement le port de Livourne réservé

libre, et la garde des deux duchés confiée à six mille Suisses; la Sardaigne restituée par le roi d'Espagne et cédée au duc de Savoie, à titre de royaume, en échange de la Sicile réunie à l'Etat de Naples et mise au pouvoir de l'empereur, formoient la teneur du traité.

On n'avoit aucune inquiétude sur l'accession de la Hollande; celle du duc de Savoie étoit forcée par l'invasion de la Sicile; et quant à celle de l'Espagne, la France et l'Angleterre s'en rendoient responsables et s'engageoient à l'obtenir.

D'un autre côté, la paix entre les Turcs, l'empereur et les Vénitiens touchoit à sa conclusion; et le prince Eugène, à la tête d'une armée victorieuse, alloit marcher vers l'Italie, et se joindre au duc de Savoie, avec le droit d'être soutenu par la France et par l'Angleterre, contre l'Espagne, abandonnée et dénuée de tout secours.

Conduite inexplicable d'Albéroni.

Ce fut dans cette position, qu'aux plus vives instances du comte de Stanhope et du marquis de Nancré, Albéroni ne répondit que par de violens reproches contre

le roi d'Angleterre, et par des déclamations injurieuses et menaçantes contre le duc d'Orléans.

Déclaration sur la destination de la flotte anglaise.

Le 13 juin, l'escadre anglaise avoit mis à la voile ; et, le 24, Stanhope, qui n'étoit pas encore parti de Londres, avoit déclaré à Monteleon, ambassadeur d'Espagne, que les instructions données à l'amiral lui prescrivoient toutes sortes d'égards pour la flotte espagnole, à moins qu'elle ne fît sur l'Italie quelque entreprise contraire à la neutralité dont le roi d'Angleterre s'étoit rendu garant ; mais que, dans le cas où elle tenteroit quelque projet d'attaque ou de descente, l'amiral avoit l'ordre exprès de s'y opposer.

Bing, en passant, avec son escadre, devant Cadix, au mois de juillet, avoit tenu le même langage : il avoit annoncé que ses ordres étoient d'abord d'insister auprès du roi d'Espagne, pour obtenir de lui une suspension d'armes ; de lui offrir le secours de sa flotte, pour ramener les troupes qu'on auroit débarquées en Sicile ou en Italie, et la continuation

des bons offices de l'Angleterre pour une conciliation; mais que, si S. M. Catholique persistoit à vouloir troubler les possessions garanties, il lui étoit prescrit d'employer toutes les forces qu'il commandoit à la défense de ces Etats, et au maintien de la neutralité et du repos de l'Italie entière.

Si la destination secrète de cette escadre anglaise étoit, comme on l'a dit, de détruire la marine espagnole dès sa naissance, au moins auroit-il dépendu d'Albéroni de la sauver, ou de convaincre les Anglais de la plus noire perfidie. Mais ce ministre ne voulut pas voir que les résolutions les plus froides étoient communément les plus fermes, et que plus l'Angleterre mettoit de modération dans ses menaces, plus elle étoit déterminée à les effectuer, si l'on n'y avoit point d'égard. Il prit tous ces ménagemens pour les effets de la crainte où étoient les Anglais de perdre avec l'Espagne les avantages de leur commerce, ou de la peur qu'avoit leur roi lui-même d'indisposer

Conjectures d'Albéroni.

sa nation. Ainsi, plus entêté, plus opiniâtre que jamais, il répondit que la déclaration de l'amiral étant une rupture, il étoit juste qu'elle fût réciproque, et que, dès ce jour même, le roi d'Espagne, libre envers l'Angleterre de tout engagement, faisoit cesser les priviléges qu'il lui avoit prodigués si généreusement. L'escadre anglaise avoit donc passé le détroit, et fait voile vers le port de Naples, où elle se rendit de Mahon, d'où elle étoit partie le 22 juillet, sans qu'Albéroni pût encore se persuader qu'elle eût réellement l'ordre et la résolution d'en venir aux hostilités.

Ses espérances.

L'imagination mobile et pétulante de ce ministre avoit épuisé toutes ses ressources; mais son orgueil soutenoit son courage; et, tandis que l'escadre anglaise alloit attaquer et détruire la flotte espagnole sur les mers de Sicile, il s'applaudissoit à Madrid d'avoir fait sortir, disoit-il, comme du fond de la mer, cette flotte de cinq cents voiles, dont l'armement étonnoit l'Europe et en imposoit même aux Anglais. Il se félicitoit de la réduction

de Palerme, bientôt suivie, à ce qu'il croyoit, de la conquête de la Sicile entière, où il auroit une armée de trente-cinq mille hommes, qui, se portant sur l'État de Naples, en chasseroit les Allemands, et les réduiroit pas à pas à évacuer l'Italie, avant que l'armée du prince Eugène, que l'armée des Turcs occuperoit encore au moins une campagne, eût le temps de les secourir.

Signature du traité de Londres. Destruction de la flotte espagnole.

En peu de temps il apprit combien ses illusions l'avoient trompé. La paix de Passarowitz avoit été signée le 22 juillet; le 2 août, la quadruple alliance le fut à Londres; le 10 du même mois, la flotte espagnole fut attaquée par l'escadre anglaise, à la vue de Syracuse; le 11 à midi, ce qui restoit de cette flotte si vantée étoit à peine en état d'échapper à la poursuite de l'ennemi.

Bing, en sortant du port de Naples, avoit commencé par jeter en Sicile un corps de troupes allemandes; et, dans le combat qu'il avoit livré au marquis de Leyde, il avoit pris ou fait périr, en

moins de six heures, vingt-trois vaisseaux espagnols. Tout le reste étoit dispersé; Bing étoit maître de la mer; les Espagnols débarqués en Sicile étoient livrés à leur propre courage, sans espérance d'aucun secours, et ne pouvoient manquer d'être accablés par les forces que l'empereur avoit désormais toute liberté de faire passer dans cette île.

Arrogance d'Albéroni.

Albéroni devoit sentir enfin que la loi de la paix étoit pour lui la loi de la nécessité. Mais, dans le salut de l'Espagne, il voyoit sa propre ruine: convaincu, par l'événement, d'une folle témérité, et démenti dans toutes les promesses dont il avoit bercé la foiblesse du roi d'Espagne et l'ambition de la reine, s'il cessoit de leur être nécessaire, il se croyoit perdu. Il se roidit donc sur le bord du précipice où il alloit tomber; et, pressé par Stanhope d'accéder à la paix, il en dicta les conditions, et les fit aussi arrogantes, que s'il avoit parlé aux vaincus au nom du vainqueur.

Stanhope

Stanhope qui l'estimoit, qui l'aimoit

personnellement, parce qu'il lui trouvoit des traits d'une âme ferme et d'un grand caractère, perdit enfin l'espérance de modérer cette tête exaltée. Il prit congé de LL. MM. CC., et vint à Paris concerter avec le duc d'Orléans les moyens de forcer l'Espagne à se tenir tranquille et satisfaite du partage qu'on lui assuroit. part de Madrid.

Le duc d'Orléans l'avoit fait ce partage, le meilleur qu'il étoit possible, plus avantageux même que n'auroit dû l'attendre une puissance si foible encore; et si Albéroni avoit été sage, il eût dissimulé, il eût cédé aux circonstances; et, au lieu de mettre au hasard d'un seul événement toutes les forces de l'Espagne, ces forces qu'il n'avoit tirées d'un royaume épuisé que par un violent artifice, il auroit laissé prendre à cette puissance précoce un accroissement naturel : il devoit savoir que l'agriculture, le commerce, la navigation, l'industrie, la population pouvoient seules en être les sources durables; et c'étoit-là ce que son génie, aidé de la paix et du temps, de- Ce qu'eût demandé la situation de l'Espagne.

voit songer à rétablir. L'Espagne auroit trouvé assez d'occasions de reprendre ses avantages, et n'eût pas manqué d'alliés, pour réclamer et soutenir ses droits.

Pourquoi Albéroni ne réussit nulle part.

Mais Albéroni donna tout à l'ostentation et rien à la prudence. Il oublia qu'en fait d'élévation rien de soudain n'étoit solide : il eut la vanité de vouloir étaler ce qu'il appeloit les prodiges de son administration; et, s'en éblouissant lui-même, il risqua tout et ne calcula rien. Plus intrigant que politique, il remua sans cesse et n'avança jamais dans aucune négociation. Partout il échoua pour n'avoir regardé que le but et jamais l'obstacle, ou pour avoir voulu, à toute force, le renverser ou le franchir. Il prétendit inspirer son audace aux petits princes d'Italie; son imprudence au duc de Savoie; sa fougue aux Etats de Hollande; aux Turcs, son opiniâtreté après la perte de deux batailles; aux Anglais, le même intérêt qu'avoit la maison de Bourbon d'affoiblir la maison d'Autriche; à l'électeur d'Hanovre, son ardeur d'abaisser la puis-

sance de l'empereur; à celui-ci, l'oubli de son ambition et de ses pertes encore récentes : il vouloit lui persuader de se détacher de l'Angleterre pour s'allier avec l'Espagne; et, sur la périlleuse promesse du Milanais, il espéroit lui faire abandonner l'État de Naples : il s'étonnoit que le régent de France ne fit pas à l'Espagne le double sacrifice de sa sûreté personnelle et d'une paix si nécessaire au rétablissement des forces de l'État; enfin, au lieu de l'argent, dont le Nord avoit un besoin si pressant, il y envoyoit des paroles; et, dans l'impuissance où il étoit de subvenir aux frais et d'une guerre en Allemagne et d'une descente en Ecosse, il croyoit que, sur ses promesses, Charles XII alloit s'embarquer et le czar marcher vers Hanovre. Ainsi, prenant les hommes et les choses à contre sens de leur caractère et de leur pente naturelle, il s'obstinoit à leur donner la direction de ses desseins et l'impulsion de sa volonté, et finissoit par s'indigner d'y trouver de la résistance. Il s'en prenoit à la mollesse, à l'incapacité des

ministres d'Espagne dans les cours étrangères : leur prévoyance lui étoit importune, leur modération odieuse; il eût voulu qu'en Angleterre, Monteleon eût soulevé le parlement et la nation; il ordonnoit à Cellamare de déclarer au duc d'Orléans que le roi d'Espagne ne vouloit accepter ni le projet du traité de Londres, ni tel autre qu'on lui offriroit, même avec la cession du royaume de Naples; qu'il vouloit se venger de ceux qui osoient prétendre lui imposer des lois; et qu'il tâcheroit en même temps d'ouvrir les yeux à tous les bons Français sur le mauvais usage que l'on faisoit de l'autorité de la régence; il ordonnoit à Beretti de déclarer à la Hollande que son maître ne recevroit jamais la loi barbare que ses faux amis, ceux qui avoient reçu de lui le plus de bienfaits, prétendoient lui faire subir; il lui ordonnoit de ne parler de la quadruple alliance, que comme d'un projet injuste, criminel, abominable, que la Hollande se repentiroit d'avoir seulement écouté; et en même temps qu'il faisoit

de Beretti un déclamateur à la Haye, il faisoit à Paris de Cellamare un conspirateur.

Ce fut donc autant pour forcer le roi d'Espagne à se délivrer de ce ministre turbulent, que pour l'engager à souscrire à la paix générale, que le roi d'Angleterre laissa continuer les hostilités commencées; et la nation anglaise y trouvoit elle-même trop d'avantage pour s'y opposer.

Insuffisance des forces de l'Espagne.

La marine espagnole n'étoit pas en état de se montrer sur les mers; le peu qu'il en restoit dans les ports d'Amérique, y fut bloqué par les Anglais; ils firent seuls tout le commerce du Nouveau-Monde, et le régent fut accusé de les avoir trop bien servis. Dans ce moment, tout l'argent du royaume passoit dans la caisse de Law; et Londres et Vienne, par Dubois, leur agent, tiroient de cette caisse des subsides énormes. Ainsi, d'un côté, par la folie et l'obstination d'Albéroni, de l'autre, par la foiblesse et la facilité du duc d'Orléans, l'or des Français

La caisse de Law ouverte aux cours de Londres et de Vienne.

alloit soudoyer les troupes allemandes et les flottes anglaises, pour achever de ruiner l'Espagne. Le duc d'Orléans se flattoit que le secret de ses subsides lui seroit gardé ; il se trompoit : ses alliés avoient trop d'intérêt de lui rendre l'Espagne irréconciliable. Il se flattoit aussi de pouvoir modérer ces secours à sa volonté, et d'éviter avec l'Espagne une rupture ouverte; il se trompoit encore : la volonté qui le gouvernoit, ce n'étoit plus la sienne, mais celle de Dubois, revenu triomphant de Londres, admis au conseil de régence, toujours méprisé de son maître, mais absolu auprès de lui, par l'ascendant incompréhensible qu'il avoit pris sur sa foiblesse ; vendu à l'Angleterre, dont il avoit dès lors, et dont il eut toute sa vie une pension de cinq cent mille livres, et dévoué à l'empereur, par la protection du quel il vouloit obtenir la pourpre.

Vrai motif du régent.

Il n'est pourtant pas vraisemblable que le régent se fût exposé au reproche d'avoir fait du roi l'ennemi déclaré de son propre sang, si la conspiration de Cellamare,

Cellamare, découverte à Paris, à la fin de la même année, ne l'avoit pas réduit à cette extrémité. L'objet de la conspiration, comme on le verra dans la suite, étoit de soulever Paris et les provinces contre l'autorité du duc d'Orléans, comme usurpée et oppressive ; de convoquer les états du royaume pour lui en ôter la régence et la donner au roi d'Espagne, qui se seroit choisi lui-même un lieutenant et un conseil pour l'administrer en son nom.

Si ce complot mieux concerté avoit eu son exécution, non-seulement il eût livré la France à des factions domestiques, mais à tous les maux d'une guerre en même temps étrangère et civile : car les alliés du régent n'auroient pas manqué d'accourir. Ainsi d'une conspiration qui sembloit lui être personnelle, il fut aisé au duc d'Orléans de faire, aux yeux de la nation et de l'Europe entière, une entreprise méditée contre l'État, contre le roi lui-même ; et dans la personne d'un ambassadeur, cet abus de son ministère

étoit une violation manifeste du droit des gens. Il y avoit donc tout lieu de croire que la conduite de Cellamare seroit désavouée par le roi d'Espagne ; et, lorsqu'il lui fut renvoyé, la plus légère marque de mécontentement, la moindre apparence de disgrâce auroit satisfait le régent. Mais Cellamare, au lieu d'être puni, fut hautement récompensé ; à son arrivée en Espagne, il fut nommé vice-roi de Navarre, tant l'impudence d'Albéroni dédaignoit tout ménagement.

Irrésolution du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans, poussé à bout, ne laissoit pas d'avoir encore une sincère répugnance pour une guerre avec l'Espagne, et personnellement avec Philippe V. Rien de plus funeste aux deux branches de la maison de Bourbon, rien de plus dangereux pour lui-même : il le sentoit, et Saint-Simon, auquel il confia son irrésolution et ses perplexités sur la situation pressante et pénible où il se trouvoit, lui en dit son sentiment avec une éloquence digne de Démosthènes. « S'il y avoit, lui » dit-il, un devin, un prophète, qui sût

Discours éloquent de St.-Simon.

» clairement l'avenir, et qui fût en pou-
» voir et en volonté de répondre à vos
» consultations, n'est-il pas vrai qu'il y
» auroit de la folie à entreprendre une
» guerre sans avoir su de lui auparavant
» quel en seroit le succès? Si ce prophète
» ne vous annonçoit que places et ba-
» tailles perdues, n'est-il pas vrai encore
» que vous n'entreprendriez pas cette
» guerre, et que rien ne pourroit vous y
» entraîner? Et moi, j'ose vous dire
» que, sur la guerre dont il s'agit, votre
» résolution devroit être aussi fermement
» la même, si cet homme merveilleux ne
» vous promettoit que victoires et que
» succès. Car, dans l'un et dans l'autre cas,
» vous affoiblissez le royaume; vous en
» agrandissez d'autant les ennemis natu-
» rels, parce que vous vous laissez en-
» traîner à la guerre; vous tentez toute une
» nation, accoutumée à respecter l'aînesse
» dans la maison de ses rois; vous hasar-
» dez un pouvoir précaire; vous donnez
» lieu de croire que vous ne l'employez
» que pour votre intérêt personnel; et

» que pour acheter au dépens de l'État,
» et de tout l'or et de tout le sang répandu
» depuis la mort du feu roi d'Espagne,
» pour acheter, dis-je, un appui étran-
» ger contre les droits de Philippe V sur
» la France, droits dont vous avouez par
» là toute la force. Et, dans le cas des
» plus heureux succès, qu'on vous forcera
» de pousser plus loin que vous n'aurez
» voulu, où en seriez-vous, si le roi
» d'Espagne, à bout de moyens, vous
» laissoit faire, entroit en France désar-
» mé, et publioit qu'il vient se livrer à
» ces mêmes Français qui l'ont mis sur le
» trône et qui l'y ont soutenu, qui sont
» les sujets de ses pères et de son neveu
» paternel: qu'il ne vient que pour les se-
» courir, et que pour prendre la régence
» que sa naissance lui donne, sitôt que
» son absence cesse de l'en exclure, et arra-
» cher le roi son neveu, sa nation et son
» héritage des mains d'un gouverneur tel
» qu'il lui plaira de vous représenter? Je
» ne sais, ajouta Saint-Simon, quelle en
» seroit la révolution; mais je vous con-

» fesse, Monsieur, à vous tout seul, que » pour moi, qui n'ai jamais été connu du » roi d'Espagne que dans sa plus ten- » dre jeunesse, moi, dont il n'a jamais » entendu parler depuis qu'il est en Espa- » gne, qui suis à vous de tous les temps, » qui ai tout à attendre de vous et rien » au monde de nul autre, je vous confesse, » dis-je, que, si les choses en venoient à » ce point, je prendrois congé de vous » avec larmes, j'irois trouver le roi d'Es- » pagne, je le tiendrois pour le vrai ré- » gent, et pour le dépositaire légitime de » l'autorité et de la puissance du roi mi- » neur. Que, si, tel que je suis pour » vous, je pense de la sorte, que pouvez- » vous espérer, Monsieur, de tous les » autres bons Français » ?

Ce discours fit son impression; mais, sur une âme foible et obsédée par Dubois, cette impression fut peu durable, et, dans l'alternative de laisser auprès du roi d'Espagne un ministre, son ennemi et son ennemi déclaré, plus insolent, plus hardi que jamais, semer en France, contre lui,

la sédition et la discorde, ou de forcer ce roi, par l'appareil et les approches de la guerre, de lui faire justice et à toute l'Europe de cet audacieux, trop long-temps impuni, il fut aisé de lui faire entendre qu'il n'y avoit pas à balancer. Ainsi la guerre fut déclarée le 2 janvier 1719.

Au mois de mars, une armée française s'avança vers les Pyrénées; et, tandis que, par ses agens, Albéroni faisoit inonder Paris de libelles, guerre obscure des intrigans, Berwick passoit les monts et alloit assiéger Fontarabie et Saint-Sébastien, les deux barrières de l'Espagne.

Manifeste de la France, ouvrage de Fontenelle.

Le manifeste du roi de France, écrit par Fontenelle, fut trouvé foible et trop fardé. Pour être fort, il falloit qu'il fût simple, qu'il fût absolument dirigé contre Albéroni, comme l'auteur et le moteur de l'entreprise sur la Sicile et du complot de Cellamare; comme l'ennemi de l'Espagne, de la France et de l'Europe entière, dont il troubloit seul le repos. Que Philippe V le renvoie, auroit pu

dire le manifeste, la France est désarmée et la concorde est rétablie; mais, s'il persiste à se livrer à ce pernicieux ministre, les garans de la paix iront lui arracher le pertubateur de la paix.

Les libelles d'Albéroni ou de ses émissaires, et singulièrement la lettre du roi d'Espagne au roi de France, qu'elle fût vraie ou supposée, firent quelque bruit dans Paris; mais, sur des esprits emportés par le tourbillon du système (car il étoit alors dans toute son activité), les impressions de l'intérêt public et de la querelle des rois furent foibles et passagères.

La guerre contre l'Espagne fait murmurer à Paris.

Ce qui excita le plus de murmures, ce fut l'incendie des ports d'Espagne; ce fut d'apprendre que l'un des généraux français, le marquis de Silly, après avoir passé la Bidassoa avec un détachement de l'armée, s'étant jeté sur le port du passage, dont Albéroni avoit fait le dépôt principal des constructions de la marine espagnole pour l'Océan, tous les magasins de ce port et six vaisseaux sur le

chantier avoient été réduits en cendre; que le chevalier de Givri avoit surpris de même le port de Centena, et y avoit brûlé trois vaisseaux prêts d'être lancés à la mer; que les Anglais étoient entrés dans ce même port de Vigo, où, quelques années auparavant, ils avoient brûlé les galions, et qu'après en avoir enlevé six vaisseaux, ils avoient livré aux flammes toutes les munitions qu'on y avoit amassées si follement et à si grands frais pour une descente en Ecosse. Mais la France, qui ne sentoit pas encore assez par elle-même l'importance d'une marine, ne fut pas affligée, comme elle auroit dû l'être, de voir que de ses propres mains on lui faisoit détruire celle de son allié naturel.

Philippe V marche en personne contre Berwick.

Le roi d'Espagne à la tête de son armée avoit marché vers la Biscaye, accompagné de la reine, et d'Albéroni qui le flattoit qu'à son approche les troupes françaises poseroient les armes ou passeroient sous ses drapeaux. C'étoit son unique espérance; car son armée étoit trop

foible pour se commettre avec l'armée de Berwick. Il la trouva devant Fontarabie, faisant le siége de cette place; mais il se tint à trois lieues de distance; et, de son camp, il fit répandre dans celui des Français, des déclarations par lesquelles, en qualité de régent de France, il les invitoit à se joindre à lui, pour se tirer de l'oppression. Cette dernière tentative d'Alberoni fut sans effet. Il avoit mal jugé d'une nation qui ne connoît, sous les drapeaux, que son roi et son général, et qui d'ailleurs ne se croyoit rien moins qu'opprimée par le régent.

Esprit de l'armée française.

Il étoit possible qu'au moment de la guerre, quelques officiers principaux, comme Villars et d'Asfeld, eussent refusé de servir contre le roi d'Espagne; mais le maréchal de Berwick, quoique son ancien défenseur, donnoit l'exemple de la discipline. Son fils, le duc de Lyria, étoit dans l'armée espagnole, et marquoit de la répugnance à combattre contre son père; Berwick lui écrivit de faire son devoir. Le même esprit qui conduisoit le

général, anima son armée; et, pour ne rien dissimuler, l'argent de la banque, prodigué à ceux qu'on employoit dans cette guerre, avoit levé bien des difficultés.

Situation désespérée de l'Espagne.

Fontarabie se rendit le 16 juin, après dix-huit jours de tranchée ouverte; Saint-Sébastien capitula de même, le 1^er^. août; et l'armée française, ayant pénétré, par le Roussillon, dans la Catalogne, y prit la ville et le château d'Urgel, le 28 du même mois, en présence de l'armée espagnole, qui avoit suivi ses mouvemens, mais qui n'osa rien hasarder. Alors, du moins, Philippe auroit dû reconnoître l'illusion de ses espérances; mais le bandeau étoit si épais, et sur ses yeux et sur ceux de la reine, que, pour le percer, il fallut toute l'évidence d'un malheur sans ressource de tous côtés; que, de sur l'escadre anglaise, dix-huit mille Allemands ayant passé dans la Sicile, le marquis de Leyde avoit été forcé de lever le siége de Mélasso; qu'après un combat vigoureux et sanglant, il leur avoit abandonné son camp, ses

blessés, ses malades, ses magasins de vivres et de fourrages, et qu'ils avoient déjà repris la citadelle de Messine. Ce coup de foudre rompit l'enchantement où les promesses d'Albéroni tenoient le roi et la reine d'Espagne. Ce fut l'époque de sa décadence. Cependant telle étoit la frayeur que son crédit avoit inspirée, que, tout chancelant qu'il étoit, personne encore n'osoit l'attaquer, et qu'il fallut employer l'intrigue, pour engager, dans le plus grand secret, Laura Piscatori, nourrice de la reine, d'Aubenton, confesseur du roi, et l'envoyé de Parme, le marquis de Scotti, à parler sans ménagement. La nourrice dit à la reine que toute l'Espagne gémissoit des malheurs où l'avoit plongée et dont la menaçoit encore l'imprudence d'Albéroni. Le confesseur fit entendre au roi que la Sicile étoit perdue; que l'armée française alloit pénétrer jusque dans le cœur de l'Espagne; que cette guerre, déjà si malheureuse, étoit insoutenable; qu'il n'y avoit point de paix à espérer pour lui,

sans la chute du cardinal, et qu'il devoit ce sacrifice à l'amour de ses peuples, dont il assuroit le repos; le ministre de Parme tint le même langage, et Albéroni fut chassé. Un billet de la main du roi lui ordonna de sortir d'Espagne, sans le voir et sans voir la reine; il obéit, et obtint de la France le passage et la permission de s'embarquer à Marseille, d'où il devoit se rendre à Gènes. Ce fut dans ce passage, dit Saint-Simon, que le chevalier de Marcieux, homme adroit et intelligent, qu'on avoit chargé de l'accompagner, depuis la frontière jusqu'en Provence, *apprit de lui cette anecdocte si précieuse de la disgrâce de la princesse des Ursins, convenue entre les deux rois.* Cette anecdote n'est-elle pas un mensonge d'Albéroni, dans sa fureur contre le roi d'Espagne?

Albéroni est chassé.

En Italie il fut d'abord errant, Rome lui étoit interdite, et le saint-père, qui ne lui pardonna jamais ses perfidies, ses insolences, et la honte qu'il lui avoit fait subir en le forçant de le revêtir de la pourpre,

Ce que devint Albéroni.

vouloit qu'on lui fît son procès; mais cet exemple tiroit à conséquence, et le sacré collége ne fut pas cette fois de l'avis de sa sainteté. Un an après, Clément XI mourut, et Albéroni, délivré du seul ennemi qu'il eut à craindre, alla jouir paisiblement à Rome d'une fortune qu'il avoit eu soin de s'assurer hors de l'Espagne, et qu'il n'avoit pas manqué de rendre convenable à sa dignité. Les successeurs de Clément XI ne crurent pas devoir hériter de sa haine pour un homme, dont le caractère étoit moins déplacé à leur cour que partout ailleurs; il y fut admis aux emplois. On dit même que, dans les conclaves, il eut un grand nombre de voix pour arriver à la papauté. C'eût été quelque chose de curieux à voir qu'une tête aussi bouillante et aussi orageuse sous la tiare. Que n'eût pas fait du pouvoir des clefs et de celui de l'anathème, un fourbe aussi hardi, aussi déterminé, aussi fougueux qu'Albéroni; et à quel point n'eût-il pas relevé la puissance sacerdotale, s'il ne l'avoit pas renversée.

Il avoit enlevé le testament de Charles II.

En quittant l'Espagne, il avoit eu l'audace d'en enlever le testament de Charles II, titre désormais inutile, mais dont sans doute il se proposoit de faire présent à l'empereur pour trouver grâce auprès de lui. On s'apperçut de ce larcin avant qu'il fût hors du royaume, et on se contenta de le lui arracher. De Montpellier et de Marseille, avant de s'embarquer, il eut la bassesse et la démence d'écrire au régent, pour lui offrir les moyens de faire la plus dangereuse guerre à l'Espagne. Le régent méprisa cet excès de rage, d'un traître que le roi d'Espagne avoit tiré de la poussière, qu'il avoit élevé à un si haut degré de fortune, d'autorité et de grandeur, et qui vouloit faire servir à la ruine de ce prince la connoissance intime qu'il lui avoit donnée de ses affaires, en lui abandonnant son pouvoir.

Mais à Rome, tout fut couvert, tout fut protégé par la pourpre : « Ce qui prouve, dit Saint-Simon, quel est l'aveuglement des rois, de souffrir dans les grandes places des hommes dont le privilége le plus

spécial est l'impunité de tout ce qu'il y a de plus infâme et de plus criminel en tout genre; ingratitude, infidélité, révolte, félonie, sans qu'il en soit rien, pas même dans l'opinion qui semble y être accoutumée par les exemples de tous les temps ».

Ce qu'il eût pu faire s'il eût été archevêque de Séville.

La conduite d'Albéroni, éclairée par ces exemples, fut d'employer toute la puissance dont il étoit dépositaire, à se rendre absolu et redoutable dans sa place; important aux yeux de l'Europe, formidable à la cour de Rome, et plus encore, nécessaire à ses maîtres. Heureusement pour eux, la cour de Rome, d'autant plus irritée de sa mauvaise foi que dans l'art même où elle excelle, le fourbe l'avoit surpassé, avoit eu le courage de lui refuser constamment les bulles de l'archevêché de Séville, dans lequel, à la tête d'un clergé factieux, qu'il auroit eu l'art de gagner, il se seroit rendu le tyran de l'Espagne, et auroit pu forcer le roi lui-même à le craindre et à le garder.

Jugement

A l'égard des talens, personne ne fut

sur Albéroni, plus capable que lui de l'administration intérieure d'un grand royaume. L'activité, l'application, le courage, l'intelligence, l'esprit de détail et d'économie, la prudence même et l'habileté dans l'étendue de ses lumières, et une fermeté inébranlable dans ses résolutions, faisoient de lui, pour le dedans, un ministre du premier ordre; mais en politique, il eut, je crois, les plus grands de tous les défauts; une effronterie dans sa mauvaise foi qui écartoit toute confiance, une pétulance d'humeur qui ne considéroit et ne ménageoit rien, une imagination ardente et vagabonde, que la raison d'état ne put jamais dompter; un coup d'œil étendu, mais vague, errant, mal assuré, qui visoit loin, sans jamais viser juste; des idées vastes, mais creuses, éparses et incohérentes, et cette chaleur, sans lumières, absolument opposée au sang-froid d'un esprit sage et clairvoyant. On a prétendu que la fortune lui avoit manqué: n'est-ce pas lui plutôt, qui avoit manqué à la fortune? Trois puissances

sances dominantes en Europe assuroient à Philippe V la tranquille possession de l'Espagne et des Indes, et se rendoient pour lui garantes de cette paix durable, qui étoit le plus pressant besoin d'un royaume épuisé, ruiné par dix ans de guerre. Albéroni n'en voulut point; un ministère pacifique et restaurateur eût fait sa gloire, il la dédaigna. Il pouvoit être modestement et solidement grand; il ne sut être que fanfaron; il fit du roi d'Espagne un aventurier qui alloit d'un prince à l'autre, leur offrant ce que l'on savoit bien qu'il ne vouloit ou ne pouvoit donner; au duc d'Orléans, l'assurance de succéder à la couronne; au duc de Savoie, le Milanais; à la Hollande et à la France, le partage des Pays-Bas; aux princes du Nord, des subsides; à l'Angleterre, des priviléges dont le plus fort n'a jamais besoin. Albéroni, long-temps obscur, et tout à coup porté dans une place dont l'élévation l'étourdit (1), s'acquitta supérieurement

(1) *Il n'a pas eu le temps de compter les échelons*, disoit M^me^. des Ursins.

bien de ce qui étoit de sa sphère; mais les projets qu'il voulut embrasser exigeoient des lumières qu'il n'avoit point acquises. La science des hommes ne se devine point, et moins encore celle des cours : de là, cette politique incertaine et témérairement hasardeuse, qui le trompa sans cesse, et ne trompa que lui.

Successeurs d'Albéroni.

Les ministres qui succédèrent à son autorité, Bedmar et Grimaldo, furent aussi favorables à la conclusion de la paix qu'il y avoit été contraire ; et LL.MM. CC., avec quelque regret de renoncer à la Sicile, s'y déterminèrent enfin. Les Hollandais avoient accédé au traité d'alliance le 16 février 1719. Le ministre d'Espagne à la Haye, Beretti Laudi, le signa au nom de son maître le 17 février 1720. Le marquis de Leyde, au moment de risquer une bataille contre les impériaux, commandés par Merci, reçut l'ordre de se retirer de Sicile; il en ramena vingt-quatre mille hommes, de trente cinq qu'il avoit embarqués; et le duc de Savoie

L'Espagne accède au traité de Londres.

1720.

ayant subi lui-même la loi commune de la paix, la Sardaigne lui fut remise à titre de royaume en échange de la Sicile.

La campagne de 1719, qui avoit commencé et fini la guerre, n'en avoit pas moins fait à l'Espagne un mal irréparable. La paix lui rendit bien ses places, mais elle ne lui rendit ni ses vaisseaux brûlés, ni ses magasins de marine, et elle la laissa, comme la France, hors d'état, pour long-temps, de faire respecter son commerce et son pavillon. Ce seroit-là réellement un grand crime de la régence, s'il avoit été volontaire; mais il est sûr que le duc d'Orléans n'eut jamais l'intention de nuire au roi d'Espagne; que, dans la négociation de Londres, il avoit défendu ses droits comme eût fait son ambassadeur; qu'il avoit mis la plus grande force à exiger que la Toscane fût assurée à ses enfans; qu'il n'y auroit eu ni sûreté pour lui, ni tranquillité pour sa régence, tant qu'il auroit laissé Albé-

Combien cette courte guerre fut nuisible à l'Espagne.

roni le maître de l'Espagne, et en état d'encourager l'audace de ses ennemis; qu'il n'avoit négligé auprès de ce ministre aucun moyen de conciliation, et que lors même qu'il fut poussé à une rupture éclatante par la récompense accordée publiquement à Cellamare, pour avoir conjuré sa perte, son ressentiment n'eut d'autre caractère que celui d'une fierté calme et d'une froide résolution de désarmer son agresseur. Il est vrai que Berwick avoit reçu de lui l'ordre funeste et inexcusable de brûler dans les ports d'Espagne les vaisseaux et les magasins; mais il dépendoit de Philippe de prévenir ce grand désastre : point de guerre, si le roi d'Espagne, en voyant la Sicile garantie par trois puissances dominantes auxquelles le duc de Savoie et la Hollande alloient se joindre, eût voulu renoncer au projet de la conquérir; point de rupture avec la France, si le complot de Cellamare, découvert à Paris, le roi d'Espagne eût daigné paroître désavouer son ambassadeur; encore après

la guerre déclarée, et depuis que l'armée française alla camper au delà de Bayonne, jusqu'au moment où elle parut sous les murs de Fontarabie, le roi d'Espagne avoit eu le temps de prendre une résolution sage, et son ministre, un parti généreux; mais ce qui achève de montrer combien Albéroni étoit indigne de sa place, c'est que, dans la nécessité manifeste, ou de la perdre, ou de livrer l'Espagne à tous les maux d'une guerre insoutenable et désespérée, il n'eut pas même le courage de se retirer en homme libre, et que, pour s'en défaire, il fallut le chasser.

Hypothèse audacieuse de St.-Simon.

Une résolution qui auroit pu le sauver, s'il l'eut inspirée à son maître, c'eût été, comme Saint-Simon le supposoit en parlant au régent, que Philippe seul, sans escorte, se fût rendu dans le camp de Berwick, lui eût déclaré qu'il lui livroit l'Espagne, qu'il n'en étoit plus roi; qu'il étoit duc d'Anjou, oncle du roi de France, et régent né de son

royaume, où il alloit remplir sa place. Berwik l'eût-il fait arrêter? l'eût-il mené prisonnier en France? et le duc d'Orléans auroit-il osé attenter à sa liberté? il n'auroit eu lui-même alors qu'un parti vigoureux à prendre, celui de passer en Espagne, où, soutenu de l'Angleterre et de tous les grands du royaume, avec lesquels il n'avoit cessé d'être d'intelligence, il eût repris son ancien projet de remplacer Philippe V. Rien n'étoit plus possible qu'un pareil changement dans la fortune de ces deux princes; et, dans le moment où Philippe, à trois lieues de Fontarabie, étoit désespéré de ne pouvoir ni attirer les Français sous ses drapeaux, ni les combattre, un mot d'Albéroni, approuvé par la reine, auroit produit peut-être cette révolution dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire du monde.

Il est à croire cependant que ni l'orgueil de la reine d'Espagne n'eût consenti à l'abandon d'une couronne, ni la politique du régent n'eût permis au roi

d'Espagne de passer en France; et qu'on auroit profité du malheur de sa situation pour lui ouvrir les yeux et pour le détacher d'un ministre qui le perdoit.

*Fin du tome premier.*

# TABLE

## DU PREMIER VOLUME.


CHAPITRE Ier. Testament de Louis XIV. Page 1

Louis XIV dominé toute sa vie. *ibid.*

Livré dans sa vieillesse à la marquise de Maintenon. 4

Ce qu'elle obtint de lui en faveur des bâtards. 6

Son intérêt dans sa conduite. 7

Le duc d'Orléans sacrifié au duc du Maine. 8

Caractère du duc d'Orléans comparé au duc de Bourgogne. 9

Dubois corrupteur du duc d'Orléans. 12

Nouvelles causes des déréglemens de ce prince. 14

Louis XIV le ménage, il espère le ramener. 16

Fausseté du complot supposé entre la marquise de Maintenon et la princesse des Ursins pour perdre le duc d'Orléans. 17

Faute du duc d'Orléans en Espagne. 20

On lui en fait un crime à Versailles. 21

Le duc de Bourgogne le défend au conseil. *Ibid.*

Cause de l'affection du duc de Bourgogne pour le duc d'Orléans. Page 21
Il est justifié ou du moins pardonné. 24
Cependant on ne cesse de le noircir auprès du roi. 25
On l'accuse d'avoir empoisonné sa femme; le fait dément l'accusation. *Ibid.*
Tout paroît dissipé par le mariage du duc de Berri. 26
Les calomnies se renouvellent au désastre de 1712. *Ibid.*
Le duc d'Orléans se défendit en homme foible. 32
La cour parut le détester; le roi lui seul crut devoir le traiter en innocent, quoiqu'il le soupçonnât coupable. 38
L'accusation se reproduit à la mort du duc de Berri: caractère de ce prince. 40
Tout porte à croire qu'il fut empoisonné; mais par sa femme seule, à l'insçu du duc d'Orléans. 41
Le roi dissimule encore. 42
Dans ses chagrins, il s'abandonne à la marquise de Maintenon. 43
Edit de 1714 en faveur des bâtards. *Ibid.*
La marquise de Maintenon veut que la régence soit déférée au duc du Maine. 44
Le roi lui résiste. 48
Testament qu'il consent à faire. 50
Conseil de régence tel qu'il l'avoit formé. 51

Codicile ajouté au testament. Page 57
Louis XIV au lit de la mort paroît désavouer et rétracter son testament. 58
CHAP. II. Assemblée du parlement après la mort de Louis XIV. 61
Coup d'œil sur les régences. *Ibid.*
Testament de Louis XIV comparé à la déclaration de Louis XIII. 64
Le parti du duc d'Orléans se ranime. 65
Alternatives d'espérances et de craintes. 66
Retour de l'opinion de la multitude en faveur de Philippe. *Ibid.*
Opinion de l'armée. 68
— du parlement. 69
— des pairs. *Ibid.*
— du clergé. *Ibid.*
D'Effiat, Canillac, Saint-Simon se partagent la confiance du prince. 71
Le duc de Noailles et le président de Maisons. 75
Le chancelier Voisin. — Le maréchal de Villeroi. 77
Motifs de sécurité du duc d'Orléans. 81
Mort de Louis XIV. *Ibid.*
Séance du parlement vingt-quatre heures après. 82
Lecture du testament de Louis XIV; le duc d'Orléans parle le premier. 83

Il impose silence au duc du Maine. Le duc d'Orléans est déclaré régent. Page 86
Le régent combat un autre article du testament. *Ibid.*
Le duc du Maine réplique. — Discussion entre ces deux princes. 87
Le régent sépare l'assemblée. 89
Trait de génie de ce prince : droit des remontrances rendu. *Ibid.*
Le régent appelle d'Aguesseau et Fleuri. Il retourne au parlement. 90
L'article du testament qui confioit la personne du roi au duc du Maine est cassé. 91
Ces mesures sont universellement applaudies. 92
Le régent confie son plan de gouvernement, ouvrage du duc de Bourgogne. *Ibid.*
Le 12 septembre Louis XV tient un lit de justice. 94
CHAP. III. Forme de gouvernement donnée à la régence. 95
Véritable auteur du plan adopté par le régent. *Ibid.*
Préventions données à Louis XIV par Mazarin contre la noblesse. Système de ce ministre. 96
Saint-Simon veut surtout renverser ce système. 98
Composition du conseil de régence. 100

Chavigny. Page 100
Le maréchal de Besons. 101
Torci. *Ibid.*
Nullité du duc du Maine. 103
Conseil de conscience. 104
Situation de l'église de France. 105
Opinions publiques sur les querelles théologiques. 106
Examen des lettres de cachet. 108
Alarmes des cardinaux agens de la cour de Rome. 109
Le cardinal de Noailles. *Ibid.*
Plaintes modérées du pape. 111
Noms des membres du conseil de conscience. 112
Triomphe du jansénisme et du parlement. 114
Conseil de finance. *Ibid.*
Desmarets. 115
Conseil de la guerre. — Villars. 116
Conseil de marine. 117
Le comte de Toulouse. 118
Conseil des affaires étrangères. — Le maréchal d'Huxelles. *Ibid.*
Conseil des dépêches. — Le maréchal d'Harcourt. 119
Desmarets congédié. 120
Conseil de commerce. 121
Réflexions sur ce système des conseils et ses effets. 122
Rôle que joue le maréchal de Villeroi. 123

CHAP. IV. Etat des finances en 1715. Page 126
Les finances depuis 1662. *Ibid.*
Début de l'administration de Colbert. 127
Colbert est forcé de s'écarter de ses principes. 129
Ministère de Pontchartrain. 131
Dangers du système des expédiens. 133
Montant des revenus et rentrées extraordinaires. de 1688 à 1689. 135
Chamillard en 1699. 136
La capitation rétablie. 137
Caisse d'emprunt. 138
Dépenses de l'année 1703. 139
Catastrophe de 1705. *Ibid.*
— 1706. 140
— 1707. 141
Retraite de Chamillard. *Ibid.*
Desmarets lui succède. *Ibid.*
Guerre de la succession. 142
Commencement de l'administration de Desmarets. 144
Revenus de 1708. *Ibid.*
Impôt du dixième. 146
Scrupules de Louis XIV. 147
Réponses de la Sorbonne consultée. 148
1710. 149
1711. — Le dixième rend peu. 150
Produit de cet impôt en quinze mois. *Ibid.*
1712. — Montant des impositions. 151

1713. Page 152
1714. 153
1715. 154
Total des dépenses des sept années du ministère de Desmarets. *Ibid.*
Résumé sur les finances depuis 1688 jusqu'en 1715. 156
CHAP. V. Opérations de finances sous le régent. 157
Réflexions du régent sur les finances. *Ibid.*
Il rejette l'idée de la banqueroute. 159
Système d'économie et de réforme. *Ibid.*
Edit du *visa*. — Décembre 1715. 164
Création d'une chambre de justice. 1716. 166
Ce qu'elle auroit pu faire rentrer dans le trésor. 167
Law. — Son projet. 168
Réduction des pensions. 170
Plan du duc de Noailles. 172
Ce qui restoit d'espèces en France. 173
Système de Law. *Ibid.*
En quoi il consistoit. 174
Billets de différentes créations. *Ibid.*
Ce que le système avoit de spécieux. Danger de son extension. 176
Dixième supprimé en 1717. 177
Projet d'édit pour l'établissement d'une compagnie du Mississipi. 178
Le parlement passe l'édit. 179

Ce qui soutenoit les billets. Page 188
Baisse des actions et des billets. 189
Somme totale des billets émis. 190
Law contrôleur général. — 1720. 191
Edit qui défend de garder plus de 500 liv. en argent. *Ibid.*
Réduction à moitié des actions et des billets. 193
Marc d'argent porté à 120 liv. et marc d'or à 1800. 195
Mouvement parmi le peuple ; Law sort de France. Sa mort. *Ibid.*
Jugement sur Law. 197
Rapport entre le caractère du régent et les effets du système. 199
Le Peletier succède à Law. 201
Résultat du système. 202
CHAP. VI. Affaires politiques sous la régence. 204
Etat de l'Europe à la mort de Louis XIV. *Ibid.*
L'Autriche. *Ibid.*
Le roi Georges. 205
La Hollande. 206
L'Espagne. 207
La France. *Ibid.*
Le duc d'Harcourt et la princesse des Ursins. 209
Philippe V. 219
Vues de Louis XIV pour le gouvernement de l'Espagne. 213

Les Français qui accompagnent Philippe V s'en écartent. Page 215
Le marquis de Louville. *Ibid.*
Le cardinal et l'abbé d'Estrées. 216
Le duc de Gramont. 218
Mme. des Ursins vient à la cour de France. 219
Intrigues contre elle. 221
Elle en triomphe, elle est comblée de faveurs. 222
Amelot, ambassadeur à Madrid. 223
Bonnac y est aussi envoyé. *Ibid.*
La reine d'Espagne. — Sa mort. 225
Regrets de Philippe V. Nécessité de le remarier. 226
Ce prince est mécontent de la France. 227
Bergeich se retire. — Brancas ambassadeur. 228
Lettre de Mme. de Maintenon à Mme. des Ursins. — 23 avril 1714. *Ibid.*
Choix d'une nouvelle reine d'Espagne. 229
Albéroni. 230
Etonnement d'Albéroni en apprenant le choix de la nouvelle reine. *Ibid.*
Motifs de la princesse des Ursins dans le choix de la reine. 231
Traits sous lesquels Albéroni montre Elisabeth Farnèse. 232
Ce choix notifié à Louis XIV. 333
Confiance inaltérable de la princesse des Ursins. 234

Elle

Elle va au devant de la reine; celle-ci la fait chasser de sa présence. 235
Conduite de Philippe dans cette circonstance. 236
Opinion de Louis XIV sur cet événement. 238
Philippe V avoit-il su d'avance le projet de la reine? 240
Jugement sur la princesse des Ursins. 243
Crédit d'Albéroni. 245
Caractère d'Elisabeth Farnèse. 246
Gouvernement d'Albéroni. 248
Situation de l'Espagne. 251
— de l'Angleterre. 253
Intrigues de l'Angleterre à Madrid. 255
Leurs succès. 256
Philippe V se lie avec la cour de Londres. 258
La Hollande trompe Albéroni. 259
Milord Stanhope tout-puissant à Madrid. 260
Conduite du régent. 264
Milord Stairs, ambassadeur à Paris. *Ibid.*
Ses liaisons avec Canillac. 266
L'abbé, depuis cardinal Dubois. *Ibid.*
Son protégé Raymond. 267
Raimond lie Canillac avec milord Stairs. *Ibid.*
Projets de Stairs. 268
Nocé, autre agent d'intrigues. 269
Stairs presse en vain le régent. 270
Il veut faire arrêter en France le prétendant. 271

Le prétendant échoue en Ecosse. Page 272
Portrait du duc de Noailles. 273
Il gagne la confiance du régent. 274
Le régent peu occupé de ses intérêts à venir. 276
Ses idées sur l'alliance avec l'Angleterre. 277
Difficulté de cette alliance par rapport à l'Espagne. 281
Offres étranges de Stanhope. 282
Le régent est dupe de cet ambassadeur. 284
Louville envoyé à Madrid. 285
Soupçons d'Albéroni. 286
Mécontentement entre les deux cours. 287
Discours d'Albéroni, plein d'aigreur. 288
Il écrit sur le même ton à l'italien Monti. 289
Le régent veut perdre Albéroni. 290
Orage élevé en Espagne contre ce ministre. 291
Idées politiques suggérées à la reine par Albéroni. 294
Le jésuite d'Aubenton. 295
Instructions données à Saint-Aignan. 297
Evénemens contemporains. 300
Le siége de Corfou levé. 301
Rapports entre le pape et Albéroni. *Ibid.*
Situation et politique de Clément XI. 304
Le régent plus porté que jamais à l'alliance anglaise. 305

Conditions de l'alliance, imposées par l'Angleterre. Page 307
On cherche à faire intervenir la cour de Rome. *Ibid.*
Opposition de l'Autriche et de l'Espagne. 308
Le régent eût pu montrer plus de fermeté. 309
Le traité présenté au conseil par le duc d'Orléans. 310
Résistance du maréchal d'Huxelles. 311
Efforts des puissances contractantes pour adoucir les puissances mécontentes. 313
Ce qu'on disoit du traité en Angleterre. 314
Le roi Georges tâche de faire accéder l'empereur au traité. 315
Etat de l'Espagne sous le ministère d'Albéroni. 318
Les négociations de ce ministre avec Rome. 319
Promotion d'Albéroni. 321
Conquête de la Sardaigne. — 22 juillet 1717. *Ibid.*
Projet d'invasion du royaume de Naples. 322
Calcul politique d'Albéroni. 323
Etat du nord de l'Europe. 324
Projets du czar. 325
Wismar rendu aux Prussiens et aux Danois, le 14 février 1716. *Ibid.*
De Charles XII. 326

Suite du plan d'Albéroni. Page 327
Ce ministre ne réussit nulle part. 335
Politique des divers états à l'égard de l'Autriche. 336
La Hollande. *Ibid.*
Le duc de Savoie. 337
Le duc d'Orléans, ennemi secret de l'Autriche. *Ibid.*
Le roi Georges uni avec l'empereur. 339
Offre de la médiation de l'Angleterre et de la France entre l'Autriche et l'Espagne. 340
L'Angleterre sans intérêts contraires à ceux de l'Autriche. 342
L'argent manquoit aux vues d'Albéroni. 343
Le roi d'Angleterre envoie Stanhope à Albéroni. 344
Dispositions personnelles du roi et de la reine d'Espagne. 345
Négociations entre Albéroni et Stanhope. 346
Fausses notions d'Albéroni. 348
Attitude que prend l'Angleterre. *Ibid.*
Albéroni s'adresse au duc de Saint-Aignan. 349
Prétentions exagérées d'Albéroni. 351
Plan de guerre d'Albéroni. 353
Albéroni n'obtient rien de la Hollande. 354
Il se réduit à proposer d'attaquer le Milanais. 355

Les ministres de Sicile et d'Espagne agissent de concert à Paris. Page 355
Le conseil de régence presqu'entier contre l'Autriche. 356
Le régent se décide pour le système conciliateur. 358
Sur quel point rouloit la négociation à Londres. 359
Inquiétude et opiniâtreté d'Albéroni. 360
Situation intérieure de l'Espagne. *Ibid.*
Dispositions du pape Clément XI. 362
Ses rapports avec Albéroni. 363
Plaintes d'Albéroni. 364
Rupture entre l'Espagne et le pape. 365
Le marquis de Nancré envoyé par le régent à Albéroni. 367
Déclarations formelles du roi de Sicile. 369
Les puissances médiatrices exagèrent le droit de médiation. 370
Nouvelles intrigues d'Albéroni. 371
Il écrit au roi de Sicile. 373
Ce prince est trompé par Albéroni. 376
Calculs politiques de l'empereur. 378
Communication du roi d'Angleterre. 380
Intérêt de la cour de Vienne. 381
Prétentions du duc de Savoie. 382
Illusions d'Albéroni détruites. 384
Le marquis de Leyde débarque en Sicile. 385
L'ambassadeur d'Espagne arrêté à Turin. 386

Tout est convenu à Londres. Page 388
Bases du traité. *Ibid.*
Conduite inexplicable d'Albéroni. 389
Déclaration sur la destination de la flotte anglaise. 390
Conjectures d'Albéroni. 391
Ses espérances. 392
Signature du traité de Londres. Destruction de la flotte espagnole. 393
Arrogance d'Albéroni. 394
Stanhope part de Madrid. *Ibid.*
Ce qu'eût demandé la situation de l'Espagne. 395
Pourquoi Albéroni ne réussit nulle part. 396
Insuffisance des forces de l'Espagne. 399
La caisse de Law est ouverte aux cours de Londres et de Vienne. *Ibid.*
Vrai motif du régent. 400
Irrésolution du duc d'Orléans. 402
Discours éloquent de Saint-Simon. *Ibid.*
Manifeste de la France, ouvrage de Fontenelle. 406
La guerre contre l'Espagne fait murmurer à Paris. 407
Philippe V marche en personne contre Berwick. 408
Esprit de l'armée française. 409
ituation désespérée de l'Espagne. 410
Albéroni est chassé. 412

Ce que devint Albéroni. Page 412
Il avoit enlevé le testament de Charles II. 414
Ce qu'il eût pu faire s'il eût été archevêque de Séville. 415
Jugement sur Albéroni. *Ibid.*
Successeurs d'Albéroni. 418
L'Espagne accède au traité de Londres. *Ibid.*
Combien cette courte guerre fut nuisible à l'Espagne. 419
Hypothèse audacieuse de Saint-Simon. 421

*Fin de la table du tome premier.*

De l'imprimerie de XHROUET, rue des Moineaux, n°. 423.

548964
SBN

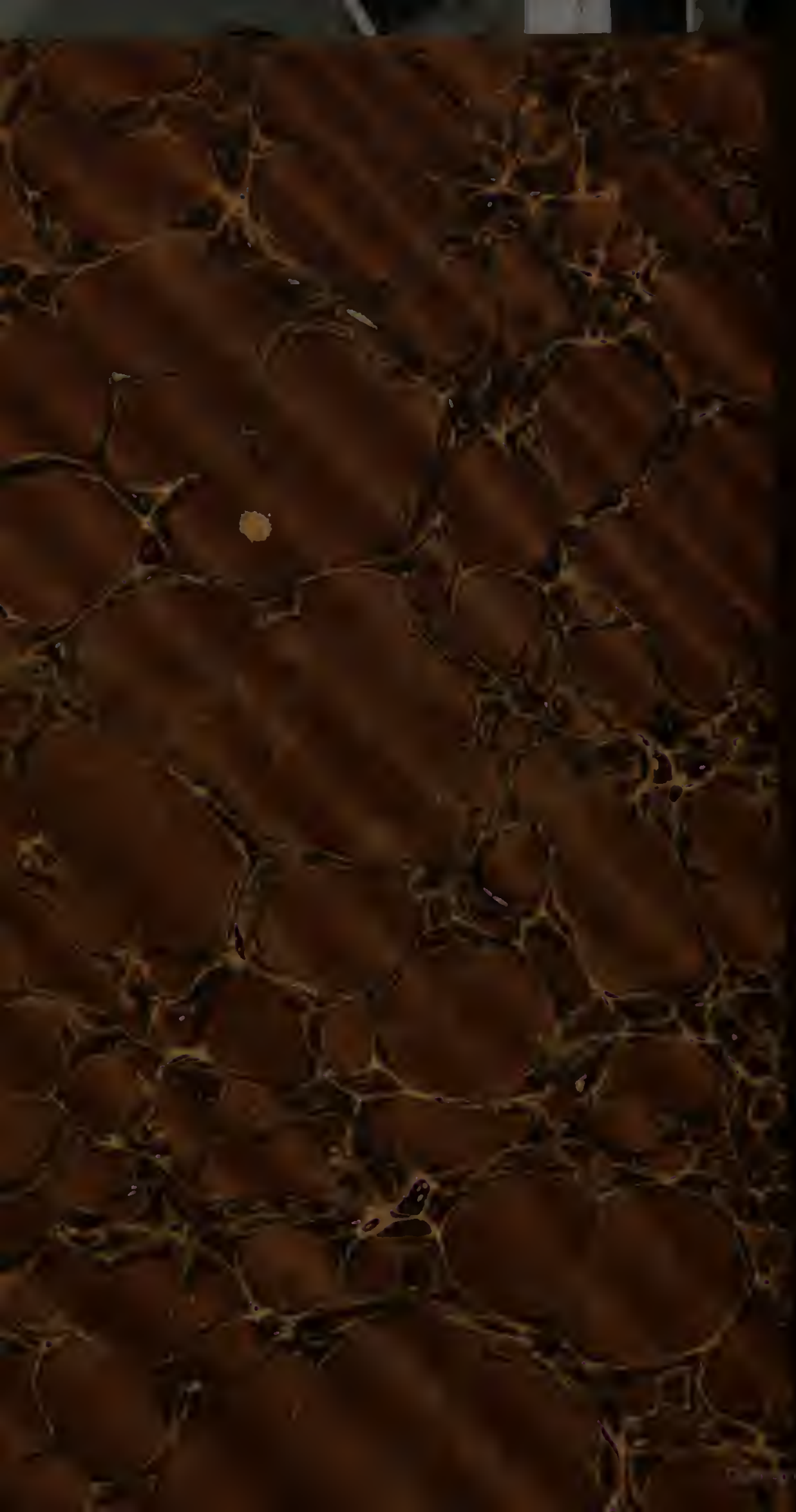
Digitized by Google